CENTRE DE PASTORALE LITURGIQUE

LA MAISON-DIEU

CHURCH DIVINITY SCHOOL
of the
PACIFIC
LIBRARY

LES ÉDITIONS DU CERF
29, boul. Latour-Maubourg, Paris-7e

• Les Actes officiels du Congrès d'Assise sont publiés parallèlement dans les cinq langues du Congrès : italien (*Centro di Azione Liturgica per l'Italia*); allemand (*Liturgisches Institut*, Trèves); anglais (*Liturgical Press*, Collegeville, U.S.A.); espagnol (*Junte* liturgique nationale) et français.

• Les nécessités d'édition de *La Maison-Dieu* ne nous ont pas permis d'attendre l'établissement du *compte rendu* officiel, et celui que nous publions en tête de ce volume n'engage pas la responsabilité du Comité d'Organisation. Bien entendu, les *rapports* que nous publions ici le sont dans leur version officielle.

LA MAISON-DIEU

N° 47-48

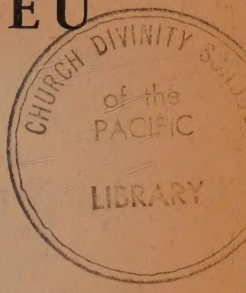

SOMMAIRE

Compte rendu du Congrès 9

Personnalités présentes 16

In Memoriam : S. Exc. Mgr O'Hara 21
S. Exc. Mgr Weskamm 22

RAPPORTS ET DISCOURS

I. S. Em. le cardinal Gaëtan Cicognani, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites :

Discours d'ouverture 25

II. Le R. P. Joseph A. Jungmann, s.j., professeur à l'Université d'Innsbruck, consulteur de la Sacrée Congrégation des Rites :

La Pastorale, clef de l'histoire liturgique ... 47

III. Le R^me^ P. Bernard Capelle, Abbé du Mont César, professeur à l'Université de Louvain, consulteur de la Sacrée Congrégation des Rites :

Théologie pastorale des Encycliques Mystici Corporis *et* Mediator Dei 65

IV. S. Em. le cardinal Pierre-Marie Gerlier, archevêque de Lyon, primat des Gaules :

Les rituels bilingues et l'efficacité pastorale des sacrements 81

V. S. Exc. Mgr Antoine Mistrorigo, évêque de Troja (Italie) :

Le tout nouveau Rituel bilingue latin-italien concédé au diocèse de Lugano (communication) 99

VI. Mgr Jean WAGNER, secrétaire de la Commission liturgique de l'Episcopat allemand, directeur de l'Institut liturgique de Trèves :

L'art liturgique et la pastorale 105

VII. Le R. P. Augustin BEA, s. j., consulteur de la Sacrée Congrégation des Rites :

Valeur pastorale de la Parole de Dieu dans la liturgie 127

VIII. Le R. P. A.-M. ROGUET, o.p., directeur du Centre de Pastorale liturgique (Paris) :

Renouveau de la liturgie et renouveau de la prédication (communication) 149

IX. S. Exc. Mgr Guillaume van BEKKUM, de la Société du Verbe Divin, vicaire apostolique de Ruteng (île de Florès, Indonésie) :

Le renouveau liturgique au service des missions 155

X. Dom Olivier ROUSSEAU, o.s.b., moine de Chevetogne (Belgique), directeur de la revue *Irénikon* :

La pastorale liturgique et les liturgies orientales 177

XI. S. Exc. Mgr François MIRANDA VICENTE, évêque auxiliaire de Tolède, président de la Commission liturgique de l'Episcopat espagnol :

Signification théologique de la Constitution Sacramentum ordinis 197

XII. S. Exc. Mgr Gabriel GARRONE, archevêque-coadjuteur de Toulouse :

Portée pastorale de la Constitution Christus Dominus 209

XIII. Le R. P. Ferdinand ANTONELLI, o. f. m., rapporteur général de la Sacrée Congrégation des Rites :

La réforme liturgique de la Semaine sainte : importance, réalisation, perspectives 223

XIV. † S. Exc. Mgr Edwin V. O'Hara, archevêque-évêque de Kansas City (Missouri, Etats-Unis) :

La célébration de la Semaine sainte restaurée aux Etats-Unis 247

XV. S. Exc. Mgr Othon Spuelbeck, administrateur apostolique de Meissen (Allemagne orientale) :

La célébration de la Semaine sainte restaurée en Allemagne..... 261

XVI. S. Exc. Mgr Albert Stohr, évêque de Mayence, rapporteur de l'Episcopat allemand pour les questions liturgiques :

L'Encyclique Musicae sacrae disciplina *et la Pastorale de notre temps*..... 275

XVII. Mgr Romita, de la Sacrée Congrégation du Concile :

Du texte latin à employer dans les nouveaux Propres selon l'Encyclique Musicae sacrae disciplina (communication) 295

XVIII. S. Em. le cardinal Jacques Lercaro, archevêque de Bologne :

La simplification des rubriques et la réforme du Bréviaire 297

XIX. S. Em. le cardinal Lercaro :

Paroles de clôture 321

S. S. Pie XII :

Discours aux participants du premier Congrès international de Pastorale liturgique..... 327

*
* *

P. Jounel : *Mgr Michel Andrieu* (1886-1956)..... 346

Le III[e] Congrès international de Musique sacrée..... 348

Tables de *La Maison-Dieu* 1956..... 350

COMPTE RENDU DU CONGRÈS

PRESQUE CHAQUE ANNÉE *depuis 1951 se tenaient, avec l'agrément de l'autorité compétente, des rencontres internationales groupant les principaux spécialistes de la science et de la pastorale liturgiques. En 1953, grâce à l'intérêt actif de S. Exc. Mgr Jelmini, administrateur apostolique du Tessin, et par le zèle du Centre de liturgie pastorale de Lugano, la Rencontre internationale tenue dans cette ville reçut une importance particulière, tant du sujet abordé (la réforme de la Semaine sainte) que de la participation de LL. EEm. les cardinaux Frings, archevêque de Cologne; Ottaviani, pro-secrétaire du Saint-Office, et d'une quinzaine d'évêques de différents pays. L'un des principaux rapports entendus à Lugano fut celui de S. Ém. le cardinal Lercaro, qui, empêché au dernier moment de se rendre personnellement à la Rencontre, put cependant faire entendre son texte et sa voix elle-même, grâce à la radio.*

Déjà la Rencontre internationale de Lugano avait manifesté que le mouvement liturgique n'est plus dans l'Église comme un courant particulier un peu à l'écart de tâches générales et plus fondamentales du ministère ecclésiastique, mais un des aspects essentiels de l'activité de tous les pasteurs hiérarchiques et de ceux auxquels ils communiquent quelque participation à leur office.

Cela fut manifesté de façon beaucoup plus éclatante encore au Congrès d'Assise, premier Congrès international de pastorale liturgique, qui fut présidé par la plus haute autorité liturgique de l'Église après le Souverain Pontife, S. Ém. le Cardinal-Préfet de la Congrégation des Rites, et couronné par un discours de S. S. le pape Pie XII.

Sous la haute direction de S. Ém. le Cardinal-Préfet, le

Congrès d'Assise, comme l'avait été déjà la Rencontre internationale de Lugano, fut organisé en liaison avec les Centres liturgiques de toutes les nations, par un comité de quatre membres représentant respectivement le Centro di Azione liturgica per l'Italia (*S. Exc. Mgr Charles Rossi, évêque de Biella, président du Comité d'organisation*), *le* Liturgisches Institut *de Trèves* (*Mgr Jean Wagner, directeur de l'Institut, secrétaire de la Commission liturgique de l'Épiscopat allemand*), *le* Centro di liturgia pastorale *de Lugano* (*Don Louis Agustoni, secrétaire général du Congrès*), *le* Centre de Pastorale liturgique *de Paris* (*P. Pierre-Marie Gy, O. P.*).

Autour de S. Ém. le cardinal Cicognani, de cinq cardinaux vice-présidents pour les différentes langues du Congrès (italien, allemand, anglais, espagnol, français) et de plus de soixante évêques, s'étaient rassemblés, de toutes les parties du monde, quelque quatorze cents spécialistes de la science et de la pastorale liturgique, parmi lesquels se trouvaient presque tous les grands noms que l'Église compte actuellement dans ce domaine : historiens, au premier rang desquels il faut mentionner les RR. PP. Antonelli et Löw, rapporteur général et rapporteur général adjoint de la Sacrée Congrégation des Rites, d'ailleurs présents ex auctoritate*; maîtres de la pastorale liturgique qui, par des réalisations paroissiales exemplaires, par leur enseignement ou des publications importantes ont contribué à l'extension et à l'approfondissement de l'esprit liturgique dans les communautés et en chaque fidèle; spécialistes des questions missionnaires, des questions d'éducation, de la musique sacrée. On avait réservé, à côté du Congrès proprement dit, la possibilité de réunions adjacentes de spécialistes, dont les principales furent, du 15 au 18 septembre, une réunion de missionnaires sur les problèmes liturgiques qui leur sont propres, autour de plusieurs évêques d'Extrême-Orient, ainsi qu'une réunion restreinte d'historiens sur les problèmes du Bréviaire.*

Dans le cadre si beau et si priant de la ville d'Assise, le Congrès international se déroula du 18 septembre au soir du 21, entre la basilique de Saint-François et le grand auditorium de Pro Civitate christiana, *inauguré un mois plus tôt par le directeur-fondateur de cette association d'apostolat*

laïque, Don Giovanni Rossi. Chaque matin, les congressistes se retrouvèrent à la basilique supérieure de Saint-François où, par permission spéciale du Saint-Père, les cardinaux présents célébrèrent tour à tour à l'autel papal, selon le cérémonial propre établi par Benoît XIV pour la basilique d'Assise, assimilée aux quatre grandes basiliques patriarcales de Rome. Et, dans la salle même du Congrès, les séances s'accompagnèrent de la psalmodie des heures du jour, de tierce à vêpres, psalmodie émouvante, qui unissait, dans une prière belle et digne, des participants si divers.

Après s'être rejoints dans l'unité de la prière latine de la liturgie romaine, les congressistes purent entendre les Rapports en cinq langues grâce à un système d'écouteurs et de traductions simultanées qui, par sa perfection technique, contribua incontestablement au succès du Congrès en permettant à tous d'entendre, sans fatigue et sans perte de temps, les discours au moment même où ils étaient prononcés et de réagir aux mêmes moments, exprimant par leurs applaudissements leurs espérances et leurs angoisses pastorales.

Après les paroles d'accueil de S. Exc. Mgr Nicolini, évêque d'Assise, de Don Giovanni Rossi et de M. le Maire d'Assise, S. Exc. Mgr Charles Rossi, évêque de Biella et président du Comité d'organisation, salua les congressistes en ces termes :

Éminentissimes Cardinaux de l'Église romaine,

Excellentissimes pasteurs du troupeau du Christ,

Révérendissimes Abbés ou Supérieurs d'Ordres religieux et de Congrégations religieuses,

Vous tous enfin, frères dans le sacerdoce et dans la foi, venus ici de toutes parts, depuis les régions du monde les plus diverses et les plus éloignées,

vous saluer de mes sentiments respectueux est pour moi un immense honneur et privilège.

De quelle importance doit être ce Congrès international consacré à la liturgie pastorale, c'est ce que montrent l'éclatante présence de tant de cardinaux et évêques, la collaboration active des plus hautes compétences en liturgie sacrée,

et surtout la présidence personnelle de l'Éminentissime Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

Pareille solennité convient hautement au thème de ce Congrès, qui est de commémorer dignement les documents liturgiques abondants et du plus haut prix dus au suprême Pasteur de l'Église, le pape Pie XII heureusement régnant, et d'en célébrer les effets très bienfaisants.

Le Souverain Maître et Pasteur de l'Église universelle non seulement a donné à l'univers catholique, par l'encyclique *Mediator Dei*, la doctrine si ferme et éclatante de la liturgie sacrée, mais, dans un spécial souci pastoral, il a facilité l'accès des fidèles à une participation active au culte de Dieu, par de très sages constitutions, par la restauration et la réforme de la liturgie.

Le Pontife romain Pie XII est donc intensément présent à nos esprits en ce Congrès solennel, où nous voulons lui dire notre très grande reconnaissance, examiner et étudier plus profondément les documents qu'il nous a donnés, suivre les conseils et l'esprit de sa sollicitude pastorale, pour que, chaque jour davantage, la liturgie sacrée procure à la vie spirituelle du peuple l'enseignement de la vérité et l'accroissement de la sainteté.

Avant que commencent les travaux de nos séances, c'est un devoir de rappeler le double deuil douloureux qui nous remplit de regrets : S. Exc. Mgr Guillaume Weskamm, évêque de Berlin, et S. Exc. Mgr Edwin Vincent O'Hara, archevêque-évêque de Kansas-City, tous deux appelés récemment à la patrie céleste. De l'un et de l'autre, le nom était sur la liste des rapporteurs de ce Congrès; malheureusement, nous n'entendrons pas leur voix, mais nous sentirons leur esprit présent[1].

Maintenant donc, nous demandons humblement à l'Éminentissime Préfet de la Congrégation des Rites, qui, avec la haute autorité qui est la sienne, préside sagement cette assemblée, de vouloir bien la déclarer ouverte et l'inaugurer par son propre discours.

1. On trouvera, p. 21, l'éloge qui fut prononcé, pour chacun de ces évêques, au moment où il aurait dû prendre la parole. Mgr Weskamm, mort quelques semaines avant le Congrès, avait été remplacé par S. Exc. Mgr Spülbeek. Quant à Mgr O'Hara, décédé à son arrivée en Italie pour le Congrès, il avait rédigé son rapport, qui fut lu et traduit fidèlement.

S. Ém. le cardinal Cicognani, prenant ensuite la parole, donna, dans son discours d'ouverture, un tableau d'ensemble de l'œuvre liturgique du pape Pie XII, dont les différentes parties allaient ensuite être reprises et traitées de façon approfondie par les rapporteurs des jours suivants. La seule juxtaposition des Rapports du Congrès montre l'ampleur exceptionnelle de cette œuvre, dont les voix les plus qualifiées ont laissé prévoir la continuation et le développement. Mais surtout l'œuvre entreprise par S. S. Pie XII invite les pasteurs à un renouvellement et à un approfondissement de leur attitude envers la liturgie. On vit assez, dans la magnifique qualité chrétienne des Rapports, — certains bouleversants, — et dans la chaude adhésion de tant de liturgistes et de pasteurs si compétents, quel écho profond, réfléchi et zélé l'œuvre liturgique du Souverain Pontife a provoqué dans l'âme des prêtres. S. Ém. le cardinal Cicognani exprima leurs sentiments au Saint-Père dans le télégramme suivant :

A Sa Sainteté le pape Pie XII

Vatican

A l'ouverture Congrès International Liturgie pastorale auquel participent les E^mes^ Cardinaux Gerlier, Frings, Lercaro, de Arriba, environ quatre-vingts Archevêques et Évêques diverses nations, nombreux Abbés et Prélats, importante représentation clergé séculier et régulier, savants spécialistes de la Sacrée Liturgie, les Congressistes renouvellent à Votre Sainteté l'hommage de leur dévotion filiale et réaffirment absolue fidélité directives Sa Sainteté en implorant Bénédiction Apostolique pour que journées d'Assise contribuent à connaître toujours mieux et répandre peuple chrétien augustes enseignements et orientations données par Votre Sainteté pour cimenter toujours davantage Corps mystique du Christ.

Cardinal Cicognani.

Réponse du Souverain Pontife

Auguste Pontife remercie vivement pour pieux hommage représentants choisis Sacré Collège, épiscopat et zélateurs liturgie sacrée rassemblés à Assise pour participer au Congrès International Liturgie Pastorale. De tout cœur envoie bénédiction apostolique implorée, en appelant large effusion divin Esprit sur réunion aussi opportune, pour qu'elle serve comme un appel efficace aux sources régénératrices de la piété et de la sainteté chrétienne.

Dell'Acqua, *substitut.*

*
* *

Après trois journées de congrès à Assise, si remplies que plusieurs communications d'un grand intérêt ne purent y trouver place, tous les congressistes se rendirent à Rome où le Souverain Pontife leur accorda une audience spéciale au cours de laquelle il prononça un discours sur la pastorale liturgique et la théologie de la messe.

Il ne serait pas tout à fait exact de dire que ce discours a seulement conclu le Congrès, il a fait beaucoup plus. Déjà les rapports d'Assise ne constituaient pas un simple inventaire du passé récent, ce qui aurait pu donner lieu à de fastidieuses redites. En dégageant les principes profonds de l'œuvre déjà accomplie par Pie XII, ils ouvraient des perspectives d'avenir, soit à l'égard d'une réalisation plus consciente et plus conséquente, par chacun, des réformes ou restaurations déjà réalisées; soit en recherchant quelles conséquences les principes déjà posés dans la réforme pouvaient entraîner dans les parties de la liturgie que cette réforme n'a pas encore touchées.

Le discours prononcé par le Saint-Père dans la salle des Bénédictions ne reprit pas, une fois de plus, les thèmes du Congrès. Il aborda plusieurs sujets nouveaux, faisant accomplir à certaines questions difficiles un progrès décisif, intervenant en d'autres domaines pour revendiquer ici les

droits de la saine doctrine et de la discipline catholique; là, la diversité des situations et des besoins pastoraux. Il y aura lieu de revenir sur ce très important discours dont toutes les implications ne peuvent être dégagées d'un coup. Il y faudrait presque un autre congrès...

En se séparant, les congressistes d'Assise et de Rome rendaient grâces au Seigneur de ce que ce Congrès leur avait donné un si profond sentiment de catholicité, sur le sujet cher à chacun d'eux, de la pastorale liturgique. *Cette discipline, dont le nom même était sujet à discussion voici quelques années, fait désormais l'unanimité, dans le monde entier, non seulement sur son nom et sur son existence, mais sur ses principes, sur ses objectifs, sur son avenir.*

Au début de l'encyclique Mediator Dei, *vieille pourtant de neuf ans à peine (20 novembre 1947), Pie XII disait son inquiétude de voir, en beaucoup de régions, une méconnaissance presque totale de la liturgie et, ailleurs, un empressement dangereux pour les nouveautés. Il semble qu'une telle inquiétude doive être grandement atténuée maintenant, grâce à l'action de l'Esprit-Saint, mais grâce aussi au Pontife qui ne s'est pas contenté de donner ces sages avertissements, mais qui, par des interventions positives, a réglé lui-même le mouvement du renouveau liturgique, en le mettant au service de la Pastorale, dans le respect de la tradition et pour la plus grande gloire de Dieu.*

PERSONNALITÉS PRÉSENTES

S. Ém. le Cardinal Gaëtan Cicognani, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, président du Congrès.

Vice-présidents, pour leurs langues respectives :

S. Ém. le Cardinal Pierre-Marie Gerlier, archevêque de Lyon.
S. Ém. le Cardinal Joseph Frings, archevêque de Cologne.
S. Ém. le Cardinal Jacques Lercaro, archevêque de Bologne.
S. Ém. le Cardinal Benjamin de Arriba y Castro, archevêque de Tarragone.

*
* *

S. Ém. le Cardinal Mooney, archevêque de Detroit et vice-président du Congrès, s'était excusé par la lettre suivante, adressée à Mgr O'Hara :

Je suis navré que ma santé m'interdise de venir avec vous au Congrès. Veuillez présenter mes respects à Son Éminence le Cardinal Cicognani, président du Congrès, offrir à l'Assemblée mon salut cordial et assurer le Congrès que je suis en total accord avec le rapport que vous allez présenter à Assise.

Grâce à vos efforts zélés et ceux de votre comité, les Ordinaires des États-Unis ont eu toute facilité pour exprimer leurs observations au sujet de votre rapport et des suggestions que vous avez l'intention de proposer.

S. Ém. le Cardinal Ottaviani, Pro-secrétaire du Saint Office, a envoyé le télégramme suivant :

Empêché, à mon vif regret, par les obligations de ma charge, d'assister à cet important Congrès liturgique international, j'envoie ma cordiale adhésion en souhaitant utile étude doctrinale et abondants fruits spirituels en vue de l'action liturgique pastorale.

*
* *

Se sont fait représenter :

S. Ém. le Cardinal Joseph-Ernest van Roey, archevêque de Malines.

S. Ém. le Cardinal Edouard Mooney, archevêque de Detroit.

S. Ém. le Cardinal Samuel-Alphonse Stritch, archevêque de Chicago.

S. Ém. le Cardinal Norman Gilroy, archevêque de Sydney.

S. Ém. le Cardinal Maurice Feltin, archevêque de Paris.

S. Ém. le Cardinal Chrysanthe Luque, archevêque de Bogota.

S. Ém. le Cardinal Joseph Wendel, archevêque de Munich et de Frisingen.

S. Ém. le Cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal.

S. Ém. le Cardinal Jacques de Barros Camara, archevêque de Rio de Janeiro.

S. Ém. le Cardinal Emmanuel Ateaga y Betancourt, archevêque de La Havane.

Archevêques, évêques et abbés

Allemagne

S. Exc. Mgr Jean Neuhausler, évêque auxiliaire de Munich.

S. Exc. Mgr Albert Stohr, évêque de Mayence, et S. Exc. Mgr Simon Landersdorfer, évêque de Passau, tous deux rapporteurs de l'Épiscopat allemand pour les questions liturgiques.

S. Exc. Mgr Matthias Wehr, évêque de Trèves.

S. Exc. Mgr Bernard Stein, évêque auxiliaire de Trèves.

S. Exc. Mgr Joseph Leiprecht, évêque de Rottenburg.

S. Exc. Mgr Frédéric Rintelen, évêque auxiliaire de Magdebourg.

S. Exc. Mgr Othon Spülbeck, évêque administrateur apostolique de Meissen.

Rme P. Dom Benoît Baur, archiabbé de Beuron.

Rme P. Dom Pie Buddenborg, Abbé de Gerleve.

Rme P. Dom Basile Ebel, Abbé de Maria-Laach.

Rme P. Dom Albert Schmidt, Abbé de Wimpfen-Grussau.

Angleterre

S. Exc. Mgr Francis J. Grimshaw, archevêque de Birmingham.
S. Exc. Mgr Jean Petit, évêque de Menevia.

Australie

S. Exc. Mgr Daniel Mannix, évêque de Melbourne.
S. Exc. Mgr Edmond Gleenson, évêque de Maitland.

Autriche

S. Exc. Mgr Joseph Kostner, évêque de Klagenfurt.
S. Exc. Mgr Bruno Wechner, évêque auxiliaire de Feldkirch.

Belgique

S. Exc. Mgr Charles-Justin Calewaert, évêque de Gand.
S. Exc. Mgr Emile de Smedt, évêque de Bruges.
Rme P. Dom Bernard Capelle, Abbé du Mont-César.
Des représentants des abbayes d'Affligem, Postel, Saint-André-lez-Bruges, Maredsous, Tongerloo et du monastère de Chevetogne.

Canada

Des représentants de LL. EExc. l'archevêque de Winnipeg, les évêques de Saint-Jérôme et Saint-Jean de Québec.

Chine

S. Exc. Mgr Charles Weber, évêque d'Ichow.
S. Exc. Mgr Zeno Aramburu, évêque de Wuhu.
S. Exc. Mgr Augustin Olbert, évêque de Tsingtao.

Espagne

S. Exc. Mgr Léon Villuendas, évêque de Teruel.
S. Exc. Mgr Joseph Pont Gol, évêque de Segorbe.
S. Exc. Mgr Raymond Masnou, évêque de Vich.
S. Exc. Mgr Abilio del Campo Bárcena, évêque de Calahorra.
S. Exc. Mgr François Miranda Vicente, évêque auxiliaire de Tolède, président de la Commission liturgique nationale.
S. Exc. Mgr Narcisse Jubany, évêque auxiliaire de Barcelone.
Rme P. Dom Isaac Torribios Ramos, Abbé de Saint-Dominique de Silos.
Rme P. Dom Aurelio M. Escarré Janné, Abbé du Montserrat.

États-Unis d'Amérique

S. Exc. Mgr J. Anabring, évêque de Superior.
S. Exc. Mgr Léon Dworschak, évêque auxiliaire de Fargo.
S. Exc. Mgr Jean J. Wright, évêque de Worcester.

France

S. Exc. Mgr Émile Guerry, archevêque de Cambrai.
S. Exc. Mgr Joseph Urtasun, archevêque-coadjuteur d'Avignon et administrateur apostolique de Valence.
S. Exc. Mgr Gabriel Garrone, archevêque-coadjuteur de Toulouse.
S. Exc. Mgr Joseph Heintz, évêque de Metz, membre de la commission de pastorale et de liturgie de l'Épiscopat français.
S. Exc. Mgr Cyprien Tourel, évêque auxiliaire de Montpellier.
S. Exc. Mgr Jacques Le Cordier, évêque auxiliaire de Paris.
Les représentants de LL. EExc. les archevêques de Rouen et de Bordeaux, et de S. Exc. l'évêque de Strasbourg.
Le Rme P. Dom Paul Dupont, Abbé de Mondaye.
Les représentants des abbayes d'En Calcat, Hautecombe, Solesmes.

Indonésie

S. Exc. Mgr Guillaume van Bekkum, vicaire apostolique de Rutteng.

Irlande

S. Exc. Mgr Jacques McNamee, évêque d'Ardagh.

Italie

S. Exc. Mgr Charles Rossi, évêque de Biella, président du Centre d'Action liturgique pour l'Italie.
S. Exc. Mgr Antoine Bagnoli, évêque de Fiesole.
S. Exc. Mgr Jean-Baptiste Parodi, évêque de Savone.
S. Exc. Mgr Jean Ferro, archevêque de Reggio de Calabre.
S. Exc. Mgr Roatta, évêque de Norcia.
S. Exc. Mgr Joseph Gargitter, évêque de Bressanone.
S. Exc. Mgr Antoine Mistrorigo, évêque de Troja.
S. Exc. Mgr Charles Allorio, évêque de Pavie.
S. Exc. Mgr Pierre Parente, archevêque de Pérouse.
S. Exc. Mgr Siro Silvestri, évêque de Foligno.
S. Exc. Mgr Benjamin Urbani, évêque de Gubbio.
S. Exc. Mgr Joseph-Placide Nicolini, évêque d'Assise.

S. Exc. Mgr Raphaël Baratta, évêque de Rieti.
S. Exc. Mgr Silvio Cassullo, évêque de Macerata.
S. Exc. Mgr Vincent Lojali, évêque d'Amelia.
S. Exc. Mgr Hilaire Alcini, archevêque titulaire de Nicée.
S. Exc. Mgr Norbert Perini, archevêque de Fermo.
S. Exc. Mgr Joseph Franciolini, évêque de Cortone.
S. Exc. Mgr Louis Faveri, évêque de Tivoli.
S. Exc. Mgr G. d'Avack, archevêque de Camerino.
S. Exc. Mgr Pierre-Canisius Van Lierde, archevêque titulaire de Profireone, sacriste de Sa Sainteté.
Rme P. Dom Bernard Kaelin, Abbé-primat, O.S.B.
Rme P. Dom Bruno Giovanni, Abbé de S. Andrea, Genova-Corniglia.
Rme P. Dom Bernard Cignitti, Abbé de Sta Maria, Finalpia.
Rme P. Dom Charles de Vincentiis, Abbé de Saint-Jean de Parme.
Rme P. Dom Innocent de Angelis. Abbé-coadjuteur de Sainte-Justine de Padoue.
Rme Mgr Marius Righetti, Abbé de Notre-Dame Del Rimedio, Gênes.
Rme P. Jacques Alberione, Supérieur général de la Pia Società di San Paolo.
Rme P. Victor Costantini, ministre général des Frères Mineurs Conventuels.
Rme P. Christophe Berutti, assistant du maître général des Frères Prêcheurs.

Luxembourg

S. Exc. Mgr Léon Lommel, évêque-coadjuteur de Luxembourg.

Pays-Bas

S. Exc. Mgr Alfrink, archevêque d'Utrecht.
S. Exc. Mgr P. A. Niermann, évêque de Groningue.

Philippines

S. Exc. Mgr Rufino Santos, archevêque de Manille.

IN MEMORIAM

S. Exc. Mgr O'Hara

Avant de lire le rapport préparé par S. Exc. Mgr l'Archevêque Edwin O'Hara, évêque de Kansas City, j'ai confiance que vous accepterez que j'acquitte brièvement un tribut à sa mémoire.

La mort de l'archevêque O'Hara est une terrible perte pour la hiérarchie américaine. Personnellement, j'éprouve cette perte avec acuité. Étant encore tout jeune prêtre, j'ai eu le privilège de bien connaître l'archevêque O'Hara. Et tout au long des années j'ai été hautement inspiré par l'énergie apparemment inépuisable et par le zèle ardent de ce grand prélat.

Il a travaillé avec une infatigable patience, d'abord dans le vaste diocèse missionnaire de Great Falls et ensuite à Kansas City. En outre, il fut le fondateur de la Conférence Nationale Catholique de la vie rurale; ainsi il a joué un rôle de pionnier dans le domaine de la sociologie rurale. Il a joué un rôle dans l'organisation de la Confrérie de la Doctrine chrétienne sur une échelle nationale, et il est demeuré jusqu'à sa mort président du Comité Épiscopal qui en dirigeait les activités. Il a marqué d'une empreinte indélébile la liturgie de l'Église aux États-Unis, par son rôle prédominant dans la préparation d'une nouvelle version des saintes Écritures et par sa publication du Rituel américain.

L'ampleur de ses activités était réellement stupéfiante. Sa vision était sans limite. Son énergie et son zèle étaient vraiment apostoliques.

Nous gardons précieusement la mémoire de son noble

I

DISCOURS D'OUVERTURE

par S. Ém. le cardinal Gaëtan Cicognani,
Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites

Pour ouvrir ce Congrès international de liturgie pastorale, il suffirait de rappeler et d'exposer, dans un commentaire très bref, l'encyclique *Mediator Dei*, qu'on a appelée à bon droit « la grande Charte » de la liturgie.

Mediator Dei constitue un véritable traité dans lequel sont indiquées par la plus haute autorité de l'Église l'origine et l'essence de la discipline liturgique, son développement et ses grands courants spirituels, l'ampleur de son action, appliquée aux trois colonnes fondamentales de la vie chrétienne (*l'Autel, les Sacrements* et *la Louange continuelle*), son immutabilité en ce qui concerne le principe divin qui l'informe et, d'autre part, ses possibilités d'adaptation à la diversité des époques et aux circonstances du milieu, relativement à l'élément humain. Le Saint-Père y examine profondément les problèmes soulevés en particulier par la ferveur actuelle des études et de l'action liturgiques, et il indique le chemin que doivent fouler ceux qui s'adonnent à cette discipline pour éviter les déviations dangereuses et erronées.

Le vénérable Dom Lambert Beauduin, qu'on peut considérer comme le père du mouvement liturgique actuel, écrivait : « La liturgie... (avec *Mediator Dei*) est rétablie dans ses droits et ses titres de primauté par l'autorité suprême, par un document solennel, unique. Sans doute les papes Pie X et Pie XI avaient-ils prononcé des phrases décisives; mais pour la première fois, notre Saint-Père, le pape Pie XII, expose dans un document magistral, tout palpitant d'ardeur apostolique, les titres fondamentaux qui assignent à la liturgie, dans le domaine de la vie spirituelle, une place

maîtresse[1]. » Le savant et regretté cardinal Schuster affirmait : « L'encyclique *Mediator Dei* constitue pour la sainte liturgie catholique un document de base, qui, en tout temps, devra être étudié et médité. »

Mais ce n'est pas seulement de *Mediator Dei* que nous devrons nous occuper. Nous tous, qui sommes réunis, nous avons été conduits — et ainsi j'indique déjà le but et la nature de ce Congrès International — par un devoir de reconnaissance envers le Saint-Père Pie XII, pour les enseignements et pour l'activité attentive qu'il développe aussi dans le domaine de la liturgie. Nous sommes poussés par le dessein de passer en revue ses augustes directives et ses précieuses orientations, la masse de réformes et de réorganisations, d'innovations, d'initiatives et de facilités qui se sont développées sous son glorieux pontificat pour que la discipline liturgique réponde d'une façon toujours plus adéquate à la mission qui lui revient dans la vie de l'Église.

Nous voulons, enfin, offrir à Pie XII, après cet examen d'ensemble, notre hommage dévoué et notre ferme adhésion, avec la promesse solennelle et enthousiaste de nous employer à ce que ses enseignements soient toujours plus répandus et connus dans le peuple chrétien. De la sorte nous avons l'heureuse certitude de prêter notre collaboration, pour faible et limitée qu'elle soit, aux buts supérieurs que le Saint-Père, dans sa prodigieuse activité, nous assigne, et ainsi de rendre toujours plus solide et uni le Corps mystique du Christ, qui est l'Église.

Le Souverain Pontife, en effet, après avoir précisé quelle fut la mission du Christ sur la terre, qui est celle de Rédempteur et de Médiateur entre Dieu et les hommes, continue :

> Le divin Rédempteur voulut ensuite que la vie sacerdotale, qu'Il avait commencée dans son corps mortel par ses prières et son sacrifice, fût continuée sans interruption au cours des siècles dans son Corps mystique qui est l'Église. Il institua donc un sacerdoce visible pour offrir en tout lieu l'oblation pure, afin que tous les hommes, de l'Orient à l'Occident, délivrés du péché, servissent Dieu, par devoir de conscience, librement et spontanément[2].

1. *La Maison-Dieu*, n° 13, 1948, p. 7.
2. *Liturgie*, coll. des « Enseignements Pontificaux », n° 509.

Après avoir montré dans le sacerdoce visible la continuation de la vie sacerdotale inaugurée par Jésus-Christ dans son corps mortel, le Saint-Père a montré la fonction très noble de la liturgie, en qui s'accomplit principalement l'office sacerdotal du Christ, en appelant surtout l'attention des fidèles sur :

— *l'Autel,*
— *les Sacrements,*
— *La Louange continuelle.*

Partout, en effet, où se dresse un autel et s'administre un sacrement, ou bien partout où s'élève, au nom de l'Église, un chœur d'hymnes et de psaumes, c'est là que se trouve la liturgie. On se tromperait si on pensait qu'elle consiste seulement en un ensemble de règles pour donner à l'autel et à l'administration des sacrements une dignité et un relief extérieurs, composé de gestes et du rythme des voix. La liturgie n'est pas uniquement un protocole, fût-ce le plus noble et le plus solennel, pour entrer en contact avec la cour céleste. Le comportement extérieur a certainement son importance, puisqu'il est signe du respect et de la vénération avec lesquels on doit traiter les choses royales et saintes; mais la liturgie s'élève à un plan plus haut, divin, puisque — comme dit l'encyclique — elle est, concrètement, l'exercice même du sacerdoce du Christ, accompli par l'Église au long des siècles, par la volonté et l'ordre du Christ. Elle comporte, par conséquent, deux sortes d'éléments : des éléments divins qui, parce qu'ils ont été institués par le Rédempteur, ne peuvent être changés par les hommes; et des éléments humains qui, justement parce que tels, peuvent subir des variations « selon les exigences des temps, des chose, des âmes ». De là naît la variété des rites liturgiques, le développement progressif de formes particulières qui étaient au début à peine esquissées, le rappel et la reprise d'institutions oubliées au cours du temps. C'est là une preuve de la vitalité de l'Église, et les diverses formes qu'elle emploie pour manifester à l'Époux divin sa foi et son amour, permettent aussi de mettre en relief la sage pédagogie de l'Église pour nourrir chez les croyants le « sens » du Christ.

De l'existence de ces deux éléments, le divin et l'humain, découlent très clairement deux conséquences : que la liturgie est une discipline éminemment hiérarchique, qui dépend donc, comme le dogme, du magistère de l'Église, et qui a, si l'on considère l'élément humain, une histoire propre et des périodes historiques de plus ou moins grande splendeur. On se rappelle donc avec une joie pleine de gratitude et d'émotion, les moments les plus saillants de l'histoire de la liturgie, les Pasteurs suprêmes qui ont orienté, à des périodes déterminées d'activité, le mouvement liturgique dans le peuple chrétien : il nous suffit de rappeler les deux Grégoire, — Grégoire le Grand et Grégoire VII —, Innocent III et saint Pie V qui, en dernier lieu, comme tous le savent, sur la base des dispositions du Concile de Trente, réorganisa, en leur donnant une ligne uniforme, les dispositions, règles et habitudes innombrables qui avaient réduit la liturgie à un conglomérat de règles confuses et pesantes.

Notre siècle s'ouvre par une aurore radieuse, annonciatrice d'un midi fécond, et s'inaugure par un nom extrêmement cher à tous, mais spécialement aux fervents de la sainte liturgie, le nom auguste du Pontife saint Pie X : devant sa puissance d'attraction et sa richesse de grâce, le monde entier, — et tous nous en avons été témoins — s'est incliné avec respect et enthousiasme quand il fut élevé à la gloire des autels. Pour réaliser son programme : *Restaurare omnia in Christo*, il a tourné aussi son regard vers *l'Autel*, *les Sacrements* et *la Louange continuelle*. Pour la dignité de *l'Autel* il nous a donné les normes admirables de la musique sacrée et de l'art chrétien; pour que la grâce des *Sacrements* se répande abondamment sur les âmes, il a adressé le plus ardent appel à la pratique quotidienne de la communion, et il a ouvert le chemin qui permettrait au Christ dans l'Eucharistie de venir dans les âmes candides et pures. Pour la *Louange continuelle* nous avons déjà une première et importante Réforme du bréviaire, et on souhaitait le jour où pourrait être constitué un édifice liturgique, « que l'Épouse mystique du Christ a bâti avec un zèle plein d'intelligence pour mettre en lumière sa piété et sa foi; et que, de nouveau, splendide par sa dignité et son harmonie, débarrassé de ses taches, il apparaisse dans toute sa beauté. »

Tel fut le mot, ou pour mieux dire, le mandat apostolique du Pasteur Suprême. Dès lors s'inaugure une voie salutaire de réorganisation et de réforme, se répand dans le clergé et chez les fidèles le zèle, ou, nous pouvons bien le dire, une soif de la liturgie sacrée. Revues et conférences se multiplient, on crée des congrès et des semaines liturgiques où sont débattus avec ardeur les problèmes fondamentaux de la piété liturgique; on fonde des centres de culture liturgique; l'Université catholique de Milan, qui a si bien mérité de la diffusion de la culture philosophique et littéraire, y ajoute son œuvre spécifique : l'œuvre de la royauté du Christ pour que l'esprit humain ne soit pas seulement illuminé par la lumière du Christ, mais vive aussi de son amour.

Le Souverain Pontife Pie XII, dans *Mediator Dei*, se réjouit du mouvement qui s'est développé en ce demi-siècle. Il adresse une louange spéciale à l'Ordre bénédictin qui a fait de la liturgie le but principal de sa vie de perfection, si bien que, des monastères bénédictins, ont surgi en tout temps des personnalités qui ont pu en illustrer sagement les trésors. Grâce au mouvement liturgique inauguré par saint Pie X,

> les augustes cérémonies du sacrifice de l'autel furent mieux connues, comprises et estimées; la participation aux sacrements plus large et plus fréquente; les prières liturgiques plus suavement goûtées, le culte eucharistique considéré, ainsi qu'il l'est vraiment, comme le centre et la source de la vraie piété chrétienne[3].

Le Saint-Père continue en mettant en relief la contribution que l'étude et la pratique de la liturgie ont apportée à la connaissance du Corps mystique du Christ :

> En outre, plus que par le passé, on a fait connaître aux *fidèles qu'ils forment tous ensemble un seul corps, très étroitement uni*, dont le Christ est la tête, et que le peuple chrétien a le devoir de participer, à sa juste place, aux rites liturgiques[4].

3. *A.S.S.*, 39 (1947), p. 523; *Liturgie*, n° 511.
4. *Ibid.*

Telle est l'essence de la liturgie pastorale, et tel est le but de ce Congrès international.

La fin de la liturgie pastorale, c'est précisément d'amener les fidèles à contracter une union très étroite dans le Corps mystique, dont le Christ est le chef et de participer, « à leur juste place », aux rites liturgiques.

Le but de cette réunion internationale, c'est justement de passer en revue l'œuvre grandiose accomplie par le Saint-Père pour que les fidèles prennent toujours davantage conscience de leur vitalité dans l'union très étroite, *arctissima*, dans le Corps mystique, et se rendent ainsi toujours plus dignes de participer aux divins mystères.

Certainement la sainte liturgie peut être objet d'études historiques et linguistiques, on peut la considérer d'un point de vue pédagogique dans son influence sur les diverses civilisations, mais dans l'esprit des suprêmes Pasteurs elle a eu et aura toujours un seul but et une même fin, qui est de faire participer les fidèles aux divins mystères. Ils se trouveraient pourtant dans l'erreur ceux qui verraient dans les diverses réformes ou restaurations liturgiques, comme certains l'ont cru pour le *Novus Ordo Hebdomadae Sanctae*, une nostalgie des formules anciennes, une sorte de romantisme aux motifs esthétiques ou mystiques, un attrait sentimental pour les choses passées; non, absolument non; la raison principale, et nous pourrions dire unique, de ces réformes et de ces restaurations consiste dans le désir ardent de voir les fidèles vivre vraiment la vie du Christ :

> Toutes ces considérations ne doivent pas être un vain rappel, mais tendre activement à soumettre nos sens et leurs facultés à la raison illuminée par la foi, à purifier notre âme pour l'unir chaque jour plus intimement au Christ, nous conformer plus à lui et puiser en lui l'inspiration et la force divine dont elle a besoin, à être des stimulants toujours plus efficaces au bien, à la fidélité au devoir d'état, à la pratique de la religion, à l'exercice fervent de la vertu : « Vous, vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu[5]. »

La fin essentielle de ce Congrès est de passer en revue l'admirable « activité » du Pontife Pie XII dans le domaine

5. *Ibid.*, p. 535; *Liturgie*, n° 530.

de la liturgie pastorale et de la passer en revue avec l'esprit d'adhésion et de révérence que tout fidèle doit nourrir envers le Pasteur suprême qui nous guide. La liturgie demande justement la direction du suprême Pasteur, c'est pourquoi, affirme le Saint-Père :

> Vous savez certainement que ce Siège Apostolique a toujours apporté un soin diligent pour que le peuple confié à sa garde fût éduqué à un sens liturgique à la fois juste et actif[6].
>
> Et si le zèle et l'exubérance du mouvement liturgique sont une consolation pour le cœur du Saint-Père, la conscience de notre charge nous impose de suivre avec attention ce renouveau tel qu'il est présenté par quelques-uns et de veiller soigneusement à ce que les initiatives ne dépassent pas la juste mesure ni ne tombent dans de véritables erreurs[7].

Direction du suprême Pasteur puisque, comme l'auguste Pontife, toujours dans *Mediator Dei*, l'a affirmé,

> La liturgie est en relation très étroite avec les sains principes de la foi catholique et de la doctrine ascétique.
>
> La pureté de la foi et de la morale doit être la règle principale de cette science sacrée qu'il faut en tout point conformer aux plus sages enseignements de l'Église.
>
> C'est donc notre devoir de louer et d'approuver tout ce qui est bien, de contenir ou de blâmer tout ce qui dévie du vrai et juste chemin[8].

Voilà pourquoi — que ce soit encore une fois clairement répété — aucun changement ne peut être introduit dans les rites par une décision privée, mais relève de la compétence exclusive de l'autorité de l'Église.

Dans le présent Congrès, il n'y aura pas de discussions proprement dites, non pas parce qu'elles pourraient devenir ennuyeuses et désagréables; au contraire, si elles sont bien dirigées et animées par le désir du bien, elles apportent de la lumière et préparent des solutions justes aux problèmes qui se présentent. On n'admet pas de discussions à cause

6. *Ibid.*, p. 523; *Liturgie*, n° 512.
7. *Ibid.*, p. 524; *Liturgie*, n° 513.
8. *Ibid.*, p. 524; *Liturgie*, n° 514.

du caractère même du présent Congrès, qui est éminemment hiérarchique. En outre, nous ne sommes pas réunis pour étudier des problèmes ou prendre des initiatives, mais pour mettre en relief, dans leur cadre vaste et multiple, les normes et les dispositions émanées de Pie XII dans son infatigable activité de Père et de Maître. Et quand on passe en revue les forces armées, on salue et on applaudit, surtout lorsque que, comme dans le cas présent, elles sont admirablement équipées.

Ceci n'exclut pas que diverses commissions ne puissent, à l'occasion de cette assemblée, examiner divers problèmes connexes avec la liturgie, qui aboutiront, d'une façon privée et en dehors du Congrès, à des ordres du jour ou conclusions à soumettre à l'autorité ecclésiastique; celle-ci, de son propre chef, les examinera selon l'intérêt qu'ils pourront mériter. Or, revoyant les documents qui appartiennent à cette période liturgique, nous avons pu remarquer que l'auguste Pontife accueille avec une délicate courtoisie ce que les zélateurs de la liturgie lui présentent ou lui indiquent; pourtant, en vertu du pouvoir suprême qui appartient à lui seul, c'est le pape qui fixe les principes; en donnant aux âmes et aux esprits des orientations sûres et fermes, il met en garde contre les opinions qui ne sont pas conformes au but de la vie spirituelle. La fin du renouveau liturgique est celle du véritable bien des âmes et non pas, par conséquent, les exigences des temps, les goûts ou les aspirations nouvelles, le retour à l'antiquité; mais ce qui effectivement est capable d'unir toujours davantage les âmes à Dieu et à en faire découler des fruits de vie éternelle, doit être le motif et la cause de toute norme liturgique.

Altaria

Partout où se montre un indice d'existence humaine, nous avons un autel et une prière, une offrande et un sacrifice, plus ou moins relevés, mais indéniablement existants aussi bien dans les civilisations antiques que chez les peuples sauvages.

A l'idée de l'autel ne peut pas ne pas être unie celle du sacrifice; au contraire, l'autel se dresse pour le sacrifice, qui

exprime souvent un don complet à la divinité et revêt toujours des formes nobles et dignes; plus souvent, toutefois, il s'avilit pour devenir barbare et cruel, non seulement chez les peuples primitifs, mais dans les civilisations même les plus avancées.

Le sacrifice est prescrit dans la Loi mosaïque par une multiple série de normes et par l'institution du sacerdoce; et chez les Prophètes on entend la voix de Malachie qui annonce le sacrifice à venir comme celui d'une oblation pure, dont la pureté ne pourra être souillée par aucune indignité ou malice de ceux qui l'offrent; d'une oblation qui sera pure et immaculée en tout lieu à la gloire du Seigneur, qui sera toujours davantage glorifié parmi les nations (cf. Malachie, 1, 10 ss.).

C'est le sacrifice de la Croix, qui se renouvelle chaque jour sur nos autels : « La Croix, autel du monde », « L'Autel plénitude de la Croix », « l'Église consacramentelle du Christ »; et nous avons aussi un *sacerdoce royal* appliqué au peuple entier qui offre et renouvelle d'une manière non-sanglante le sacrifice de la Croix. Une abondante documentation patristique magnifie ce « sacerdoce royal », en explique la signification et les limites. *Mediator Dei* expose comment on doit entendre l'expression de « sacerdoce royal » appliquée aux fidèles; sa nature a été ultérieurement indiquée et confirmée dans l'allocution solennelle que le Saint-Père a adressée aux cardinaux et évêques réunis à Rome le 2 novembre 1954, pour la proclamation de la fête de la Royauté de Marie. La première partie de cette allocution, en effet, précise clairement la doctrine du pouvoir sacerdotal exercé par le ministre qui célèbre, à la différence du peuple chrétien qui est simplement associé à l'offrande en vertu de son appartenance au Corps mystique du Christ.

Les prêtres, en effet, qui se contentent de communier, n'exercent pas — a affirmé le Saint-Père, — leur *praecipua potestas* et leur fonction propre, qui est d'offrir l'unique et suprême sacrifice du Souverain et Éternel Prêtre, le Christ Seigneur... Aussi le prêtre célébrant, et lui seul, qui, en représentant le Christ, accomplit le sacrifice avec le peuple, mais non les clercs, ni non plus les prêtres qui avec piété assistent le célébrant, bien que ceux-ci puissent

participer et participent en quelque manière activement au sacrifice eucharistique.

Par là on ne veut pas méconnaître l'importance du « sacerdoce royal » des fidèles, mais seulement rappeler et exalter, en face des interprétations tendancieuses, l'essence du véritable sacerdoce proprement dit, c'est-à-dire du sacerdoce hiérarchique.

Quelles sont la signification et les limites du « sacerdoce royal », c'est ce qu'expose avec clarté et sûreté de doctrine le président du Comité d'organisation de ce Congrès international, S. Exc. Mgr Charles Rossi, dans une conférence donnée à la Semaine liturgique pastorale de Naples en 1954.

Et pour que le « sacerdoce royal » puisse participer avec les fruits requis au sacrifice de l'autel, il est nécessaire qu'il s'appuie sur la piété.

Je ne m'attarde pas sur ce sujet d'un très grand intérêt; les précieuses exhortations du Saint-Père à cet égard sont plus que suffisantes pour résoudre tous les problèmes qui s'élèvent sur ce sujet.

On connaît la distinction entre piété collective et piété privée, entre piété objective ou ontologique et piété subjective, entre piété liturgique et piété populaire. Une telle nomenclature peut servir à mieux expliquer les concepts qui concernent la participation des fidèles au sacrifice de la messe; mais elle serait erronée si on voulait créer une distinction nette et, ce qui serait pire encore, antithétique, entre les deux piétés et tirer de cet antagonisme des conséquences qui non seulement affaibliraient la vraie piété, mais pourraient encore miner l'intégrité et la sainteté des principes dogmatiques.

De même que la piété subjective serait stérile et nuageuse sans le sacrifice de l'autel et sans les sacrements, ainsi la participation au sacrifice de la messe serait languissante sans la méditation et sans les exercices ordinaires de l'ascèse chrétienne. Le Saint-Père nous parle ici d'un harmonieux équilibre dans le Corps mystique[9]; il insiste sur la valeur de la piété subjective qui, précisément parce qu'elle est une vertu, requiert un effort constant de la part

9. *Ibid.*, p. 536; *Liturgie*, n° 531.

des fidèles, et exige un progrès qui peut être obtenu préalablement au sacrifice de l'autel, mais qui doit être alimenté, comme tout fruit spirituel, par l'amour envers l'Eucharistie, — pour demeurer dans le domaine eucharistique, — considérée comme sacrement. C'est pourquoi le Saint-Père a voulu donner aux fidèles les grandes encycliques et allocutions destinées à élever et à alimenter la piété subjective : de *Menti nostrae* aux remarquables discours mariaux, aux exhortations pour les prédicateurs de carême, aux nombreux messages lancés à travers les ondes de l'éther pour les fêtes jubilaires et les Congrès eucharistiques, et récemment, l'Encyclique *Haurietis aquas in gaudio*, où sont exposés les fondements dogmatiques de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, la dévotion capable par excellence d'alimenter la piété dans l'âme de l'homme.

Puis, afin que les fidèles puissent participer avec plus de facilité au sacrifice de l'autel, et que le « sacerdoce royal » puisse être exercé par eux, même dans les circonstances difficiles, le Saint-Père a pris deux initiatives que nous pouvons bien dire saintement hardies, parce qu'elles vont contre des traditions plusieurs fois séculaires, contre des habitudes entrées dans la vie ordinaire des fidèles. Je fais allusion aux *messes du soir* et à l'*Ordo* restauré de la Semaine Sainte. Les messes du soir semblent une nouveauté superflue; mais on en voit immédiatement le caractère pastoral, et puis l'expérience a démontré quelle est leur utilité pour ceux qui ne peuvent pas, ou qui ne peuvent qu'avec de grandes difficultés accomplir le précepte dominical.

C'est aussi de préoccupations d'ordre pastoral que s'est inspiré le nouvel *Ordo* de la Semaine Sainte. Des orateurs autorisés nous parleront amplement de l'importance de cette organisation; ils pourront nous parler aussi des tâtonnements et des incertitudes que beaucoup nourrissent, des perplexités et des inquiétudes des fervents de la sainte liturgie et des prêtres en face de cette initiative, surtout parce qu'elle semblait aller contre des traditions profondément enracinées. Le nouvel *Ordo*, au contraire, loin d'apporter de l'affaiblissement ou du trouble dans la piété des fidèles, l'a accrue d'une manière admirable. Même ceux qui ne semblaient pas favorables, ont dû se rétracter devant la splendide réalité. Eux-mêmes — et cela se manifeste non

par des conversations plus ou moins vagues, mais par des documents et de nombreuses déclarations écrites — ont affirmé qui le résultat dépassait toute attente. En outre, on a récemment insisté sur ce point, l'objectif de la réforme a été suggéré par une profonde angoisse créée par la sollicitude pastorale et non, comme d'aucuns ont pu le croire, par un désir, d'ailleurs louable en soi, de rappeler à une vie nouvelle des cérémonies antiques.

A toutes ces dispositions s'ajoutent celles qui regardent le jeûne eucharistique. Tandis que, d'une part, elle pourvoient à ce que les fidèles s'approchent de la sainte Eucharistie d'une manière convenable, en établissant une période d'abstinence à l'égard de la nourriture et de certaines boissons, d'autre part, elles sont secourables à ceux qui, non seulement pour raison de santé, mais encore pour des circonstances spéciales de déplacement ou de travail ne pourraient recevoir Notre-Seigneur dans leur cœur, si le jeûne était demeuré en vigueur dans son ancienne rigidité. On a en effet tenu compte des conditions de l'époque moderne, mais on a en même temps réaffirmé l'importance du jeûne qui « convient à la souveraine révérence que nous devons avoir envers la suprême majesté du Christ, quand nous nous approchons pour le recevoir sous les voiles eucharistiques » (Constitution Apostolique *Christus Dominus* de 1953).

Conditions des temps et paternelles sollicitudes du Saint-Père qui, non moins que les fidèles, ont favorisé les prêtres et spécialement les missionnaires : « Avant tout, il est bien connu que le nombre des prêtres est aujourd'hui inégal aux nécessités toujours croissantes des fidèles... Mais notre pensée se porte d'une manière très spéciale vers ceux qui, ayant abandonné leur patrie, sont allés travailler dans des régions lointaines, pour répondre généreusement à l'invitation et à l'ordre du divin Maître : « Allez donc, enseignez toutes les nations... »

Non content d'avoir promulgué des règles nouvelles dans le domaine de la piété eucharistique afin que le renouvellement non sanglant du sacrifice de la Croix produise des fruits toujours plus grands dans les âmes, le Saint-Père n'a pas voulu négliger les règles qui doivent concourir à la dignité extérieure du divin Sacrifice et par conséquent

concernent ce qu'on a appelé « les servantes de la liturgie » : l'art et la musique. Elle est vraiment capable de fasciner et d'élever l'esprit, l'ample production d'art religieux au long des sièces : dans l'architecture, dans la peinture et dans la sculpture, dans l'art du verre et du fer, — admirables visions données par les vitraux et les grilles grandioses de nos cathédrales, — dans l'art de la ciselure et de la tapisserie. Ces manifestations de la piété et de la dévotion nous disent que l'art est vraiment fils de Dieu. Nous le trouvons à toutes les époques et dans toutes les nations; et toujours, dans tous les temps et dans tous les pays, nous le trouvons digne du temple et de l'autel, c'est-à-dire quand il est animé par la connaissance et l'amour du Christ.

Cependant le désir de nouveauté, l'angoisse, ou pour mieux dire, la vanité de paraître original, et plus encore le manque d'inspiration ont porté, pour employer une expression appropriée de S. Em. le cardinal Costantini, à une véritable hérésie, au sens dogmatique du terme. Par un art plein d'excentricité et tout à fait repoussant, on blasphème le Christ et son Église, et le Christ et son Église sont reniés avec la même force que les hérétiques en mettent à renier les vérités de la foi.

Voilà pourquoi la suprême Congrégation du Saint-Office, avec l'Instruction sur l'art sacré du 30 juin 1952, a mis dans leur juste lumière les hauts devoirs de l'art sacré et a promulgué des règles et des dispositions que les artistes devront observer comme un Code sacré, pour protéger la beauté et la sainteté de la maison de Dieu.

La musique est « sœur de l'art, et plus proche du culte de Dieu que les autres beaux-arts », comme il est dit dans l'encyclique sur la musique sacrée. Dans ce document récent, le Saint-Père a indiqué les concepts directeurs de la musique sacrée et sa fin sublime. « Afin que les cœurs des fidèles étant grandement élevés vers Dieu par sa vertu intrinsèque, s'élèvent plus vives et plus ferventes les prières liturgiques de la communauté chrétienne et que Dieu Un et Trine puisse être loué et invoqué par tous avec plus d'intensité et d'efficacité. » Il a mis en relief la *sainteté* qui exclut tout ce qui a en soi le goût profane, la nécessité d'un *art véritable* et la note qui lui est inhérente, d'*universalité*.

Deux orateurs compétents illustreront à souhait l'art et la musique, par quoi le génie et la foi ont noblement rivalisé au cours des siècles pour que fût rendu à Dieu le culte dû à sa Majesté sacrée.

Sacramenta

Le Souverain Pontife a eu la même paternelle sollicitude pour *l'administration des sacrements*, institués par Notre-Seigneur dans l'économie de la Rédemption. Après nous avoir laissé le Sacrifice de l'autel, *hoc facite in meam commemorationem*, il a confié à ses apôtres la mission de prêcher et de baptiser : « *Euntes... docete* omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti... » (Mt., 28, 19.)

Docete... Dès lors surgit pour illuminer les intelligences et les protéger contre les désordres de l'erreur, une nouvelle Chaire, la Chaire de saint Pierre. Cette Chaire produit les documents les plus hauts et les plus autorisés pour montrer aux peuples le chemin de la vérité; de cette Chaire ont été publiés, avec une autorité et une efficacité souveraines, les principes dictés par Jésus-Christ à ses apôtres : *docete... quaecumque ego dixi vobis;* et encore aujourd'hui, de la Chaire de saint Pierre que nous vénérons avec émotion dans la gloire du Bernin, partent constamment des enseignements profonds destinés à conduire cette pauvre humanité hors de la confusion actuelle des idées et des systèmes vers des objectifs élevés et sûrs. C'est de cette Chaire que sans trêve Pie XII proclame la vérité de la vie au monde entier, aux fils qui lui sont unis par la grâce et à ceux qui en sont encore éloignés, tandis que toute l'humanité fait retentir universellement une ferveur d'affection filiale et d'estime profonde vers le trône de Pierre, parce qu'elle reconnaît en Pie le Maître suprême.

Docete... Notre-Seigneur n'a pourtant pas voulu nous laisser seulement le trésor de ses enseignements; cela n'aurait pas suffi pour assurer la vie de la grâce et pour créer la cohésion et l'union très étroite voulue par le Christ entre les membres de son Corps mystique.

La seule doctrine, pour divine qu'elle soit, ne suffit pas

à unir les hommes; elle pourrait même les porter aux dissensions et aux divisions. Nous en avons une preuve éclatante dans les toutes premières années de l'histoire de l'Église avec la cité de Corinthe où les chrétiens, placés sur un terrain strictement intellectuel, faisaient de leur vie une dispute continuelle et se divisaient en factions et en partis, se réclamant qui de Paul et qui d'Apollos, qui de Céphas et qui du Christ. C'est pourquoi Notre-Seigneur a prévu que le *Docete* ne serait pas suffisant, mais que le *Baptizantes* était nécessaire lui aussi : ainsi apparaissent les sacrements, qui sont les canaux de la grâce dans les âmes. Les sacrements qui accompagnent toute la vie de l'homme de la naissance à la mort, dans les diverses situations ou vicissitudes où ils se trouvent. Il est certains qu'ils agissent *ex opere operato;* cependant il est nécessaire que les fidèles sachent les apprécier et en aient le désir et même la soif, parce qu'ils sont les sources de la vie spirituelle, selon les expressions sublimes de saint Augustin, à qui fait appel l'encyclique *Mediator Dei* :

> afin que nous tirions enseignement de ces signes extérieurs, que nous prenions conscience de nos progrès et que nous nous stimulions fortement à les poursuivre, car une plus haute efficacité sera le fruit de dispositions plus ferventes[10].

Abondantes sont les dispositions prises par Pie XII à l'égard des sacrements : parmi elles nous détachons la Constitution *Sacramentum Ordinis*, le Décret *Spiritus Sancti munera*, les règles dispensées dans les discours aux prédicateurs de carême à Rome, les concessions des Rituels bilingues, les formules sacramentelles demeurant d'autre part liées à leur langue latine parce que, comme nous le lisons dans *Mediator Dei* :

> l'emploi de la langue latine, en usage dans une grande partie de l'Église, est un signe d'unité manifeste et éclatant, et une protection efficace contre toute *corruption de la pure doctrine*[11].

De la sorte le Saint-Père a réaffirmé la beauté et la grandeur d'une langue que l'Église s'est appropriée.

10. *Ibid.*, p. 529; *Liturgie*, n° 522.
11. *Ibid.*, p. 545; *Liturgie*, n° 547.

Latinae linguae usus perspicuum est venustumque unitatis signum.

Clair et magnifique signe d'unité et d'universalité. Peut-être pour se comprendre entre diverses nations ? Pour nous faire comprendre, et pour comprendre. La langue latine ne sert pas seulement comme véhicule des idées ou des formules, elle n'est pas seulement un moyen de communication ou de transmission. Elle est quelque chose de plus profond et de plus substantiel. C'est la vieille question qui se représente aussi dans le domaine civil, rendue aujourd'hui plus aiguë par le déchaînement des automobiles et par la fièvre perpétuelle d'arriver avec la plus grande rapidité. Aujourd'hui plus que jamais on constate une aversion profonde pour la langue latine parce que, répète-t-on, c'est une langue morte, une langue de musée, destinée aux spécialistes des études littéraires et académiques, et non à ceux qui doivent profiter du temps, qui court aujourd'hui comme l'éclair.

La langue latine n'est pas seulement un moyen de communication; son étude ne nous sert pas seulement pour comprendre deux mille ans de civilisation et de culture, mais elle est suprêmement formatrice de l'esprit, pour la conception et la coordination des idées, pour savoir les présenter et les exposer dans toute leur valeur.

Elle est capable de donner à notre esprit cette « humanité » qui est dignité et élégance, qui est discrétion et compréhension, qui acclimate et fait goûter profondément le beau et le vrai. Ceci dans le domaine profane et civil.

A plus forte raison l'usage de la langue latine est requis dans le domaine de la liturgie, non seulement pour se comprendre, mais principalement pour comprendre la vérité que la liturgie exprime.

De sa magnificence, pour laquelle les Grecs l'ont appelée « la langue impériale » — βασιλικη γλωσσα — de sa force synthétique, par laquelle elle n'énonce pas, mais elle grave —, au long des siècles, les Pères de l'Église ont revêtu les vérités sacrées; sa vigueur logique, les théologiens l'ont employée; sa convenance aux concepts divins a été un secours pour les ascètes.

Des pages de fulgurante beauté, qui ont défié les siècles, devant qui les penseurs et les chercheurs même des scien-

ces profanes ont incliné leur esprit avec respect; des pages qui sont toutefois le modèle le plus haut pour notre mission de pères des âmes et de maîtres de la vérité, pour nos tâches de directeurs de consciences, pour notre fonction de dispensateurs des mystères de Dieu, à qui la liturgie latine confère solennité et dignité sans égale.

S'il est vrai que les fidèles, particulièrement à l'époque présente, ne parviennent pas à comprendre facilement comme dans le passé les rites sacrés dans la langue latine, cela ne signifie pas pour autant qu'il faut substituer la langue vulgaire à la langue latine, mais on peut seulement demander que par des moyens appropriés et par des concessions opportunes on leur offre des guides adéquats pour comprendre les formules et les paroles des rites sacrés.

J'ai plaisir à citer ici ce qu'écrit l'Éminentissime Cardinal Lercaro dans son livre déjà très populaire sur la messe. En expliquant la méthode suivie par lui, il note que le livre « donne au peuple son rôle, bien distinct de celui du prêtre. En effet, elle est erronée, l'opinion assez répandue que pour participer à la messe, on doit lire dans son propre missel tout ce que dit le prêtre; parce que le prêtre, à la messe, a des tâches et des actions propres, que les fidèles n'ont pas et qu'ils ne peuvent avoir; la participation — continue l'Éminentissime Cardinal — comme dans n'importe quelle autre action collective, est chose qui varie, et chacun y concourt avec le rôle qui lui revient » (*A Messa figlioli, page* 11).

Les fidèles ne sont pas le sacerdoce hiérarchique, catégorie élue, à qui est réservé le sacrifice propre et véritable et qui, par conséquent, doit comprendre à fond les expressions et les formules sacrées, mais dans leur *regale sacerdotium* ils participent « à leur juste place » au sacrifice et aux divins mystères. A une telle participation ils doivent être conduits par de sages procédés, qui les mettent en mesure de se rendre compte des rites et des vérités qui en sont le fondement, sans pour autant que cela doive détruire la valeur et la fonction spirituelle de la langue latine.

La langue qui — continue *Mediator Dei* — n'est pas seulement un signe d'unité visible et beau et qui, pour cette raison, rend frères les hommes de tous les peuples et de toutes les races, même extérieurement et sensiblement dans

l'unité d'un même langage qui monte d'un bout à l'autre de l'univers vers le ciel, pour la propitiation et l'expiation, mais aussi comme « remède efficace contre toutes les corruptions de la pure doctrine ».

Une seule langue, en effet, qui, dans l'antiquité classique, connut un affinement constant des termes et des expressions, et sur laquelle des générations et des générations de savants ont penché le front dans le silence laborieux du cloître, des chaires les plus fameuses des Universités, dans des disputes animées pour synthétiser et sculpter dans la majesté de la forme les vérités surnaturelles, est par elle-même garantie et facteur de pureté de doctrine, comme ne peut l'être aucune autre, quelle qu'elle soit.

Altaria — Sacramenta — « Laus perennis »

La *Laus perennis* s'appuie sur le solennel commandement : *Oportet semper orare et non deficere* (Luc, 18, 1); on l'entend dans les toutes premières réunions des chrétiens; elle nous est décrite par saint Paul avec d'admirables accents; elle s'élève comme une note spécifique de la religion chrétienne dans les catacombes; elle retentit dans les premières basiliques, et sa douceur expressive fait couler les larmes de saint Augustin; elle se développe toujours davantage et anime les grands monastères.

La *Laus perennis* est ce que nous appelons aujourd'hui office divin :

> La prière du Corps mystique du Christ adressée à Dieu, au nom et pour l'avantage de tous les chrétiens, par les prêtres et les autres ministres de l'Église ainsi que par les religieux, délégués par elle à cet effet[12].

La sollicitude paternelle du Saint-Père pour rendre toujours plus fervente la prière officielle de l'Église nous est montrée par ces précieux témoignages : la nouvelle traduction du Psautier et la simplification des Rubriques. La nouvelle traduction se prolongera avec bénédiction au long des siècles; la simplification des Rubriques est un premier début

12. *Ibid.*, p. 573; *Liturgie*, n° 601.

de ce qui devra être, si le Seigneur le veut, la réforme du Bréviaire.

Parmi les discours qui seront donnés ces jours-ci, il y en a un qui porte ce titre : « La valeur pastorale de la Parole de Dieu dans la liturgie. » L'orateur est le P. Augustin Bea qui fut président de la Commission nommée par le Saint-Père pour la traduction en latin des textes originaux du Psautier et qui, dans un discours tenu dans les dix premières années de cette commission, nous a fait connaître ses labeurs et l'activité de ses membres éminents pour répondre au désir et aux orientations données par le Saint-Père. Il mettra particulièrement en relief comment le but principal de cette traduction n'a pas été de nous donner un nouveau document littéraire — œuvre en elle-même déjà sainte et louable, pour la sublime poésie avec laquelle les psaumes chantent les ascensions de l'âme vers Dieu, — mais on a voulu offrir la possibilité de comprendre toute la valeur et le sens original des Psaumes : but, par conséquent, éminemment pastoral.

Cette même fin a poussé le Saint-Siège à publier le décret *Cum nostra hac aetate*, que S. Ém. le cardinal Lercaro expliquera sagement et appliquera à la sanctification des Pasteurs d'âmes.

Aussi bien dans *Mediator Dei* que dans plusieurs autres documents pontificaux, le Souverain Pontife a donné bien d'autres directives diverses dans le domaine liturgique. Je crois toutefois avoir indiqué les grandes lignes, les principes fondamentaux qui seront ensuite justement développés et illustrés par des orateurs de qualité.

En déclarant officiellement ouvert ce congrès solennel, dans lequel se détachent de hautes autorités de l'Église et où apportent leur tribut de doctrine d'illustres maîtres de la science liturgique, ma pensée et mon cœur se tournent vers le Seigneur, vers la Sagesse incréée de Dieu, en lui demandant lumière et conseil. Mes paroles font écho à la prière sacerdotale du Christ, qui fut l'appel suprême à l'unité des âmes, des cœurs, des esprits et de l'action : *Ut omnes unum sint*. Unité sur laquelle se fonde essentiellement l'Église, le Corps mystique du Christ. Unité que l'amour seul est capable de cimenter, et c'est pourquoi le plus beau présage de la réussite du présent Congrès ne pouvait être que la douce

terre d'Ombrie, la mystique Assise, d'où a jailli dans le monde la lumière séraphique d'amour, de douceur, de paix, de saint François. Qu'il nous obtienne du Seigneur que, renouvelé dans nos bons desseins par l'intensification du mouvement liturgique, brûle plus ardemment l'amour de l'homme pour Dieu, amour dont les rites sacrés sont tout palpitants, et qu'ils tendent à accroître encore.

II

LA PASTORALE, CLEF DE L'HISTOIRE LITURGIQUE

par le R. P. Joseph A. JUNGMANN, s. j.,
Professeur à l'Université d'Innsbruck
Consulteur de la Sacrée Congrégation des Rites

Notre-Seigneur Jésus-Christ apprit à prier à son Eglise et lui confia les sacrements, avant tout l'Eucharistie, trésor précieux que l'Eglise porte respectueusement à travers les siècles. Ce trésor, elle ne l'a pas seulement conservé et protégé, elle l'a façonné, enchâssé dans des formes très riches; au long des siècles elle a créé ce que nous appelons la liturgie de l'Eglise.

L'histoire de cette liturgie est longue et presque aussi mouvementée que l'histoire de l'Eglise elle-même. Cette histoire a fait depuis les derniers siècles l'objet d'études multiples, depuis les premières tentatives à l'époque du Concile de Trente jusqu'aux in-folio des Bénédictins de Saint-Maur et aux travaux érudits de notre siècle. Ces études devaient d'abord se contenter d'enregistrer les faits, d'éclairer les connexions et les évolutions, de relever les facteurs déterminants de ce développement, facteurs qui souvent tenaient aux circonstances extérieures, politiques, culturelles et aux tendances générales d'une époque.

Mais la maturation progressive de ces travaux permit aussi de plus en plus de déceler l'action de forces silencieuses agissant au dedans. La liturgie ressemble à un arbre : si elle a poussé dans le climat changeant de l'histoire du monde, si elle en a connu les âges de tempête et de floraison, cependant sa croissance procède de l'intérieur et des forces vitales dont elle est issue. La liturgie est la vie de l'Eglise en face de Dieu, de l'Eglise, communauté de tous ceux qui se sont attachés au Christ par le baptême et qui, dimanche après dimanche, se rassemblent pour célébrer, sous la direction du ministère sacerdotal, le mémorial du Seigneur.

Sous la direction du ministère sacerdotal, ai-je dit. De tout temps, ce ministère sacerdotal y a vu sa tâche principale : célébrer le culte à la tête de la communauté rassemblée. En outre il avait une tâche particulière aux époques où les formes de ce culte étaient encore flottantes : celle de créer ces formes et d'en fixer l'ordonnance. Or, selon quels principes ces formes ont-elles été créées ? Où trouver la clef pour accéder au secret de ces formes multiples, et à présent si énigmatiques, de la parole, de cette alternance des lectures, des chants et des prières, de cette richesse de gestes et de rites ?

Nous trouvons la réponse dans la sollicitude du ministère pastoral pour l'Eglise qui est l'ensemble des fidèles, pour l'Eglise en tant que *plebs sancta* qui, sous la direction de ses pasteurs dès sa naissance ici-bas, doit rendre à Dieu un culte digne de lui par la prière et le sacrifice, et de cette manière doit être sanctifiée. C'est bien cette préoccupation qui a été décisive quant à la détermination des formes du culte, et cela à plusieurs points de vue.

I

En premier lieu, il s'agissait d'atteindre ce que nous voyons effectivement réalisé dans la célébration liturgique : il fallait, dans la liturgie, *rassembler l'Eglise*. Puisque le Seigneur avait établi son institution sous la forme d'un repas en commun, nous voyons les fidèles de la première génération célébrer la fraction du pain *per domos*, en petites communautés domestiques. Puis les communautés grandissent, les églises, les basiliques, les magnifiques cathédrales sont bâties. Mais on n'oublie jamais que l'Eglise appelée à glorifier Dieu, ce n'est pas l'édifice de pierres fait par les hommes, si grandiose soit-il, mais d'abord et toujours cette demeure que Dieu lui-même a voulu se préparer *ex vivis et electis lapidibus*, et par conséquent non seulement les ministres sacrés qui entourent l'autel, mais l'ensemble des fidèles qu'ils sont appelés à guider. C'est pourquoi nous voyons la liturgie à l'œuvre pour réaliser sur terre ce rassemblement des fidèles et pour le rendre visible. Le Peuple de Dieu devait être

visible — et, en effet, en mille et mille endroits on peut le voir et l'entendre. Les fidèles se rassemblent autour des mandataires consacrés, et ainsi leur prière commune monte vers Dieu.

Cela s'aperçoit dès les formes les plus anciennes de la liturgie : on ne voulait pas d'un culte dans lequel l'évêque ou le prêtre aurait prononcé, uniquement pour lui-même, des formules mystérieuses, et auquel les fidèles n'avaient qu'à assister en témoins muets. Bien au contraire, le célébrant récite en leur nom les prières, à haute voix et d'une manière perceptible, et il s'exprime au pluriel : *nous* prions, nous demandons, nous offrons, nous louons et glorifions. Qui plus est, au début de sa prière il invite à y prendre part activement : *gratias agamus*, nous voulons rendre grâce, nous voulons offrir le sacrifice d'action de grâces; *oremus*, nous voulons prier.

Et pour rendre plus pressant encore cet appel, il adresse d'abord à l'assemblée une salutation : *Dominus vobiscum*, à laquelle il faut répondre : *Et cum spiritu tuo*; ensuite seulement il prononce la prière qui est celle du Peuple de Dieu réuni : *populus tuus, Ecclesia tua, plebs tua sancta*. Et lorsqu'il a terminé la prière, il attend encore que l'assemblée lui donne son assentiment par le mot : *Amen*. Celui-ci est en quelque sorte, pour parler avec saint Augustin, la signature que doit apposer le peuple en bas de sa prière : *Amen dicere subscribere est* (Serm. Denis, 6, 3).

A cet *Amen*, surtout à celui de la fin du Canon eucharistique, on accordait dès les premiers temps une importance spéciale. Saint Justin martyr, dont la première Apologie nous a conservé le récit le plus ancien de la célébration eucharistique, et cela dans deux passages, ne mentionne que brièvement l'apport des dons et l'action de grâces que le président de l'assemblée adresse au Père de l'univers, mais, dans les deux textes, il parle des *Amen* et souligne avec une fierté visible — Justin était un laïc — que tout le peuple prononce l'*Amen*; à ses lecteurs païens il explique expressément que ce mot hébreu signifie : Ainsi soit-il.

Dans cette ordonnance de la prière liturgique, nous percevons, non seulement dans la liturgie romaine, mais

dans toutes les autres liturgies chrétiennes, la langue de l'Eglise primitive, l'idiome des premières générations. Nous sommes en présence de la tradition de l'Eglise la plus ancienne et la plus vénérable en ce qui concerne son culte. Non seulement l'*Amen* nous fait entendre aujourd'hui encore la langue parlée par les Apôtres et par le Seigneur lui-même, mais la salutation elle aussi, et la réponse manifestent la tournure particulière de cet idiome ancien. L'intention de l'Eglise naissante, à savoir que son culte devait être l'affaire de la communauté, n'aurait pas pu s'exprimer plus clairement.

Cette Eglise naissante s'étend au delà du pays de la Bible, elle pénètre dans le monde de la culture hellénistique et chez les peuples de langue grecque. Elle y apporte sa tradition, non seulement la tradition doctrinale, mais aussi la tradition liturgique dont nous venons de parler. Cependant elle apporte également le principe selon lequel la célébration du culte doit être l'affaire de la communauté. Ainsi le culte conserve-t-il la coloration de son pays de provenance; toutefois, pour la prière et la lecture, nous voyons l'Eglise, non pas maintenir l'araméen ou l'hébreu, mais au contraire adopter la langue de ces peuples nouveaux. Sans doute ne se sert-elle pas des dialectes des peuplades particulières de l'Asie Mineure ou de l'Illyrie, mais de la langue littéraire et écrite, du grec qui était plus ou moins compris partout. Et lorsqu'à Rome même la communauté chrétienne déborde le milieu de la colonie grecque, et que la population autochtone de langue latine devient prépondérante, il s'y produit au III^e^ siècle, encore une fois, un passage de la liturgie grecque à la liturgie latine. C'est depuis cette époque que s'est formée la liturgie latine de Rome, dans la langue qui, parmi les peuples de l'Occident, resta plus d'un millénaire la langue littéraire et la langue usuelle des gens cultivés, et qui évidemment fut la langue de toutes les assemblées ecclésiastiques. Voilà pourquoi elle pouvait aussi rester la langue de la liturgie.

Sans doute, au fond, en cette matière, s'est fait valoir une loi de constance et le latin est devenu langue sacrée; toutefois nous constatons à Rome même jusqu'au début du moyen âge une mobilité étonnante des formes liturgiques,

si bien qu'on est en droit de parler d'une pastorale liturgique dans un sens particulier. En effet, nous constatons non seulement que la liturgie a des égards pour la culture populaire dans son ensemble, mais même qu'elle tient compte de certaines sensibilités particulières, en tel lieu, voire dans tel quartier de ville. Ainsi, aux offices des Stations romaines, les lectures sont-elles souvent choisies en accord avec le sanctuaire respectif ou ses environs. Le dimanche de la Sexagésime c'est la *statio ad sanctum Paulum* : raison de faire raconter sa vie par l'Apôtre lui-même. A la Station des Saints-Côme-et-Damien, pèlerinage très fréquenté, la lecture fait allusion à la ferveur des fidèles à visiter ce sanctuaire, mais les avertit par les paroles du prophète de ne pas dire avec une confiance téméraire : *templum Domini, templum Domini.* Ou bien lorsque le jour où la célébration a lieu dans une église de cimetière, à Saint-Eusèbe, le récit des résurrections devait évoquer le baptême.

Evidemment, le fait d'avoir tenu compte de ces éléments populaires dans la liturgie, à l'époque où ses formes s'élaboraient encore, devait susciter certaines tensions, lorsque ces formes étaient transportées en d'autres lieux et chez d'autres peuples. On ne pouvait pas recréer sans cesse la liturgie; elle devait être conservée et continuée au moins dans sa substance. Si elle demandait une accommodation, elle devait être aussi, dans la mesure du possible, pieusement maintenue et fidèlement transmise. Car la liturgie est Parole sacrée; elle veut éviter tout changement brusqué pour participer en quelque sorte à la sainte quiétude de Dieu et procurer ainsi aux fidèles une participation à la paix de Dieu.

Mais dans quelle mesure fallait-il, en transportant les formes liturgiques d'un pays à un autre, s'adapter, ou maintenir la tradition ? De quel poids la culture populaire et les besoins concrets devaient-ils peser sur la décision ? Dans chaque cas, selon les circonstances des temps, on pouvait envisager des solutions différentes.

En ce qui concerne un des éléments des célébrations, la prédication, l'Eglise a toujours tenu compte des diversités nationales et des besoins des fidèles rassemblés *hic et nunc*, et l'Eglise a lutté pour ce droit, même s'il s'agissait de

minorités ou de groupes restreints. Et lorsque, dans des situations pénibles, la prédication et la catéchèse ne pouvaient plus s'épanouir librement, comme ce fut le cas parmi certains peuples d'Orient durant des siècles, l'Eglise est passée aux langues nationales, sinon en totalité, au moins dans les parties du culte qui touchaient davantage les fidèles. Au moins pour les lectures et pour les litanies que le diacre devait alterner avec le peuple, elle s'est servie des langues nouvelles, en particulier de l'arabe.

En d'autres circonstances, comme à notre époque par exemple, l'usage des langues populaires a été concédé au moins pour donner les sacrements, et pour certaines fonctions du Rituel. Les rites du mariage, les prières des funérailles devraient se faire de sorte que les participants puissent, par la parole aussi, comprendre le sens de ce qui se passe à la lumière des grandes vérités, et s'élever à Dieu dans une prière commune. Et même à la célébration dominicale, du moins lorsqu'elle adopte le rite de la messe basse, un vaste champ reste ouvert pour la prière et le chant communs en liaison avec les formes de la liturgie.

II

La liturgie voulait de tout temps rassembler les fidèles, afin qu'ils se présentent devant Dieu en tant qu'Eglise et Peuple de Dieu. Mais elle voulait les conduire plus loin, elle voulait guider les fidèles vers *un christianisme conscient.*

Au cours de l'histoire de la liturgie s'est développée une abondance de formes, surtout de formes de prière, dont un modeste choix seulement nous est resté familier. L'Eglise ne s'est jamais contentée d'accomplir strictement les actions sacramentelles que lui avaient imposées son fondateur. Elle ne s'est pas contentée de verser l'eau sur la tête du catéchumène : dès le III^e^ siècle elle bénit cette eau au cours d'une prière solennelle, elle fait accéder le catéchumène par étapes au sacrement de la régénération. Elle ne s'est pas non plus contentée de transmettre les pouvoirs sacerdotaux par une simple imposition des mains — très

tôt elle a entouré cette action de rites et de prières significatives. De même encore, elle ne se contente pas de prononcer les paroles sacrées sur le pain et le vin, — elle nous conduit respectueusement par échelons jusqu'au sommet de l'action sacramentelle.

Quel est le sens de cette prodigalité de formes, et surtout de paroles ? Pourquoi cette structuration précise des prières, cette sorte de monnayage des thèmes de la foi au cours du cycle annuel ? Dans son encyclique *Mediator Dei* Pie XII a mis en parallèle avec la maxime bien connue : *Lex orandi est lex credendi* la réciproque : *Lex credendi est lex orandi.* Il n'y a pas à en douter : de tout temps l'Eglise a voulu, conjointement avec ses rites sacrés, exprimer sa conscience de la foi par la prière, — et cela en toute simplicité devant Dieu, mais en même temps devant le peuple fidèle. Chaque fois que l'Eglise est rassemblée pour prier, le monde spirituel qui enveloppe tous les rachetés doit devenir une réalité vivante. Les fidèles doivent être amenés à un christianisme conscient, et maintenus dans ce christianisme conscient. De même que la mosaïque de l'abside des basiliques romaines fait briller devant ceux qui entrent la Jérusalem céleste à laquelle nous sommes appelés, et le Christ glorieux qui est notre espérance, et les fleuves du paradis, fleuves de vie qui découlent de la Croix du Seigneur, de même la parole de la prière et de la lecture devait susciter à neuf dans les consciences les grandes vérités de foi.

Non sans raison, on a fait remarquer que les formules les plus anciennes de la prière principale de la messe, de la prière eucharistique, sont intimement apparentées aux formules du symbole de foi. En effet, la préface portait parfois un nom qui convient aussi bien à un symbole de foi, ainsi lorsqu'elle est appelée *praedicatio*, ou bien tout court confession, ἐξομολόγησις. Et, dans cette confession de foi priée, on insiste toujours, en particulier dans les formules les plus anciennes, précisément sur les vérités de foi qui sont fondamentales pour le chrétien. La prière liturgique était tout ensemble le catéchisme de la doctrine chrétienne ; non pas un catéchisme fait d'exposés détaillés, de distinctions subtiles et d'énumérations multiples, mais un catéchisme qui résume d'une manière impression-

nante les thèmes essentiels de la foi et surtout les vérités qui motivent la joie chrétienne.

Dès les origines, la prière principale de la messe a le caractère d'une action de grâces. Nous y sommes invités par l'acclamation : *Gratias agamus!* Car depuis que Dieu « nous a arrachés aux puissances des ténèbres et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé » (Col. 1, 13 s.), nous ne saurions faire autre chose ni donner d'autre réponse à Dieu que le remercier, *semper et ubique gratias agere*, parce que l'œuvre de Dieu en notre faveur n'a été d'un bout à l'autre que grâce gratuite et surabondante. N'est-il pas d'une grande importance que cette connaissance engendre la disposition fondamentale de l'âme croyante ? Le christianisme n'est pas peine et obligation gênante, il est grâce suprême. Et la liturgie conduit à ce christianisme conscient.

Dans les liturgies les plus anciennes, et de même dans la liturgie romaine actuelle, le style de la prière a ceci de particulier que presque chaque prière, oraison ou préface, et surtout la finale de la prière eucharistique, est rédigée de sorte que l'élévation vers Dieu se fait *per Christum Dominum nostrum*, *per Dominum nostrum Jesum Christum*, *per ipsum et cum ipso*. Cela aussi fait partie de la tradition liturgique la plus ancienne. A force d'entendre sans cesse ces paroles et d'y répondre par leur *Amen*, les fidèles étaient sans cesse rendus attentifs au fait que notre démarche confiante vers Dieu n'est possible que parce que Lui, le Christ, nous a devancés, parce qu'il est notre Chef et notre Seigneur, le Ressuscité qui est passé par la mort et nous a acquis la vie. La répétition incessante de cette formule suffisait à mettre en évidence que le christianisme n'est pas un assemblage quelconque de doctrines et de commandements, mais qu'il est la Bonne Nouvelle du Christ qui veut nous ramener vers le Père céleste, qu'il est essentiellement union au Christ et vie avec Lui.

Mais ce thème de l'unique Sauveur a été dès les origines explicité et développé, et cela par les lectures, dont la dernière, l'Evangile, était depuis l'antiquité chrétienne celle où le Christ lui-même parle et agit. C'est pourquoi nous acclamons encore aujourd'hui le Seigneur comme étant présent, par la salutation : *Gloria tibi, Domine.* Ces lectures

étaient destinées aux fidèles et leur étaient proclamées depuis l'ambon; souvent elles étaient précédées d'un appel spécial à l'attention : πρόσχωμεν, c'est-à-dire : Faites attention! Encore cette parole est-elle davantage répandue et expliquée dans la série des grandes fêtes que l'Eglise célèbre depuis les anciens âges. Ces grandes fêtes au cours de l'année liturgique sont toutes des fêtes du Seigneur : fête de sa naissance et de son Epiphanie, mémoire de sa Passion rédemptrice et de son triomphe pascal, de son Ascension et de l'effusion de l'Esprit, et encore fêtes de sa Mère, de ses apôtres et de ses messagers de la foi. Et enfin, de semaine en semaine, son jour mémorial : le dimanche, *Dominica*, jour du *Dominus noster*, ou comme il s'appelle en grec : κυριακή, jour de notre *Kyrios*, parce que jour de l'accomplissement de son œuvre rédemptrice par sa victoire pascale.

Quand ainsi, semaine après semaine, et année après année, le Seigneur et son œuvre apparaissaient au regard spirituel des fidèles, ceux-ci devaient bien comprendre ce que signifie : être chrétien. Tant que les fidèles comprenaient ce langage et en étaient pénétrés, ils ne pouvaient s'égarer, même si pour le reste leurs connaissances en matière de foi étaient modestes, même si les distinctions subtiles des théologiens ne leur étaient pas familières. C'est pourquoi nous pouvons comprendre que, durant des siècles, un ministère pastoral était possible où l'on ne connaissait pas de catéchèse méthodique, où l'on prêchait peu, où l'évêque était presque seul à prêcher, où l'instruction multiforme par le livre n'était pas possible, et où pourtant vivait un christianisme florissant — et cela parce que les grandes vérités chrétiennes étaient maintenues vivantes par la liturgie.

En proposant ainsi aux fidèles infatigablement et d'une manière vivante l'image et l'œuvre du Seigneur, l'Eglise au fond n'a pas fait autre chose que ce que le Seigneur lui avait ordonné dans ses dernières heures en disant : Faites ceci en mémoire de moi. Certes, cette parole contenait d'abord l'ordre de célébrer le mystère sacramentel; mais elle impliquait également un avertissement à l'adresse de son Eglise : qu'elle accomplisse cette célébration de sorte que les fidèles ne perdent jamais la mémoire du Seigneur

et n'oublient pas ce qu'il signifie pour eux, à savoir qu'il est pour eux la Voie, la Vérité et la Vie. C'est ainsi que la liturgie est un acheminement vers un christianisme conscient.

Mais il faut encore une fois poser la question : pourquoi cette richesse de formes de la liturgie ? Pourquoi l'Eglise ne s'est-elle pas contentée de formes didactiques, de lectures et de prédications, ou de formes poétiques, d'hymnes et de chants, pour maintenir vivant le souvenir du Seigneur dans l'esprit des fidèles ? Pourquoi cette variété et cette prédominance de la prière, de la prière à haute voix, — alors que la prière passe pour être l'affaire du cœur et de la dévotion silencieuse de l'esprit ? Ou bien, pourquoi au moins la messe, ce mystère très sacré, n'a-t-elle pas été célébrée dès les origines dans le silence, comme une suite de prières réservées au prêtre tandis que les fidèles ne suivraient que de loin avec un profond respect ? De fait, huit siècles ont passé jusqu'au jour où du moins sa partie centrale, le canon, sous l'influence de circonstances particulières à l'Eglise franque, fut comme cachée sous un voile de silence. Encore une fois voici la réponse : la liturgie voulait guider les fidèles, les initier en somme à la prière et à l'offrande chrétiennes.

Partout où se rencontre la foi, il y a aussi la prière, comme réponse spontanée de la créature au Créateur. Mais la prière de l'individu risque toujours de s'enfermer dans les étroits horizons de ses intérêts personnels et de se contenter de la prière de demande. L'Eglise au contraire, dès les origines, a mis au premier plan de sa liturgie la prière de louange, d'action de grâces et d'adoration. Elle a gardé conscience de ce que le Seigneur avait dit à la Samaritaine, auprès du puits de Jacob : « Dieu cherche des adorateurs, des adorateurs tels qu'ils l'adorent en esprit et en vérité. » Où doit-il les trouver sinon dans sa sainte Eglise ? De même que l'oraison dominicale commence par le *sanctificetur*, de même la prière liturgique de l'Eglise atteint son point culminant dans le triple *Sanctus* qui jaillit de la grande prière d'action de grâces. Le *Sanctus* est le chant le plus ancien de la Liturgie eucharistique, et c'est un chant que de toute évidence, pendant près d'un millénaire, toute la communauté entonnait pour

rendre hommage à Dieu *una voce* avec les anges du ciel. Quelle exaltation devait envahir les fidèles, à savoir qu'ils chantaient dans un chœur aussi grandiose!

Déjà dans l'antiquité chrétienne on ne se contentait pas de chanter le *Sanctus*. Le chant populaire avait sa place, particulièrement à la suite des lectures, surtout après celles de la messe, à l'endroit où nous avons encore aujourd'hui le Graduel et l'Alléluia. Le psalmiste, souvent un jeune lecteur à la voix claire, devait chanter le psaume, alors que la foule chantait après chaque verset le refrain, soit l'Alléluia, soit une acclamation, soit le verset du psaume qui avait été indiqué au début. Saint Augustin se montre vrai pasteur et maître de pastorale liturgique, lorsque dans ses *Enarrationes in Psalmos* il souligne avec une prédilection visible et une joie pastorale très pure les versets que tout le monde venait de chanter ensemble. « Nous avons entendu le psaume, dit-il, et nous nous sommes édifiés mutuellement en chantant d'un seul cœur et d'une seule voix : « Venez, adorons le Seigneur! » (Serm. 176, 1). De tels versets devaient se graver de façon inaltérable dans le cœur des fidèles; ils constituaient un trésor précieux de prière et de sainte joie.

La liturgie voulait conduire les chrétiens à la prière chrétienne. La prière de demande fait aussi partie de la prière chrétienne. En diverses occasions, elle prend même une large place dans la liturgie, à tel point que certains jours en ont pris la dénomination : *Rogationes*, *Litania*. Mais aussi à l'intérieur de la messe dominicale habituelle depuis le temps du martyr Justin et durant des siècles, et la coutume persiste aujourd'hui encore en Orient, les lectures étaient suivies de prières : prière pour les intentions générales de la chrétienté, pour tous les états et pour les fidèles eux-mêmes, prières normalement alternées, et conclues par le prêtre dans une collecte.

Dans d'autres cas, et cela a été l'ancienne coutume de la liturgie romaine — on invitait simplement à prier; un court moment de silence permettait ensuite la prière personnelle. Pour souligner l'intensité de cette prière, on demandait aux fidèles de s'agenouiller : *Flectamus genua*. Chacun devait faire écho, dans le silence de son cœur, aux paroles de la lecture qu'on venait d'écouter, ou devait

recommander à Dieu les intentions spéciales qui lui tenaient à cœur, ou celles qui étaient formulées dans l'invitation à la prière. On ne devait se relever qu'à l'appel : *Levate*, et lorsque le prêtre commençait son oraison-collecte. Cette forme de prière nous a été rendue par notre Saint-Père dans la réforme de la liturgie pascale. Voilà comment la liturgie conduit à la prière chrétienne.

Prière *chrétienne*, dis-je. Bien que la liturgie connaisse le culte des saints — les plus anciens sacramentaires de la liturgie romaine contiennent déjà un grand nombre de fêtes des martyrs — elle ne permet jamais que la prière se décompose, qu'on confonde Dieu avec les amis de Dieu, qu'on parle comme si l'auxiliaire céleste pouvait nous aider par sa propre puissance, ou qu'on perde de vue celui qui, selon saint Paul, est le seul médiateur entre Dieu et les hommes. Bien que la liturgie connaisse l'*Ora pro nobis*, et qu'on trouve même dans les hymnes certains éloges assez audacieux de la puissance des saints, ses invocations débouchent toujours dans la grande ligne : elle se prosterne devant la majesté divine et espère être exaucée *intercedentibus Sanctis tuis*, *Per Dominum Jesum Christum*. Il faut noter encore le fait instructif que pendant plusieurs siècles on a observé la prescription de se tourner en priant vers l'orient, en direction du soleil levant — même de nos jours la plupart de nos églises sont encore orientées — parce que dans le soleil levant on voyait l'image de celui qui est la lumière du monde et notre avocat auprès du Père. Ainsi même l'attitude du corps montrait par qui on espérait être exaucé.

Conduire vers la manière chrétienne de prier ? Sans jamais faire violence à la liberté des fidèles et les empêcher de prier selon leur cœur, l'Eglise, rien qu'en leur faisant entendre sa prière à elle et en les faisant y répondre par leur *Amen*, devait les rendre conscients de ce que sont nos rapports avec Dieu; ainsi devait toujours être présent à leurs regards le cosmos chrétien; ils devaient apprendre la juste attitude qui convient à la prière chrétienne.

Conduire vers la prière chrétienne. La réalité la plus importante dont l'Eglise avait à instruire les fidèles était et reste le sacrifice de la Nouvelle Alliance. C'est chose belle

et grande que depuis les origines lointaines de l'Eglise, en tout lieu où habitent des chrétiens catholiques, de dimanche en dimanche des milliers et des millions se rassemblent dans les églises pour assister au Saint Sacrifice. Sans doute y en a-t-il toujours eu beaucoup parmi eux qui se contentaient par leur présence de remplir un devoir. Peut-être a-t-on aussi pratiqué une pastorale qui n'attendait et n'exigeait pas davantage que de voir les fidèles rester avec le respect convenable jusqu'à la fin de l'action sacrée. Mais si nous interrogeons la liturgie et si nous l'observons là où ses formes étaient restées vivantes, nous découvrons qu'elle visait bien plus haut. Elle voulait réunir les fidèles comme des *circumstantes* — non pas évidemment au sens spatial, mais au sens spirituel du mot — autour de l'autel. Elle leur faisait porter le pain, le vin et d'autres offrandes à l'autel. Ils devaient répondre aux appels du prêtre, et dans sa prière ils sont désignés comme ceux qui offrent le sacrifice : *Nos servi tui et plebs tua sancta* et ils sont également invités à répondre par leur *Amen* à cette prière sacrificielle.

Partout où les fidèles se prêtaient volontiers aux suggestions de la liturgie, ils devaient se rendre compte qu'ils n'étaient pas que des « étrangers et voyageurs » ou bien de simples spectateurs de ce que le Christ opérait à l'autel par le prêtre, sous le voile de rites et de prières mystérieuses, et que là ce n'était pas seulement le sacrifice du Christ qui se déroulait devant eux, mais le sacrifice que le Christ voulait célébrer avec son Eglise, comme le grand prêtre à la tête de son peuple sacerdotal, pour inclure et assumer tous les fidèles avec leurs peines et leurs soucis, leurs luttes et leurs souffrances, afin d'amener le monde par ce sacrifice vers le Père céleste — jusqu'à l'avènement du jour où Dieu sera tout en tous (1 Cor., 15, 28).

Les fidèles qui se sont laissés guider de cette manière par l'Eglise devaient être remplis d'une sainte fierté, de la joie d'être dès à présent intégrés dans le Royaume de Dieu. Cette conviction devait certainement fortifier leur foi, mieux que des flots de paroles d'une sagesse rationnelle : cette conviction, elle se traduisait dans une joie sainte, pressentiment d'une possession céleste.

C'est sans conteste un succès décisif de la pastorale ecclé-

siale lorsqu'elle sauve les âmes, lorsqu'elle réussit à guider les hommes de manière que, du moins à l'heure de leur mort, ils aient trouvé le bon chemin et réalisé ainsi leur destinée. Mais c'est, à n'en pas douter, une tâche bien plus grande et plus digne de la vocation chrétienne, c'est même la véritable mission de l'Eglise, de conduire le peuple chrétien de sorte que sur terre déjà il se rassemble dans la sainte joie pour glorifier Dieu, pour « proclamer », selon la belle définition pétrinienne de la vocation de l'Église, « les hauts faits de Celui qui nous a appelés des ténèbres à son admirable lumière » (1 Petr., 2, 9). Or, c'est précisément à cela que la liturgie a tendu de tous temps.

La liturgie, célébrée d'une manière vivante, a été durant des siècles la principale forme de la pastorale. Cela se vérifie d'abord pour les premiers temps, ceux où la liturgie a été créée dans ses formes essentielles. Par le malheur des circonstances cependant, il est arrivé qu'au bas moyen âge de nombreuses églises collégiales et monacales célèbrent sans doute la liturgie avec beaucoup de zèle et d'éclat, et même l'enrichissent de formes nouvelles : mais au même moment s'interposait entre la liturgie et le peuple comme un mur de brume, à travers lequel les fidèles ne pouvaient plus voir que d'une manière confuse ce qui se passait à l'autel. Toutefois, même là, nous constatons que le souci pastoral a su provoquer un développement et une adaptation de la liturgie. En un temps où la langue liturgique était devenue étrangère à la masse du peuple, on s'est attaché à y suppléer par des formes dramatiques. Durant tout le moyen âge, on n'a connu comme célébration dominicale du peuple que la forme solennelle de la messe chantée, si possible avec les ministres sacrés; ce fait à lui seul stimulait déjà, et par bien des côtés, la participation au moins sensible au culte. Il y a mieux : la solennité du culte fut encore renforcée. Désormais les luminaires et l'encens ne sont plus seulement portés à la procession de l'entrée; l'autel lui-même est encensé par deux fois selon un cérémonial déterminé, et on va jusqu'à encenser le chœur et le peuple. D'autre part, les luminaires sont placés sur l'autel; le mouvement de l'évangile prend la forme d'une procession triomphale du Christ. Le cierge du *Sanctus* annonce l'approche du mystère. Enfin, l'élévation des sain-

tes espèces à la consécration donne un sommet visible à l'ensemble du culte.

Néanmoins le mur de brume demeurait. La parole de la liturgie, à laquelle revient d'abord le rôle d'élever les âmes vers Dieu, est devenue inaccessible au peuple. Des prières et des chants dont se compose l'action sacrée, seul le son touche les oreilles. La liturgie devient une suite de paroles et de cérémonies mystérieuses dont le déroulement est fixé par des règles précises, qu'on s'applique à suivre avec un saint respect, mais qui finalement se figent elles aussi. Peut-être cette rigidité était-elle nécessaire pour protéger le sacrifice de l'Eglise contre l'hérésie; peut-être était-elle nécessaire aussi, afin de conserver l'héritage sacré pour des époques ultérieures, pour des temps de plus grande détresse et de décisions plus graves, comme nous les vivons aujourd'hui, pour des temps où les fidèles éprouveraient de nouveau le besoin de trouver dans la liturgie le guide dont les chrétiens des premiers siècles ont bénéficié.

Aujourd'hui la rigidité commence à diminuer, des formes qui semblaient pétrifiées redeviennent vivantes. L'Eglise a le sentiment de n'avoir plus besoin de la protection que lui valait naguère cette rigidité. De nouveau, les préoccupations de la pastorale ont, comme jadis, le dernier mot; je veux dire les préoccupations de cette pastorale qui a créé les formes de la liturgie au temps de l'Eglise naissante.

Quel n'a pas été l'étonnement dont furent saisis les fidèles, de nos jours et en bien des endroits, lorsque dans la Semaine sainte et la Nuit pascale, ils ont compris d'un coup le déroulement majestueux de la liturgie et que spontanément ils ont réalisé : c'est là *notre* liturgie.

La brume commence à se dissiper, un jour lumineux se lève. L'Eglise dans le recueillement découvre des forces nouvelles. Elle marche avec assurance vers un avenir où elle sera de nouveau le Peuple *orant* de Dieu.

III

THÉOLOGIE PASTORALE DES ENCYCLIQUES *MYSTICI CORPORIS* ET *MEDIATOR DEI*

par le Rme P. Bernard CAPELLE,
Abbé du Mont César,
Professeur à l'Université de Louvain,
Consulteur de la Sacrée Congrégation des Rites

Ceux d'entre nous qui ont connu les débuts du mouvement liturgique et qui, pour lui frayer passage, durent péniblement soulever la lourde chape d'indifférence, d'incompréhension, voire de scandale, qui tentait d'étouffer la moindre revendication des droits de ce que bientôt, cependant, un pape allait appeler « chose sacrée par excellence, *res sacra praecellenter* », et de laquelle S. S. le pape Pie XII nous a donné depuis une définition pleine de magnificence en la nommant « le culte intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, Tête et Membres »; ceux-là, dis-je, qui vécurent ce prodigieux redressement, n'auront jamais assez de filiale gratitude pour le pontife qui mit toutes les ressources de son indomptable énergie au service d'une cause dont son âme percevait qu'elle conditionne pour une large part la vie intérieure de l'Eglise.

Il est essentiel de se rendre compte que, dans la pensée du pape, l'encyclique majeure *Mediator Dei* procède du même esprit que son aînée *Mystici Corporis*, promulguée le 29 juin 1943, dès la cinquième année de son long pontificat. La guerre mondiale faisait alors rage, Rome venait même d'en subir l'odieuse violence, et la papauté se trouvait en ce moment en butte aux pires calomnies. On affectait de ne reconnaître à ses courageux efforts pacificateurs que des mobiles d'ordre politique. D'autre part, à l'intérieur même de l'Eglise, un courant se dessinait, tendant à opposer avec mépris l'organisation hiérarchique et disciplinaire à la société spirituelle des âmes, seule digne du beau nom de « Corps mystique du Christ ». Le pape comprit qu'il était urgent de dresser en face de cette double vision discordante le visage authentique de l'Eglise telle

que l'a voulue son Fondateur. « C'est en méconnaître la réalité profonde », dit l'encyclique, que de n'y voir que « une institution humaine munie d'un certain corps de doctrine et de rites extérieurs ». Mais d'autre part, on tomberait dans une autre erreur, en écartant de la notion essentielle de l'Eglise du Christ l'élément juridique, inhérent à sa nature de société visible. L'encyclique *Mystici Corporis* le déclare admirablement dans le passage capital où est mise en lumière la complexe richesse des deux aspects de l'authentique visage de l'épouse du Christ :

> Nous déplorons et condamnons l'erreur funeste de ceux qui rêvent d'une prétendue Eglise, sorte de société formée et entretenue par la charité, à laquelle, non sans mépris, ils en opposent une autre, qu'ils appellent juridique. C'est tout à fait en vain qu'ils introduisent cette distinction : ils ne comprennent pas, en effet, qu'une même raison a poussé le divin Rédempteur à vouloir, d'une part, que le groupement des hommes fondé par lui fût une société parfaite en son genre, et munie de tous les éléments juridiques et sociaux pour perpétuer sur la terre l'œuvre salutaire de la Rédemption; et d'autre part, que cette société fût enrichie par l'Esprit-Saint, pour atteindre la même fin, de dons et de bienfaits surnaturels, le Père Eternel voulant qu'elle fût « le royaume de son Fils bien-aimé »; mais pourtant un royaume où tous les croyants feraient un hommage parfait de leur intelligence et de leur volonté et se conformeraient avec humilité et soumission à Celui qui pour nous « s'est fait obéissant jusqu'à la mort », il ne peut donc y avoir aucune opposition, aucun désaccord réel entre la mission dite invisible du Saint-Esprit, et la fonction juridique, imposée par le Christ aux pasteurs et aux docteurs; car — ainsi qu'en nous le corps et l'âme — elles se complètent et se parfont mutuellement, car elles proviennent d'un seul et même Sauveur, qui n'a pas seulement dit en insufflant l'Esprit divin : « Recevez le Saint-Esprit », mais a ordonné hautement et clairement : « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie », et encore : « Celui qui vous écoute, m'écoute. »

Développant ailleurs la parole de saint Paul aux Colossiens (1, 18) : « Le Christ est la tête du corps qui est l'Eglise », écho de ce que l'Apôtre avait dit aux Romains : « Nous ne faisons qu'un seul corps dans le Christ » (Rom., 12, 5), le pape montrait dans son encyclique comment

Jésus, qui est le fondateur de son corps mystique, en est aussi — et de façon définitive — la tête et le soutien. N'en reste-t-il pas, d'ailleurs, le permanent Sauveur et Rédempteur, de cette Eglise qu'il aime comme son Epouse, pour laquelle il s'est livré et qu'il ne cesse de vivifier par sa grâce, en sorte que, dit-il aux Ephésiens, « tout le corps, ajusté par les jointures de l'organisme, selon l'énergie proportionnée à chaque partie, opère sa croissance, par son édification dans la charité » (Eph., 4, 16) ? Telle est la nature et la structure de ce corps sacré. Quant à la sève qui incessamment y circule pour le vivifier, elle ne peut être que d'ordre mystique, bien que l'organisme lui-même soit visible : il comporte, dit saint Paul, des Apôtres, des Prophètes et des Docteurs, et saint Ignace d'Antioche ne s'écriera-t-il pas bientôt, avec une ardente passion, aux chrétiens que menaçait le schisme : « Restez unis à l'évêque comme les cordes à la lyre! »

Telle est la substance et la portée de *Mystici Corporis*. Quand on réalise par la pensée dans quel état de chaos brutal se trouvait le monde au moment où parut cette admirable revendication des réalités les plus essentielles, mais aussi les plus intérieures, de l'Eglise, lesquelles ne découvrent leur valeur profonde qu'à l'âme qui les médite dans le silence, on comprend que la parole énergiquement religieuse et pacificatrice du vicaire de Jésus-Christ n'ait point alors pénétré les âmes. Quand parut, en effet, l'encyclique *Mystici Corporis*, le fracas des armes en étouffa presque la voix, bien pénétrante cependant. Mais si son évidente opportunité ne fut pas assez comprise, à cette heure de violence et d'angoisse, le pontife qui l'avait promulguée gardait vivante au fond de lui-même, *conferens in corde suo*, sa richesse d'enseignement, si précieuse pour quiconque s'applique à discerner la vie profonde et les activités essentielles de l'Epouse du Christ. Or, n'est-ce pas de cette richesse intérieure surtout que S. S. Pie XII n'a cessé de se préoccuper ?

Aussi, lorsque quatre ans plus tard, le 18 septembre 1947, il prononçait dans la basilique de Saint-Paul l'homélie *Exsultent hodie* en l'honneur de saint Benoît, nous l'entendîmes s'écrier que c'est dans la recherche de Dieu par le plus intime de soi-même, que se trouve l'essentiel

du culte divin, *in divino cultu semper praecipuum*. Soulignons *in divino cultu*. Ces mots sont en effet révélateurs car deux mois plus tard — le 20 novembre 1947 — paraissait *Mediator Dei* où la liturgie est définie comme l'*integer cultus publicus mystici corporis Jesu Christi*. La filiation des textes est ici d'une évidence saisissante : *in divino cultu — integer cultus*. Elle atteste à quel point la doctrine de *Mystici Corporis* est centrale pour l'intelligence profonde de *Mediator Dei* : sa pensée s'origine tout entière à la théologie exposée dans l'encyclique promulguée quatre ans auparavant. Certes, elle ne l'épuise pas : la vie du Corps mystique telle que la décrivait le premier document comporte bien d'autres fonctions que l'activité liturgique. Celle-ci d'ailleurs ne tire-t-elle pas sa sève nourricière de l'intense vie intérieure du Corps entier, qui l'alimente et dont elle est l'expression, le fruit et comme l'exubérante issue ? Nous sommes loin ici des définitions périmées de la liturgie où l'on ne consentait à voir qu' « un contexte cérémoniel », « l'accompagnement et le cadre » des actes sanctificateurs. En réalité la liturgie comporte et libère ces sources jaillissantes de la grâce. Aussi son lyrisme profond s'apparente-t-il à la mystérieuse exultation *in Spiritu Sancto* de Jésus voyant ce que son Père a daigné révéler des richesses divines au plus humble de ses enfants. La liturgie ira jusqu'à s'élever à la pure jubilation du chant : *ut gaudeat cor sine verbis*, s'écrie saint Augustin, *et immensa latitudo gaudiorum metas non habeat syllabarum*. L'allégresse du chant dépasse celle des paroles.

Sans doute pareille magnificence est-elle normalement l'apanage du culte public, et l'on serait tenté d'en conclure que ce culte est surtout une cérémonie. L'adjectif *intégral*, ajouté par le pape au mot *culte*, vient détruire ce préjugé minimisant. « Culte intégral du Corps mystique », dit l'encyclique. Il est intégral parce que du Christ et de l'Eglise indivisiblement; intégral encore parce que comportant les sacrements non moins que la prière et le sacrifice; il comprend le cycle annuel des mystères du Christ, autant que celui du sanctoral qui s'y insère. Décrivant alors l'*oratio sine intermissione* qu'est l'Office divin, l'encyclique reliera de même cet hommage permanent de l'Eglise à celui

de son Chef : « Unissant à soi l'ensemble de la communauté humaine, dit-elle, il se l'associe dans ce cantique de louange. »

C'est justement ce que la définition de la liturgie donnée dans *Mediator Dei* a de plus saisissant, que cette union indissoluble proclamée du Chef et de ses membres : *Capitis nempe membrorumque Eius* y précise nettement ce qu'il faut entendre par *Mystici Jesu Christi corporis*. Et si l'on doit interpréter dans ce sens l'adjectif *integer* adjoint à *publicus cultus*, il faudra reconnaître à la définition authentique de la liturgie une densité doctrinale de singulière vigueur. Le pape ne cesse d'insister sur cette unité permanente du Chef et de ses membres : « Dans toute action liturgique, dit-il, en même temps que l'Eglise, son divin fondateur se trouve présent : le Christ est présent au saint sacrifice de l'autel dans la personne de son ministre et surtout sous les espèces eucharistiques...; il est présent dans les sacrements par la vertu qu'il leur infuse... il est présent dans les louanges et les prières adressées à Dieu, lui qui a dit : « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. » Cette incessante conjonction du Christ avec son Eglise dans le mystère liturgique est absolument capitale car c'est elle qui nous découvre la raison la plus essentielle d'unir toujours au rite visible l'hommage intérieur de l'âme. Déjà pour le Christ lui-même, ses actes rédempteurs couronnés par sa mort sanglante tiraient toute leur valeur — comme l'enseigne saint Paul — des dispositions profondes de totale obéissance et d'amour qui furent les siennes. Ainsi en doit-il être de l'Eglise. C'est pourquoi le Saint-Père proteste avec la dernière énergie contre une surestime de la piété dite « objective » qui tendrait à faire dépendre si exclusivement de l'efficacité des rites eux-mêmes l'octroi de la grâce, qu'on négligeât d'y joindre le don moral de soi-même. Vivisection intolérable chez un disciple de Jésus-Christ.

Sans doute le degré de notre collaboration intérieure ne laisse pas d'être souvent singulièrement médiocre, mais elle est essentielle et, dès lors, tout ce qui peut disposer l'âme à devenir meilleure et à se donner, collabore à l'action en elle du mystère liturgique célébré.

La préoccupation de vivifier toujours le rituel par le moral est constante à travers toute l'encyclique. Ces vues sont capitales. Elles procèdent de la doctrine fondamentale inculquée déjà si nettement dans *Mystici Corporis*, sur la complexe nature de l'Eglise elle-même, en laquelle se compénètrent l'élément institutionnel et l'élément mystique. Sa liturgie reflétera nécessairement ce double caractère, à la fois *spirituel* et *visible*. Conduite par l'Esprit vers une destinée sublime, l'Eglise est par lui remplie d'une vie intérieure qu'alimentent et fortifient des énergies surnaturelles, mais qui s'incarnent dans une structure externe, visible, organisée et hiérarchique. La mysticité de l'Eglise mérite par là d'être appelée sacramentelle, au sens profond du mot, c'est-à-dire accrochée à des choses tangibles, mais devenues les instruments en elle d'une œuvre spirituelle.

Non certes de façon magique, car ce qu'elles affectent, ce sont des âmes d'hommes, et l'agir humain est d'ordre moral; mais sa vigueur native, la grâce vient l'élever, la fortifier par de mystérieuses énergies, sans néanmoins jamais se substituer à elle. En définitive, quels que soient les secours surnaturels venant soutenir l'âme et faire grandir son pouvoir, il reste cependant que c'est par sa faculté d'aimer que l'homme se donnera au service de son Dieu, pour peu qu'il ait la possibilité d'adhérer librement à lui. C'est le privilège en même temps que le devoir de la volonté humaine d'accepter librement la grâce et d'en user.

Ces vues gouvernent avec insistance toute la pastorale de *Mediator Dei*. La liturgie étant une des activités majeures de l'Epouse du Christ et, comme elle, à la fois visible et mystérieusement charismatique, tant en chacun de ses membres que dans le corps entier, il faut protester, et *Mediator Dei* le fait avec une insistance significative, contre une vision disjonctive de l'*opus operatum* et de l'*opus operantis* dans la vie spirituelle des chrétiens. L'un et l'autre se soutiennent et se complètent toujours pour former, dit l'encyclique dans un passage révélateur, « un harmonieux équilibre chez les membres du corps mystique de Jésus-Christ ». Comment pourrait-on dissocier « l'action de Dieu qui, en infusant la grâce dans les âmes, y poursuit

l'œuvre de la Rédemption », de la zélée coopération de l'homme, « qui ne doit pas rendre vaine la grâce de Dieu » ?

*
* *

Ainsi se trouve nettement fixé par l'encyclique le vrai visage de la liturgie. Les traits en ont été burinés de telle sorte qu'ils sont ineffaçables. L'encyclique entreprend ensuite de déterminer les lois de ce *cultus publicus*. Elles résultent de sa nature et s'éclairent des leçons de l'histoire. Le pape les édicte avec décision.

Du fait que la liturgie est une réalité essentiellement vivante, on doit conclure qu'elle ne souffre pas que, par pur souci d'archéologie, on s'applique à éliminer de son visage tout ce dont les siècles l'ont chargée, sous la pression des circonstances, des nécessités pastorales, obéissant à la loi d'adaptation qui affecte tout ce qui, ici-bas, veut demeurer vivant. Non certes qu'un sage souci puisse refuser de s'éclairer des leçons du passé : la toute récente réforme des offices de la semaine sainte ne porte-t-elle pas le titre révélateur de *ordo instauratus ?* Lorsque saint Pie X entreprit de rendre aux jeunes enfants la communion au Corps du Christ, il s'appuyait fermement sur l'antique tradition, pour abolir une pratique devenue cependant traditionnelle depuis plusieurs siècles. L'encyclique *Mediator Dei* elle-même n'hésite pas à réagir contre toutes sortes d'abus, invétérés ou récents, qui entachent, à des degrés divers, la célébration des rites sacrés.

> Les éléments divins, dit-elle, ayant été établis par le Seigneur, restent immuables, mais les autres sont susceptibles, comme toute œuvre humaine, de modifications diverses, selon les nécessités des temps, des choses et des âmes, à condition cependant que la hiérarchie ecclésiastique, forte du secours de l'Esprit-Saint, les ait approuvées.

C'est dit avec fermeté. Passant aux exemples concrets, Pie XII poursuit ainsi :

> De là l'admirable variété des rites orientaux et occidentaux; de là l'accroissement progressif des éléments cultuels...

comme aussi la renaissance d'institutions tombées en désuétude. Ces changements sont dus à une formulation doctrinale plus précise, ou encore à des nécessités pastorales nouvelles. Ils témoignent hautement de la vie toujours germinante de l'Eglise.

Ces paroles sont certes d'un grand poids et lourdes de conséquences. Aussi voit-on à ce moment de l'exposé la parole du pape se faire plus grave et son ton plus solennel : la féconde exubérance de la vie doit être, en effet, sagement et attentivement disciplinée, si l'on ne veut pas aboutir au chaos.

C'est pourquoi, déclare Pie XII, au Souverain Pontife appartient exclusivement le droit de reconnaître et établir tout usage concernant le culte divin, d'introduire et approuver de nouveaux rites, comme aussi de modifier ceux qu'il juge devoir modifier; le droit et le devoir des évêques consiste à veiller diligemment à l'exacte observation des préceptes édictés par les saints canons sur le culte divin.

Il n'est donc pas permis de laisser à l'arbitraire des personnes privées, fussent-elles de l'ordre du clergé, les choses saintes et vénérables qui touchent la vie religieuse de la société chrétienne... Pour cette raison, aucune personne privée n'a le pouvoir de réglementer les actions extérieures de cette espèce.

C'est net. L'encyclique ne craint d'ailleurs pas de passer aussitôt au plan concret, en stigmatisant la liberté anarchique dans l'usage de la langue vulgaire, dans le choix des textes liturgiques, la forme de l'autel, les sujets à représenter sur les images saintes, etc.

L'exposé général de la liturgie et la fixation de ses lois s'achèvent ici par une invitation impérative, adressée à l'épiscopat, d'avoir à les faire respecter :

Vénérables Frères, chaque fois que vous défendez votre autorité — et avec une sévérité salutaire s'il le faut — non seulement vous remplissez la fonction de votre charge, mais vous faites respecter la volonté même du Fondateur de l'Eglise.

Telle est la puissante doctrine liturgique fondamentale que propose *Mediator Dei*. A la profondeur des principes, elle unit l'ampleur de l'application. La solidité de sa

structure l'apparente étroitement à *Mystici Corporis*. De part et d'autre tout repose sur le fait que l'Eglise est une réalité à la fois visible et spirituelle, hiérarchique et mystique. En elle-même et dans son action, elle se montre comme un immense sacramental de la plus divine réalité.

*
* *

La seconde partie du document pontifical va appliquer à l'Eucharistie, acte majeur de la liturgie, les principes énoncés dans l'exposé général. La théologie traditionnelle du saint Sacrifice s'y accompagne d'importantes mises au point pastorales. Certaines regardent le caractère communautaire de la messe. Pie XII exprime sa « grande joie que, par suite de l'étude plus poussée que beaucoup ont faite des questions liturgiques, cette doctrine a été mise en pleine lumière », non parfois cependant sans un radicalisme dont est dénoncée et réprouvée l'incorrection doctrinale. Les formes nouvelles d'une participation active du peuple aux rites sacrés sont ensuite encouragées, mais avec cette restriction, exprimée énergiquement, que, puisque toujours le sacrifice est l'œuvre du Corps mystique tout entier, ces formes ne sont pas indispensables « pour en assurer le caractère public et commun ».

Plus importantes encore peut-être, les directives de discrétion que la sagesse du pontife annexe à ses louanges sont à méditer :

> Un bon nombre de chrétiens, en effet, dit-il, ne peuvent se servir du missel romain, même s'il est écrit en langue vulgaire; et tous ne sont pas aptes à comprendre correctement, comme il convient, les rites et les formules liturgiques. Le tempérament, le caractère et l'esprit des hommes sont si variés et si différents que tous ne peuvent pas être dirigés et conduits de la même manière par des prières, des cantiques et des actes communs. En outre, les besoins des âmes et leurs goûts ne sont pas les mêmes chez tous, et ne demeurent pas toujours les mêmes en chacun. Qui osera donc dire sur la foi d'un tel préjugé que tant de chrétiens ne peuvent participer au sacrifice eucharistique et jouir de ses bienfaits ? Mais ces gens-là le peuvent assurément grâce à une autre méthode, qui se trouve être pour certains plus facile...

Et voici sa conclusion :

> Si variées que puissent être les formes et les particularités de la participation du peuple au sacrifice eucharistique et aux autres actions liturgiques, on doit toujours faire les plus grands efforts pour que les âmes des assistants s'unissent au Divin Rédempteur par des liens les plus étroits possible, afin que leur vie s'enrichisse d'une sainteté toujours plus grande et que croisse chaque jour davantage la gloire du Père céleste.

Le même souci de tenir compte des circonstances se fait jour dans les prescriptions pastorales concernant la communion eucharistique des fidèles.

D'abord, elle n'est pas indispensable. Ceci est rappelé dans une monition d'allure sévère :

> Ils s'écartent donc du chemin de la vérité ceux qui ne veulent accomplir le saint Sacrifice que si le peuple chrétien s'approche de la Table sainte, et ils s'en écartent encore davantage ceux qui, prétendant qu'il est absolument nécessaire que les fidèles communient avec le prêtre, affirment dangereusement qu'il ne s'agit pas seulement d'un sacrifice, mais d'un sacrifice avec un repas de communauté fraternelle, et font de la communion accomplie en commun comme le point culminant de toute la cérémonie.

Mais en même temps, l'encyclique rappelle en termes insistants ce que postule le rituel pour que le rapport essentiel de la communion avec le sacrifice soit garanti aussi efficacement que possible :

> Il est tout à fait convenable, ce que d'ailleurs la liturgie a établi, que le peuple s'approche de la sainte Table après la communion du prêtre, et comme nous l'avons écrit plus haut, il faut louer ceux qui, assistant à la messe, reçoivent les hosties qui y ont été consacrées, afin que se réalise la prière : « Que nous tous qui participant à ce Sacrifice aurons reçu le corps sacré et le sang de votre Fils, nous soyons remplis de toute bénédiction céleste et de toute grâce. »
>
> Cependant il n'est pas rare qu'il se présente des motifs de distribuer la sainte communion soit avant, soit après le sacrifice lui-même... Même dans ces conditions... le peuple participe normalement au sacrifice eucharistique... Si donc,

dans sa maternelle indulgence, l'Eglise s'efforce par là d'aller au-devant des besoins spirituels de ses fils, ceux-ci néanmoins... doivent ne pas mépriser facilement tout ce que la sainte liturgie conseille, et toutes les fois qu'un motif raisonnable ne s'y oppose pas, réaliser tout ce qui manifeste plus clairement à l'autel l'unité vivante du Corps mystique.

La même préoccupation d'intensifier l'adhésion spirituelle des fidèles aux saints mystères a dicté au pontife ses directives touchant la célébration de l'année liturgique.

L'année liturgique, qu'alimente et accompagne la piété de l'Eglise, n'est pas une représentation froide et sans vie d'événements appartenant à des temps écoulés; elle n'est pas un simple et pur rappel de choses d'une époque révolue. Elle est plutôt le Christ lui-même, qui persévère dans son Eglise et qui continue à parcourir la carrière de son immense miséricorde; il la commença sans doute dans sa vie mortelle, alors qu'il passait en faisant le bien, dans le miséricordieux dessein de mettre les hommes en contact avec ses mystères et par eux de leur assurer la vie. Or, ces mystères, à cause des mérites et des prières du Christ, sont la source de la divine grâce; ils se prolongent en nous par leurs effets, étant donné que chacun d'eux, suivant sa propre nature, demeure, à sa manière, la source de notre salut. Il faut ajouter que notre sainte Mère l'Eglise, lorsqu'elle nous propose à contempler les mystères de notre Rédempteur, demande par sa propre prière les dons célestes grâce auxquels, par la vertu du Christ avant tout, ses enfants se pénètrent de leur esprit. Grâce à l'inspiration et à la vertu du Christ, par l'activité de notre volonté, nous pouvons recevoir en nous la force vitale à la manière dont la reçoivent les branches d'un arbre ou les membres d'une tête. De même pouvons-nous nous transformer peu à peu, à force de labeur, « jusqu'à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ ».

On peut clore sur ces mots l'analyse du diptyque admirable que constituent les deux encycliques mystiques de S. S. Pie XII. Elles marquent, sans conteste possible, un tournant d'importance et plein de promesses dans le comportement spirituel de l'Eglise. Tous ceux qui, cette année, participèrent au mystère pascal, ont compris que quelque chose de grand vient de s'accomplir.

***

En terminant, je voudrais souligner le bienfait qu'apporte la restauration du sens authentique de la liturgie à l'idée que doit avoir le fidèle de l'Eglise elle-même et de sa place dans notre vie d'aujourd'hui. La définition : « culte intégral du corps entier, chef et membres », est, à ce point de vue, révélatrice.

Comme le Christ pénètre de sa présence l'Eglise entière, ainsi pénètre-t-il sa liturgie. Il ne s'agit pas de deux pénétrations distinctes : c'est le même mystère du Christ total, considéré d'abord dans son essence, puis dans son activité première, à savoir la prière.

Cette dimension de la liturgie à la taille de l'Eglise elle-même, cette sorte d'enveloppement de l'une par l'autre est magistralement évoquée dans cette définition.

Toute prière chrétienne est certes une prière de membre. Si personnelle qu'elle soit, fût-elle offerte en secret et portes closes, elle reste intrinsèque au mystère du Corps ecclésial du Christ, l'orant étant membre de la Vigne dont la vie circule en lui comme la sève en chaque branche de l'arbre.

Pareille prière privée n'est pourtant pas liturgique : il lui manque d'être le « culte *public*... le culte *rendu par la Société des fidèles*... le culte *intégral du Corps mystique* ».

Cette publicité, cette intégralité nécessaire n'implique pas l'impossible présence matérielle de l'Eglise entière, ni même, à la rigueur, aucune assemblée : le prêtre qui récite seul son bréviaire officiel pose un acte liturgique. Il est à ce moment l'une des innombrables bouches de l'Eglise en prière. C'est elle tout entière qui, selon un rite officiellement imposé, prie pour lui. La forme alternée que revêt cette prière commune trahit déjà sa solennelle impersonnalité. Quelle erreur on commettrait en éliminant, dans la réforme projetée du bréviaire, ce précieux rappel de son caractère public et social!

La messe déclare mieux encore son essence ecclésiastique : elle se célèbre dans un local commun; son rite assigne à chacun des participants son rôle; il ne suffit pas qu'on s'y associe de loin, on doit y assister.

Que la prière du « Corps mystique intégral » ait une

tout autre majesté et possède une tout autre puissance que celle d'un seul membre, c'est évident. Mais elle a, de plus, le mérite, moins aperçu quoique singulièrement opportun, de manifester indiscutablement le caractère visible et hiérarchique du Corps mystique du Christ, par le seul fait déjà que la prière liturgique est imposée et réglée par les chefs de l'Eglise.

Telle n'est pas l'oraison privée. Même faite en pleine conscience d'appartenir au Corps du Christ, elle ne garantit pas de l'illusion, sans cesse renaissante depuis Montan, des « spirituels » défiants envers l'Eglise « institutionnelle et juridique ». Ce service de la liturgie est permanent, car le chrétien oublie trop facilement qu'il est d'Eglise, et ceux qui l'instruisent s'appliquent parfois à ne lui parler que de sa religion « personnelle »; mais est-il téméraire d'affirmer que le danger de voir s'estomper dans les esprits la grande figure de la *pia Mater communis* est en ce moment fort sérieux ?

La désinvolture avec laquelle on transgresse froidement les prescriptions liturgiques les plus formelles et les plus nettement imposées en est un symptôme manifeste.

La discipline des mœurs n'est pas moins atteinte par cet esprit d'émancipation tranquille et obstinée, dans lequel il n'est pas malaisé de reconnaître une crise de la foi. On croit encore en Dieu et au Christ, mais on ne croit plus que faiblement en l'Eglise, mère et régulatrice de la vie chrétienne : « Elle exagère, elle ne comprend pas, elle ne sait pas s'adapter! »

En face de cette théologie fluctuante, combien il est urgent d'inculquer par tous les moyens — par les plus concrets surtout — la forte doctrine ecclésiastique! C'est pourquoi il importe tant que la vie religieuse du chrétien ne soit pas seulement une vie morale, ni même une vie spirituelle, mais aussi une vie rituelle, incorporée à fond dans la vie de l'Eglise visible.

Les premiers chrétiens l'avaient bien senti, qui, dès l'origine, jugeaient nécessaire de se réunir pour la prière chaque semaine : « Le jour du soleil, écrit saint Justin, tous, qu'ils habitent les villes ou les campagnes, se réunissent en un même lieu... »

Se rend-on suffisamment compte que nos gestes rituels communs sont pratiquement seuls à régulièrement procla-

mer le caractère visible et hiérarchique du Corps du Christ et à faire vivre ecclésiastiquement les chrétiens ?

Il paraît en résulter, pour les prêtres responsables du comportement religieux des fidèles, un grave devoir : celui de sauvegarder et d'approfondir dans les âmes le *sens communautaire* des actes liturgiques, entendant par « communauté », par delà le groupe des paroissiens entourant leur pasteur, l'Eglise entière, Corps mystique uni par ses chefs au Christ. « Dans toute action liturgique, dit l'encyclique, avec l'Eglise le Christ se trouve présent. »

Celui qui l'a compris est bien près de vénérer dans cette Eglise sa mère, et de lui obéir.

IV

LES RITUELS BILINGUES ET L'EFFICACITÉ PASTORALE DES SACREMENTS

par S. Ém. le cardinal Pierre-Marie Gerlier,
Archevêque de Lyon,
Primat des Gaules

L'encyclique Mediator Dei, tout en rappelant avec une grande netteté théologique que l'efficacité de la liturgie vient de ce qu'elle est la prière officielle de l'Église, reconnaît aussi que, sur le plan pastoral, l'intelligibilité directe des rites par le peuple — dont il est superflu de souligner l'intérêt — peut être grandement facilitée, dans certains cas, par l'emploi de la langue vivante, emploi dont seul le Saint-Siège, toutefois, peut donner l'autorisation et dont il détermine les modalités : « *In non paucis ritibus vulgati sermonis usurpatio valde utilis apud populum exsistere potest : nihilominus unius Apostolicae Sedis est id concedere*[1]. »

Le document pontifical est daté du 20 novembre 1947. Huit jours après, le 28 novembre, la Sacrée Congrégation des Rites concédait à la France un Rituel latin-français. Cet indult n'était pas, certes, le premier en date, ni ne devait être le seul, mais il n'est pas interdit de voir dans la quasi simultanéité de ces documents la preuve de ce que les paroles du Souverain Pontife sur l'utilité pastorale de l'emploi de la langue vivante s'appliquent mieux que partout ailleurs à la liturgie sacramentaire.

Il ne sera pas inutile de rechercher ce que nous apprend l'histoire quant à l'usage de la langue vulgaire dans l'administration des sacrements jusqu'au pontificat de S. S. Pie XII, où la question des Rituels bilingues a pris un développement dont nous aurons à souligner l'importance pratique.

1. A. Bugnini, C.M., *Documenta pontificia ad instaurationem liturgicam spectantia*, p. 118.

I. — Historique de l'emploi de la langue vulgaire dans le Rituel

A) *Dans l'Église ancienne.*

Dans l'Église ancienne, à l'époque où les prières les plus vénérables du Rituel romain ont été composées (par exemple les prières du baptême), tous comprennent le latin. Un problème linguistique n'a commencé à se poser qu'avec l'évangélisation de l'Angleterre et des pays germaniques, mais le latin était porté par toute la civilisation vivante, dans laquelle les Barbares s'efforçaient d'entrer.

B) *Au moyen âge.*

Les différentes langues romanes se sont très lentement écartées du latin. Plusieurs siècles après que le latin fût devenu tout à fait incompréhensible au nord des Alpes, on le comprenait encore en Italie. Il est d'ailleurs évident qu'au moyen âge la question d'une liturgie en langue vulgaire non seulement ne se posait pas mais ne pouvait pas se poser : pendant longtemps il n'a pas existé de langues vulgaires, mais une multitude de dialectes qui n'auraient eu ni l'extension géographique nécessaire à une langue liturgique, ni les moyens d'exprimer ce que la liturgie avait à dire. Toute l'unité culturelle et religieuse de l'Occident était dans le latin.

La liturgie latine des sacrements comprenait cependant quelques formules en langue vulgaire, chose qu'on ne rencontrait dans aucune autre partie de la liturgie. Partout la forme du consentement matrimonial était en langue vivante. Et surtout l'élément en langue vulgaire le plus traditionnel en Occident est certainement dans la liturgie du baptême, la triple interrogation sur la renonciation à Satan et la profession de foi : on le trouve dès l'évangélisation de la Germanie par saint Boniface, comme en témoignent les *Statuta Bonifacii* (n. 27) : « *Nullus sit presbyter qui, in ipsa lingua qua nati sunt, baptizandos, abrenunciationes vel confessiones aperte interrogare non student : ut intelli-*

gant quibus abrenunciant vel quae confitentur...[2] » Mais l'usage de la langue vulgaire était strictement limité, on le voit, aux quelques cas où les fidèles, personnellement interrogés, devaient répondre au prêtre : toutes les prières propres au ministre étaient uniquement en latin, et les fidèles ne pouvaient en comprendre le sens que par des explications se superposant au rite.

C) *La réforme protestante, le Concile de Trente et le Rituel romain de 1614.*

En adoptant la langue vulgaire, la Réforme protestante posa le problème de la langue liturgique tout en le rendant du même coup quasi insoluble, puisqu'elle l'entachait d'hérésie et de nationalisme.

Les Réformateurs prétendent, en effet, que la liturgie, et spécialement la messe, doit de façon nécessaire être célébrée seulement en langue vulgaire. Le Concile de Trente, au chapitre VIII et au canon 9 de la Session XXII[3] anathématise cette prétention. En outre, la revendication de la langue vulgaire se présentait comme une rupture de l'unité de l'Église et de l'Occident sous la poussée des nationalismes.

Les raisons qui rendaient impossible, à ce moment, une concession même partielle de l'usage liturgique de la langue vulgaire, n'empêchèrent pas le Concile de Trente de voir exactement le problème pastoral posé par la liturgie des sacrements et de la messe[4]. Au sujet de la langue de la messe — question qui fut examinée en premier lieu — le Concile déclare : « *Etsi Missa magnam contineat populi fidelis eruditionem, non tamen expedire visum est Patribus, ut vulgari passim lingua celebraretur*[5]. » Pour cette raison, *quamobrem*, continue le Concile, puisque de fait il n'est pas expédient de célébrer la messe en langue vulgaire pour communiquer au peuple fidèle l'enseignement qu'elle contient, l'ordre est donné à tous ceux qui ont charge d'âme

2. Mansi, t. XII, col. 386.
3. Denzinger, *Enchiridion*, nn. 946 et 956.
4. Cf. H. Schmidt, S.I., *Liturgie et langue vulgaire. Le problème de la langue liturgique chez les premiers Réformateurs et au Concile de Trente*, Rome, Université grégorienne, 1950.
5. Denzinger, n. 946.

de prêcher pendant la messe et d'expliquer les prières de la messe :

Quamobrem, retento ubique cuiusque Ecclesiae antiquo et a Sancta Romana Ecclesia, omnium Ecclesiarum matre et magistra, probato ritu, ne oves Christi esuriant, neve parvuli panem petant et non sit qui frangat eis (Thren., IV, 4), *mandat Sancta Synodus pastoribus et singulis curam animarum gerentibus ut frequenter inter Missarum celebrationem vel per se vel per alios ex his quae in Missa leguntur aliquid exponant atque inter cetera Sanctissimi huius Sacrificii mysterium aliquod declarent, diebus praesertim dominicis et festis*[6].

Les principes ayant été ainsi posés à propos de la messe, lorsque le Concile vient à traiter de la pastorale des sacrements, il se contente de reprendre la même solution pratique, à savoir : des explications en langue vulgaire lors de la célébration des rites sacramentels.

Ut fidelis populus ad suscipienda sacramenta maiore cum reverentia atque animi devotione accedat, praecipit Sancta Synodus Episcopis omnibus ut non solum cum haec per se ipsos erunt populo administranda, prius illorum vim et usum pro suscipientium captu explicent, sed etiam idem a singulis parochis pie prudenterque, etiam lingua vernacula, si opus sit et commode fieri poterit, servari studeant, iuxta formam a Sancta Synodo in Catechesi singulis Sacramentis praescribendam, quam Episcopi in vulgarem linguam fideliter verti atque a parochis omnibus populo exponi curabunt[7].

Le Rituel romain publié en 1614 par le pape Paul V, reprend la prescription du Concile au sujet de la Catéchèse des Sacrements, dans une formule qui n'a pas été modifiée depuis et reste de nos jours une des lumières de la pastorale des Sacrements :

In Sacramentorum administratione (Sacerdos) *eorum virtutem, usum ac utilitatem, et caeremoniarum significationes, ut Concilium Tridentinum praecipit, ex Sanctorum Patrum et Catechismi Romani doctrina, ubi commode fieri potest, diligenter explicabit*[8].

6. *Ibid.*
7. *Concil. Trident.*, IX, 908.
8. Tit., I, n. 10.

Cette prescription pastorale du Rituel de Paul V procède, au plan de la Catéchèse, du même esprit qui inspire toute la composition du livre, dans lequel les historiens verraient volontiers le plus remarquable des livres liturgiques publiés par saint Pie V et ses successeurs. On retrouve par exemple cette inspiration pastorale dans la rubrique — encore en vigueur — qui donne tant de souplesse à la liturgie de la visite des malades, dans la place réservée d'avance aux coutumes locales et aux usages populaires dans la célébration du mariage, ou bien encore dans la création d'un rite tout nouveau du baptême des adultes destiné à répondre au problème du catéchuménat missionnaire : innovation très intéressante, restée toutefois quasi lettre morte par suite de l'abandon du premier projet imprimé du cardinal Santori, qui prévoyait la célébration de ce rite en plusieurs étapes.

En 1614, c'était la première fois que paraissait un Rituel officiel de l'Église romaine. Cela explique qu'il n'ait pas été imposé à toute l'Église latine comme l'avaient été le Missel ou le Bréviaire, mais seulement proposé et vivement recommandé. En fait, il fut peu à peu adopté presque partout par les Évêques, qui laissèrent cependant subsister les traditions locales pour certains sacrements comme le mariage, ce qui était, du reste, prévu explicitement par le Concile et par le Rituel lui-même. Et les Rituels particuliers qui subsistèrent à côté du Rituel romain subirent fortement son influence.

En ce qui concerne la catéchèse des sacrements, le Rituel romain se contentait d'en prescrire le principe, en donnant d'une façon générale en modèle les catéchèses des Pères et le *Catechismus ad parochos* préparé sur l'ordre du Concile de Trente et publié en 1566 par la même Commission qui était chargée de la réforme du Bréviaire et du Missel. Dans les Rituels des diocèses de France, du XVII^e^ au XIX^e^ siècle, on trouve toujours des modèles de catéchèse adaptés aux circonstances pastorales locales. Ailleurs on trouve aussi la traduction pure et simple du catéchisme romain. Encore aujourd'hui c'est la gloire du Rituel de Tolède, le *Manuale Toletanum*, en usage en Espagne et dans l'Amérique latine, d'offrir aux prêtres à la fois des passages du catéchisme romain et des extraits des catéchèses mêmes des Pères, saint Ambroise et saint Augustin. Dans tous les Rituels, ces catéchèses sont longues, généralement groupées au début ou à

la fin du rite célébré. On ne rencontre jamais plus d'un texte de catéchèse à dire à l'intérieur même du rite. Il ne semble pas qu'on ait pensé à faire ces monitions catéchétiques plus brèves et mieux réparties, comme l'expérience pastorale d'aujourd'hui y invite.

D) *Les Rituels bilingues sous le pontificat de Pie XI.*

Les premières concessions d'un usage partiel de la langue vivante dans le Rituel romain furent accordées par le Saint-Siège entre les deux guerres, et tout particulièrement par le pape Pie XI, à un certain nombre de diocèses d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse alémanique. Le mouvement liturgique qui se développait alors dans les pays de langue allemande garantissait que de telles concessions seraient intégrées dans un effort positif d'éducation liturgique du peuple chrétien. Il faut en distinguer le cas, très spécial, des Rituels croate et slovène, approuvés respectivement en 1930 et 1932. Le Rituel croate de 1930 n'est pas un Rituel bilingue puisqu'il ne contient pas de latin : c'est une traduction intégrale du Rituel romain, textes et rubriques, reproduisant l'édition qui avait été publiée en 1640 sur l'ordre du pape Urbain VIII. Il s'agit dans de tels cas, de la liturgie latine de langue slave. Mais il nous faut mentionner l'approbation par la Sacrée Congrégation des Rites, le 1er mai 1931, des *Agenda Provinciae Ecclesiasticae Moraviae*, en conséquence du décret du 21 mai 1918 *Circa usum linguae vulgaris in Sacra Liturgia in territorio Dicionis Tschechoslowacae.*

E) *Sous le pontificat de Sa Sainteté Pie XII.*

Le pape Pie XI, disions-nous, avait accordé un usage partiel de la langue vulgaire dans le Rituel à un certain nombre de diocèses de langue germanique qui l'avaient sollicité. Mais, sous le pontificat du Saint-Père glorieusement régnant, c'est le Saint-Siège lui-même qui va prendre l'initiative de faire préparer des Rituels bilingues dans les pays de Missions, tout en accueillant avec faveur les demandes de Rituels bilingues nationaux présentés par divers pays d'Europe et d'Amérique.

Dès 1941, en effet, la Sacrée Congrégation de la Propa-

gande donnait des directives pour que les Rituels bilingues fussent préparés dans un certain nombre de pays de Missions. Peut-être était-ce assez inattendu ici ou là, et l'on se heurta d'emblée à beaucoup de difficultés linguistiques, sans parler des complications dues à la guerre. L'*Osservatore Romano* du 13 janvier 1950, dans un article consacré au Rituel en hindoustani (*Il Rituale romano in lingua hindu*), explique que, « comme le travail avançait lentement, le Saint-Père ordonna en 1949 que, dans chaque Délégation Apostolique ou Nonciature, fussent créés des comités spéciaux pour la traduction du Rituel dans la langue du lieu : il autorisait ces comités à approuver et à adopter ces traductions *ad decennium* ». Pour l'hindoustani, le *Rituale parvum ad usum diœcesium Indicae linguae* fut promulgué le 17 janvier 1950 par neuf Ordinaires de l'Inde du nord[9].

Mais, pendant ce temps, se multipliaient les Rituels bilingues dans les différentes langues européennes. La lettre du cardinal-secrétaire d'État Maglione au cardinal Bertram, datée du 24 décembre 1943, assurait que le Saint-Siège accueillerait avec bienveillance la demande d'un Rituel unifié présentée par tout l'Épiscopat allemand. En fait, le projet de Rituel pour toute l'Allemagne, longuement préparé, ne fut pas prêt le premier. Le 28 novembre 1947, nous l'avons déjà dit, l'épiscopat français obtenait un *Rituale parvum ad usum diœcesium gallicae linguae*, qui ne concernait d'abord en principe que la France, mais dont le titre devint par la suite exact lorsqu'il fut concédé à un certain nombre de diocèses de langue française dans d'autres pays : en Belgique, au Canada, en Suisse romande, au diocèse italien d'Aoste, et jusqu'à la lointaine île Maurice, perdue dans l'Océan Indien, devenue colonie britannique en 1815. Il faut noter que, par la bienveillance de la Sacrée Congrégation des Rites, l'usage de la langue française dans ce Rituel a été un peu élargi en vertu d'un indult du 30 octobre 1953 et qu'une traduction en partie améliorée a été approuvée le 7 juin 1955 (elle figure dans la nouvelle édition de ce Rituel qui vient de paraître à Paris).

9. Parmi les Rituels de pays de Missions déjà approuvés, on peut citer, en Afrique Noire Française, le Rituel Bambara.

Si l'usage du Rituel latin-français déborde les frontières de la France, en revanche trois régions françaises parlent également d'autres langues, ce qui rend nécessaires d'autres Rituels utilisant les langues allemande, bretonne et basque. C'est ainsi que les diocèses de Strasbourg et de Metz ont publié en commun, en 1951, un *Manuale parvum* latin-français-allemand, remarquable par ses modèles de catéchèses. En vertu d'un indult du 11 mars 1949, le diocèse de Quimper publia en 1950 un Rituel latin-breton du baptême et de l'extrême-onction (mais la diversité des dialectes ne permet pas d'utiliser la traduction dans les trois diocèses de langue bretonne[10]).

La *Collectio Rituum* accordée, le 21 mars 1950, aux diocèses d'Allemagne marque une date fort importante, à la fois par le soin avec lequel ce recueil a été élaboré (sa préparation avait, en effet, commencé en 1940), par la part plus grande qui y est faite à la langue vulgaire et par les quelques additions apportées au Rituel lui-même. Il importe, du reste, de remarquer que la *Collectio* n'est pas, comme le Rituel latin-français, un simple extrait du Rituel romain, mais, conformément à la tradition antérieure des Rituels diocésains d'Allemagne, une *Collectio rituum ad instar Appendicis Ritualis romani*, dans laquelle les particularités liturgiques des différents diocèses d'Allemagne ont été fondues, en particulier pour le mariage. D'autre part, on a introduit pour la première fois un *Ritus continuus* des derniers sacrements (selon lequel le Viatique est administré après l'onction des malades) et l'on a diversifié le rite des funérailles suivant les circonstances dans lesquelles elles sont célébrées. Signalons, en passant, que les évêques français ont également obtenu, dans l'indult de 1953 déjà mentionné, un rite continu des derniers sacrements d'où les doublets sont éliminés.

Bien que la langue italienne soit peut-être de toutes la plus proche du latin, les congrès du *Centro di Azione Liturgica* ont estimé également qu'une certain introduction de la langue vulgaire était nécessaire, même en Italie, à une meilleure efficacité pastorale du Rituel, et le Saint-Siège a accordé, en 1953, l'usage de la langue vivante dans un cer-

10. Cf. *La Maison-Dieu*, fasc. 35, p. 152.

tain nombre de formules de dialogue avec le sujet du sacrement du baptême ou ses représentants[11].

Le 3 juin 1954, l'Épiscopat des États-Unis d'Amérique du Nord a obtenu une *Collectio rituum* latin-anglais. Le *ritus continuus* du Rituel allemand pour les derniers sacrements s'y retrouve, avec certaines particularités des pays de langue anglaise, comme la belle formule que les époux prononcent lors du consentement matrimonial. De tous les Rituels bilingues, celui-ci est le plus riche en bénédictions. Mais le principe des concessions reste exactement le même que celui qui figure dans l'indult de 1947 du Rituel latin-français. La *Collectio rituum* des États-Unis a été immédiatement demandée au Saint-Siège par les évêques d'autres pays de langue anglaise, en Australie et au Canada, ce dernier pays jouissant donc simultanément des Rituels américain et français. Il faut toutefois remarquer qu'il n'est pas démontré qu'une traduction unique puisse servir dans tous les pays où l'on parle anglais...

Le 11 novembre 1955, le diocèse de Lugano a obtenu un Rituel latin-italien, dont l'indult copie textuellement les termes de la concession faite à la France en 1947. (Les Rituels allemand et français peuvent être également utilisés dans les paroisses de ce diocèse où l'on parle allemand ou français.)

Arrivés au terme de cet inventaire des Rituels bilingues (qui n'est, certes, pas définitif), il ne sera sans doute pas inutile de lire le texte des concessions qui sont, présentement, accordées en la matière par la Sacrée Congrégation des Rites :

a) Le texte latin doit toujours figurer intégralement, et la traduction — dans les cas où son emploi est autorisé — ne doit jamais figurer seule, mais uniquement en face du texte latin.

b) Dans l'administration des sacrements, l'emploi de la langue vivante n'est autorisé que dans la mesure où elle est nécessaire à l'intelligence et à la piété des fidèles et avec les modalités suivantes :

1. Baptême des enfants : interdiction d'employer la lan-

11. *A. A. Sedis*, XLV, 1935, pp. 195-198.

gue vulgaire (et donc d'imprimer la traduction sur le Rituel bilingue) pour les exorcismes, les formules d'onctions ou de bénédictions, et pour la forme même du baptême.

2. Baptême des adultes : mêmes règles, de plus les psaumes et autres prières initiales ne peuvent être imprimées et récitées qu'en latin.

3. Onction des malades : le latin est seul permis pour l'oraison accompagnant l'imposition des mains sur le malade, pour les formules d'onction et pour les oraisons qui suivent.

4. Mariage : l'emploi de la langue vivante est autorisé pour tout le rite, à l'exception de la bénédiction de l'anneau et de la formule *Ego coniungo vos*. A la messe de mariage les prières spéciales pour les époux doivent être dites en latin, mais lorsque la bénédiction nuptiale est donnée *extra Missam* en vertu d'un indult, les prières figurant au Rituel peuvent être dites en langue vivante.

c) Lors des funérailles, les prières et l'absoute doivent être dites en latin, mais il est permis, *pro opportunitate temporis et loci*, d'en donner ensuite une traduction approuvée par l'Ordinaire du lieu.

II. — Importance des Rituels bilingues

A) *Le principe pastoral.*

Il est clair qu'en accordant avec prudence et sagesse un usage partiel de la langue vivante dans la liturgie des sacrements, le Siège Apostolique a été guidé par le principe, posé par saint Pie X, de la participation active des fidèles aux rites sacrés, c'est-à-dire par le principe de la « pastorale liturgique ». Plus la foi des fidèles sera éclairée par les prières liturgiques, mieux ils profiteront des grâces des Sacrements. Puisque la liturgie est, selon l'expression de l'encyclique *Mediator Dei*, « le culte intégral du Corps mystique », tous les chrétiens, membres de ce Corps, doivent être à même de participer consciemment à ce qui est

leur culte officiel et de trouver dans la liturgie leur épanouissement surnaturel ainsi que la source indispensable du véritable esprit chrétien.

C'est en comprenant mieux la prière de l'Église, en y puisant une connaissance plus profonde de leur foi, une conception plus chrétienne de leur vie, que les fidèles réaliseront concrètement la formule de la *lex orandi, lex credendi*, formule inventée par un laïc, mais adoptée et consacrée par l'Église, et si souvent répétée par les Pontifes romains et, en dernier lieu, par S. S. Pie XII[12]. C'est en comprenant mieux les prières du baptême, de la communion, du mariage, des derniers sacrements, des funérailles, que les chrétiens regarderont la naissance, le mariage, la mort et tout le tissu de la vie d'une façon chrétienne, avec des réactions vraiment chrétiennes.

A cet égard, huit années d'usage d'un Rituel bilingue dans un pays comme la France sont réellement concluantes, aussi bien pour les régions de très forte pratique chrétienne que pour les contrées plus ou moins déchristianisées. L'Église maternelle aide les bons chrétiens à mieux comprendre les sacrements, à les voir comme elle les voit. Ainsi ce père de famille entendant les prières en langue vivante du baptême de son cinquième enfant et déclarant qu'il comprenait maintenant la grandeur de ce sacrement : « C'est cela le baptême! Je ne l'avais pas compris jusqu'ici! » Tandis que ceux qui demandent une cérémonie de baptême ou de funérailles, plus peut-être par tradition que par esprit de foi, et qu'on ne voit pas à l'église en d'autres occasions que celles-là, écoutent maintenant attentivement ce qui leur est dit dans leur langue et reçoivent sûrement quelque chose du message du Christ. Les parrain et marraine et tous les parents présents méditent sur les splendeurs de la grâce sanctifiante. Les malades et les mourants comprennent les paroles de consolation de l'Église que le prêtre leur apporte pour les aider à regarder avec foi leur souffrance et leur participation définitive au mystère pascal. Ceux qui ont perdu un parent très cher sont invités par l'Église à dépasser leur douleur humaine dans la foi et dans l'espérance. Oui, on peut dire que les

12. Bugnini, *op. cit.*, p. 114.

Rituels bilingues, comme la Semaine Sainte restaurée, ont apporté une grâce de vie plus chrétienne et de participation plus fructueuse aux sacrements. Les évêques des diocèses qui en ont été les bénéficiaires s'associent sûrement au déférent hommage de reconnaissance qu'il convient d'adresser ici à la sollicitude pastorale de S. S. Pie XII.

B) *Le Rituel romain et les* « Collectiones Rituum ».

Jusqu'à ces dernières années, le Rituel romain était complété, dans beaucoup de pays d'ancienne chrétienté, par des Suppléments diocésains ou par des Rituels particuliers conservant, comme le désirait le Concile de Trente, diverses particularités liturgiques vénérables : pour le sacrement de mariage, par exemple, on pourrait encore trouver dans l'usage liturgique actuel une vingtaine de formes différentes du consentement sacramentel. Mais en bien des pays, les mouvement de population, d'une part, et le coût de l'imprimerie, d'autre part, sont en train de faire disparaître les Rituels propres à un seul diocèse. Les concessions des dix dernières années s'orientent, semble-t-il, vers un ensemble de *Collectiones rituum* ou Suppléments au Rituel romain, dans lesquels les différentes langues sont associées au latin.

Les langues vulgaires utilisées dans le Rituel seraient dangereuses si elles étaient la revendication d'un nationalisme jusque dans la prière de l'Église. Elles doivent, au contraire, se conformer à l'exemple supranational du latin, langue commune de l'Église d'Occident. Aucune minorité nationale ne doit se voir imposer l'usage, dans le Rituel, d'une langue vulgaire qu'elle ne parlerait pas, et, inversement, il est souhaitable que tous les chrétiens qui, à travers le monde, parlent la même langue, se retrouvent unis, dans la mesure du possible, par la même traduction du Rituel. Aussi est-il bon qu'en des pays très éloignés les uns des autres soient utilisés, si la langue parlée est effectivement la même, les mêmes Rituels bilingues; c'est ainsi que les catholiques de France se réjouissent de ce que la traduction du Rituel allemand serve, de pair avec celle du Rituel français, dans le Rituel trilingue de Strasbourg et de Metz.

L'usage des *Collectiones Rituum* ne doit pas, pour autant,

faire oublier que ce ne sont que des « appendices » au Rituel romain. Tout d'abord, aucun Rituel bilingue de ces dernières années n'a reproduit la totalité du Rituel romain, auquel donc il faudra toujours recourir pour un certain nombre de fonctions liturgiques. Et surtout le Rituel romain — dont on pourrait presque dire qu'il a préparé la réforme de la Semaine Sainte, tant il est marqué dans ses rubriques par des préoccupations pastorales — donne pour chaque sacrement une sorte d'instruction aux prêtres sur leur responsabilité pastorale et sur l'esprit dans lequel ils doivent accomplir les rites du sacrement. La pastorale liturgique d'aujourd'hui sait qu'elle peut et doit trouver là des richesses qui n'existent nulle part ailleurs.

Aussi, là où est concédé un Rituel bilingue, n'est-il pas superflu de bien rappeler aux prêtres la nécessité de recourir au Rituel romain. Voici, à titre indicatif, l'avertissement qui figure dans la toute dernière édition du Rituel latin-français :

> N'étant qu'un extrait du Rituel romain, le Rituel bilingue ne contient que les rites les plus usuels et même, pour ceux-ci, il omet le plus grand nombre de rubriques dont la connaissance complète est cependant indispensable aux prêtres. C'est ainsi que, pour la communion des malades, il ne reproduit les rubriques du titre V, chapitre IV, qu'à partir du numéro 14, alors que les importants devoirs des pasteurs et des fidèles concernant la distribution et la réception du Saint Viatique sont exposés dans les numéros précédents. Il en va de même pour l'extrême-onction : le Rituel bilingue ne reproduit pas les *Praenotanda* du titre VI du Rituel romain où les curés, ministres ordinaires de ce sacrement *ex debito iustitiae*, trouvent le rappel de leurs obligations sur ce chapitre de leur ministère et les principes utiles sur la façon de le bien accomplir. En règle générale, les prêtres doivent avoir soin d'aller chercher dans l'étude attentive et la méditation du Rituel romain des aliments précieux de leur action pastorale.

C) *Les Rituels bilingues : réalisation pastorale, donc adaptée.*

Lorsqu'on examine les Rituels bilingues récents, on constate immédiatement que, comme nous l'avons dit, les

prières les plus solennelles ne peuvent être dites qu'en latin, mais que, cela mis à part, l'usage de la langue vulgaire est prévu dans des proportions assez diverses. C'est qu'en un domaine aussi délicat, le Saint-Siège a agi avec de sages précautions, en laissant les Épiscopats nationaux juges de l'opportunité de présenter des suppliques sur ce point, compte tenu des difficultés d'intelligibilité de la langue latine dans leur pays ou de l'état de la pratique liturgique de leurs diocésains, le dernier mot restant, cela va sans dire, à l'Autorité suprême, à laquelle seule il appartient de décider des concessions, extensions ou uniformisations qui pourraient lui être demandées. Cette prudence pastorale et cette attention à la diversité des situations locales explique les différences actuelles entre les Rituels bilingues accordés ces dernières années.

D) *Traduction et catéchèse dans la célébration.*

Le Souverain Pontife a rappelé, tout récemment encore, dans l'encyclique *Musicae sacrae*, la prescription du Concile de Trente au sujet de la catéchèse pendant la messe, en particulier au moment de l'homélie. Pour la liturgie des sacrements, la prescription parallèle n'a jamais cessé de figurer en tête du Rituel romain. Ce qu'il faut énergiquement souligner, c'est qu'une telle catéchèse n'est pas rendue inutile par l'introduction partielle de la langue vulgaire dans les prières officielles. Au contraire, les deux se complètent. Il y aura des formes diverses de catéchèse : la catéchèse de préparation au sacrement — qui, dans le cas du baptême des adultes, pourra durer plusieurs années — et la catéchèse pendant la célébration même, très sobre, qui a pour but de faciliter la participation active au rite. Cette dernière forme de catéchèse n'est pas faite pour enseigner, ni pour couvrir la parole du célébrant; l'enseignement doit venir tout naturellement du rite lui-même, des prières bien dites et des gestes accomplis avec dignité. Tout au plus pourra-t-on indiquer en une phrase très courte le sens général des prières conservées en latin : à cet égard, les quelques mots d'explication suggérés au célébrant dans le Rituel allemand du baptême sont un modèle.

La nécessité d'une catéchèse des sacrements découle du

caractère pastoral des Rituels bilingues, comme du Rituel romain lui-même. La liturgie la plus parfaite, la mieux célébrée, la plus facile à comprendre pour le peuple fidèle ne résout pas tous les problèmes pastoraux qui se posent à l'occasion de l'administration des sacrements. Aux prêtres de montrer comment les sacrements sont pour les chrétiens source de vie. Les facilités si heureusement accordées par le Saint-Siège pour une meilleure intelligence des rites sacrés sont, en même temps qu'un bienfait immédiatement perceptible par tous, un rappel de la responsabilité qui incombe aux ministres de l'évangélisation et de la sanctification du monde.

V

Le tout nouveau Rituel Bilingue, latin-italien, concédé au diocèse de Lugano

(Communication)

par S. Exc. Mgr Antoine Mistrorigo,
Évêque de Troja (Italie)

S. Em. le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, a parlé de façon magistrale et avec beaucoup d'autorité de l'efficacité renouvelée de la liturgie sacramentelle grâce aux rituels bilingues, et nous a présenté ceux qui jusqu'ici ont été approuvés par le Saint-Siège.

On aura peut-être remarqué qu'il a fait allusion à un rituel latin-italien.

Or j'ai le plaisir de porter à la connaissance du Congrès que paraît, justement ces jours-ci, approuvé par la Sacrée Congrégation des Rites, ce rituel bilingue latin-italien. Ce n'est pas, comme l'avaient souhaité les deux Semaines liturgiques de Padoue en 1951 et de Brescia en 1952, le « Rituel bilingue pour l'Italie »; en effet, il a été concédé par le Saint-Siège au diocèse de Lugano, à la demande de Mgr l'Evêque.

Cependant la nouvelle intéresse tous les amis de la liturgie, en tant que c'est un indice des dispositions favorables du Saint-Siège envers ces exigences et ces initiatives nouvelles; mais elle intéresse d'une manière toute particulière les fidèles de langue italienne, parce que le rituel de Lugano est un premier pas vers ce que pourrait être, dans un avenir assez proche, le rituel des Italiens.

Le volume dont je vous parle est une vraie nouveauté; il sort à peine des presses; et le diocèse de Lugano, avec une hâte heureuse, a brûlé les étapes de son élaboration typographique précisément pour avoir la satisfaction de l'offrir à l'attention de nos congressistes.

Je ne veux pas en faire une recension. Je me contente seulement, à titre d'essai, de souligner les particularités qui m'ont frappé à première vue.

Le volume s'intitule : *Collectio Rituum ad instar appendicis Ritualis Romani pro Diœcesi Luganensi.* Un recueil de rites, donc, et non pas tous les rites : seulement les plus importants, c'est-à-dire ceux qui intéressent davantage les fidèles. Par conséquent : le baptême, la confirmation conférée par un prêtre, la visite et le soin des infirmes, l'administration du viatique et de la communion aux malades, l'extrême-onction, la recommandation de l'âme, les obsèques, le mariage, et certaines bénédictions usuelles.

Le critérium employé et les conditions voulues par le Saint-Siège pour concéder l'usage de ce rituel, sont les suivants :

1. Le texte latin est reproduit intégralement; la traduction italienne, dans les parties accordées, est placée en face du texte latin.

2. Dans l'administration du baptême des enfants, on garde le latin dans les exorcismes, dans toutes les formules des onctions et des bénédictions, et dans la forme même du baptême.

3. Dans l'administration de l'extrême-onction, on emploie exclusivement la langue latine dans l'oraison de l'imposition des mains sur le malade, dans les paroles de l'onction et dans les oraisons qui suivent.

4. Dans la célébration du mariage, le prêtre pourra dire tout en langue vulgaire, excepté les paroles : *Ego conjugo vos in matrimonium...* et la bénédiction de l'anneau.

5. Dans les obsèques des défunts, les prières et les absolutions devront se dire dans la seule langue latine. Rien n'interdit cependant que, le rite une fois achevé, on puisse ajouter en langue vulgaire d'autres prières selon le temps dont on dispose et les déterminations de l'Ordinaire.

Il convient de relever, dans le corps du rituel, les très heureuses catéchèses qui introduisent à certains sacrements, destinées à préparer efficacement le « sujet » à recevoir dignement le sacrement lui-même. C'est là une innovation de grande importance au point de vue pastoral. Même si les gens ont pu recevoir l'enseignement du catéchisme en cette matière, hypothèse qui malheureusement

ne se vérifie pas toujours, il est sûr qu'il n'y a pas de moment plus opportun pour en rappeler les principes que celui où il faut les appliquer. Or, il est évident que la catéchèse d'un sacrement ne sert jamais autant qu'au moment où ce sacrement est administré.

Pour en avoir une idée, lisons-en une seulement, celle de l'extrême-onction, p. 85.

> Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Sauveur du monde, a été sur terre le grand ami et bienfaiteur des malades et des infirmes. On lui amenait de toutes parts les aveugles, les boiteux, les sourds, les muets, et il les guérissait tous (Luc, 6, 19).
>
> Toutefois, il ne se contentait pas de guérir leurs infirmités, mais il leur rendait le salut de l'âme. En effet, c'est par le péché que tous les maux et la mort sont devenus l'héritage de tout homme. Mais le Christ, Notre-Seigneur, a vaincu la mort, le démon et le péché : il a donné la vie éternelle à tous ceux qui croient en lui.
>
> C'est pourquoi il a ordonné à son Eglise de proclamer à tous les hommes l'annonce de la résurrection et de la vie éternelle et de leur communiquer au moyen des sacrements ses grâces de salut et de vie...

Il me semble qu'une autre particularité mérite aussi d'être soulignée : on suggère que le malade, après chaque formule récitée en langue latine par le Ministre pendant les onctions, la répète en langue vulgaire, sous forme de prière. C'est une manière simple, mais bien profitable, de faire participer le malade à l'esprit du rite qu'on accomplit sur lui.

Egalement dignes de remarque sont ces brèves mais opportunes monitions concernant le déroulement de certaines cérémonies, insérées dans le rite du baptême. Par exemple, avant l'exorcisme qui, comme on l'a dit, reste obligatoirement prononcé en latin, le ministre dit en langue vulgaire ces paroles : « Maintenant on ordonne à Satan de laisser la place au Saint-Esprit. » Avant l'onction d'huile, le ministre dit : « Maintenant on fait une onction sur la poitrine et sur les épaules avec l'huile sainte », et ainsi ailleurs.

De telles monitions, qu'on pourrait appeler des « rubriques à l'usage des fidèles », sont très opportunes pour appe-

ler l'attention des fidèles sur le déroulement du rite, mais il me semble qu'elles seraient plus utiles encore si elles comportaient quelques mots faisant allusion au symbolisme des cérémonies en question, de manière à vivifier cette attention par une compréhension plus profonde. En tout cas, outre ce qu'on a dit, ces monitions concourent aussi à établir cette union spirituelle entre le ministre, le sujet et les fidèles, qui est requise par la nature « communautaire » de la liturgie; de cette manière, en effet, le ministre ne reste pas enfermé dans les limites officielles de sa fonction rituelle, mais prend un contact confidentiel, si l'on peut dire, avec le peuple, avec lequel il s'entretient au delà du strict formulaire du rite.

D'autres éléments remarquables se trouvent dans cette *Collectio rituum* qui honore le diocèse de Lugano et réjouit tous les fidèles de langue italienne.

La présente communication ne prétendait pas être autre chose qu'un simple faire-part de naissance du rituel bilingue latin-italien, et une invitation à ceux qui peuvent y trouver intérêt à faire directement la connaissance de ce nouveau document de la sollicitude avec laquelle l'Eglise vient au-devant des désirs du peuple qui veut approfondir sa participation aux rites sacrés grâce à une compréhension plus immédiate des textes liturgiques et de leur symbolisme.

VI

L'ART LITURGIQUE ET LA PASTORALE

par Mgr Jean WAGNER,
Secrétaire de la Commission liturgique
de l'Épiscopat allemand,
Directeur de l'Institut liturgique de Trèves

Celui qui aime à situer historiquement l'origine des grands mouvements de l'histoire de l'Église, est singulièrement favorisé pour ce qu'on est convenu d'appeler « le mouvement liturgique ». Un jeune bénédictin du Mont César à Louvain avait jadis convaincu le cardinal Mercier que la liturgie contenait la piété de l'Église, et que, par conséquent, l'initiation et la participation à la liturgie étaient de grande importance pour les fidèles de notre temps. Lorsque, en 1909, les catholiques s'assemblèrent en Belgique pour le congrès de Malines en vue d'une grande manifestation, le cardinal Mercier désira que fût donnée au jeune moine en question l'occasion d'exposer ses idées dans une des sections du Congrès. Aucune ne voulut accepter ce rapport, qu'on dut finalement caser, en raison de la volonté du cardinal, dans la section d'art et d'archéologie chrétienne, qui eut ainsi pitié du rapporteur. Ce fut donc sous le patronage de l'art chrétien que Dom Lambert Beauduin, dont les mérites ont été soulignés par le cardinal Cicognani au début du présent Congrès, fit son discours précurseur du mouvement liturgique, discours qui fit époque.

C'est pour moi un honneur aujourd'hui, près de cinquante ans après ce premier congrès international où la liturgie eut audience, de présenter ici, en un exposé sur l'art liturgique et la pastorale, notre gratitude envers l'art chrétien pour les bons offices qu'il rendit alors à la liturgie.

Une parole de reconnaissance doit cependant être sincère. Pénétrée de sympathie, elle ne doit pas exagérer les mérites de son objet. La vérité exige ici — et ceci dès le

début — que nous reconnaissions d'une manière qui pourrait paraître peu courtoise, que la liturgie n'est nullement affaire d'art ni d'esthétisme. Dans son encyclique *Mediator Dei* Pie XII réprouve cette erreur. Il dit d'une façon claire et en termes exprès que celui qui ne verrait dans la liturgie qu'un assemblage de belles cérémonies, ne comprendrait rien à sa véritable nature :

> *... a vera ac germana Sacrae Liturgiae notione ac sententia omnino ii aberrant, qui eam... judicent... quasi decorum quemdam caeremoniarum apparatum*[1].

Ceux qui croiraient honorer Dieu uniquement par le son de leur voix flatteuse à l'oreille, le Divin Maître lui-même les jugerait, d'après les paroles du Saint-Père, indignes de participer au culte divin.

> *Nostis autem, Venerabiles Fratres, Divinum Magistrum eos sacro templo indignos existimare, ex eodemque foras eiciendos esse, qui vocibus tantummodo bene concinneque compositis ac mimorum more se Deum honorare autument*[2]...

L'art ne constitue pas la nature de la liturgie. L'art n'est pas la tâche propre de la liturgie. Ce n'est pas pour l'art que la liturgie existe, mais bien au contraire l'art est un serviteur de la liturgie. Certes, ceci ne signifie pas qu'on méprise l'art. Ce n'est que l'énoncé d'une vérité. S'il est vrai que servir ennoblit (à condition que ce service s'adresse à l'objet véritable et à la personne véritable), cette vérité met en relief la noblesse spéciale qui est particulière à l'art liturgique, car cet art est le noble serviteur d'une auguste dame :

> *siquidem ingenuae artes tum reapse ad religionem conformantur, cum quasi ancillae nobilissimae divino cultui inserviant*[3].

C'est par ces mots qu'en se référant à une parole de son prédécesseur Pie XI dans la Constitution Apostolique *Divini Cultus*, Pie XII s'exprime et développe sa pensée.

1. *Liturgie*, n° 525.
2. *Ibid.*, n° 524.
3. *Ibid.*, n° 646.

Si donc, d'après l'affirmation de ces deux papes, la liturgie est la dame et que les arts en sont les serviteurs, il est dans la logique de cette affirmation que la liturgie ne soit pas réduite en fin de compte au service des arts, qu'elle peut même se passer de ce service, qu'elle peut même y renoncer.

Cette considération n'est pas vaine. Elle nous dispense de nous inquiéter outre mesure s'il arrive que les arts ne puissent s'acquitter de leurs fonctions dans la liturgie, soit qu'une force extérieure les en empêche, soit qu'à certaines époques, la vitalité interne leur fasse défaut pour arriver à une expression vraiment religieuse. Cette considération nous mettra en garde et sur la défensive chaque fois que les arts, oubliant leur rôle, voudraient s'ériger en maîtres. Elle est en même temps une consolation pour les fidèles qui sont derrière le rideau de fer dans l'Église du silence, ou encore pour tous les autres qui n'ont jamais pu prendre part, durant leur vie, à une de ces magnifiques célébrations liturgiques, imprégnées de toutes les ressources de notre culture. En principe, et dans son être profond, la liturgie est donc indépendante de l'art. Les calices confectionnés sans art avec le fer-blanc des boîtes de conserves, qui permettaient aux prêtres de célébrer dans les camps de concentration et dans les camps de prisonniers, sont les témoins les plus récents de l'indépendance de la liturgie par rapport aux arts.

Cependant, ceci n'est qu'un aspect de nos réflexions et il ne faudrait pas le souligner à l'excès. En effet, dans la réalité de son devenir historique, la liturgie n'est pas pour les beaux-arts une maîtresse tyrannique, qui selon ses lubies congédierait ses auxiliaires comme des esclaves plutôt que de les traiter en véritables serviteurs ennoblis, ou les astreindrait à des services dont ils s'acquitteraient sans joie.

La liturgie ressemble à une mère bienveillante plutôt qu'à une maîtresse sévère, et elle prend soin avec beaucoup de sollicitude de tous ceux qui habitent la même maison. Elle n'est pas avare en marques de bienveillance, et en retour elle est vénérée et honorée par la charité reconnaissante de ceux qui la servent. Qu'il s'agisse en fait de rapports d'influence réciproques et que bien des fois les

serviteurs aient ouvert le chemin devant la maîtresse, l'encyclique le reconnaît lorsque en termes très simples il est dit dans *Mediator Dei* :

> *Ac facile intellectu est optimarum artium progrediens incrementum, architecturae, picturae ac musicae potissimum, ad externa sacrae Liturgiae elementa decernenda varieque conformanda haud parum valuisse*[4].

L'ineffable richesse de la liturgie peut se ramener dans ses origines à quelques paroles peu nombreuses, par exemple à celles que le Christ a dites lors de la dernière Cène, après qu'il eut pris du pain et du vin dans ses mains vénérable et qu'il les eut changés en sa chair et en son sang ou bien à cette autre parole, qu'il laissa à ses disciples avant de monter au ciel : « Allez dans le monde entier : Enseignez toutes les nations et baptisez-les... » ou encore à la doctrine toujours affirmée qu'il faut prier sans cesse.

Ces paroles et bien d'autres encore sont en quelque sorte les grains de semence dont est issue la liturgie de l'Église : la liturgie de la messe, les divers rites des sacrements et les rites de l'office. Or, dès les débuts, cette liturgie a été en liaison avec les arts.

Lorsque les théologiens et les philosophes traitent de l'existence de Dieu, qui dans son essence contient toute la plénitude de l'être, ils relient à son unité d'une façon inséparable sa vérité, sa bonté et sa beauté. Or Dieu a créé l'homme à son image et à sa ressemblance. Il y a donc évidemment ici une analogie à retenir : si le Dieu unique est en même temps vrai, bon et beau, le culte de ce vrai Dieu devait être, lui aussi, beau dès le début. C'est ainsi qu'à la beauté de Dieu l'homme répondit par la beauté du culte. Et c'est ainsi également que le culte tend au déploiement de sa propre beauté en se liant intimement avec les arts.

Le lien le plus ancien de la liturgie de l'Église avec les arts est celui qui l'unit à l'art de la parole et à la musique. Cette dernière, d'après les paroles même du Saint-Père, est

4. Il est facile de comprendre que le développement des beaux-arts, surtout de l'architecture, de la peinture et de la musique, influa considérablement sur la détermination et les formes variées que reçurent les éléments extérieurs de la liturgie sacrée (*Ibid.*, n° 544).

associée à la liturgie, et jusqu'à ce jour, par un lien plus étroit et plus saint que l'architecture, la sculpture et la peinture.

> ... *Arctiore et sanctiore devincitur vinculo... quam pleraeque aliae artes liberales...* (*Musicae sacrae*, A. A. S., p. 12).

Déjà, lors de la première célébration liturgique de la nouvelle alliance, on chanta des psaumes, chants inspirés par le Saint-Esprit, patrimoine de l'ancien peuple de Dieu, et précieuses perles de poésie. Depuis ce temps, la poésie et la musique ont accompagné les diverses phases de l'évolution de la liturgie. Peut-être ne pouvons-nous plus admirer indistinctement, ainsi que le faisaient encore nos anciens maîtres, toutes les parties de la liturgie comme un chef-d'œuvre réussi en tous points. Ayant davantage approfondi le trésor liturgique, nous voyons que les rites ne sont pas tous esthétiques au même degré, ni heureusement harmonisés au point de vue pastoral : songeons ici à certains rites du Pontifical et du Rituel. Mais il n'en reste pas moins que les grandes prières liturgiques de l'Église, comme par exemple la liturgie de la messe prise dans son ensemble. tout comme aussi des parties importantes de l'Office divin, constituent réellement des chefs-d'œuvre et que même prises isolément, leurs parties contiennent une quantité considérable d'éléments de très grande poésie et de grande valeur musicale; oraisons, préfaces qui rappellent les classiques, chants de l'Ordinaire et du Propre d'un souffle puissant et d'un contenu admirable, hymnes et antiennes remplies d'authentique poésie, ainsi que les mélodies des versets alléluiatiques.

Ce ne sont pas seulement les muses du chant et de la poésie qui ont aidé au déploiement des beautés de la liturgie; elle a elle-même apporté sa contribution par ses évolutions, ses entrées et sorties, par les mouvements expressifs de ses processions.

« Faites ceci en mémoire de moi », « Allez, enseignez et baptisez », disions-nous, sont les paroles qui ont donné naissance à la liturgie et à tout l'art liturgique. Ces paroles ont également donné naissance à tous les objets du culte, dont on eut de plus en plus besoin pour la célébration

eucharistique : autels, calices, patènes, ciboires, pyxides, tabernacles, ostensoirs, lustres, crucifix, fonts baptismaux, candélabres, les divers vases sacrés, les livres liturgiques, et enfin les vêtements liturgiques des prêtres et des ministres de l'autel. La piété et la dévotion s'ingénièrent à confectionner ces objets non pas seulement pour les rendre aptes à leur usage, mais on voulut aussi leur donner un caractère esthétique. Quelle multitude d'objets précieux, que d'ustensiles sacrés, ne trouve-t-on pas dans les sacristies de bien des cathédrales et de bien des églises monastiques — et aussi, malheureusement enlevés à leur véritable destination, dans les vitrines des musées!

« Faites ceci en mémoire de moi » — « Allez et baptisez » : Ces commandements du Seigneur ont fait s'ériger les édifices sacrés, où les rites s'accomplissent : des églises, des chapelles, des baptistères en nombre toujours croisssant et, suivant les époques, selon des formes variées.

Si, entre la salle de la dernière Cène à Jérusalem et celle dans laquelle les disciples se réunisssaient à Corinthe pour célébrer le δεῖπνον κυριακόν il n'y avait guère de différence, on peut constater très tôt cependant le début d'une évolution de l'architecture propre à l'église. Dans de nombreuses villes, des quartiers entiers de maisons furent acquis par les communautés chrétiennes. Celles-ci les arrangèrent d'après les exigences propres de leur culte. En guise d'exemple très ancien, nommons seulement la maison de Dura Europa sur l'Euphrate en 232.

L'Église était à peine sortie des catacombes que déjà s'élevaient partout des basiliques. Sans trace d'une évolution préparatoire, elles offrent dès le début l'image d'une harmonie parfaite.

Elles naissent simultanément, dotées d'une grande richesse de formes. De quelque manière qu'elles fussent construites, pour être soit des basiliques communautaires, soit des églises commémoratives de martyrs, soit des lieux de pèlerinage comme les lieux de la naissance, de la mort, de la résurrection et de l'ascension de Jésus, elles étaient toujours de grands forums couverts. Et ces forums, par leur disposition même, représentaient grâce aux moyens architecturaux, l'Église de Dieu, la *Civitas Dei*. Sur ces forums, l'Église de Dieu pouvait s'assembler en ordre autour de ses

chefs, les évêques et les prêtres. Ceux-ci s'acquittaient de leurs saintes fonctions, et par eux tous acclamaient Dieu et agissaient ainsi en véritables *plebs sancta.*

Le terme d'*Actio* fut celui qu'employa de préférence le génie politico-religieux de Rome pour désigner la célébration du mémorial du Seigneur, l'Anamnèse. Et bien que ce terme d'anamnèse soit appliqué à une partie bien définie de la messe, c'est le Canon tout entier qui mérite cette épithète. N'est-il pas encore appelé aujourd'hui *Infra Actionem*, et jusqu'à ce jour, la grand-messe pontificale a conservé cet aspect de la liturgie : l'image de la *Civitas Dei* rassemblée autour de l'autel.

Il suffit d'ouvrir les yeux pour constater que, à travers toutes les réadaptations et tous les styles, la grande manière italienne de construire les églises a conservé le plan fondamental du forum couvert.

C'est là la loi de ses origines, suivant laquelle tous les styles qui au cours des temps ont pénétré en Italie ont été réadaptés. Cette loi est si proche de la liturgie et si apparentée à elle (comprenons ici la liturgie comme une célébration communautaire) — que le cardinal Lercaro, lors du Congrès de l'art sacré à Bologne en 1955, et devant cinq cents architectes invita les congressistes par des paroles pressantes à considérer la *Basilica* comme la représentation spirituelle de l'assemblée chrétienne. Cependant, notons-le bien, il ne s'agit aucunement de copier et d'imiter simplement les formes du passé, mais il s'agit d'une véritable renaissance de la maison de Dieu, qui par les moyens adaptés à notre temps, assure à la communauté qui célèbre les saints mystères une église ordonnée à une telle célébration communautaire et où est conservée la structure hiérarchique.

Combien différentes de la *Basilica* sont ces églises-châteaux de style roman, dans les régions transalpines, en France méridionale, dans la vallée du Rhône, en Westphalie, en Allemagne centrale, et davantage encore les églises gothiques qui leur ont succédé! Dans ces pays ne luit pas seulement un autre soleil, mais souffle aussi un autre esprit. Il faut bien se garder de comprendre ces églises uniquement comme la cristallisation d'une noblesse chevaleresque, rarement sédentaire, culminant dans le roi guerrier, ou

même dans l'empereur. Tous ces jeux d'esprits ont été inventés par des spécialistes de l'art.

Il faut au contraire se rappeler avant tout — et la chose est attestée littérairement au moins depuis Amalaire de Metz, — qu'une compréhension purement allégorique de la liturgie avait présidé à l'arrangement intérieur des églises.

La *Civitas Dei* rassemblée selon son ordre hiérarchique pour l'*action commune* n'a certes pas trouvé dans les pays du Nord d'expression nouvelle et créatrice. La preuve irrécusable en est que dans ces pays, si on y a d'abord imité la disposition intérieure des basiliques, bientôt on l'abandonna. Que l'évêque et son presbyterium constituent le *praesidium* de la *plebs sancta* rassemblée n'est plus attesté par l'architecture. Le Pontife et ses prêtres abandonnent leurs places dans l'abside et viennent se mettre aux côtés de l'autel. Et l'autel à son tour est placé dans l'abside, alors que, dans la basilique, il se trouvait entre les clercs et le peuple. Ceci montre qu'ils ne se comprennent plus et ne se considèrent plus avant tout comme les pasteurs de la *plebs sancta*, mais comme les ministres de l'autel. Ce qu'ils accomplissent est désormais une fonction sainte : un *Officium*. Ce mot devient une des dénominations les plus répandues pour désigner la forme solennelle de la messe. Il s'est conservé en allemand jusqu'à nos jours dans le terme *Amt*, pour déigner la grand-messe : *Hochamt*. Il ne peut plus être question dès lors d'une *actuosa participatio populi*, et les nombreuses formes de la piété du peuple s'éloigneront de plus en plus de la forme officielle du culte de l'Église. Il est clair aussi que dès lors le clergé devient pratiquement le seul officiant liturgique, et que finalement il peut se séparer du peuple.

Ce processus très important dans l'histoire de la liturgie, nous pouvons en trouver la réplique dans l'architecture. Déjà à l'âge roman s'élevaient partout des jubés dans les églises cathédrales, collégiales et monastiques, et les grands murs du jubé étaient absolument opaques, car les jubés n'avaient que des portes étroites et qui ne permettaient qu'à peu de fidèles de voir à l'intérieur. Les messes privées sont sans doute célébrées à proximité immédiate du peuple, sur de nombreux autels, mais les jubés excluaient vraiment le peuple des grandes solennités des principales églises. Aussi

bien dans les églises cathédrales, collégiales et monastiques, les laïcs ne peuvent dès lors que participer par l'ouïe aux grandes solennités.

On comprendra dès lors qu'en France, et cela pour la première fois dans l'histoire de la liturgie, des chants polyphoniques accompagnés par de nombreux instruments de musique aient pu trouver droit de cité dans l'église, car ces chants étaient exécutés sur les jubés. Comme les yeux ne pouvaient voir, les oreilles voulurent entendre! Et à ce désir répondit un grand art royal, partout où les conditions étaient données et où on en avait les moyens.

Le simple peuple s'habitua ainsi en bien des endroits à quitter l'église tout de suite après l'élévation de la sainte hostie, et l'on s'ingénia à faire voir l'hostie malgré les obstacles du jubé. La prédication populaire fustigeait en conséquence cet abus (nommons Berchtold de Ratisbonne) et l'on s'efforçait à le faire disparaître. Mais il peut s'expliquer si l'on songe que l'élévation de la sainte hostie, l'entrée et la sortie du clergé étaient tout ce qu'on pouvait voir, et ajoutez encore à cela cette circonstance aggravante que, le plus souvent, le prêtre célébrant était seul à communier.

Cette disposition intérieure de l'église a persisté durant toute l'époque gothique et même plus longtemps dans bien des régions. On trouve encore maintenant des exemples de cet état de choses, notamment en Espagne.

Il faut bien se rendre compte que tous ces chefs-d'œuvre de l'art gothique, toutes les splendides cathédrales de l'Ile-de-France, de la Normandie, de l'Angleterre et de l'Allemagne dérobaient par des murs les saints mystères aux yeux des assistants. On peut mesurer ainsi combien elles différaient par leur disposition des vieilles basiliques chrétiennes, et combien autrement devaient s'y dérouler les fonctions pastorales.

Vers la fin du moyen âge on vit se créer en de nombreux endroits un autre usage. On perça les jubés et on les abolit. La vue sur l'autel et sur le déroulement de l'action sainte fut de nouveau possible.

Cependant, à l'exception de quelques églises, ce n'est pas l'ancien ordre chrétien que visèrent à restaurer les constructions de la renaissance et du baroque. Le temps de la *parti-*

cipation active des fidèles au culte divin n'était pas encore venu. La pastorale de la Contre-Réforme et de la période postridentine avait pour objectif surtout de rehausser la présence réelle de Jésus sous les saintes espèces. Pour cette raison, l'intérieur des églises de cette époque fut disposé comme une salle du trône. L'autel est reporté au fond de l'abside, exactement à l'endroit où, au temps de la chrétienté primitive, était située la *cathedra* de l'évêque. Même, dans de nombreuses églises cathédrales, cet autel comprend un tabernacle et un trône d'exposition. L'autel lui-même devient en quelque sorte un trône. Devant l'autel se réunissent les chrétiens non seulement pour prendre part à la sainte messe et pour regarder se dérouler le service du culte dont s'acquittaient les prêtres et les ministres, mais encore pour adorer Jésus dans le tabernacle ou dans l'ostensoir sous les saintes espèces.

Le fait d'avoir enlevé le jubé était la condition préalable pour que la participation active des fidèles pût de nouveau être envisagée. Mais il fallut encore des siècles avant qu'un saint Pape vînt pour enseigner la doctrine de cette participation active. C'est ainsi que commença une nouvelle époque, non seulement pour une compréhension plus profonde de la liturgie mais encore pour la pastorale et l'art liturgique en général, de même que pour la construction des églises.

Si aujourd'hui, le Saint-Office exige à bon droit dans son *instructio de arte* du 30 juin 1952 que :

> *Accedat quidem in aedificandis templis cura illa fidelium commoditatis, qua ipsi meliore visu animoque divina officia participare queant*[5],

il faut reconnaître que ces paroles répondent aux directives liturgiques des papes Pie X, Pie XI et Pie XII.

Elles assurent une condition préalable à une participation active des fidèles, condition à réaliser par l'architecture. Derrière cette phrase concise qui rappelle les formules du droit romain, réapparaît l'ancien idéal chrétien dans la construction des églises. Pour bien comprendre la pleine

5. Lorsqu'on bâtit des églises, qu'on ait souci de la commodité des fidèles, afin qu'ils puissent participer de leur mieux aux offices par la vue et par l'esprit.

portée de ces directives, il est utile de se rappeler que cet idéal architectural était tombé dans l'oubli (par une autre conception de l'art : celle du moyen âge) comme aussi étaient tombés dans l'oubli les *Ordines Romani* qui faisaient un devoir aux fidèles de communier à la sainte messe. Il a fallu le décret vraiment providentiel du saint pape Pie X, pour susciter le grand mouvement du renouveau liturgique dont nous ne pouvons pas encore voir les ultimes conséquences, et cela en tous les domaines.

Parallèlement au développement de l'architecture des églises, s'épanouirent aussi les arts plastiques et la peinture. La peinture et les arts plastiques ne suivirent pas simplement les divers styles et leurs lois. L'histoire connaît bien entre autres : l'art chrétien antique, l'art byzantin, l'art roman, l'art gothique et l'art baroque, mais ils reflètent en même temps une grande intelligence de la liturgie en même temps qu'une adaptation à la pastorale liturgique de chaque époque. D'ailleurs ces époques ne coïncident pas exactement avec l'évolution des divers styles. Mais il serait trop long de parler de tout cela ici.

Il suffit simplement de constater que tous ces styles, comme aussi le contenu et les représentations de la peinture et des arts plastiques, ne peuvent être expliqués que par la piété de l'Église et par l'histoire de la liturgie; or, tout cela fait partie de la grande tradition de l'Église.

Parler de la grande tradition liturgique de l'Église, c'est parler d'un fleuve impétueux qui traverse ou contourne les divers pays où sont établis tous ces peuples avec leurs noms si variés — et dont les eaux se fraient souvent un chemin en diverses vallées pour se réunir de nouveau en un grand confluent — or, ces provinces ont toutes leurs particularités. Quoi d'étonnant alors à ce que, hormis ce qui est commun à tous les hommes et à tous les chrétiens — il y ait aussi un idéal esthétique différent selon les peuples et selon les époques, et que cet idéal présente aussi des caractères originaux et variés : on parle en effet d'art syrien, grec, romain, celtique, germanique, slave, antique, médiéval et moderne.

Autre chose sont les mosaïques magnifiques de Ravenne, autre chose les enluminures des manuscrits irlandais. Autre chose les miniatures de Reichenau, — celles-ci étaient telle-

ment prisées par les papes d'alors, que ceux-ci convinrent comme redevances pour les exemptions du monastère, non seulement de chevaux pour les écuries pontificales, mais aussi de manuscrits liturgiques bien ornés. Différentes sont les sculptures sur pierre des débuts de l'art roman, différent le Beau Dieu du gothique, et différent le visage défiguré de l'homme de douleurs du gothique tardif. Différent l'art de Giotto, de Raphaël, de Michel-Ange, et tous ces artistes appartiennent au même courant de la grande tradition.

Parfois ce fleuve laissait aller ses eaux paisiblement et majestueusement. Ce n'est qu'imperceptiblement que le paysage se transforme sur ses rives. Mais parfois il se précipite, vertigineux, en cataractes rapides. J'avoue avoir ressenti une impression formidable lorsque je me rendis compte de l'irruption soudaine du gothique dans la ville où j'étais né. Le 1er mai 1196, l'archevêque de Trèves consacra le chœur est de la cathédrale construite d'après l'art roman de la grande époque. A peine une génération plus tard, s'élevait tout à côté, comme tombée du ciel, cette *Rosa Mystica* de l'église Notre-Dame, construite selon des principes admirables et tout différents.

Il arrive aussi que la force du courant de la tradition liturgique tende à s'amoindrir. Et il faut bien reconnaître que depuis la fin du baroque et du rococo, il n'y a plus eu de grand art liturgique d'église qui puisse supporter la comparaison avec les œuvres du passé. Du reste ce phénomène n'est pas spécial à l'art d'église; il lui est commun avec l'art profane (bien que ce ne soit pas dans tous les domaines de cet art). Il est même curieux de constater que ce phénomène coïncide avec la paralysie de la force créatrice de l'art dans les cultures non chrétiennes. Sans aucun doute, c'est une époque de la culture qui a pris fin alors. Les théoriciens de la civilisation parlent de la fin des temps modernes.

Il faut donc se rappeler ici que l'Église n'est liée à aucune culture spéciale, comme le déclarait le Saint-Père le 27 juin 1955 à l'occasion du jubilé millénaire de la bataille du Lechfeld, dans sa lettre à Mgr Freundörfer, évêque d'Augsbourg, ainsi que le 7 septembre 1955 dans une grande allocution aux participants du 10e congrès international pour les sciences historiques à Rome :

L'Église catholique ne s'identifie pas avec une culture; mais elle est toujours prête à conclure une alliance avec chaque culture... (Lettre à Mgr Freundörfer.)

L'Église a conscience d'avoir reçu sa mission et sa tâche pour tous les pays à venir et pour tous les hommes, et par conséquent de n'être liée à aucune culture déterminée... L'Église catholique ne s'identifie avec aucune culture; son essence le lui interdit. (Allocution au Congrès pour les sciences historiques.)

Mais si l'Église n'est pas liée à une culture précise, elle l'est d'autant moins à un style précis. L'histoire liturgique, dont nous avons parlé, vieille de deux mille ans, le prouve. Théodore Haecker, le grand converti, grand amateur d'art, et qui recherchait sans cesse quelle œuvre était le témoin le plus authentique de l'art chrétien : soit une certaine ronde des anges de Fra Angelico, soit la représentation de la Résurrection du Christ telle que Mathias Grünewald la représente sur le retable d'Isenheim, — Théodore Haecker écrivit un jour les phrases suivantes :

« Lorsque Augustin, le saint évêque, mourut en sa ville d'Hippone assiégée par les Vandales, il vit surgir à ses yeux la patrie céleste, la *civitas Dei*, le but final, Dieu lui-même, qui seul peut apaiser le cœur inquiet de la créature, de l'homme, qui jouit d'une paix ultime, la *pax Domini*. Il ne rêva certainement pas de cathédrale romane ou gothique, de palais Renaissance ou baroque, tous ces édifices extérieurs de l'Église de Dieu, qui naissent pour réjouir les regards de bien des hommes et pour disparaître de nouveau. Que telle soit en réalité aussi notre attitude... Ne vivons donc pas dans l'illusion que le baroque ou le rococo soit le style parfait qui devrait régir jusqu'à la fin des temps la forme et les cérémonies des églises, et de la grande Église. Ne vivons donc pas dans cette illusion pour ne pas être assaillis de soucis superflus, si un jour tout cela devait être anéanti. Le fondement de l'Église est le rocher de Pierre, qui n'est ni juif, ni grec, ni romain, ni roman, ni slave, ni germanique, mais celui qui porte tout cela en lui et portera l'avenir, même si cet avenir devait être hindou, chinois ou africain, qui porte cet avenir et son style, s'il veut se laisser porter par lui librement et loyalement.

« L'Église est « catholique »; peut-être ceci ne peut-il

être exprimé concrètement en une fois ni dans le temps, ni dans l'espace, cela doit se faire d'un endroit à l'autre et à des moments différents — mais cela doit avoir lieu... »

Celui qui entend ces paroles ne pense-t-il pas à l'initiative du cardinal Costantini qui donne libre cours aux manifestations artistiques indigènes des chrétiens ? Il les inaugura il y a un certain nombre d'années, non seulement en Chine, mais encore dans les autres pays de mission.

Actuellement des signes indiquent que le fleuve du développement artistique qui s'était endormi, se remet à couler à grands flots. Ne parlons pas de la peinture et de la sculpture qui prêtent à discussion, et considérons ici uniquement l'architecture. Chacun est obligé de constater que partout, sur toute la terre, les édifices publics et beaucoup d'autres, sont construits d'une façon neuve et partout semblable, malgré les différences régionales, nationales, continentales. On aurait donc tout lieu de se demander si, pour la première fois dans l'histoire, on ne tend pas vers une sorte de style universel. Ce dernier ne se limiterait pas à un cercle culturel précis, mais exprimerait l'univers tout entier dans lequel l'humanité commence à vivre.

Le temps n'est évidemment pas encore venu de répondre à cette question. La réponse doit être laissée à l'avenir. Mais de nouvelles formes artistiques frappent si puissamment aux portes de l'Église que l'Église doit prendre position. Et de fait, le pape Pie XII et le Saint-Office dans l'Instruction *De arte sacra* l'ont fait. C'est un point de vue très sage que l'Église défend dans ses directives. D'après les règles citées sur les rapports de l'Église et de la culture, n'est pas exclu de prime abord tout ce qui est nouveau. L'Église ne l'admet pas non plus les yeux fermés, car, et nous le répétons, l'art n'est qu'un serviteur de l'Église. C'est le devoir de l'art sacré — selon les directives de l'Instruction citée — « de contribuer d'une manière excellente à la dignité de la maison de Dieu et de promouvoir la foi et la piété de ceux qui s'y assemblent ». En d'autres termes, la tâche de l'art sacré est d'ordre pastoral.

Ainsi d'une part le pape Pie XII accueille l'art moderne. Dans l'encyclique *Mediator Dei* il dit :

oportet omnino eam nostrorum temporum artem liberum

habere campum, quae sacris aedibus sacrisque ritibus debita reverentia debitoque honore inserviat; ita quidem ut eadem ad mirabilem illum gloriae concentum, quem summi viri per revoluta iam saecula catholicae fidei cecinere, suam queat adjungere vocem[6]...

D'autre part, il exclut tout ce qui, dans l'art sacré, est contraire à son caractère de serviteur et qui serait donc en opposition avec sa fonction pastorale.

Par conséquent le Saint-Office, à juste titre, n'admet pas l'objection d'après laquelle l'art d'église devrait se conformer aux exigences et aux circonstances des temps nouveaux. Bien au contraire, il faut dire : si l'Église laisse entrer un art nouveau dans son sanctuaire, et qu'elle accepte celui-ci comme art sacré, cet art devra s'accommoder aux circonstances et aux exigences de l'Église.

Disons-le clairement : l'art nouveau aussi bien que l'art de n'importe quelle époque passée, n'a pas le droit de ne pas tenir compte des décisions des conciles, des canons de la jurisprudence ecclésiastique ou des directives des papes, mais au contraire il doit les reconnaître. Ces normes sont en quelque sorte les règles qui président au jeu sacré de l'art d'église.

Le Saint-Office cite avant tout, les canons 485, 1161, 1162, 1164, 1178, 1261, 1268, par. 1, 1279, 1280, 1385, 1399 du Code. Si l'on consulte ces canons on comprendra facilement qu'il s'agit d'une sauvegarde.

Le Canon 485 rappelle le respect dû à la maison de Dieu.

Le Canon 1161 définit l'Église comme *aedes sacra divino cultui dedicata eum potissimum in finem ut omnibus Christifidelibus usui sit ad divinum cultum publice exercendum*[7].

6. Il faut absolument que l'art de notre époque ait le champ libre, pour se mettre au service des édifices et des rites sacrés en leur rendant le respect et l'honneur qui leur sont dus; de telle sorte qu'il puisse ajouter sa voix à ce concert admirable de gloire que les plus grands hommes ont chanté dans les siècles passés de la foi catholique (*Ibid.*, n° 645).

7. ... édifice sacré, dédié au culte divin, avec pour fin principale d'être au service de tous les fidèles pour exercer publiquement le culte divin.

Le canon 1162 stipule qu'aucune église ne peut être construite sans la permission de l'évêque.

Le canon 1164 exige que l'espace au-dessous ou au-dessus de l'église ne serve pas à des fins profanes, que lors de la construction d'une église les « lois de l'art sacré » et les « formes reçues de la tradition chrétienne » soient observées. On peut voir facilement que sous le mot « formes » on n'entend pas seulement les divers styles de l'histoire de l'art jusqu'à nos jours; car l'Instruction du Saint-Office qui rappelle le canon 1164 dit aussi : « L'architecture sacrée, bien qu'elle emploie les nouvelles formes... »

Le canon 1178 traite de la propreté des lieux de culte.

Le canon 1261 protège le culte contre l'intrusion d'éléments superstitieux.

Les canons 1268 et 1269 renferment les lois concernant la réserve eucharistique, lois que l'Instruction avait déjà rappelées.

Le canon 1279 interdit de placer des images insolites dans les églises. Le jugement sur ces questions relève de l'Ordinaire, qui, selon l'Instruction du Saint-Office, peut se faire aider des conseils de son archidiocèse ou par les commissions romaines pour l'art sacré. Des images qui reflètent des doctrines erronées ou qui sont contraires à la décence, ou qui seraient objet de scandale pour les gens simples, ne doivent pas être exposées à la vénération publique.

Le canon 1280 exige pour la restauration de tous les objets d'art l'autorisation écrite de l'évêque.

Le canon 1385 soumet à la censure de l'Église l'impression d'images de dévotion.

Le canon 1399 enfin, défend l'impression de représentations du Christ, de la Mère de Dieu, des anges, des saints et des serviteurs de Dieu, qui seraient étrangères au sentiment et aux décrets de l'Église (*ab Ecclesiae sensu et decretis alienae*).

Aux prescriptions du Code, l'Instruction du Saint-Office ajoute les directives des papes et tous les documents explicatifs : le rejet de tout ce qui est déformé et dégénéré.

Facere tamen non possumus quin, pro officii Nostri Conscientia, eas imagines ac formas, recens a nonnullis inductas, deploremus ac reprobemus, quae sanae artis deformatio-

nes depravationesque videantur... (Cité de Pie XII, *Mediator Dei*) [8].

Le rejet de tout ce qui est médiocre et humiliant qui, malheureusement, se trouve encore si souvent dans nos églises et chapelles :

... curent Ordinarii, ut removeantur a sacris aedificiis ea omnia, quae sanctitati loci ac reverentiae domo Dei debitae quoquo modo repugnent; atque severe prohibeant ne multiplices statuae effigiesque mediocris notae, plerumque stereotypae, in ipsis altaribus vel ad proximos sacellorum parietes venerationi fidelium inepte inconcinneque exponantur [9].

Le rejet de tout ce qui est négligé dans son plan et dans son exécution :

... omnia devitentur quae artis operisque quandam negligentiam prae se ferant (Instruction) [10].

L'accentuation du caractère sacré qui est inhérent à l'art liturgique, qui dans un nouveau style ausi doit être exprimé.

Sacra architectura, licet novas formas adsumat, nequit ullo modo profanis aedificiis adsimilari, sed semper munere suo, quod proprium est domus Dei ac domus orationis, fungi debet (Instruction) [11].

Ceci pourrait bien constituer une vue d'ensemble des

8. Nous ne pouvons pas, par la conscience que nous avons de notre devoir, ne pas déplorer et réprouver ces images et ces formes, introduites récemment par quelques-uns, qui apparaissent comme des déformations et des dépravations d'un art sain (*Ibid.*, n° 645).

9. Que les Ordinaires veillent à écarter des édifices sacrés tout ce qui répugne en quelque manière à la sainteté et au respect dû à la maison de Dieu; et qu'ils interdisent sévèrement que d'innombrables statues et des images de valeur médiocre, la plupart reproduites mécaniquement, ne soient exposées à la vénération des fidèles, sans motif et sans ordre, sur les autels eux-mêmes ou sur les murs des chapelles avoisinantes.

10. Qu'ils évitent tout ce qui manifeste de la négligence dans l'art et le travail.

11. L'architecture sacrée, bien qu'elle emploie les nouvelles formes, ne peut aucunement s'assimiler aux édifices profanes, mais doit toujours s'acquitter de la fonction qui lui appartient en propre comme maison de Dieu et maison de prière.

traits essentiels qui réglementent actuellement tout l'art sacré. Mais l'art liturgique est une partie de l'art d'église. Les mêmes directives le concernent également.

Tirons comme conséquence de ce qui a été dit, les principes suivants qui en découlent :

1. *L'art liturgique est un art engagé.*

Sa première loi : la gloire de Dieu. La seconde loi : le salut des âmes. Voilà pourquoi l'art liturgique est dans son essence un art pastoral. Il est communautaire et donc, malgré tous les changements, il a un caractère de continuité. D'où ses relations bien comprises avec la tradition et la coutume. Aussi un style nouveau et des formes nouvelles de styles doivent-ils continuer, quoique d'une manière nouvelle, l'*unique* tradition.

2. *L'art liturgique doit être témoin de la Vérité.*

Ceci signifie qu'il doit répondre à la foi et à la doctrine de l'Église. En cela, comme la liturgie le fait, l'art doit traiter les choses essentielles comme essentielles et les choses accessoires comme accessoires. Ceci concerne avant tout l'art représentatif et le choix des thèmes.

3. *L'art liturgique est un art sacré.*

Il n'est pas seulement au service de ce qui est sacré, mais il doit rendre sensible aux fidèles la majesté de Dieu, l'élection de ses saints et la dignité qui convient aux réunions de culte et au culte de l'Église elle-même.

Celui qui considère tout cela, comprendra pourquoi le Saint-Père, dans son encyclique *Musicae sacrae disciplina* consacre un paragraphe à l'artiste.

En effet : aucune loi, ni profane, ni ecclésiastique, ne peut faire naître l'art. Il n'y a pas d'art sans le génie particulier de l'artiste que Dieu lui donné en naissant. Aucun ordre de l'Église ni la meilleure volonté d'un homme peu doué, ne peut y changer quoi que ce soit. L'inspiration artistique est la condition *sine qua non*. Mais elle aussi ne suffit pas pour l'art religieux.

Le Saint-Père écrit :

L'artiste qui ne professerait pas les vérités de la foi, ou qui dans son âme et sa façon de vivre serait loin de Dieu, ne doit pas se risquer à l'art religieux : il lui manque ce sens intérieur grâce auquel il verrait ce que la majesté de Dieu et la vénération des saints exigent. Même un familier de l'art, doué d'une certaine habileté extérieure, ne doit pas espérer que ses œuvres étrangères à la religion puissent respirer une piété croyante qui conviendrait au temple de Dieu et à sa sainteté, et qui par conséquent seraient dignes d'être admises aux lieux saints par l'Église, gardienne et arbitre de la vie religieuse.

Mais par contre, l'artiste qui est pénétré de sa foi et qui mène une vie chrétienne digne du nom qu'il porte, poussé par l'amour de Dieu et par les talents que le Créateur lui a donnés, aura à cœur d'exprimer et de présenter les vérités auxquelles il croit et aussi la piété qui l'anime, avec une telle maturité, beauté des formes, harmonie, que son activité dans l'art de l'église deviendra pour lui-même une adoration, un service divin, et qu'il excitera et enflammera puissamment les fidèles à témoigner de leur foi et à exercer leur piété. L'Église a toujours honoré et honorera toujours de tels artistes. Elle leur ouvre grandement les portes de ses sanctuaires, car elle accueille très volontiers l'aide importante que lui donnent ces artistes avec leur sens artistique et leur zèle pour le travail apostolique dans l'Église. (A. A. S., p. 11-12.)

Si nous appliquons ces paroles à l'art liturgique, il faut ajouter que l'artiste religieux pour créer aujourd'hui un art liturgique, doit avoir expérimenté profondément ce qu'est dans son ordre hiérarchique la *Civitas Dei* et ce que signifie la participation active. Il ne doit pas être lui-même un religieux, mais il doit savoir louer Dieu à haute voix avec le prêtre et la communauté rassemblée, et prendre part activement à la liturgie. S'il en est autrement, on ne peut en attendre que peu de choses en ce qui concerne la liturgie. En son temps, saint Augustin n'avait qu'un mot à dire à ses chrétiens, mot qui exprimait la liberté des enfants de Dieu et présupposait en même temps la solidarité chrétienne : *Ama et fac quod vis.* Aime et fais ce que tu veux.

Puisse Dieu donner à notre temps de susciter de grands artistes animés d'un esprit liturgique et qui diraient : « Présent! » pour se mettre aux œuvres d'art! Celles-ci sont

dues sans aucun doute, à « l'éveil de l'Église dans les âmes » (Guardini), aux réformes liturgiques des papes, mais avant tout aussi à la grande directive de la participation active des fidèles. On pourrait alors espérer voir surgir un grand art liturgique nouveau. A de tels artistes ne suffirait-il pas de dire une parole qui, comme le mot de saint Augustin, exprimerait à la fois la liberté et la solidarité :

Vivas cum Ecclesia et fac quod vis.

VII

VALEUR PASTORALE DE LA PAROLE DE DIEU DANS LA LITURGIE

par le R. P. Augustin Bea, s. j.,
Consulteur de la Sacrée Congrégation des Rites

Parmi les divers éléments réunis dans la sainte liturgie, la lecture de la Parole de Dieu, de la Sainte Écriture, dans les diverses fonctions liturgiques, mais spécialement à la messe, est sûrement l'un des plus importants.

Or, qui examine les diverses initiatives prises par le Saint-Siège pendant les dix dernières années dans le domaine de la liturgie, se rendra aisément compte de ce souci de tirer de chacun de ces éléments le plus grand fruit pastoral possible. Parfois ce but pastoral est explicitement mis en relief, comme par exemple dans la réforme des fonctions liturgiques de la Semaine Sainte qui s'est donné ce but : que les fidèles, par une participation vivante aux cérémonies sacrées, en retirent les fruits les plus abondants possible. Le même souci pastoral se manifeste dans le *Motu Proprio* de notre Saint-Père Pie XII approuvant la nouvelle traduction des psaumes entreprise sur son ordre, « pour que, dorénavant, on retire de la lecture de l'office divin toujours plus de lumière, de grâce et de réconfort, pour imiter toujours mieux les modèles de sainteté qu'illustrent les psaumes ». En d'autres cas, les dispositions prises manifestent l'intention de l'Église de retirer de l'un ou l'autre élément de la fonction liturgique un fruit pastoral : ainsi en est-il de l'heure dans le cas de la concession des messes du soir; de la langue dans le cas de l'approbation de divers rituels en langue vulgaire; ainsi en est-il de la chaude recommandation donnée au chant religieux populaire que nous lisons dans la récente encyclique *Musicae Sacrae* du Souverain Pontife glorieusement régnant; enfin de l'élément artistique et esthétique dont le pape traite avec profondeur dans la même encyclique. Toujours et avant tout,

on ne vise pas seulement à la louange de Dieu, mais, aussi comme dit le Saint-Père dans *Mediator Dei*, « à l'union de nos âmes avec le Christ et à leur sanctification, par l'intermédiaire du divin Rédempteur, pour l'honneur du Christ et, par Lui et en Lui, de la Sainte Trinité.

Il est donc évident que la réforme liturgique doit tenir compte aussi de l'élément si important qu'est la lecture de la Parole de Dieu dans les fonctions liturgiques, et faire en sorte qu'en découlent toujours des fruits plus abondants. Nous pouvons donc nous demander quel est, dans la pensée et l'intention de l'Église, guidée en cela aussi par l'Esprit-Saint, *le rôle pastoral de la Parole de Dieu dans la sainte liturgie*, quelle en est l'importance et l'efficacité?

On peut chercher la réponse à notre question dans un triple domaine : dans celui de *l'histoire* et de ses enseignements; dans la recherche *théologique* sur la nature et l'efficacité de la Parole de Dieu; et dans l'union *de fait* entre la lecture biblique et le sacrifice eucharistique.

De ces trois considérations découlera une *conséquence* importante pour le *prêtre*, lequel est à la fois, *Minister Verbi* et *Minister Sacramenti*.

I. — L'enseignement de l'histoire

1. En parlant ici de la Parole de Dieu dans la liturgie, nous ne pensons pas en premier lieu à ces nombreux textes bibliques que l'Église a insérés dans les formulaires des messes : introït, graduel, trait, offertoire et communion. Ces textes bibliques que l'art sacré a revêtus avec respect de splendides mélodies sont au premier chef des prières et, comme tels, font directement partie du culte divin; aussi ont-ils évidemment une grande importance pour la vie spirituelle et par là aussi ont indirectement une valeur pastorale.

Mais, dans notre conférence, nous nous occupons spécifiquement des lectures bibliques, insérées dans ce qu'on

1. *Ordo Hebdomadae Sanctae : Instructio A.A.S.*, 47 (1955), 842-847; voir p. 842.

2. Pie XII, *Motu proprio* « *In cotidianis precibus* » : *A.A.S.*, 37 (1945), 65-67; voir p. 67; E.B. (=Ench. Bibl., ed. 2ª, 1954), n. 575.

appelle messe des catéchumènes (soit l'épître et l'évangile) avec un but nettement didactique, but qui est mis encore plus clairement en relief par la prédication, c'est-à-dire l'explication religieuse et morale qui, depuis la plus haute antiquité, suit la lecture de l'évangile.

2. C'est un fait significatif que le plan : lecture biblique — explication — sacrifice eucharistique, se trouve déjà dans la première description vraiment complète des assemblées liturgiques des fidèles. En effet, saint Justin écrit dans sa première Apologie : « Le jour qui porte le nom du soleil, tous ceux qui habitent aussi bien la ville que la campagne se réunissent en un même lieu, et on lit les *mémoires* des apôtres et les écrits des prophètes, autant que le temps le permet. Puis, quand le lecteur a fini, le président prend la parole pour avertir et exhorter à imiter ces beaux exemples. Après quoi, nous nous levons pour les prières et, après celles-ci, on offre le pain et le vin avec de l'eau[3]. »

3. Aujourd'hui l'union de ces trois éléments nous est si familière qu'elle nous semble évidente et naturelle. Cependant les faits de l'histoire religieuse montrent que, en réalité elle ne l'est pas, mais que cette union est *une propriété caractéristique du culte catholique*.

Les *temples païens* de l'antiquité, tels que nous les voyons non seulement à Rome et dans le monde hellénique, mais aussi dans la Babylonie antique et en Égypte, n'étaient pas construits de manière à abriter une foule nombreuse de gens qui auraient pu écouter une lecture ou une instruction religieuse. Ces édifices n'étaient pas destinés à autre chose qu'à être les lieux de l'acte du sacrifice.

Le *temple de Jérusalem* lui-même ne fit pas exception à cette règle. Les dimensions de ce sanctuaire, seul lieu légitime du culte sacrificiel pour tout le peuple israélite, étaient telles qu'elles ne suffisaient pas même à abriter quatre cents personnes, même s'il leur avait été permis d'entrer dans la partie la plus vaste de l'édifice, le « Saint ». Ces prêtres, pour instruire le peuple et expliquer la loi de

3. Saint Justin, *Apologia prima*, 67, 3,4; P.G., 6, 429.

Moïse ou les prophètes, pour annoncer les paroles du Seigneur, se servaient d'un des spacieux vestibules du temple ou de la grande place avoisinant la porte de la cité. Une fois revenus de l'exil, les Israélites reconstruiront le temple comme lieu des sacrifices, mais, en attendant, l'instruction religieuse s'était dégagée encore davantage de cette fonction strictement liturgique, et on la dispensait dans les villes et les villages de Terre sainte, et jusqu'à Jérusalem, dans les synagogues où, d'autre part, on ne pouvait jamais offrir un sacrifice. Ainsi la séparation des deux fonctions était devenue encore plus accentuée.

4. Telle était la situation quand *le Seigneur* vint sur terre pour fonder la nouvelle économie du salut, en offrant à son Père céleste le sacrifice de sa vie sur la croix et en instituant, comme perpétuel mémorial de ce sacrifice sanglant, le sacrifice non sanglant de la sainte Eucharistie. Quand il offrit lui-même pour la première fois ce sacrifice non sanglant en cette soirée si triste et pourtant si joyeuse du jeudi saint, les paroles fatidiques : *Hoc est corpus meum, Hic est calix sanguinis mei*, étaient enchâssées dans un riche écrin d'enseignements, d'encouragements, de consolations, d'exhortations. Avant d'instituer la sainte Eucharistie, le Maître prononça les émouvantes paroles sur l'humilité et la charité qui expliquaient le sens de la cérémonie inattendue du lavement des pieds, et aussitôt après l'institution du sacrement et la première offrande du sacrifice eucharistique, Jésus fit ce sublime discours d'adieux, si riche d'enseignements, d'exhortation, de réconfort et de tendre charité; et finalement, levant les yeux au ciel, il prononça la sublime prière qu'on qualifie si justement de « sacerdotale ».

5. On pourrait dire avec quelque raison que dans cette soirée mémorable le Seigneur avait créé *le modèle de la principale fonction liturgique* de son Église : l'étroite union de la Parole de Dieu et de l'action sacrificielle. Il est significatif que les premières descriptions des réunions religieuses des fidèles, que nous gardent les Actes des Apôtres et les Épîtres de saint Paul, présentent ces assemblées comme calquées sur ce modèle. Nous voyons qu'il en est ainsi à

Troas : les chrétiens étaient réunis dans la nuit d'un dimanche pour la *fractio panis*; saint Paul prononça d'abord un long discours, puis rompit le pain et le mangea (Actes, 10, 7-12).

6. Certainement, dans les premiers temps du christianisme, il y avait aussi des assemblées religieuses de caractère non pas sacrificiel mais plutôt catéchistique et didactique, spécialement — au moins pendant quelque temps — pour l'instruction des catéchumènes. Mais les réunions liturgico-sacrificielles des dimanches et des anniversaires des martyrs devinrent peu à peu l'occasion principale et ordinaire de l'instruction religieuse des fidèles et même des catéchumènes qui assistaient eux aussi à la première partie de l'assemblée dominicale. L'Église se mit donc à cultiver avec une particulière sollicitude cette branche de sa fonction pastorale. L'instruction dispensée à l'occasion de la célébration eucharistique cherchait à être d'autant plus *complète* et à faire connaître toute l'histoire sacrée et toute la doctrine révélée, qui nous est transmise dans les Livres saints. On ne se contentait pas de lire, comme aujourd'hui, quelques brèves péricopes, mais la *lectio continua* de la sainte Écriture était pratiquée, au moins depuis le III[e] siècle, interrompue seulement aux plus grandes solennités de Pâques et de Pentecôte par des lectures appropriées au mystère du jour. Comme nous le dit saint Augustin, pour ne citer qu'un seul exemple : « De l'Évangile selon saint Jean, que vous voyez dans mes mains, vous savez déjà beaucoup de choses... Maintenant écoutez attentivement ce *qui vient à la suite*[4]. »

A la lecture des saints Livres s'ajoutait ensuite la prédication, qui n'était généralement pas autre chose que l'explication du passage qu'on venait de lire. Ainsi sont nées ces nombreuses *homélies* que l'Église antique, en commençant par *Origène* jusqu'à saint Augustin et à saint Grégoire le Grand, nous a laissées. De ce génial Origène qui prêchait souvent, comme il nous dit lui-même, même aux jours ordinaires[5], nous ont été conservées environ deux cents

4. Saint Augustin, *Tract. in Joh.*, 40, 1; P.L., 35, 1686.
5. Origène, *Hom. in Exod.*, 7, 5; P.G., 12, 346; cf. Pamphiles, *Apologia pro Origene*; P.G., 17, 545 BC.

homélies, et les fragments contenus dans les chaînes montrent que l'auteur a expliqué presque tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Nous rencontrons une richesse semblable chez le plus grand orateur chrétien de langue grecque, saint Jean Chrysostome, dont nous avons environ cent quarante homélies sur des livres de l'Ancien Testament, quatre-vingt-dix homélies sur Matthieu, quatre-vingt-huit sur Luc, soixante-trois sur les Actes des Apôtres et environ deux cent cinquante sur les Épîtres de saint Paul, parmi lesquelles trente-deux, peut-être les plus belles de toutes, sur l'Épître aux Romains. Saint Jean Chrysostome, tout en employant, en certaines occasions, la forme thématique du *logos*, avait une préférence particulière pour l'homélie, préférence due à sa profonde estime de la Parole de Dieu transmise par la sainte Écriture. « En écoutant fréquemment la lecture des Épîtres de saint Paul, souvent deux ou trois fois par semaine, quand nous célébrons l'anniversaire des martyrs, nous sommes remplis de joie et d'allégresse[6] », confesse-t-il lui-même dans le passage célèbre que nous lisons au Bréviaire.

En *Occident* nous voyons le grand *Augustin*, dont il suffit de rappeler les splendides *Enarrationes in Psalmos* et les célèbres cent vingt-quatre *Tractatus in Joannem*; et, au seuil même du moyen âge, nous trouvons *saint Grégoire le Grand*, auteur de l'*Expositio in Job* et de nombreuses homélies, modèle et mine pour tant de prédicateurs des époques suivantes.

7. On dira peut-être que les orateurs cités à l'instant sont les *coryphées de l'éloquence sacrée* de l'Église ancienne, et qu'à partir d'eux on ne peut juger de la pratique ordinaire des assemblées liturgiques. Certes, les esprits de moindre valeur ne pouvaient atteindre à de pareils sommets, mais les coryphées, comme Chrysostome et Augustin, s'ils étaient des orateurs, étaient en même temps de zélés pasteurs d'âmes : ils nous montrent quel était l'idéal de l'Église dans la glorieuse période des martyrs et à l'époque des dures luttes contre les erreurs doctrinales et morales des hérétiques. La nourriture que la mère prévoyante devait à ses fils

6. Saint Jean Chrysostome, *Hom. in ep. ad Rom.*; P.G., 60, 391.

éprouvés en ces temps particulièrement dangereux, c'était, outre le pain eucharistique, le pain de la Parole de Dieu, qui devait les fortifier, les enflammer, les revigorer. La lecture et l'explication des saints Livres devaient leur enseigner les authentiques vérités de la foi, proposées par le Christ lui-même, par les apôtres et les prophètes, et devaient mettre devant leurs yeux les grands exemples, les héros de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui seraient leurs guides dans la foi et leurs modèles dans la vie. A cette école de la Parole de Dieu se formaient aussi les grands apologistes *laïcs* de ces siècles : un Aristide, un saint Justin dont le dialogue avec Tryphon atteste une merveilleuse connaissance de la sainte Écriture, un Athénagore, un Minucius Félix, un Lactance et tant d'autres. Il n'y a peut-être pas de preuve expérimentale plus convaincante de la valeur pastorale de la Parole de Dieu dans la sainte liturgie, de cette constante pratique des premiers siècles chrétiens et de la fécondité de cette pratique qui se manifeste dans la vie sainte de tant de fidèles, dans la mort héroïque de tant de martyrs, dans le témoignage de tant de défenseurs de la foi.

II. — La voix de la théologie

La constance des martyrs, la vie sainte de tant de fidèles au milieu du toutes les tentations du paganisme, la fermeté dans la foi en face des hérétiques sont certainement au premier chef un fruit de l'abondante grâce divine, donnée en proportion des difficultés d'alors. Mais la base *doctrinale* de cette vie chrétienne sainte, forte, persévérante, victorieuse, était sans nul doute l'instruction puisée à la source toujours vivante de la lecture et de l'explication des saints Livres. On peut maintenant se demander : *quelle est la raison profonde et décisive d'une si merveilleuse efficacité de la sainte Écriture ?*

1. On pourrait penser aux *qualités littéraires ou intellectuelles* des saints Livres, ou à l'éloquence des prédicateurs. Quant à ces derniers, tous n'étaient pas, certainement, des Augustin ou des Chrysostome; en majorité c'étaient des évêques zélés ou de bons prêtres qui expliquaient comme ils

pouvaient les textes sacrés, sans prétendre pour autant être de grands orateurs ou de doctes exégètes. Et pas davantage les qualités littéraires et intellectuelles des livres bibliques ne furent considérées comme capables de produire des fruits particulièrement remarquables. Des mérites littéraires et de grandes valeurs intellectuelles se trouvent certainement dans la sainte Écriture en une mesure qui n'est pas ordinaire. Qu'on pense aux envolées de pensée de saint Paul, aux profondes méditations de saint Jean, aux émouvantes paraboles proposées par le Seigneur, à la poésie grandiose d'un Isaïe, aux accents touchants d'un Jérémie, aux multiples beautés des psaumes : tous ces prestiges, perçus et goûtés par l'âme à leur juste prix, peuvent certainement faire une profonde impression. Pourtant il reste vrai que de tels mérites ne se trouvent pas dans tous les livres de la Bible et que ceux qui s'y trouvent ne sont pas si facilement accessibles à tous. La simplicité du style et la limpidité de la doctrine ont été depuis les origines un obstacle pour beaucoup, et le sont encore. Déjà au temps de saint Paul, « la sagesse des sages » a déprécié la parole dépouillée de l'Apôtre qui prêchait le Christ crucifié (1 Cor., 1, 23; 1, 12), et il y avait à Corinthe des fidèles qui préféraient à Paul, avec son enseignement simple et familier, le docte Apollos qui soignait davantage la forme littéraire et, en bon Alexandrin, s'intéressait probablement aussi à établir l'accord entre l'Évangile du Christ et la science des philosophes. De même, dans les époques suivantes, les doctes et les lettrés « habitués à des discours et à des poèmes suaves et polis, dépréciaient comme inculte la langue simple et commune des Livres divins[7] », disant qu'ils avaient été « écrits par des hommes incultes et grossiers », « dans une langue triviale et vulgaire[8] », et beaucoup auraient eu la même impression qu'expérimentait le jeune Augustin : « Quand je me tournais vers les Écritures, elles me semblaient indignes d'être comparées à la noblesse de Cicéron. Mon orgueil détestait leur manière, et mon esprit ne pénétrait pas leur sens profond. » Et de notre temps et dans nos régions, ces livres

7. Lactance, *Divinae Institut.*, 6, 21; P. L., 6, 713.
8. Arnobe, *Disput. adv. Gentes*, 1, 58, 59; P.L., 5, 796 s.
9. Saint Augustin, *Confessions*, l. 3, 5; P.L., 32, 686.

anciens, écrits dans des langues d'un autre génie et selon des genres littéraires éloignés des nôtres, offrent à beaucoup — humainement parlant — de grandes difficultés.

2. Cependant ces saints Livres ont eu et ont encore un tel attrait, une telle force persuasive, une telle influence salutaire qu'on ne peut les comparer à aucune œuvre littéraire, que ce soit celle de Dante, de Shakespeare, d'Homère, de Platon ou de qui que ce soit. *Où est donc leur secret?* On peut répondre en deux mots : ces saints Livres sont *la Parole de Dieu.*

J'ai dit à dessein : *sont* la Parole de Dieu, et non *contiennent* seulement la Parole de Dieu, comme par exemple le catéchisme ou un manuel de religion. Ils *sont* la Parole de Dieu, en vertu de ce charisme unique de l'inspiration par lequel Dieu, la Vérité éternelle, s'assujettit d'une manière unique plutôt que rare, toutes les facultés de l'écrivain humain, et, tout en lui laissant « son naturel propre, ses traits personnels et son caractère[10] », lui fait exprimer « tout cela et seulement cela que lui, Dieu, veut[11] ». Ce n'est plus l'homme qui parle : c'est le Saint-Esprit *qui locutus est per prophetas*, « l'Esprit de vérité (Jean, 14, 17) qui nous enseigne la vérité par le moyen des Livres sacrés (cf. Jean, 16, 13). « Telle est la raison pour quoi » comme dit le Saint-Père Pie XII, glorieusement régnant, en des paroles lapidaires, « les pages sacrées, écrites sous l'inspiration de Dieu, abondent par elles-mêmes de sens propre; douées de vertu divine, elles valent par elles-mêmes; ornées d'une beauté qui vient d'en haut, elles brillent et resplendissent par elles-mêmes, pourvu que le commentateur les explique si pleinement, si soigneusement, que tous les trésors de sagesse et de prudence qui y sont contenues, soient mis en lumière[12] ». Ce que disait le Seigneur de ses paroles, prononcées dans la synagogue de Capharnaüm : « Les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie » (Jean, 6, 64), vaut pour toute affirmation,

10. Benoît XV, Enc. « *Spiritus Paracl.* », *A.A.S.*, 12 (1920), 390; E.B., n. 448 (in 1ª ed., 461).
11. Léon XIII, Enc. « *Providentissimus* » : *A.A.S.*, 26 (1893-1894), 289; E.B., n. 125 (110).
12. Pie XII, Enc. « *Divino affl. Spiritu* », *A.A.S.*, 35 (1943), 312; E.B., n. 566 (Bonne Presse, § 44).

pour toute pensée qui se trouve dans la sainte Écriture. Pour cette raison l'apôtre peut écrire, parlant de la sainte Écriture : « La parole de Dieu est vivante, efficace et plus incisive qu'aucun glaive à deux tranchants; elle pénètre jusqu'au point de division de l'âme et de l'esprit, des articulations et des moelles, elle peut juger les sentiments et les pensées du cœur » (Héb., 4, 12). Bien que l'on ne puisse appeler la sainte Écriture, comme on a voulu le faire parfois, un « sacrement » au sens technique du mot, on ne peut pas non plus l'appeler seulement un « sacramental » comme si elle produisait ses effets seulement *ex opere operantis Ecclesiae*, en vertu de la dignité et de la puissante intercession de l'Église, mais aux paroles même de la sainte Écriture, lues et expliquées dans les dispositions requises, est inhérente une lumière et une force qui surpassent la lumière et la force des paroles purement humaines et leur donnent une autorité et une vertu singulière et unique.

Cette vertu ne se manifeste pas toujours aussi puissamment que dans la vie de certains saints, par exemple de saint Antoine qui, après avoir entendu les paroles de l'Évangile : « Va, vends tout ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel » (Matt., 19, 21) renonça à tout et devint un grand ermite admiré par ses contemporains et par la postérité[13], ou de saint Augustin qui, travaillé intérieurement pendant tant d'années par les plus angoissants problèmes, entend le mystérieux *Tolle, lege* et trouve dans les paroles de l'Apôtre la lumière et la force qui mènent à la solution[14], ou enfin saint François qui, justement ici à Assise, entendant, dans la petite chapelle de la Portioncule, les paroles du saint Évangile : « N'ayez dans votre ceinture ni or, ni argent, ni monnaie, n'ayez pas de besace pour la route, ni double tunique, ni chaussures, ni bâton » (Matt., 10, 9), rejette tout et s'écrie : « Voilà ce que j'ai cherché depuis longtemps; aujourd'hui mon désir est comblé. » Mais pour tout homme aujourd'hui et en toute situation demeure vraie la parole de l'Apôtre : « Toute Écriture est inspirée de Dieu et utile pour ensei-

13. Saint Athanase, *Vita S. Antonii*, n. 2; P.G., 26, 841.
14. Saint Augustin, *Confessions*, l. 8, c. 12; P.L., 32, 762.

gner, réfuter, redresser, former à la justice; ainsi l'homme de Dieu (c'est-à-dire le prédicateur mandaté par Dieu) se trouve-t-il accompli, équipé pour toute œuvre bonne » (2 Tim., 3, 16 ss).

3. Ces paroles de saint Paul embrassent toutes les tâches qui incombent au *pasteur des âmes* et lui montrent où il trouvera les moyens les plus efficaces pour satisfaire à ses devoirs pastoraux. Ce n'est pas le lieu d'exposer en détail la multiple efficacité de la Parole de Dieu dans la vie pastorale. Notons seulement une chose : l'autorité que la Parole de Dieu donne au prédicateur chrétien : « Cette force propre et singulière, dit à ce sujet Léon XIII, qui provient de l'inspiration divine, est celle qui confère l'autorité à l'auteur sacré, lui donne la liberté apostolique, lui donne une éloquence puissante et victorieuse[15]. » Chaque fois que le prédicateur doit reprendre les défauts et les vices, appeler à résipiscence ceux qui sont aveuglés, fortifier les faibles dans leurs bonnes résolutions, consoler l'affligé et le hausser jusqu'à l'espérance chrétienne : comment pourrait-il faire cela avec plus de force et d'autorité qu'en employant les paroles de Dieu même, prononcées par les prophètes, les saints apôtres, par le Seigneur lui-même, et consignées pour nous dans les saints Livres?

4. Il ne peut donc y avoir aucun doute : à la sainte Écriture inhère une force et une autorité pastorale toutes particulières, et par conséquent toutes les initiatives pour faire connaître, lire, méditer, employer les saints Livres, sont dignes de grand éloge, méritent pleine approbation et sincère encouragement. « Que tous les prêtres en soient persuadés, dit le Saint-Père, toutes ces initiatives et les autres du même genre, que le zèle apostolique et un sincère amour de la parole divine trouveront appropriées à ce sublime dessein leur seront d'un secours efficace *dans le ministère des âmes*[16]. »

15. Léon XIII, Enc. « *Providentissimus* », *A.A.S.*, 26 (1893-1894), 272; E.B., n. 87 (72).
16. Pie XII, *Enc.* « *Divino affl. Spiritu* », *A.A.S.*, 35 (1943), 321; E. B., n. 566 (Bonne Presse, § 44).

III. — La Parole de Dieu et l'Eucharistie

1. L'efficacité sans pareille qui appartient à la Parole de Dieu en raison de sa vertu propre se trouve encore accrue et comme renforcée par son *union au sacrifice eucharistique*. L'assemblée des fidèles qui se réunissent pour assister à la célébration du sacrifice eucharistique est en réalité le lieu le plus propice pour la lecture et l'explication fructueuses de la Parole de Dieu. Là, cette lecture des saints Livres est environnée par le mystérieux rassemblement de la maison de Dieu et les cérémonies pleines de révérence dont l'Église honore le saint Livre. Là on trouve ce sens de communauté spirituelle qui unit les fidèles d'une paroisse entre eux et avec leur pasteur : là, l'attention et la dévotion des uns se transmettent comme spontanément aux autres, et il se crée une atmosphère d'accueil spirituel, de préparation intérieure qui se rencontre difficilement dans un autre milieu. Là, *le pasteur des âmes* se voit d'emblée au cœur de son troupeau, sans distinction de sexe ou de rang, de niveau intellectuel ou de position sociale. A parler humainement, il peut y avoir certains inconvénients à cette promiscuité d'âge, de formation, de couches sociales; mais — pour négliger ici en partie les possibilités d'éviter ces désavantages par une opportune organisation — en tout cas, ces inconvénients éventuels sont largement compensés par les fruits qu'apporte au peuple fidèle la conjonction de la lecture sacrée avec l'auguste sacrifice eucharistique, fruits plus riches et plus précieux que ceux de tout enseignement dispensé en dehors de l'assemblée eucharistique, soit dans les cercles bibliques, soit dans les conférences publiques, soit dans les locaux scolaires ou encore dans les articles de revue ou les bulletins. Dans la fonction liturgique, le pasteur des âmes parle non pas comme le président d'une association, comme le directeur d'un cercle, ou comme le professeur dans la chaire de l'école : ici c'est le prêtre comme tel qui parle, maître et guide des âmes qui lui sont confiées, délégué de Dieu, établi dans sa charge et mandaté par l'évêque, successeur des apôtres. Ici, plus qu'en tout autre lieu, le prêtre s'adresse avec les paroles de Dieu lui-même à la conscience

de chacun dans son troupeau, sans respect humain, expose à chacun avec autorité ses devoirs sacrés, promet aux bons, au nom de Dieu et avec les paroles de Dieu, la récompense éternelle, menace de l'éternel châtiment avec la voix puissante des prophètes et des apôtres ceux qui désobéissent et qui résistent. Ici, le prêtre accomplit d'une manière excellente l'ordre donné par saint Paul à son cher Timothée : « Sois le héraut de la Parole de Dieu, insiste à temps et à contretemps, persuade, reproche, en toute patience et doctrine. » (2 Tim., 4, 2)

2. A tous ces avantages on peut ajouter un élément plus important et plus décisif que tout autre : la grâce divine particulière qui provient de l'union mystique entre la proclamation de la Parole de Dieu et le sacrifice eucharistique. Ici, dans le cadre auguste de la sainte messe, l'âme est préparée avec soin : avec le prêtre elle confesse ses fautes, elle invoque par le *Kyrie* la clémence divine, récite avec l'Église ces prières pleines d'onction que les siècles nous ont transmises. Ainsi la semence de la Parole de Dieu ne tombe pas dans un champ inculte mais dans une terre soigneusement travaillée, prête à la recevoir. Une fois terminées la sainte lecture et l'homélie, vient le sacrifice eucharistique auquel les fidèles prennent part avec cette heureuse disposition de l'âme qui a été créée par la lecture sacrée et l'exhortation. La Parole de Dieu a ravivé la foi en Lui, élevé l'âme vers une espérance filiale et, surtout, le souvenir des grands bienfaits divins accordés à la pauvre humanité, l'histoire de l'Incarnation du Fils de Dieu, de sa sainte vie et de la mort soufferte pour nous et pour nos péchés, ont rallumé et nourri le feu de l'amour. Ainsi, l'âme, disposée et préparée par la Parole de Dieu, recevra dans le sacrifice eucharistique des grâces nouvelles et plus abondantes, qui féconderont la semence jetée par la sainte lecture, la feront germer et grandir pour qu'elle fructifie à trente, à soixante ou à cent pour un (Marc, 4, 8).

Ici nous nous trouvons en face de l'ultime raison, et la plus profonde, pour laquelle l'Église, guidée par le Saint-Esprit, depuis les premiers siècles, a joint la lecture et l'explication de la Parole de Dieu à l'offrande du sacrifice eucharistique dans une grande unité liturgique, et voulut

que le même prêtre fût *Minister Verbi* et *Minister Sacramenti*.

3. Nos temps si troublés présentent en outre des raisons spéciales d'utiliser cette union providentielle de la lecture sacrée avec le sacrifice eucharistique. En effet, pour la plupart aujourd'hui, la sainte messe du dimanche et des fêtes est l'unique occasion d'approfondir leur instruction religieuse. Étant chaque jour pendant de nombreuses heures pris par un travail absorbant, soit dans l'industrie, soit dans les organismes publics ou les entreprises privées, beaucoup de nos contemporains ne sont pas à même d'assister à des prédications extraordinaires ou à des réunions d'associations religieuses, mais doivent malheureusement se contenter ou du moins se contentent en fait d'assister à la messe les jours de fête pour satisfaire au précepte de l'Église. C'est donc là *l'unique* occasion qui s'offre au prêtre de parler à ses paroissiens et de les instruire dans les vérités de la foi. En outre, dans beaucoup de pays, les gouvernements athées interdisent toute réunion à but religieux en dehors des églises, et n'admettent même plus le prêtre dans les écoles publiques pour dispenser l'enseignement religieux aux écoliers.

Il n'est donc pas étonnant que les hommes apostoliques insistent énergiquement sur le saint devoir qui s'impose au prêtre de mettre pleinement à profit la messe dominicale, occasion presque unique qui leur est encore laissée, d'instruire de vastes réunions du peuple chrétien dans les vérités de la foi, en un temps où les puissances des ténèbres font tout pour obscurcir les esprits par leurs doctrines matérialistes et athées et pour amener, depuis l'enfance, les jeunes générations à une vie immorale et irréligieuse. Cette situation, semblable en tant de points à celle des chrétiens soumis aux persécutions et aux luttes doctrinales des premiers siècles, explique aussi que les pasteurs zélés désirent ardemment que le nombre des péricopes « prédicables », aujourd'hui très restreint, soit augmenté en quelque mesure, soit en introduisant un cycle triennal ou quadriennal, soit de quelque autre manière appropriée aux besoins spéciaux et aux conditions particulières de notre temps. Sans aucun doute, on peut aussi choisir pour la prédica-

tion des sujets étrangers aux péricopes bibliques; mais l'homélie a toujours été la prédication préférée par l'Église pour la sainte messe, et encore aujourd'hui reste en vigueur la prescription du *Caerimoniale Episcoporum* : « *Sermo vero regulariter infra Missam debet esse de Evangelio currenti.* » (Régulièrement, le sermon à la messe doit porter sur l'évangile du jour)[17]. Beaucoup pensent donc qu'un nombre plus grand de péricopes bien choisies de façon à embrasser toutes les doctrines essentielles de la foi, seraient aujourd'hui d'un grand avantage pour la pastorale. Il appartiendra à l'autorité compétente, c'est-à-dire au Saint-Siège, d'examiner la réalisation de tels projets à la lumière de la réforme liturgique générale, et de prendre des décisions qui tiennent compte de tous les éléments connexes avec cette délicate et complexe question qui, depuis trois ou quatre dizaines d'années, a été l'objet d'études et de discussions de la part des liturgistes aussi bien que des pasteurs zélés.

4. Mais quelqu'un objectera peut-être : tout cela ne signifie-t-il pas qu'on *dépouille la sainte liturgie de sa dignité sublime* de culte divin, et qu'au contraire on la met au service des hommes ?

Avant tout on pourra répondre : si la sainte Église, guidée par l'Esprit-Saint, a agi ainsi depuis ses origines, cette voie, certainement, n'est pas fausse et n'est pas contraire à la dignité de la sainte liturgie. Mais, en outre, l'action liturgique de l'Église ne comprend pas seulement le saint Sacrifice eucharistique et la prière de la communauté, mais consiste aussi en de nombreux « autres rites appropriés à la sanctification des hommes et à la glorification de Dieu ». Entre ces rites liturgiques, le Saint-Père Pie XII, dans l'encyclique *Mediator Dei* compte aussi « la lecture de la loi, des Prophètes, de l'Évangile et des Lettres apostoliques », et enfin l'homélie par laquelle le président de l'assemblée rappelle et commente utilement les préceptes du divin Maître, les événements principaux de sa vie, et admoneste tous les assistants par des exhortations et des exemples appropriés[18]. Et, en outre, écouter avec respect la Parole de Dieu,

17. *Caerimoniale Episcoporum*, l. I, c. 22, n. 2.
18. Pie XII, Enc. « *Mediator Dei* », *A.A.S.*, 39 (1947), 529.

l'accueillir dans son âme avec empressement et gratitude, se préparer avec zèle à l'accomplir dans une vie véritablement et solidement chrétienne : tout cela ne serait-il pas peut-être un vrai et précieux culte de Dieu ? Et la sainte Eucharistie elle-même, sacrifice d'infinie valeur offerte à Dieu, n'a peut-être pas été instituée par le Seigneur lui-même aussi comme un don, comme une « communion », une nourriture donnée par Dieu à nos âmes ? Devrions-nous donc nous étonner de ce que le Seigneur, dans l'acte le plus sublime du culte, dans la sainte messe, veuille récompenser la vénération que nous y apportons, non seulement par le pain eucharistique de son Corps sacré, mais aussi par le pain spirituel de sa sainte Parole ? C'est une des délicatesses les plus exquises de l'amour de Dieu que cet amour soit en même temps réception et don, dans une réciprocité qui n'a pas son équivalent dans le monde naturel. L'homme, en écoutant et en accueillant la Parole de Dieu, prépare et apprête son âme à rendre à Dieu, son Seigneur et Créateur, ce culte sublime en esprit et en vérité, qui est le don le plus parfait de l'immense sacrifice de l'Homme-Dieu, et en retour il reçoit du même Dieu le don précieux de la grâce qui découle du sacrifice eucharistique et aide l'âme à obéir toujours plus parfaitement à la volonté de Dieu, qui lui est manifestée par la Parole de Dieu. Cette union mystique de la Parole de Dieu et du Pain de Vie qui se vérifie admirablement dans la liturgie, est un bien propre et caractéristique de l'Église du Christ, un don particulier, voire unique, que l'Époux divin a fait à son Épouse immaculée, l'Église.

IV. — Le « minister verbi » et le « minister sacramenti »

1. L'union mystique que nous relevons dans la liturgie entre la Parole de Dieu et le Pain de Vie fait que, de son côté, le prêtre a une double tâche; il est aussi bien *Minister Verbi* que *Minister Sacramenti*. En lui donc, la Parole de Dieu doit devenir comme la chair de sa chair, l'esprit de son esprit, tout de même que le pain eucharistique doit devenir chair de sa chair et esprit de son esprit. En lui le mouvement liturgique et le mouvement biblique doivent se

rencontrer, se fondre et comme se compénétrer. Un prêtre qui saurait bien célébrer le saint sacrifice, la *fractio panis*, mais ne saurait pas rompre aux fidèles le pain de la Parole de Dieu, ne serait prêtre qu'à moitié.

2. Cette considération nous fait comprendre pourquoi la divine Providence a suscité en même temps dans l'Église un nouvel amour pour la sainte liturgie et une ardeur renouvelée pour les études scripturaires, spécialement dans le clergé. En effet, le zèle inlassable pour le renouveau et le progrès des études bibliques chez les prêtres est une note caractéristique des grands Pontificats du dernier siècle. L'immortelle encyclique *Providentissimus Deus* (1893) de Léon XIII a été le premier grand pas accompli dans cette direction. Dès les premières pages, le grand Pontife affirme avec de vigoureuses paroles : « Nous désirons et voulons que... avant tout, ceux que la grâce divine a appelés aux ordres sacrés, déploient, comme il convient, une diligence et une assiduité toujours plus grandes dans la lecture, la méditation, l'interprétation des saintes Lettres[19] » et il apporte l'exemple du Seigneur lui-même et des apôtres pour montrer, aux aspirants de la sainte Milice, « combien ils doivent estimer la sainte Écriture et avec quel zèle, quelle délicatesse de conscience, ils doivent approcher de cet arsenal »[20]. Saint Pie X, le grand pape de l'Eucharistie, est aussi un grand promoteur des études bibliques dans le clergé. A peine une demi-année s'était écoulée depuis son ascension au Souverain Pontificat, il écrit que « la conscience de son office apostolique » l'avertit de promouvoir toujours davantage l'étude de la sainte Écriture dans le clergé[21]. En 1906, convaincu que « l'instruction des jeunes clercs est aujourd'hui d'une plus grande importance que jamais auparavant », il donne à l'enseignement de la sainte Écriture dans les séminaires un sage règlement dans lequel non seulement s'exprime le promoteur des études bibliques, mais encore se fait entendre la voix du pasteur expé-

19. Léon XIII, Enc. « *Providentissimus* », *A.A.S.* (1893-1894), 270; E.B., n. 83 (68).
20. *Ibid.*, p. 271; E.B., n. 86 (71).
21. Pie X, *Litt. Apost.* « *Scripturae Sanctae* », *A.A.S.*, 36 (1903-1904), 530; E.B., n. 149 (142).

rimenté[22], et en 1909 il fonde l'Institut Biblique Pontifical avec le but exprès de former d'excellents professeurs d'Écriture Sainte pour les séminaires et les facultés théologiques. Benoît XV et Pie XI ont efficacement continué ces efforts, et notre Saint-Père Pie XII, glorieusement régnant, en a fait un des principaux objectifs de son Pontificat pourtant si fécond. Il en restera, comme le monument impérissable, la grandiose encyclique *Divino afflante Spiritu* (1943) « sur le moyen le plus opportun de promouvoir les études bibliques ». Dans ce document solennel est tracé d'une main sûre tout le programme pastoralo-liturgique que le prêtre d'aujourd'hui doit exécuter, après quoi le Saint-Père conclut : « Il ne peut échapper à personne que tout cela ne peut être convenablement effectué par les prêtres, si eux-mêmes, pendant leur séjour au séminaire, n'ont pas reçu un amour actif et durable des saintes Écritures[23] ». A cela doit contribuer la lecture quotidienne de la sainte Écriture, à faire la première année de philosophie, sans interruption et selon un ordre méthodique, par les candidats au sacerdoce qui, ainsi, se « prépareront excellemment à bien comprendre la liturgie sacrée et à la célébrer avec dignité[24] »; à cela doivent contribuer les leçons faites par des maîtres bien formés, dispensées de telle sorte « qu'il advienne à leurs élèves ce qui arriva aux disciples de Jésus-Christ allant à Emmaüs, lorsqu'ils s'écrièrent, après avoir entendu les paroles du Maître : « Notre cœur n'était-il pas tout brûlant au-dedans de nous, lorsqu'il nous découvrait les Écritures[25] ? »

3. A cela doit contribuer l'étude de la sainte Écriture continuée par le prêtre même lorsqu'il a fini le cours de ses études théologiques, et maintenue avec fidélité durant toute la vie. Et si, parmi les grandes fatigues du ministère apostolique d'aujourd'hui, manquait peut-être le temps

22. Id., *Litt. Apost.* « *Quoniam in re biblica* », *A.A.S.*, 39 (1906-1907), 77-80; p. v; 77; E.B., n. 162 (155).
23. Pie XII, Enc. « *Divino affl. Spiritu* », *A.A.S.*, 35 (1943); 321; E.B., n. 567 (Bonne Presse, § 45).
24. *Instruction Pont. Comm. Bibl.* « *De S. Scriptura recte docenda* », *A.A.S.*, 42 (1950), 495; E.B., n. 592.
25. Pie XII, Enc. « *Div. affl. Spiritu* », *A.A.S.*, 35 (1943), 322; E.B., n. 567 (Bonne Presse, § 45).

d'une étude profonde et développée des saints Livres, une chose reste toujours au prêtre : son *Bréviaire*, avec les lectures scripturaires que l'Église met dans ses mains avec l'obligation précise de s'en servir chaque jour. Le Saint-Père, en voulant et en approuvant une nouvelle traduction des psaumes, a montré combien il a à cœur que le prêtre comprenne et goûte cette lecture quotidienne de la Parole de Dieu dans le Bréviaire, et combien il apprécie tous les efforts déployés pour rendre toujours plus féconde, même pour la vie pastorale, la récitation de l'Office divin. Il est vrai que la *lectio continua* de la sainte Écriture, qui jadis était en usage dans les assemblées religieuses de tout le peuple chrétien, mais devait bientôt se réfugier dans les monastères et les couvents, pour revenir ensuite, mais réduite à des proportions bien modestes, au clergé séculier, ne pourra pas de nos jours être pleinement rétablie. Mais un choix concerté des passages bibliques qui sont en même temps utiles à la vie ascétique du prêtre lui-même et à son ministère pastoral, choix qui est désiré par tant de ministres de Dieu, est certainement aussi dans les vœux de l'Église, comme il était déjà un des objectifs de la réforme du Bréviaire projetée par Pie X, mais qu'il n'a pu que commencer. Une fois accomplie cette réforme, l'Office divin aidera lui aussi le *Minister Sacramenti* à être toujours davantage aussi le *Minister Verbi*. C'est seulement lorsque le prêtre propose à la sainte messe la Parole de Dieu *ex plenitudine contemplationis*, que cette parole divine pourra porter tout le fruit pastoral que promet cette union mystique entre le Pain eucharistique et le Pain de la Parole divine.

*
* *

L'*Imitation de Jésus-Christ* parle, dans un texte bien connu, de deux tables placées de part et d'autre dans le trésor de la sainte Église : l'une est la table du saint autel, où se trouve le pain consacré, c'est-à-dire le Corps précieux du Christ; l'autre, la table de la divine loi, qui contient la sainte doctrine, enseigne la vraie foi, et nous conduit par une route sûre jusqu'à l'intérieur du voile où se trouve

le « saint des saints »[26]. C'est le grand but de la Réforme liturgique, de rendre toujours plus accessibles aux fidèles les deux tables que Dieu lui-même nous a données. C'était aussi le but du saint Pontife qui s'était assigné ce programme : *Instaurare omnia in Christo.* Saint Pie X, par une courageuse initiative, a donné aux fidèles, avec une nouvelle abondance, le Pain eucharistique, placé sur une des deux tables du sanctuaire. Tout ce qu'il avait projeté au sujet du don précieux posé sur l'autre table, le saint Livre de la Parole de Dieu, il ne lui a pas été permis de l'exécuter pleinement. Il a dû abandonner à ses successeurs sur la chaire de Pierre, héritiers de ses idées et de ses idéaux, de conduire à un heureux terme également cette seconde tâche. Mais deux guerres meurtrières, les convulsions politiques et sociales qui en furent les tristes conséquences, les misères et les angoisses innombrables de toute espèce qui réclamèrent l'intervention paternelle des Souverains Pontifes : tout cela a pu retarder la réalisation du programme grandiose de saint Pie X, mais n'a pu éteindre la flamme qu'il avait allumée jadis. Aujourd'hui notre Saint-Père Pie XII a pris en mains avec une vigoureuse énergie l'exécution du testament sacré que lui a laissé son saint Prédécesseur et, avec une sage hâte, le Pontife s'emploie à amener le peuple fidèle également à la seconde table que lui a préparée le Seigneur : la table de la Parole de Dieu. Saint Pie X, entre temps élevé à l'honneur des autels et entré ainsi dans la théorie de nos grands intercesseurs auprès du trône de Dieu, assiste son auguste Successeur aussi dans cette tâche importante de redonner au peuple chrétien toute la valeur de la Parole de Dieu, pour que la sainte liturgie devienne de nouveau, comme elle l'était au temps des glorieux martyrs, dans nos temps agités également, la lumière, la force, la consolation des âmes.

26. *Imitation de Jésus-Christ*, l. IV, c. 11.

VIII

Renouveau de la liturgie et renouveau de la prédication

(Communication)

par le R. P. A.-M. Roguet, o. p.,
Directeur du Centre de Pastorale Liturgique (Paris)

Le thème de cette communication pourrait sembler étrange à des auditeurs moins avertis que ceux de ce congrès. On a perdu l'habitude de voir un lien étroit entre liturgie et prédication. Si jadis l'évêque prêchait de la même *cathedra* située au fond de l'abside où il se tenait pour présider la célébration liturgique, les églises du moyen âge ou de la Renaissance ont généralement placé la chaire à prêcher loin de l'autel, si bien même que, dans les grandes églises, il semble y avoir comme deux espaces distincts, pour deux célébrations indépendantes, celle du sacrifice eucharistique et celle de la Parole. Mais il y a là justement le signe d'une décadence liturgique : le rite destiné à être exécuté par le clergé sans être compris ni même vu par le peuple, devient une cérémonie figée, formaliste. De son côté, la prédication, n'étant plus associée au mystère, risque de devenir un exercice autonome, s'adressant à la seule raison parfois d'une manière trop purement littéraire et oratoire, ou purement moralisante, oubliant qu'il n'y a qu'un seul mystère du Christ, le même qui est célébré dans l'action sacramentelle et annoncé dans la proclamation de la Parole de Dieu.

Cette unité du mystère, ce lien intrinsèque entre liturgie et prédication est pourtant un élément caractéristique du christianisme. Je n'insiste pas sur ce point dont l'illustration revient au R. P. Bea. Je me permettrai seulement de rappeler que lorsque le Seigneur Jésus, avant de remonter au ciel, fonda son Eglise, il envoya ses apôtres enseigner et baptiser, inséparablement : enseigner pour ouvrir les esprits à la foi que communique le baptême, baptiser pour mettre le sceau du Christ sur l'obéissance de la foi. Quand saint Paul déclare que nous sommes « les dispensateurs des mystères de Dieu » (1 Cor., 4, 1), il faut l'entendre en même temps de la dispensation réelle des

mystères par la liturgie et de leur annonce par la prédication; et, dans l'Epître aux Romains, il désigne par des termes véritablement liturgiques, sacrificiels, son œuvre de prédicateur et de missionnaire (Rom., 15, 16).

Mais quel bienfait le renouveau liturgique a-t-il apporté en fait à la prédication ? Les divers documents qui ont guidé ce renouveau liturgique ne semblent guère se soucier d'autre chose que de liturgie, comme il convient.

Disons tout d'abord que, puisque liturgie et prédication se tiennent, puisque ce sont les deux tâches essentielles du pasteur, il serait bien étonnant que les progrès accomplis dans l'un des domaines ne se répercutent pas dans l'autre. Et, pour être plus précis, puisque le progrès liturgique actuel consiste surtout à faire comprendre au peuple qu'il est partie prenante dans la liturgie, que ces mystères sont célébrés pour lui — sans préjudice de la gloire de Dieu qui est évidemment la fin ultime de toute célébration liturgique comme de tout apostolat — il s'ensuit que le progrès liturgique en éveillant l'intérêt et la curiosité des fidèles pour les mystères divins doit les rendre plus avides de s'instruire et d'entendre la parole capable de les initier à ces mystères.

Mais, ici, je dois répondre à deux objections qui se présentent immédiatement à l'esprit. La première c'est que l'aménagement plus logique des horaires, la simplification, l'expressivité accrue des rites ont précisément pour but de rendre ceux-ci immédiatement intelligibles. On devine aussitôt la réponse : si clairs, si dégagés de toute superfétation que soient les rites, ils demeurent toujours des *mystères*, où l'on ne pénètre que par la foi. Et la foi a besoin d'être éclairée et formée par la parole. Si vraiment les rites étaient immédiatement intelligibles, c'est qu'ils seraient devenus de simples procédés didactiques, d'ordre naturel.

Cette nécessité de la parole pour éclairer les rites nous est montrée par le fait que le IV^e^ siècle, où la liturgie ne souffre encore d'aucune surcharge, d'aucun vieillissement de formes ni de langage, où elle est célébrée dans la langue même des fidèles, ce même IV^e^ siècle est celui où les Ambroise, les Augustin, les Cyrille de Jérusalem, les Chrysostome ont consacré une très grande part de leur activité pastorale à faire la catéchèse des rites.

Mais l'objection repoussée peut reparaître avec une instance. Qu'il faille expliquer les rites, soit. Mais on peut le faire de deux manières. D'abord en fournissant une documentation préalable. Pour préparer l'instauration de la semaine sainte rénovée on a multiplié les conférences, les articles, les livrets, les tracts, voire les émissions de radio ou de télévision. D'autre part, le déploiement des rites n'interdit pas d'intercaler des explications données au moment même, afin que les « petits enfants ne se plaignent pas qu'il n'y a personne pour leur rompre le pain » selon le texte biblique apporté par le Concile de Trente dans une recommandation trop négligée jusqu'ici, et que vient de renouveler l'encyclique *Musicae Sacrae*.

Je réponds que tous ces procédés de catéchèse sont bons et excellents, mais qu'ils ne dispensent pas de la prédication.

Les uns, conférences, livres, articles, n'atteignent malgré tout qu'une élite, et c'est le peuple chrétien tout entier qui a besoin d'être instruit; seule la prédication atteint le peuple chrétien dans son ensemble.

Certains moyens de catéchèse emploient à juste titre l'imprimé. Mais outre que, surtout dans le peuple, beaucoup de gens ne savent pas lire, ont de la peine à lire, ne lisent pas, il reste que la dispensation de la vérité divine doit toujours se faire, fondamentalement, par la parole vivante du prêtre. Jésus-Christ n'a pas écrit, il n'a pas prescrit d'écrire à ses apôtres : il a parlé et il leur a prescrit de parler.

Beaucoup de ces moyens sont d'ordre documentaire, didactique. Or il y a une différence essentielle entre une conférence ou un article qui intéresse, qui renseigne, qui instruit, et la prédication qui est transmission d'une parole vivante, entraînante, essentiellement religieuse.

Enfin je suis bien persuadé de l'utilité, et même de la valeur irremplaçable de la catéchèse dispensée au cours de la célébration. Mais la première qualité que doit avoir cette catéchèse, sous peine de se rendre insupportable aux fidèles en détruisant l'atmosphère de dignité religieuse, de silence sacré qui est essentielle à une célébration liturgique, c'est la brièveté et la sobriété. Par ce dernier mot, j'entends qu'elles ne peuvent pas se permettre une chaleur oratoire

qui leur donnerait un relief, une primauté qu'on doit réserver aux paroles liturgiques. Si génial et si saint que soit le commentateur d'une cérémonie, il ne peut donner un enseignement complet, approfondi. Ses brèves interventions n'auront toute leur valeur que si elles parviennent à évoquer, dans l'esprit et le cœur des fidèles, un enseignement plus étoffé qui leur aura été donné par la prédication.

Ainsi, bien loin de rendre la prédication inutile, le renouveau liturgique appelle la prédication. Tous ceux qui ont par exemple employé, selon les concessions accordées, la langue maternelle dans l'administration du baptême, se sont vite aperçus que cette intelligibilité ainsi donnée au rite éveillait la curiosité plus encore qu'elle ne l'apaisait.

Tous ceux qui, depuis cinq ans, ont célébré la Vigile pascale ont compris que, pour ne pas devenir rapidement coutume routinière, elle exigeait un effort d'approfondissement évangélique, biblique, liturgique; un rappel des exigences morales et sociales du mystère chrétien, qui exigeait la prédication. Et en beaucoup d'endroits la thématique des stations de Carême s'en est trouvée totalement renouvelée.

D'une part les prédicateurs ont découvert dans l'inspiration liturgique un ressourcement qui rend leur parole plus vivante, plus imagée, plus concrète. D'autre part, les fidèles se sont intéressés davantage à une prédication qui ne leur paraissait plus étrangère à leur vie d'Eglise, mais qui s'appuyait, pour les rendre plus conscientes et plus profondes, sur les expériences qu'ils avaient faites eux-mêmes du mystère du Christ célébré dans une liturgie renouvelée.

Je n'ai pas le temps de développer ce thème. J'ai seulement voulu apporter le témoignage d'un prédicateur — qui coïncide avec celui de beaucoup d'autres — sur le renouvellement que les récentes réformes liturgiques ont procuré, sans peut-être que leurs promoteurs y aient pensé expressément, à cette fonction essentielle du pasteur qu'est la prédication.

IX

LE RENOUVEAU LITURGIQUE AU SERVICE DES MISSIONS

par S. Exc. Mgr Guillaume van Bekkum,
de la Société du Verbe Divin
Vicaire Apostolique de Ruteng (île de Florès, Indonésie)

C'est un grand honneur pour un évêque missionnaire de représenter devant cette éminente assemblée tous les champs de Missions de l'Eglise catholique et nos innombrables confrères qui sont au travail là-bas, de parler aussi en leur nom de la mise en œuvre dans les Missions du grand travail de pastorale liturgique auquel ce congrès d'Assise est consacré. Je suis profondément convaincu que cette œuvre de pastorale liturgique du Saint-Père et les réformes liturgiques qu'elle comporte, sont pour les Missions d'une importance très grande et très pressante.

Ceci n'est pas encore compris partout dans les Missions d'une façon suffisamment claire. En bien des endroits, certes, on a remarqué au cours des dernières années une heureuse évolution des esprits, mais on rencontre encore trop souvent la vieille idée que pour les Missions la liturgie est un peu un article de luxe qui, pour mettre les choses au mieux, ne sera utilisable qu'à un stade ultérieur de l'évangélisation.

Comment en est-on arrivé là ? L'éducation religieuse, la manière dont le message de la foi a été communiqué, a joué là un rôle décisif. Nous autres missionnaires, nous n'avons pas dans notre enfance reçu une éducation liturgique. Notre formation du séminaire n'était malheureusement pas apte à combler cette lacune, car sous le nom d'instruction liturgique on comprenait l'introduction aux rubriques ou, dans le meilleur cas, un aperçu élémentaire et rapide sur l'histoire de la liturgie. Aussi pour la plupart d'entre nous les textes et les formes de la liturgie, la parti-

cipation extérieure et intime à sa célébration et à son expérience ne sont-ils jamais vraiment devenus notre chair et notre sang. Or, tant qu'on n'en est pas arrivé là, on ne peut pas pleinement saisir la valeur, la nature et la richesse de la liturgie, ni porter de jugement valable sur la signification missionnaire d'une célébration liturgique authentique.

Il y a une deuxième cause qui peut également expliquer le retard liturgique des Missions : on n'a pas suffisamment compris l'attitude fondamentale de nos catéchumènes envers l'action et la pensée cultuelles et envers le mystère comme tel, attitude qui leur vient des cultes païens. Une introduction correcte à la liturgie de l'Eglise donnerait réponse à une grande question et accomplissement à un vœu profond qui sont vivants dans leur cœur.

La dernière raison, pour laquelle beaucoup de missionnaires sous-estiment les choses liturgiques, est qu'il existe assez souvent une certaine tension entre l'ensemble des formes de la liturgie actuelle et la manière de sentir des peuples évangélisés. Le langage des formes liturgiques, l'essentiel restant intangible, devrait davantage tenir compte des peuples qu'on évangélise : tenir compte de leur caractère original et de l'ensemble des formes cultuelles qui leur sont familières. C'est seulement de cette façon que les peuples évangélisés trouveront à leur tour dans la liturgie l'expression pleine et parfaite du culte de Dieu.

Pour comprendre la portée missionnaire de l'œuvre de Pie XII dans le domaine de la pastorale liturgique, nous considérons dans une première partie les dispositions préalables que les peuples évangélisés offrent au culte chrétien. Ces dispositions sont bien meilleures qu'on ne le pense et qu'on ne le concède généralement, car en beaucoup de cas les convertis proviennent encore aujourd'hui d'un milieu de piété cultuelle intense. A cette piété cultuelle naturelle apportée par les catéchumènes, les Missions ne peuvent donner de meilleure réponse que dans une liturgie correctement interprétée conformément aux encycliques de Pie XII. C'est de cette manière seulement que les nouveaux convertis reconnaîtront qu'ils ont trouvé le culte véritable avec la véritable Eglise. Dans une seconde partie nous montrerons quelques conséquences de

telles perspectives pour une célébration authentique de la liturgie, et comment les directives de pastorale liturgique du Saint-Père pourraient se réaliser en pays de Missions jusque dans le détail du culte divin, à condition qu'on utilise pleinement les possibilités existantes et que certaines possibilités nouvelles soient ouvertes.

I. — La piété cultuelle des païens, préparation au culte chrétien

Il faut constater tout d'abord que les convertis des Missions proviennent aujourd'hui encore pour une grande part d'un milieu de piété cultuelle. Je sais combien il est difficile de parler en termes valables pour toutes les Missions à la fois. Etant évêque missionnaire dans l'île de Florès en Indonésie, au nord-ouest de l'Australie, c'est le culte de ce territoire que je connais le mieux. Je compléterai la description de ce culte par quelques éléments de la vie rituelle dans la fameuse île de Bali, qui se trouve dans le voisinage. On peut dire que dans ces territoires le culte est relativement homogène, bien conservé, et se trouve encore à un stade primitif. Quoique limité en étendue, il offre la possibilité d'affirmations générales sur l'héritage cultuel de beaucoup de peuples à évangéliser. Nous ne considérerons pas ici les grandes civilisations païennes, mais plusieurs des remarques que nous ferons sont également valables à leur sujet, car il y a beaucoup de coutumes religieuses et de rites enracinés dans une aspiration cultuelle tout à fait générale chez l'homme.

Pour définir les conceptions et les pratiques cultuelles que les habitants de mon territoire missionnaire ont héritées de leur vie religieuse antérieure, je vais énumérer une série d'idées et de rites qui leur sont tout à fait familiers. On remarquera d'emblée les points de contact avec notre « mystère du salut » et sa représentation cultuelle.

Vision cultuelle.

La divinité entre dans le monde.
La divinité converse avec les hommes.

Dieu et l'homme se rencntrent dans un événement de salut.

Les rapports avec la divinité et avec les esprits sont très simples.

Entre le fils du ciel du monde supérieur et des démons du monde inférieur un événement dramatique a eu lieu.

Par un sacrifice sanglant, on cherche à s'assurer la sympathie du dieu qui habite la colline sur laquelle on voudrait s'établir.

On conclut aussi une alliance avec la divinité des champs que l'on veut cultiver, avec le Seigneur des forêts et des montagnes pour jouir de leurs fruits dans l'humilité et l'action de grâces et pour y pratiquer la chasse.

On offre des sacrifices d'expiation, d'action de grâces, de louange, de supplication.

Il existe des symboles sacrés, des signes expressifs de l'alliance entre la divinité et les hommes.

On voit donc à quel point ces peuples sont par nature réceptifs au mystère chrétien. Mais toute cette piété cultuelle est mêlée d'obscurité et d'angoisse, de crainte et d'incertitude, et de bien des superstitions et des erreurs

Activité cultuelle.

A cette vision cultuelle correspond une activité cultuelle. La communauté cultuelle est ici très forte et très consciente, soit sous la forme d'une communauté tribale soit sous celle d'une communauté de village, ou encore sous une forme mixte. On se sait appelé à un véritable sacerdoce universel, à moins que le culte ne comporte, comme à Bali, des fonctions réservées aux prêtres. La communauté cultuelle possède une structure juridique, organique et hiérarchique, laquelle s'exprime dans les sièges de pierre réservés à la hiérarchie de la tribu.

Dans le lieu du culte on trouve un siège de pierre pour la divinité, un emplacement ou un autel pour le sacrifice, auxquels s'ajoutent la tombe et le reliquaire des ancêtres glorieux. Ceux-ci sont les protecteurs de la tribu et du peuple, les défenseurs de leur divinité, de leur culte et de la communauté cultuelle, et pour ainsi dire les *patroni civitatis*.

La célébration du culte est profondément communautaire et comporte une intense « participation active » de tous aux gestes, aux rites et aux danses. A la célébration sont étroitement associés la musique et le chant sacré du peuple, en langue vulgaire, avec des acclamations, des prières et des symboles sacrés. La veille de la fête on convie les ancêtres ou les esprits à venir au village où celle-ci doit avoir lieu. La fête elle-même prend la forme d'une vigile nocturne et dure la nuit entière.

Ceux qui prennent part au culte croient à une véritable présence de la divinité, des ancêtres et des esprits. Dans la maison de fête ou maison du culte on dispose pour eux à la place d'honneur des nattes et des coussins. On ne commence jamais une fête sans accomplir d'abord une purification. Souvent s'y adjoint une confession des péchés avec un examen de conscience public. Les danses sacrées ne sont pas rares.

Les mythes originels se transmettent dans le cadre de la célébration qui dure ordinairement jusqu'au lever du soleil. L'histoire du salut et la tradition de la tribu sont à la fois transmises oralement et célébrées en jeu sacré. Pour les participants cette célébration est à la fois une réalité sacrée, une doctrine salutaire et la communication du salut. Ces représentations de l'histoire du salut se reproduisent périodiquement selon un cycle déterminé.

La partie sacrificielle de la célébration comporte une procession d'entrée et une procession d'offrande, partant des sièges de pierre et faisant le tour de l'emplacement du sacrifice. La formule officielle pour présenter le sacrifice est : « Ceci est notre buffle », et l'on offre ce don dans un sentiment d'humble soumission et de dépendance, tout en récitant des prières d'expiation, d'action de grâces, de louange et de supplication.

Il existe aussi un repas sacrificiel avec la divinité, les ancêtres et les esprits. On attribue toujours aux morts un rôle important dans la célébration.

Ces prétendus païens vivent dans l'espérance et l'attente explicite d'une visite habituelle de la divinité; ils espèrent aussi que le Mystère et l'Alliance dureront à jamais. Chaque communauté de culte est profondément convaincue

qu'elle ne peut subsister que grâce à la sympathie et à l'habitation de la divinité.

Il est exact sans aucun doute que les régions où ces éléments cultuels sont encore perceptibles sont de moins en moins nombreuses. Mais il ne faudrait pas dire trop vite qu'il n'en existe plus depuis longtemps. A examiner les choses de près on doit souvent reconnaître avec étonnement que beaucoup de ces éléments subsistent. Même pour les pays de Mission où l'on ne découvrirait plus rien de semblable, notre description ne serait pas inutile, car elle permet souvent de comprendre la préhistoire religieuse des hommes évangélisés et leurs aspirations les plus profondes, ensevelies dans la suite des temps.

Je n'ai pas besoin de montrer en détail comment cette piété cultuelle des peuples païens des Missions trouve son plein accomplissement dans le culte chrétien bien compris et bien célébré, tel que le Saint-Père l'a remis en évidence dans ses encycliques et ses réformes liturgiques. On pourrait dire que *Mystici Corporis* est l'encyclique de la communauté cultuelle, et *Mediator Dei* l'encyclique du culte lui-même.

L'attitude des Missions jusqu'à présent.

Si nous nous demandons franchement quel a été jusqu'à présent l'attitude des Missions envers l'héritage cultuel et la mentalité cultuelle des peuples évangélisés, il nous faut malheureusement, en tout respect pour le bien immense accompli par les missionnaires, reconnaître qu'en général, dans les derniers siècles, ils n'ont guère compris l'héritage cultuel des peuples qu'ils évangélisaient. C'est pourquoi nous commençons ordinairement notre action missionnaire de l'extérieur, c'est-à-dire par le catéchisme et la messe basse privée. Sur les « païens », même les plus primitifs, cela doit faire une impression misérable, très faible, leur paraître incompréhensible. On a trop demandé et l'on demande trop aux païens et aux nouveaux convertis. Ne devrions-nous pas appliquer ici le vieil adage scolastique : *Gratia supponit naturam ?*

Un nouveau chrétien ou une nouvelle communauté chrétienne s'appauvrira gravement en formes cultuelles si le

peuple ne peut jamais chanter ni prier en commun dans sa langue maternelle à la sainte messe, si partout règne la messe basse ou si la chorale seule a le droit de chanter. C'est encore la règle dans beaucoup de pays, où les encycliques *Mystici Corporis* et *Mediator Dei* n'ont pas encore pénétré. Les nouveaux chrétiens qui se trouvent dans une situation liturgique de ce genre ont perdu, parfois totalement, les formes cultuelles dont nous allons avoir à signaler la valeur.

Le converti et la communauté des convertis abandonnent le lieu de culte traditionnel, la vénération des ancêtres, l'autonomie cultuelle du clan et de la communauté. Ils ne donnent plus eux-mêmes à leurs fêtes leur contenu et leur forme; la communauté cultuelle jusque-là autonome ne peut plus choisir le chef de son culte dans son propre sein. La célébration n'est plus familière et comme transparente; l'action communautaire disparaît du culte, et avec elle la manière de se tenir devant Dieu qui en découlait. Ils se sont appauvris en actions cultuelles authentiques proches de la vie, comme l'offrande processionnelle des dons, l'immolation des victimes ou le repas sacrificiel.

On est en train de perdre la forme indigène du mariage, des rites funéraires et des fêtes agraires. La communauté n'est plus capable de porter devant Dieu les intentions que ramènent les diverses saisons, ou les malheurs qui peuvent se produire. Une vie liturgique atrophiée permet-elle encore à la communauté de prier de tout cœur ? On est en train de perdre le souci des traditions ancestrales et des formes traditionnelles de la prière. Nous ne devrions pourtant pas les rejeter en bloc comme païennes; elles sont au moins l'expression de besoins humains profonds. Ne croyons pas qu'en devenant chrétiens les convertis soient heureux de trouver une liturgie dans laquelle on ne peut pas participer activement à la prière et au chant.

Il faut penser aussi que les communautés sont souvent composées d'illettrés, à qui l'absence de participation liturgique vivante pèse bien plus encore. Nous savons à peine ce que représentent pour eux les formes sacrales de la danse, de la parole et du chant.

Sans doute le néophyte ne verra pas clairement ce qu'il

perd, surtout au commencement. Mais notre responsabilité n'en est que plus lourde. Il y a certes des renoncements que nous devons exiger des néophytes, à cause de la sainteté de la liturgie, à cause de sa nature même et de la nécessité d'une certaine unité liturgique à travers le monde entier. Mais là où l'on exécute correctement ce que le Saint-Père a demandé et ce qu'il a permis, on regagne presque autant qu'on a perdu. Célébrer la liturgie en pleine conformité avec les directives du Saint-Père est pour les pasteurs un bien grand devoir.

II. — Une célébration valable dans les Missions

Ce qui a été dit sur l'arrière-plan païen fait comprendre l'importance d'une liturgie missionnaire célébrée dans des formes valables. La liturgie doit donner directement aux néophytes la conscience d'avoir trouvé dans l'Eglise du Christ non seulement la vraie foi mais aussi une rencontre véritable de Dieu et le culte véritable, où tous les germes authentiques contenus dans leur vie cultuelle antérieure trouveront leur accomplissement inattendu et divin.

La seconde partie de ce rapport formulera quelques-unes des exigences de la célébration liturgique dans les pays de Missions, en se limitant à la célébration de la messe.

Possibilités existantes.

Nous commencerons par les formes de célébration réalisables dans le cadre de la législation actuelle, formes auxquelles les Missions devraient seulement recourir davantage. Je prendrai comme exemples l'*Oratio fidelium* et la procession d'offertoire.

« *Oratio fidelium.* »

Mentionnons d'abord la possibilité d'insérer des prières d'intercession à la fin de la liturgie de la Parole, de l'avant-messe : coutume qui s'est développée à nouveau en

beaucoup d'endroits, ces dernières années, en continuité avec l'antique « prière catholique ».

Des prières de ce genre seraient d'une grande importance pour la pastorale liturgique missionnaire. La messe actuelle comporte très peu de prières de demande proprement dites, et il n'y en a plus aucune sous forme litanique. Ceci est très regrettable, tout d'abord parce que la forme litanique est très parlante pour le peuple : c'est une forme de prière à laquelle tous peuvent prendre part, même le chrétien très simple, ou l'illettré. Mais il y a aussi le fait que les litanies permettent de tenir compte des intentions locales du pays, de la région ou de la paroisse à côté des intentions majeures de l'Eglise universelle. Naturellement, seule la langue vulgaire peut être utilisée pour ces intercessions, comme pour l'*Allgemeine Gebet* ou les prières du prône. Lorsque le prêtre ne récite pas ces prières lui-même après le sermon ou à la place du sermon, elles devraient être dites par un lecteur après l'*Oremus* de l'offertoire.

Procession d'offertoire.

L'encyclique *Mediator Dei* indique une deuxième possibilité qui devrait être utilisée plus largement dans la liturgie missionnaire, à savoir la procession d'offertoire. Demandons-nous quelle peut être la signification de la procession d'offrande et de l'offertoire pour les néophytes. N'oublions pas que ceux-ci sont encore bien souvent illettrés. En participant à la messe le néophyte a surtout l'impression que celle-ci ne comporte pas de véritable célébration sacrificielle. A ses yeux les actions de la sainte messe évoquent sans réaliser. Ceci vaut pour les actions du prêtre et plus encore pour celles de la communauté. Il lui paraît étrange et insatisfaisant que le rôle qui incombe à la communauté ne soit pas rempli activement par la communauté comme telle, ou au moins par ses représentants (les chefs des groupes, des familles, ou les personnes les plus importantes). Une assistance passive est incompatible avec la sensibilité cultuelle authentique qu'il a apportée dans l'Eglise.

Cette question d'une véritable célébration sacrificielle

est de la plus grande importance pour les Missions. Avant leur baptême, les néophytes avaient une action cultuelle authentique et ils voulaient mettre au service de Dieu l'homme entier, avec tout son corps et tous ses sens. Ceci permet de comprendre comment une procession d'offertoire adaptée aux situations locales devrait donner aux néophytes le sentiment que le meilleur de leur vie est sauvé et accompli dans le culte nouveau et véritable. Naturellement, cette procession devrait comporter des rites, des dons, une manière d'offrir ceux-ci, adaptés aux circonstances, et le peuple devrait y chanter en langue vulgaire (cependant il faudrait que tout ceci demeure susceptible d'être modifié selon les nécessités futures du développement religieux et social). Ce serait rendre un bien précieux service à la jeune Eglise *ex gentibus* que d'y restaurer partout la coutume d'une procession d'offertoire avec prières et chants en langue vulgaire. Le contenu de ces prières et de ces chants devrait être adapté, c'est-à-dire exprimer l'idée d'offrande.

On doit choisir les dons à présenter selon les conditions locales et prendre les fruits et les produits du pays. Il faudrait, si la chose est possible, ne pas exclure les dons qui sont offerts dans les sacrifices païens. Bien entendu il serait nécessaire d'écarter tout ce qui ne convient pas dans l'église, mais il ne faudrait pas non plus être trop étroit : n'existe-t-il pas toujours des églises catholiques où l'on conduit à l'autel un agneau ou une brebis, et un centre du Mouvement liturgique dans lequel un Frère en aube suivait solennellement l'animal avec une pelle et un balai ?

Il faudrait également offrir d'autres dons, relevant du culte chrétien, par exemple les cierges. A la fin et au sommet de l'Offrande viendraient les dons eucharistiques, le pain, le vin et l'eau. Ainsi, selon la forte expression d'un évêque indigène de Java, les néophytes se sentiraient « chez eux dans l'église ».

Les néophytes auraient encore à découvrir dans l'offrande sa fonction proprement chrétienne de charité sociale. Une procession d'offertoire dans un but charitable s'est déjà établie d'une façon régulière dans beaucoup de diocèses.

Possibilités nouvelles.

Une fois exploitées toutes les possibilités qu'offre la législation en vigueur, il reste un ensemble de vœux d'une particulière urgence pour la liturgie missionnaire. Ces vœux ont trait à l'adaptation de la liturgie actuelle et à l'adoption de certains éléments indigènes. Au contraire des possibilités que nous avons examinées jusqu'à présent, possibilités qu'il s'agit simplement de mettre en œuvre, nous avons affaire maintenant à des vœux et à des demandes qui doivent être soumises à l'unique autorité compétente en matière liturgique, c'est-à-dire au Saint-Père lui-même. Nous le faisons avec confiance, sachant que les vœux qui viennent du front missionnaire de l'Eglise sont accueillis avec une bienveillance particulière par le Père commun des chrétiens.

Principes.

Considérons d'abord d'une façon générale l'adaptation de la liturgie missionnaire et l'adoption d'éléments indigènes. Ce double processus a pour but de permettre à la Mission de pénétrer plus efficacement toute la vie sociale et la civilisation des convertis. Dans la mesure où leurs formes cultuelles sont assimilables, il faudra en conserver quelques-unes, dès que la communauté humaine sera intégrée au *Corpus sociale Christi*. Peut-être même pourrait-on penser à un processus analogue à celui qui s'est produit lors de la conversion de nos ancêtres : avec la même prudence dans l'adaptation, des formes cultuelles préchrétiennes pourraient être incorporées à la sainte liturgie et recevoir une fonction cultuelle nouvelle dans le cadre du culte véritable.

Disons tout de suite, afin que nul ne s'inquiète sans raison, que ces adaptations et ces assimilations, telles que nous nous les représentons, n'entraînent aucune modification liturgique fondamentale. Au fond, les changements qui, à notre avis, pourraient éventuellement être envisagés, seraient relativement insignifiants, comme vous allez vous-mêmes le constater.

Nécessité de solutions nouvelles.

Plusieurs d'entre vous vont peut-être demander si cette adaptation et cette assimilation sont *réellement* nécessaires. Il faut répondre qu'elles sont d'une nécessité absolue.

A côté de la question de l'intelligibilité, nos efforts, du point de vue purement missionnaire, doivent tendre à conserver aux peuples évangélisés quelque chose de leur héritage cultuel. Dans la plupart des cas, ces peuples ne font pratiquement aucune distinction entre culte et civilisation. Si leurs formes cultuelles disparaissent complètement, leur civilisation risque de disparaître pour une grande part avant qu'une nouvelle civilisation chrétienne ait pu s'établir. A notre avis les peuples ont droit à ce qu'on ne détruise pas leurs formes cultuelles, dans la mesure où celles-ci découlent de la nature humaine en général et ne contiennent rien qui soit erroné ou scandaleux. Pourquoi ne pas faciliter la conversion de ces hommes, autant qu'il est possible ? Il est quelquefois nécessaire, je crois, de bien réfléchir sur le fond des choses, et de se rappeler que seul importe ce qui est essentiel : peu importe en quelle langue, dans quelles formes cultuelles la gloire de Dieu est célébrée, du moment que l'essentiel du culte chrétien est sauf. L'important est que les formes cultuelles expriment bien ce qui est essentiel, qu'elles l'encadrent et le rehaussent; qu'elles soient intelligibles aux différents peuples et adaptées aux différentes civilisations. Il importe aussi que les différents peuples trouvent dans ces formes cultuelles l'expression de leur rencontre sacrée avec Dieu, de telle sorte que Dieu soit plus puissamment glorifié et que les mystères de son amour se réalisent plus pleinement. Pour que ce but soit atteint, il nous semble nécessaire qu'au moins certaines des formes cultuelles des terres missionnaires soient introduites dans la liturgie.

On peut penser aussi que les rites séculaires des hommes que nous évangélisons expriment les nuances les plus délicates de leur âme, et ce serait à mon avis une grande perte de ne pas donner à quelques-unes de leurs formes cultuelles une nouvelle fonction dans la liturgie

chrétienne. Certes nous sommes convaincus nous aussi que tout peuple doit, à son entrée dans l'Eglise supranationale et universelle, sacrifier pour une part son culte et sa civilisation. L'unité de l'Eglise l'exige. Et de fait les peuples qui reçoivent l'Evangile font un tel sacrifice. En contrepartie, la liturgie devrait à quelque degré venir au-devant de ces peuples et ne leur demander que les sacrifices indispensables.

En outre, plus les contacts entre Orient et Occident se resserrent dans le domaine technique, plus il faut compter, malheureusement, avec une antipathie croissante des pays de Mission envers l'esprit occidental.

Les mouvements d'émancipation rendent les peuples si nerveux qu'on parle facilement de colonialisme, non seulement dans le domaine de la politique et de l'économie, mais, dès que la moindre imprudence est commise, jusque dans le domaine de la civilisation et du culte divin. On supporte difficilement des formes étrangères. Si les choses étrangères sont souvent irritantes pour les vieilles nations elles-mêmes, combien plus pour des nations toutes jeunes ? Il y a à cet égard des limites que l'évangélisation et les formes cultuelles ne peuvent dépasser, et l'on ne peut imposer des choses étrangères sans des raisons contraignantes.

Urgence de l'adaptation liturgique.

Le problème abordé ici, celui de l'adaptation et de l'assimilation liturgiques dans les pays de Missions, n'est pas seulement urgent, il est très urgent, bien plus urgent que beaucoup ne pensent. Pour autant que nous puissions le voir, les pays de Missions se trouvent à une période décisive pour le maintien ou l'extension de l'Eglise. Et ce temps décisif va être court, très court.

Quelle est la situation ? Bientôt les communautés fermées du point de vue social et religieux vont se dissoudre. Si l'on ne donne pas assez rapidement une réponse aux besoins cultuels de ces peuples, ils tomberont dans un paganisme pire qu'auparavant, à savoir dans le nihilisme religieux du matérialisme. Leur existence va être nivelée

et il ne subsistera plus chez eux que quelques superstitions d'un intérêt folklorique.

Directives du Saint-Père.

Avant de montrer par quelques exemples concrets comment je me représente l'adaptation et l'assimilation liturgiques, je voudrais citer à ce sujet deux textes très importants du Saint-Père.

Le premier se trouve dans la toute première encyclique de Pie XII, *Summi Pontificatus* (20 octobre 1939). Le pape y indique le principe fondamental de toute l'activité missionnaire envers les peuples à évangéliser :

> L'Eglise du Christ, fidèle dépositaire de la sagesse divine, ne peut penser ni ne pense à attaquer ou à mésestimer les caractéristiques particulières que chaque peuple, avec une piété jalouse et une compréhensible fierté, conserve et considère comme un précieux patrimoine... D'innombrables travaux accomplis au cours des temps par les missionnaires avec beaucoup d'efforts et de zèle, ont eu pour but de connaître la culture et les institutions des différents peuples et d'en rendre les valeurs spirituelles plus fécondes, afin de faciliter l'évangélisation. Tout ce qui, dans les mœurs nationales, n'est pas indissolublement lié à des erreurs religieuses, sera toujours examiné avec bienveillance et sera protégé et encouragé quand ce sera possible.

Dans tous les lieux où cette directive du Souverain Pontife est sérieusement appliquée, on constate qu'en fait, dans les peuples des Missions, civilisation et culte sont étroitement liés et que l'adaptation culturelle devrait entraîner l'adaptation cultuelle.

Le second texte montre que la pensée même du Saint-Père va dans ce sens : il se trouve dans la récente encyclique *Musicae Sacrae*. Il s'agit ici d'accueillir dans le culte chrétien ce qu'il y a de bon dans la musique indigène. Je voudrais surtout attirer votre attention sur le principe positif d'adaptation contenu dans la première phrase. Voici ce texte :

> Tout ce que nous venons d'écrire concerne principalement les peuples dans lesquels la religion catholique est déjà solide-

ment installée. Dans les régions de Missions, il sera impossible de réaliser tout cela avant que le nombre des chrétiens soit assez élevé, que de grandes églises soient construites, que les écoles instituées par l'Eglise soient suffisamment fréquentées par les enfants des chrétiens et enfin que les ministres sacrés soient en nombre suffisant pour satisfaire à tous les besoins. Cependant, nous exhortons vivement les ouvriers apostoliques qui travaillent avec zèle dans ces vastes domaines de la vigne du Seigneur : parmi les très graves soucis de leur charge, qu'ils prêtent aussi une attention active à cet effort.

Beaucoup des peuples confiés au ministère des missionnaires trouvent dans la musique de merveilleuses jouissances et relèvent par leur chant sacré les cérémonies dédiées au culte des idoles. Il n'est donc pas prudent, pour les missionnaires du Christ, vrai Dieu, de sous-estimer ou de négliger entièrement cet auxiliaire efficace de leur apostolat.

Les évêques des Missions et les missionnaires sont particulièrement reconnaissants au Saint-Père pour ces paroles. S'il n'est question ici que du domaine musical, on ne peut nier à mon avis que le principe invoqué ait une portée générale pour l'adaptation missionnaire.

Jusqu'ici, presque aucun missionnaire n'aurait osé penser à la possibilité d'une adaptation et d'une assimilation aussi hardies à l'intérieur même de la liturgie officielle.

Rome accueille volontiers des propositions réellement bien fondées allant dans ce sens, comme les développements récents l'ont bien montré. Ainsi les propositions au sujet de la restauration de la semaine sainte étaient fondées historiquement, elles procédaient, peut-on dire, de l'essence de l'Eglise considérée comme communauté de culte et, ce qui est très important, elles étaient justes du point de vue de la pastorale liturgique. Rome les a exaucées presque en tous points, et les a même dépassées à beaucoup d'égards.

Ainsi, « parce que dans les régions de Missions il sera impossible de tout réaliser », le Saint-Père ira certainement au-devant des situations locales des Missions, à condition que les propositions qui seront faites soient fondées. Je voudrais souligner que ces propositions doivent être justes du point de vue liturgique. Ce qu'on fait entrer dans la

liturgie doit pouvoir y être réellement intégré. Le point de vue de la pastorale liturgique prime tous les autres. Le peuple doit pouvoir mieux participer à la liturgie, pour en recueillir des fruits plus abondants et pour que Dieu en soit davantage glorifié.

Les diverses permissions déjà accordées prouvent que Rome comprend non seulement en théorie mais aussi en pratique la situation originale des pays de Missions. Parmi les dernières concessions, mentionnons avec reconnaissance que la Mission de Florès a obtenu de célébrer les litanies majeures et mineures en octobre et novembre, même pour la récitation privée des litanies et pour la messe des Rogations. Le motif de cette requête était qu'en avril ou en mai la récolte est déjà terminée, et que la bénédiction des semailles a sa place normale en octobre ou en novembre.

Le cadre de cet exposé ne nous permet pas d'entrer dans la question complexe des principes de l'adaptation et de l'assimilation liturgiques. Je voudrais seulement indiquer une règle fondamentale. A mon avis il est nécessaire que le culte soit véritable, que ses formes ne soient pas des survivances historiques purement formelles, mais des actions cultuelles vraiment sociales et communautaires, des démarches cultuelles authentiques. A cet égard il serait intéressant et très important de rechercher dans quelle mesure un culte inadapté et difficile à comprendre a pu contribuer à l'indifférentisme religieux ou au passage à des sectes piétistes et au communisme, phénomène que nous constatons avec tristesse chez tant de peuples catholiques. Des organes qui ne peuvent fonctionner s'atrophient et disparaissent. La pastorale liturgique doit aussi s'instruire en regardant les millions d'hommes qui ont perdu la foi. Des milliers ne trouvent pas parmi nous assez de charité; des millions n'arrivent à une véritable prière du cœur qu'après la liturgie ou en dehors d'elle.

Possibilités d'adaptation.

Permettez-moi de mentionner trois points de la liturgie romaine qui mériteraient, me semble-t-il, d'être adaptés : à savoir les lectures, qui pourraient être faites dans la

langue maternelle, les chants du peuple à la grand-messe, enfin les ordinations.

Lectures en langue maternelle.

En premier lieu la possibilité de faire les lectures directement en langue maternelle. Il est permis d'être ici plein d'espoir lorsqu'on pense aux concessions beaucoup plus larges encore accordées par le Saint-Père à la Chine.

Peut-être n'est-il pas inutile de souligner qu'un tel vœu de la langue vulgaire dans les lectures ne procède pas d'un sentiment ou d'une aspiration nationaliste, et encore moins d'une influence protestante. L'unique raison est celle-ci : nous voudrions rendre à l'avant-messe sa fonction catéchétique, sa fonction d'évangélisation. On ne peut vraiment évangéliser qu'en langue vulgaire, car l'évangélisation demande à être intelligible. Une véritable participation active à l'avant-messe n'est possible que si on peut employer la langue vulgaire. C'est donc uniquement pour un motif de pastorale liturgique que nous souhaitons l'emploi de la langue vulgaire, et nous savons que le cœur du Saint-Père est toujours attentif et plein de compréhension pour les besoins pastoraux de la liturgie. Aussi pouvons-nous espérer avec confiance que sera exaucée pour le salut des âmes la prière ardente de Lugano demandant la proclamation directe de l'épître et de l'évangile en langue vulgaire : à cette prière les Missions s'associent de tout leur cœur.

La grand-messe latine avec chant du peuple dans sa langue maternelle.

Le second point concerne la *missa cantata* avec chant du peuple en langue vulgaire. Ici encore nous sommes pleins d'espoir; en effet plusieurs Ordinaires des Missions, et moi-même parmi eux, ont obtenu ces dernières années cette forme particulière de la grand-messe latine dans laquelle le peuple répond en latin au célébrant, mais par ailleurs participe activement en chantant dans sa propre langue. C'est la faculté *permittendi sacerdotibus missionariis sibi subditis, ut Missam cantatam iunctam cum populi cantu*

in lingua vernacula id est in qua populus Kyrie, Gloria, Credo et quae sunt alia in sua lingua decantat, adhibere queant, ubi huiusmodi cantus alit participationem populi. Puis-je exprimer à cette occasion ma reconnaissance pour cette bienveillante concession ? Mon expérience personnelle me prouve déjà qu'il y a là une adaptation efficace de la messe. Récemment encore l'encyclique *Musicae Sacrae* a confirmé l'existence juridique de cette forme particulière de grand-messe, qui a surtout sa patrie en Allemagne, mais qui est attestée aussi depuis des siècles dans beaucoup de territoires missionnaires (Canada, Surinam) ; en même temps, l'encyclique marque qu'il n'est pas permis de s'approprier ce privilège, qui relève dans chaque cas d'une concession du Souverain Pontife.

Mais soulignons qu'à côté de la grand-messe avec acclamations latines et chants en langue maternelle, les Missions doivent continuer à cultiver la grand-messe avec chants uniquement latins, comme l'encyclique *Musicae Sacrae* le prescrit expressément.

L'Ordre du diaconat.

Mon troisième point ne concerne plus l'adaptation de la liturgie de la messe, mais une réforme des ordinations ecclésiastiques qui semble particulièrement souhaitable du point de vue de l'évangélisation et de la liturgie missionnaire.

Donnons un simple exemple : il est difficile, souvent, de distribuer la sainte Communion d'une manière qui exprime véritablement la célébration du repas sacrificiel. La difficulté est peut-être moindre dans de petits groupes, bien que le mode actuel de la distribution de la Communion exprime très faiblement l'aspect du repas dans l'Eucharistie. La difficulté est bien plus grande lorsque, dans une même église, plusieurs centaines de personnes vont à la sainte Communion, ou même plusieurs milliers à l'occasion d'une fête, alors qu'un ou deux prêtres seulement sont disponibles. En de tels cas le déroulement de la célébration eucharistique perd en général beaucoup de son caractère sacré, et la durée de la sainte messe s'allonge considérablement, quelquefois d'une demi-heure ou davan-

tage. Dans les Missions, on a exprimé de divers côtés le vœu que soit rétabli l'Ordre diaconal, même pour des hommes mariés. Ce serait de la plus haute importance pour les régions manquant de prêtres, ce qui n'est pas le cas seulement des Missions. Dans beaucoup de Missions la règle est qu'un prêtre a une vingtaine de postes à desservir. Outre la distribution de la Communion, les diacres pourraient rendre de grands services, par exemple dans l'administration du saint baptême, dans la direction du service dominical célébré sans prêtre, dans la catéchèse et dans beaucoup d'autres domaines encore. On devrait poser comme principe qu'on ne doit laisser personne remplir un office permanent au service de la communauté cultuelle sans un mandat personnel reçu de l'Eglise, et une consécration spéciale pour cette tâche. Cette conception a été jadis une richesse vivante de l'Eglise, et c'est elle également qui a fait naître les Ordres mineurs. On pourrait revenir sur ce point à la conception et à la pratique ancienne. Ce sont des motifs de pastorale liturgique qui nous y invitent. La meilleure façon de les formuler serait peut-être la suivante :

« Les ordres ecclésiastiques mineurs pourraient être restaurés sous une forme adaptée aux circonstances d'aujourd'hui. Le mandat canonique (pour les auxiliaires pastoraux, les catéchistes, etc.) devrait être confié au cours d'une action liturgique de l'évêque ou du prêtre. On pourrait aussi envisager la restauration du diaconat (sans obligation du célibat) pour les communautés dépourvues de prêtre, afin que les diacres y proclament la Parole, y distribuent la Communion, y administrent le baptême. »

Possibilité d'assimiler des éléments cultuels indigènes.

Un mot pour finir sur la question de l'assimilation de valeurs indigènes. Cette question, nous en avons pleinement conscience, est très difficile, mais on comprendra qu'un évêque missionnaire poussé par l'angoisse apostolique cherche ici des possibilités nouvelles. Tout en maintenant, comme il se doit, que le néophyte doit apprendre à renoncer aux éléments imparfaits et superstitieux de son culte ancien, ne serait-il pas possible d'en assumer l'un ou l'autre

élément valable ? On l'a souvent fait dans l'histoire missionnaire d'Occident malgré un polythéisme bien pire dans son essence. Une telle assimilation est sûrement possible pour les édifices cultuels. On pourrait se demander si quelque chose d'analogue ne peut être réalisé pour les vêtements liturgiques et surtout en plusieurs endroits du rituel. Le facteur décisif est naturellement l'utilité pour le culte. Il faudrait aussi éviter tout ce qui présente un danger ou un risque de scandale.

Mes très honorés auditeurs, j'avais à traiter des conséquences missionnaires de l'œuvre de pastorale liturgique de Pie XII. Je n'ai pu tracer qu'une esquisse d'un aussi vaste sujet. Une chose au moins devrait en ressortir : si l'appel du pape est bien compris dans les Missions, si l'on y répond par des actes, les générations futures reconnaîtront que l'œuvre de pastorale liturgique de Pie XII est tout autant une grande œuvre missionnaire.

X

LA PASTORALE LITURGIQUE ET LES LITURGIES ORIENTALES

par Dom Olivier Rousseau, o. s. b.,
Moine de Chevetogne (Belgique)
Directeur de la Revue *Irénikon*

Un mouvement liturgique, disons mieux et tout simplement une « réunion de liturgistes », qui ne porterait pas ses regards vers les liturgies orientales paraîtrait sans doute déficiente. La multiplicité et l'antiquité des liturgies de l'Orient — byzantine, syrienne, copte, arménienne, etc. —, les riches trésors de doctrine qu'elles possèdent, qui plus est, le rôle qu'on leur reconnaît à bon droit dans la catéchèse de leurs peuples et l'attachement que ceux-ci manifestent à leur égard, sont autant de faits qui les rendent souverainement respectables. Ces faits nous en imposent à nous, Latins et Occidentaux, lorsque nous éprouvons le besoin de ranimer notre foi par un contact plus vivant avec les grandes réalités liturgiques de l'Eglise, souvent oubliées dans nos régions.

Non pas que nous soyons nous-mêmes dépourvus. Sans doute, si nous connaissions mieux notre liturgie latine, si nous avions mieux conservé, non seulement dans nos esprits et dans nos cœurs, mais encore dans nos livres, l'abondance des formules qui nous livraient la doctrine du salut sous l'aspect du drame rédempteur dans lequel nos âmes doivent venir s'insérer, comme nous l'enseigne si bien la liturgie, éprouverions-nous moins le besoin de nous tourner vers les richesses de l'Orient. C'est un fait que les Pères latins ont partagé avec ceux de l'Eglise grecque et de l'Eglise syrienne les eaux qui s'écoulaient de la même source, qu'ils ont bu l'eau du même rocher. Toujours est-il qu'aujourd'hui nous aimons à nous tourner vers ces foyers de lumière et nous en éclairer.

Il est du reste remarquable que les artisans des mou-

vements liturgiques comme Dom Guéranger, Dom Beauduin, et ceux qui ont développé par leur science le goût de ces études — je ne citerai que nos défunts tout proches : le cardinal Schuster, le professeur Baumstark, Dom Casel, mais combien d'autres faudrait-il encore nommer — ont toujours fait appel aux liturgies de l'Orient comme à notre patrimoine liturgique le plus substantiel.

D'autre part, chaque fois que les papes modernes nous ont parlé de l'Orient, ils ont parlé aussi de ses liturgies et ont insisté sur les mérites de celles-ci. Pie IX y faisait déjà allusion dans sa Lettre *In Suprema* de 1848, au début de son pontificat. Léon XIII les a citées comme les principales sources de la foi catholique dans sa Lettre *Praeclara* de 1894, postérieure de quelques mois au Congrès eucharistique de Jérusalem, qui fut pour beaucoup de Latins l'occasion de découvrir les rites orientaux. Dans son encyclique *Orientalium Dignitas* de la même année, le même Pontife faisait l'éloge des liturgies de l'Orient, parce qu'elles étaient, disait-il, « célébrées dans des langues vénérables par leur antiquité, consacrées encore par l'usage qu'en avaient fait les apôtres et les Pères ». Nous ne pouvons citer ici ce que depuis lors saint Pie X, Benoît XV, Pie XI surtout et Pie XII ont dit en témoignage de vénération envers ces liturgies. Nous n'en finirions pas. Ces textes du reste sont bien connus. Qu'il nous suffise de rappeler ce que S. S. Pie XII écrivait dans son encyclique *Orientalis Ecclesiae decus* du 9 avril 1944, sur saint Cyrille d'Alexandrie : « Il faut estimer à leur juste valeur toutes ces institutions léguées par les ancêtres, qui furent comme le patrimoine propre des peuples orientaux : tout ce qui touche à la liturgie sacrée et aux ordres hiérarchiques comme aux autres manifestations de la vie chrétienne... Toutes ces valeurs, on doit les tenir comme dignes d'une égale estime et avoir pour elles un égal respect; elles servent d'ornement à notre Mère l'Eglise avec une variété et une opulence toute royale. »

Mon but n'est pas d'instituer ici une comparaison avec la liturgie latine. Nous en connaissons les richesses et les mérites, et nous n'avons qu'à y puiser pour y trouver notre nourriture. On m'a demandé de faire ressortir l'importance des rites orientaux au point de vue de notre pasto-

rale liturgique, de résumer en quelques mots l'avantage que nous pouvons en retirer pour notre apostolat. Je ne puis l'esquisser sans faire un peu l'apologie de ces rites anciens et vénérables. Personne, je suppose, ne trouvera que je doive m'en excuser. Elle est déjà loin de nous l'époque où les manuels de Droit canonique employaient encore l'expression, reçue alors, mais aujourd'hui dénoncée par les documents pontificaux, de *praestantia ritus latini* sur tous les autres en raison de la primauté romaine. Nous savons aujourd'hui, mieux que jadis, combien les liturgies orientales sont respectables.

Ces liturgies sont nombreuses, et leur nombre est déjà à lui seul quelque chose d'imposant — *acies bene ordinata* — une pluralité d'institutions vénérables, due en grande partie à la pluralité des premiers centres d'évangélisation chrétienne en des régions extrêmement civilisées, Antioche, Alexandrie, Jérusalem, dépendants eux-mêmes de plusieurs sièges apostoliques et remontant censément à différents apôtres. En fait, devant notre liturgie latine, ou plutôt « nos » liturgies latines de plus en plus unifiées, non seulement par la langue mais par leurs influences réciproques, nous confondons les choses de l'Orient dans une collectivité à la fois une et variée : *l'*Orient, *les* liturgies orientales. Celles-ci sont cependant très différentes entre elles, et autres sont les liturgies de l'Egypte, autre celle d'Antioche, autre également celle, plus tardive, plus évoluée, de Byzance, etc. Cependant malgré leurs variétés foncières, nous pouvons, par rapport à notre monde latin, retirer de leur considération commune plusieurs leçons très utiles. Sans doute connaissons-nous, nous aussi, une pluralité de liturgies. Nous parlons de liturgie romaine, milanaise, gallicane, mozarabe; mais ces formules, toutes relatives à des liturgies célébrées en latin, ont dans notre langage un caractère beaucoup plus sobre que les appellations dont les Orientaux se servent pour désigner leurs rites eucharistiques. Le siège apostolique de l'Occident est un, celui du Prince des apôtres, Rome. Les sièges apostoliques orientaux sont plusieurs. Il ne faut jamais l'oublier. C'est déjà là un point très important pour la question qui nous occupe.

Il me semble en effet que, parmi les considérations à

faire pour nous ici concernant les rites orientaux, il y aurait lieu de signaler tout d'abord ce que nous pourrions appeler d'un terme à première vue un peu étrange : leur apostolicité. Léon XIII, dans le texte que nous avons cité tout à l'heure, faisait appel au caractère apostolique de ces liturgies. Il s'agissait en l'occurrence de leurs langues, et nous allons en parler tout de suite. Mais on peut étendre aussi cette notion à d'autres éléments.

Disons donc tout d'abord quelques mots du caractère apostolique des liturgies orientales, ce qui nous donnera l'occasion d'aborder brièvement aussi la question de leurs langues. Nous parlerons ensuite de trois autres de leurs caractères, à savoir de l'heureuse fortune qu'elles ont eue de maintenir dans la piété les peuples qui les ont pratiquées, tout d'abord le sens de la Résurrection et du mystère pascal, puis le sens du mystère tout court; enfin, l'esprit liturgique et de communauté conservé à l'état primitif et assez pur dans l'âme populaire.

Tels sont, me semble-t-il, les points principaux qui pourront être développés utilement ici. Sans doute, il y aurait beaucoup d'autres éléments à faire valoir encore. Les Orientaux diffèrent de nous dans beaucoup de détails des institutions sacramentelles, comme le baptême par immersion, la confirmation et la communion au calice donnée aux nouveaux-nés et aux adultes sous les deux espèces, la concélébration eucharistique; dans l'office divin, par une autre manière de concevoir les rubriques, qui ne s'appliquent pas à un minimum comme chez nous (*breviarium*), mais à un *maximum*, dont on fait soi-même le résumé en l'allégeant, — et par la structure de l'office qui y a conservé plus que chez nous l'usage quotidien des grands cantiques de l'Ancien Testament et de leurs commentaires sous forme de canons; dans la piété, comme par exemple le culte des icônes. Mais tout cela nous paraît moins indiqué à considérer dans cette réunion, et nous nous en tiendrons aux quatre points mentionnés.

*
* *

I. — L' « Apostolicité » des liturgies orientales

Les Orientaux ont attaché plus volontiers que nous, non seulement les noms des Pères — saint Jean Chrysostome, saint Basile — mais encore ceux des apôtres à leurs liturgies. Nous connaissons en effet les attributions qu'ils en ont faites à saint Marc, à saint Jacques, à saint Jean, et aux douze Apôtres tous ensemble : la *Liturgie des douze Apôtres*, — pour ne citer que les principales.

Sans doute, ces attributions relèvent de la légende, mais elles marquent le souci que les Pères de ces Eglises avaient de relier leurs institutions aux traditions apostoliques, et elles n'ont vraisemblablement pas peu contribué à maintenir le respect dont ces rites et ces prières ont joui au cours de l'histoire; peut-être aussi ont-elles aidé à leur conservation. Plusieurs de ces liturgies du reste se célèbrent encore aujourd'hui dans les langues parlées par les apôtres, en grec et en syriaque. Ce fait est très impressionnant dès le premier contact que peut avoir un Latin avec des offices célébrés dans ces idiomes. Nous sentons davantage la présence de l'Apôtre au milieu de ceux qui ont accueilli son message — et nous en sommes — lorsque nous entendons lire en grec le texte même des Evangiles ou des Lettres de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jacques, de saint Jean, ou encore les paroles de la consécration chantées en syriaque dans le contexte présumé où le Christ les a prononcées à la dernière Cène. La parole apostolique me paraît avoir surtout ici une importance particulière. Les Apôtres, en effet, ont été les premiers à rompre le pain eucharistique dans les assemblées chrétiennes, et leur présence a été remplacée, quand ils n'étaient plus là, par la lecture de leurs écrits, lesquels devaient les « susciter », les rendre présents, pour ainsi dire, au milieu de la communauté réunie autour de l'autel. Si le Christ est présent dans la prière commune des frères, s'il est présent sous les espèces eucharistiques, l'Apôtre nous a été envoyé par Lui pour nous guider jusqu'à ce qu'il revienne,

et il demeure encore auprès de nous dans son successeur, l'évêque. Lui, le Christ, il est parti pour revenir à la fin des temps, mais l'Apôtre, qui nous communique son Esprit, est encore « présent » dans la liturgie par sa parole, que nous devons sentir palpiter en nos cœurs quand on nous la lit. C'est là tout le sens de la « liturgie des catéchumènes », que les liturgies orientales ont conservée d'une manière mieux marquée que la nôtre, puisque le renvoi des catéchumènes y est encore prononcé.

Nous nous rattachons ecclésialement au Christ par les Apôtres, et l'Eglise, fondée sur eux, nous fait entendre leur voix quand elle nous catéchise, quand elle nous répète la bonne nouvelle annoncée par eux, chaque fois que devra se célébrer la liturgie eucharistique : jamais les Apôtres ne sont absents. Il est remarquable que le livre des Epîtres est appelé, dans les Eglises orientales, l'*Apostolos*, l' « Apôtre » tout court, et que la lecture de l'Evangile y est considérée souvent comme tenant lieu du Christ lui-même, dont l'Apôtre nous annoncé le retour, *donec veniat*, et que nous attendons avec lui dans l'espérance.

Cet aspect eschatologique de la liturgie des catéchumènes dans les rites orientaux mérite d'être souligné ici. De plus, jamais dans les liturgies de ces Eglises, une lecture de l'Ancien Testament n'a pris la place de l'Apôtre. Ces lectures, reste peut-être de la liturgie synagogale, existent encore en beaucoup d'endroits, mais l'Apôtre figure toujours ensuite. On y tient trop pour l'omettre. Nous sommes les seuls, nous Latins, à avoir fait d'une péricope de l'Ancien Testament en certaines de nos messes, ce que nous appelons alors d'un terme inadéquat, l'Epître.

Aussi bien, lorsqu'elles se sont propagées dans des régions plus lointaines, les liturgies orientales ont-elles toujours eu à cœur de traduire cette parole apostolique pour les catéchumènes à évangéliser. Les missionnaires syriens, par exemple, si attachés à leur langue, pourtant, ont toujours traduit dans les régions de l'empire perse où ils se sont abondamment répandus, au moins les lectures de la sainte liturgie dans la langue des peuples nouvellement appelés. Les Grecs l'ont fait aussi, et qui plus est, nous le savons, ils ont laissé traduire toutes leurs prières. Evidemment, la langue mère restait toujours intangible dans

la métropole, il ne faut pas l'oublier, et par là elle gardait son caractère de supériorité. Dans ce problème de la langue liturgique, que les Orientaux ont résolu d'une autre manière que nous, il apparaît clairement que la question de la traduction en langue vulgaire des lectures des Livres des Apôtres, — Epîtres, Evangiles, Actes, — et celle des autres prières se pose de manière différente.

II. — La Résurrection et le Mystère pascal

Apostoliques aussi, les liturgies orientales le sont encore par le souvenir vivant qu'elles ont conservé de la prédication du Christ ressuscité. Dès que saint Pierre ouvrit la bouche pour parler aux Juifs après la descente de l'Esprit-Saint, il se déclara témoin de ce mystère : « Hommes israélites, Jésus de Nazareth que vous avez attaché à une croix, Dieu l'a *ressuscité*... Nous en sommes les témoins » (Act., 2, 22-23). Lors de l'élection de Mathias, il avait parlé dans le même sens : « Il faut que quelqu'un de ceux qui étaient avec nous... soit le témoin de sa résurrection » (Act., 1, 22). Saint Paul, sans avoir été témoin avec les autres, dira cependant la même chose en son premier discours : « Celui que vous avez mis à mort, Dieu l'a ressuscité... Nous vous annonçons la bonne nouvelle : Il a ressuscité Jésus » (Act., 13, 30). Et nous savons assez que c'est bien là tout le fond de la catéchèse paulinienne.

Le grand liturgiste Baumstark avait un jour, par un singulier écart de lyrisme, cru pouvoir tirer de la querelle pascale une étrange conséquence. Pour les Asiates, la *quarta decima* était le jour de la Crucifixion, tandis que le dimanche prôné par les Romains était celui de la Résurrection. D'où cela pouvait-il venir ? L'explication n'en serait-elle pas, disait-il, « dans les âmes des deux Apôtres qui ont présidé à la première croissance des deux jeunes Eglises d'Asie et de Rome ? Pour le grand Apôtre de l'Asie mineure, Jean, le disciple bien-aimé qui s'était tenu debout sous la croix du Maître mourant jusqu'au dernier *Consummatum est*, la Résurrection elle-même ne pouvait rien ajouter au souvenir de ce cri triomphal. Pour le

premier titulaire du siège romain, pour celui qui repose sous la majestueuse coupole de Michel-Ange et de Bramante, la mémoire du jour de la Passion n'évoquait qu'un bien triste souvenir, qui demeurait toujours un cuisant remords. Le souvenir qu'il aimait à se rappeler était, au contraire, celui dont l'avait personnellement favorisé le divin Ressuscité au matin du dimanche ». Dom Botte a réfuté cette explication (*La Maison-Dieu*, n° 41, p. 85-86). Il est clair que dans toutes les régions qui ont été atteintes par une prédication apostolique répétée et multipliée, la victoire du Christ sur la mort par la Résurrection est devenue l'idée centrale du culte chrétien et y a laissé des traces profondes. D'où, sans doute, l'attachement des chrétiens d'Orient à la célébration de ce mystère, qui n'y a jamais perdu ni sa vivacité ni son rayonnement.

Il suffit d'avoir assisté une fois à la célébration de la nuit de Pâques dans une église grecque pour savoir jusqu'à quel point ce mystère est vivant et renvoie ses échos dans les âmes. On y chante des dizaines, pour ne pas dire des centaines de fois, ce tropaire invariablement répété : « Le Christ est ressuscité d'entre les morts, il a vaincu la mort par sa mort, et a rendu la vie à ceux qui gisaient dans les tombeaux. » C'est bien là le mystère central de tout, celui qui répond au message essentiel de la catéchèse apostolique qu'on n'y a jamais oubliée; c'est à cela que toute la vie liturgique se rattache, et on en est tellement imbibé qu'il n'y a pas moyen de s'en abstraire. La victoire du Christ ressuscité sur la mort entre en nous, dans cette liturgie, comme l'oxygène de l'air qu'on respire. De plus, chaque dimanche voit le mémorial de cette fête rappelé sans cesse mystiquement. On sait que chez les Slaves, le terme qui signifie dimanche est le mot lui-même de résurrection — *Voskresenie*. Du reste, en grec comme en latin, les termes κυριακή, *dominica dies*, ont également ce sens, quoique moins perceptible : le « jour du Seigneur », *quam fecit Dominus*, celui qu'il s'est réservé pour ressusciter.

Malheureusement, nous savons bien que dans nos régions, le grand mystère de la Résurrection avait depuis des siècles perdu beaucoup de sa place centrale dans la piété du peuple chrétien. Il a fallu l'audace du Souverain

Pontife actuellement régnant pour le remettre en valeur. Et, comme on l'a du reste noté plusieurs fois, la restauration de la vigile pascale peut avoir été favorisée par la présence, dans nos pays, de chrétiens d'Orient qui, depuis la révolution russe, célébraient annuellement autour de nous leur grande fête nocturne.

III. — Sens du Mystère

Si pour le dernier point — mystère pascal — nous avons largement profité du contact avec nos frères d'Orient au cours de ces dernières années, et si le premier que nous avons signalé plus haut — présence de l'Apôtre par un contact vivant avec sa parole dans une langue comprise par le peuple — rejoint des préoccupations de notre pastorale actuelle en Occident, il est d'autres points, il faut le dire, où l'Orient ne nous a pas encore assez communiqué le bienfait de son influence.

L'Orient a conservé d'une manière étonnante le sens du mystère, du sacré. Quand on évoque cette idée, on pense volontiers à cette iconostase derrière laquelle l'action liturgique se passe dans beaucoup d'églises orientales, et qui dérobe à l'homme moderne curieux de tout voir l'essentiel de la fonction sacrée, justement ce qu'il aimerait de regarder. L'iconostase ne nous plaît pas, et peut-être avons-nous de bonnes raisons de nous insurger contre elle. Dieu me garde de vous la proposer! Notons que beaucoup d'Orientaux modernes — est-ce là sur eux une influence de l'Occident ? — en sont fatigués. Une réunion annuelle de Russes dans la banlieue parisienne, où les offices se font dans une chapelle protestante, attire toujours beaucoup de monde, parce que, nous disent leurs prêtres, les cérémonies sont entièrement visibles. L'iconostase cependant, dans la pensée des Orientaux, n'est pas destinée à être hermétiquement fermée. Elle maintient avant tout le sens du mystère. Outre que dans la semaine de Pâques elle reste tout le temps grande ouverte, à certains moments, dans les offices ordinaires, les portes s'ouvrent et c'est chaque fois un moment solennel. « Ici, dit l'écrivain russe Gogol, dans

son commentaire de la divine Liturgie, ici on ouvre solennellement les portes royales, les portes, dirait-on, de ce royaume céleste lui-même. Aux regards de toute l'assistance, se présente l'autel éclatant de lumière, pareil à la demeure de la gloire divine, à la chaire éminente d'où descend vers nous la connaissance de la vérité et d'où nous est annoncée la vie éternelle. »

Cette allusion au « royaume céleste », au « mystère d'en-haut », dont les Orientaux ont gardé si fidèlement le sens, correspond à ce sentiment de la disparition du Christ qui, depuis son Ascension, est entré « au delà du voile », — καταπέτασμα, représenté dans leur liturgie par l'iconostase, — dans le sanctuaire « où il a pénétré pour nous comme un précurseur, devenu pour l'éternité Grand Prêtre selon l'ordre de Melchisédech » (Hébr., 6, 19-20). Si la liturgie des catéchumènes est centrée sur la parole apostolique, et sur l'annonce catéchétique du mystère, la liturgie des fidèles nous met en contact avec la présence céleste du Christ triomphant, « capable de sauver d'une façon définitive ceux qui par lui s'avancent vers Dieu, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur, *semper vivens ad interpellandum pro nobis* » (Hébr., 7, 25). Tourné vers le trône de l'évêque, situé au fond de l'abside et symbole du trône de Dieu, le prêtre unit son sacrifice à celui de l'Agneau (Apoc., 5, 6). Et l'eschatologie de l'espérance, que nous signalions tout à l'heure à propos des catéchumènes, se mue ici pour les fidèles en un avant-goût de vie céleste, dont il nous est permis de faire l'apprentissage. En effet, toute notre liturgie chrétienne est en relation avec celle d'en-haut, car depuis que Jésus est entré dans ce sanctuaire non fait de main d'homme, une brèche a été faite dans la muraille du ciel, et nous sommes en communion avec la louange céleste célébrée autour de ce trône. Ce point de vue très important a malheureusement été souvent négligé dans la catéchèse liturgique contemporaine. Peut-être est-ce parce qu'on l'oublie trop que cette iconostase linguistique qu'est le latin nous est instinctivement rappelée par beaucoup de pasteurs comme un moyen de conserver, faute de mieux, le caractère sacré à nos offices. Ici, l'Orient s'est trouvé moins dépourvu, et grâce au sens du mystère toujours vivant, les traductions

en langues diverses n'ont pas été considérées comme un fait préjudiciable. Sa liturgie reste avant tout « le ciel sur la terre ».

Un grand partisan de la pastorale liturgique, mais plutôt porté à reléguer les formules et les choses dépourvues d'intelligibilité pratique immédiate pour le peuple, nous a confié il y a quelque temps qu'un voyage en Egypte et un contact avec les cérémonies orientales, lui avait révélé le sens du mystère qu'il ne soupçonnait pas. Veillons à ce que des mesures trop rapides ne nous fassent regretter un jour de n'y avoir point assez pensé.

Le temps n'est pas loin, cependant, où saint Pie X, dans sa bulle *Divino Afflatu* qu'on trouve encore en tête de nos missels, nous rappelait la parole si suggestive de son prédécesseur Urbain VIII, qui appelait notre liturgie *hymnodia filia, quae canitur assidue ante sedem Dei et Agni*, parole qui doit s'appliquer sans aucun doute avant tout à la célébration du sacrifice eucharistique.

IV. — Esprit liturgique

C'est un truisme dans le monde catholique que les chrétiens d'Orient ont conservé l'esprit liturgique de l'ancienne Eglise, et qu'ils en vivent, alors que nous l'avions perdu en grande partie et que nous cherchons à le retrouver. Qu'en est-il exactement de cette assertion ? Que voulons-nous dire quand nous établissons sur ce point une comparaison entre l'Orient et l'Occident ? « Liturgique ou non liturgique ? » On se rappelle ici les pages de Dom Capelle à propos de l'ouvrage de Guardini : *L'Esprit de la liturgie*. L'éminent liturgiste que nous avons entendu ces derniers jours y citait, la faisant sienne, cette phrase de Dom Marmion : « Aucune instruction n'est si lumineuse, si authentique, si parfaitement adaptée à l'intelligence des simples fidèles que celle qui est contenue dans les prières, les leçons, les rites de la liturgie. Pendant les âges de foi, bien que la vaste majorité des fidèles fussent sans instruction, ne sachant pas lire et ne possédant pas de livres, cependant, ils étaient beaucoup plus instruits des mystères de notre

foi, du mystère du Christ, que ne le sont les hommes et les femmes de nos jours. On leur expliquait les prières et les cérémonies de la messe, les leçons de l'office divin, en un mot, l'Eglise notre Mère instruisait elle-même d'une façon authentique ses enfants » (*Travaux liturgiques*, t. I, p. 51). Le manque d'instruction mis à part, c'est encore bien là la position de la grande majorité des fidèles des Eglises d'Orient. Leur vie spirituelle communie essentiellement par la liturgie au déroulement du drame rédempteur centré autour du mystère de Pâques, et la catéchèse est faite presque tout entière en fonction de l'insertion dans leurs âmes de ce dynamisme ecclésial : baptisés, ressuscités avec le Christ. La liturgie est encore restée, dans ces régions, ce qu'elle devrait être suivant une définition de Pie XI : la didascalie de l'Eglise, l'exercice concret du magistère. Aussi ne devons-nous pas être étonnés de voir les assistants aux offices écouter simplement, sans livres, les paroles des prières ou des lectures récitées à haute voix ou chantées par le prêtre, le diacre et les ministres, et y répondre en prenant ainsi part au dialogue sacré, dans une langue souvent très proche de la leur, et que généralement — pour les Byzantins du moins — ils comprennent. La vie chrétienne vécue, pour eux, c'est pratiquement cette vie liturgique qui, pénétrant dans leur cœur, y entretient leur foi.

Je me rappelle avoir assisté un jour à un repas qui réunissait plusieurs familles, appartenant à différentes paroisses russes d'une grande ville, autour de leur évêque. L'évêque commença la prière de table en slavon — prière du rituel — et je fus étonné d'entendre aussitôt les convives, hommes, femmes et enfants, continuer la prière tous ensemble à quatre voix, comme s'ils fussent à l'église, ou comme s'ils étaient un chœur de moines. J'avoue avoir ressenti une humiliation, car jamais, dans nos régions, en un repas de fête présidé par un prêtre ou un évêque, celui-ci entonnant le *Benedicite* liturgique — *Oculi omnium* — ne trouverait un écho aussi spontané. On m'expliqua ensuite qu'en Russie toutes ces choses étaient jadis apprises dans les écoles.

Autre exemple concret, qui va nous faire comprendre la même chose d'une autre manière. Il existe, on le sait, un

certain nombre de fidèles appartenant aux Eglises orientales (au total, environ 4,5 % de la population de ces Eglises) qui, au cours de ces derniers siècles surtout, se sont rattachés au siège de Rome. Etant donné leur situation et leurs ressources amoindries, ils doivent attendre du Saint-Siège et de l'Occident de nombreux secours : subventions de toutes sortes, formation théologique, séminaires, éducation de la jeunesse, etc., cette dernière étant généralement entre les mains, dans le Proche-Orient, de congrégations latines. Or, l'Orient latin n'a malheureusement pas encore été touché — ou guère — par le mouvement liturgique. Certains prélats de ces Eglises unies se plaignent amèrement de ce que les enfants sortant des écoles ignorent complètement ce qui faisait l'aliment de fond de la foi de leurs ancêtres — à savoir leur liturgie — et n'ont qu'un vernis de dévotions latines non liturgiques. Une telle formation, non dépourvue d'inconvénients déjà en Occident, laisse les jeunes catholiques orientaux sans racines religieuses profondes.

D'où péril très grand pour la foi de la jeunesse dans ces Eglises, terrain tout préparé pour le laïcisme et tout ce qui pourra s'ensuivre. Un de ces prélats — c'était un Syrien — nous racontait un jour que lorsque des jacobites passaient par sa région où ils n'avaient pas de lieu de culte à eux, ils venaient généralement assister aux offices chez lui. C'était toujours, nous disait-il, une édification et une confusion pour les catholiques syriens que de voir combien ces dissidents assistaient avec dévotion aux prières, et entraient tout de suite dans une action liturgique avec laquelle ils avaient toujours été en contact et qui leur était absolument familière. Les nôtres, hélas! nous expliquait-il, du moins parmi les jeunes, assistent aux offices sans rien comprendre, quand ils y viennent encore!

On devine l'urgence d'une pastorale liturgique pour les Orientaux catholiques, et on peut mesurer la responsabilité des Latins qui, dans ces régions, négligent de considérer ce problème grave. De nombreuses fois, le Saint-Siège est intervenu en faveur de la liturgie de ces peuples soumis à sa juridiction. Beaucoup, néanmoins, continuent à faire la sourde oreille.

Quant aux Orientaux non unis à notre Eglise, ils nous

ont fait diverses fois des confidences — les Russes émigrés en particulier — concernant l'utilité qu'il y aurait pour eux à créer aussi un « mouvement liturgique », dont plusieurs ne sont pas sans éprouver le besoin. Un écrivain russe assez connu, Mme Lot-Borodine, se plaignait récemment dans un article du *Messager de l'Action chrétienne des Etudiants russes (Viestnik)*, de ce que la jeunesse de son Eglise n'avait plus qu'une idée vague du canon eucharistique, et plus aucune des prières de la consécration, et que beaucoup préfèrent à la liturgie eucharistique l'office des Vigiles qui crée « avec son crépuscule une atmosphère, une ambiance si émouvante », mais de dangereux sentimentalisme. La même incompréhension pour la liturgie, ajoutait-elle, fait qu'on la couvre de toute une végétation superfétatoire de molebens, d'acathistes, de pannichides et de lities, autant d'offices, de dévotions excellentes, mais pas toujours à leur place. En général, on aurait, selon elle, de moins en moins de compréhension dans le monde russe pour l'eucharistie comme mystère des mystères » (Cf. *Irénikon*, 1954, p. 178).

Le point touché ici invite encore à une remarque. Les pratiques de dévotion, comme en général tout culte qui nous paraît un peu exubérant, — celui des icônes, par exemple — dans le monde religieux oriental, a un caractère moins tranché, moins « extraliturgique » pourrait-on dire, qu'en Occident. La liturgie ne s'est pas durcie, comme ce fut le cas chez nous, avant d'avoir assimilé toutes sortes d'éléments de piété populaire qui ont fait corps avec elle ensuite, et ne s'en sont guère distingués. On sait le rôle important qu'a conservé le diacre dans ces liturgies. Les litanies diaconales, presque ininterrompues durant les prières secrètes du prêtre, tiennent le peuple en haleine dans un dialogue — *Kyrie eleison* — qui, s'il n'est pas nécessairement harmonisé aux oraisons dites à l'autel, vient s'insérer cependant à ce moment-là pour soutenir l'attention du peuple, et débouchera finalement dans une alternance avec le prêtre qui exerce la fonction sacrée. Chez nous, au contraire, la liturgie a perdu très tôt, peut-être en grande partie à cause de l'uniformité absolue du latin, le contact avec le peuple, et il a fallu un jour suppléer tant bien que mal à cette déficience par des dévotions parallèles

qui se sont développées surtout au cours de ces derniers siècles, pour remédier à cet isolement de l'action sacerdotale pratiquement séparée du mouvement du peuple, ce qui a nui à cette continuité collégiale qui allait s'échelonner graduellement des prêtres jusqu'aux simples fidèles, par les degrés hiérarchiques.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer à ce propos que la conservation effective des ordres mineurs dans l'Eglise orientale a aidé au maintien de l'esprit liturgique dans le peuple. Il ne manque pas chez eux de pieux laïcs — que du moins, nous appellerions, abusivement, des laïcs, car ils sont clercs — qui ont reçu l'ordination soit de lecteur, soit de sous-diacre (ordre mineur dans leur Eglise), et qui prennent une part active dans les cérémonies, revêtus d'ornements sacrés, pour les lectures et diverses fonctions. Il est regrettable que nous ayons perdu cet usage. Le Concile de Trente avait cependant voulu le restaurer,

> afin que les fonctions des saints Ordres, disait-il, depuis celui de diacre jusqu'à celui de portier, reçues honorablement dans l'Eglise depuis les temps apostoliques, mais interrompues depuis quelque temps en plusieurs lieux, soient remises en usage selon les saints canons et ne soient plus traitées d'inutiles par les hérétiques; désireux de rétablir cet usage antique, le saint Concile décrète qu'à l'avenir ces fonctions ne seront exercées que par ceux qui seront constitués dans les dits Ordres et il exhorte au nom du Seigneur les prélats des églises, tous et chacun, et leur ordonne d'avoir soin de rétablir autant que faire se pourra facilement, l'usage des dites fonctions dans les églises et cathédrales, collégiales et paroissiales de leur diocèse, où la nombreuse population et les revenus de l'Eglise pourront le permettre... S'il n'existe pas de clercs dans le célibat pour exercer les fonctions des ordres mineurs, on pourra mettre en leur place des clercs mariés, mais de bonne vie... (Sess. XXIII, c. 17).

La restauration de cet usage, qui mettrait les laïcs — ou ceux que nous appelons tels — en contact officiel avec l'exercice des pouvoirs hiérarchiques dans la liturgie pourrait apporter beaucoup d'heureux changements dans notre vie religieuse et briser cette cloison étanche entre le prêtre et le laïc dans la vie profonde de l'Eglise. Les Russes ont, pour désigner cette « continuité collégiale » du peuple

chrétien avec les ministres sacrés, un terme : *Sobornost*, qu'on a essayé longtemps de traduire en nos langues sans y parvenir, tant les idées étaient peu faites chez nous pour l'exprimer. Ce n'est que récemment qu'un théologien catholique, ayant employé en l'occurrence ce simple mot de « collégialité », a reçu les louanges des spécialistes pour avoir enfin trouvé le terme adéquat.

Un fait dont il faut tenir compte cependant lorsqu'on parle du sens du culte chez les Orientaux est, dans la piété de certains du moins, une mystique d'évasion par rapport à la liturgie. Nous ne nous rendons pas toujours compte de ce que, dans l'Orient byzantin en tous cas, et chez les Russes surtout, une exagération provenant d'une intelligence discutable de la doctrine palamite a pu exercer d'influence, sinon dans les milieux populaires proprement dits, au moins dans les milieux monastiques et spirituels. L'expérience mystique a primé quelquefois sur la prière liturgique, et il arrive qu'un moine devenu « pneumatique » abandonne toute prière liturgique — en ce qui concerne l'Office en tout cas — pour se concentrer sur la « Prière de Jésus », qu'il récitera invariablement durant toutes les heures. Nous nous trouvons ici devant un phénomène d'aristocratisme spirituel comme nous en avons connu aussi en Occident, mais d'un ordre un peu différent. Il ne s'agit pas de s'opposer à la prière vocale ni à la prière liturgique, mais de la dépasser au sein même de la prière collective. Tout ceci nous fait pressentir que le sens si liturgique pourtant de l'âme orientale doit se nuancer quelquefois de valeurs qui peuvent à tout le moins se détacher quelque peu de son fond.

*
* *

Je conclus. Ce sens collégial dont nous avons parlé ne doit pas seulement exister autour d'un autel dans une église paroissiale, autour d'un prêtre ni même dans un diocèse autour d'un évêque. Il doit s'étendre en une aspiration de communauté, à tous les évêques, à tous les prêtres, à tous les autels. Il y a une collégialité presbytérale, il y a une collégialité épiscopale, il y a aussi une collégialité ecclésiale. C'est celle qui devait faire l'admiration des fidèles

de Rome, lorsque, au IIe siècle, saint Polycarpe de Smyrne, disciple de saint Jean, concélébrait avec le pape saint Anicet, dixième successeur de saint Pierre, et lorsque en 341 le pape Jules Ier recevait auprès de lui saint Athanase, évêque d'Alexandrie persécuté par les Ariens, et le faisait participer, avec d'autres Orientaux, aux cérémonies de son Eglise.

Toutes ces grandeurs passées de nos Eglises, et dont les liturgies orientales ne peuvent pas ne pas évoquer le souvenir, nous font déplorer amèrement la douloureuse séparation d'avec elles dont nous souffrons depuis si longtemps. Nous devons pouvoir souffrir « collégialement » aussi du malheur du schisme, et sentir avec nostalgie toutes ces richesses qui nous manquent, et que nous apporteraient beaucoup plus ces vieilles liturgies orientales si leurs foyers d'origine se réconciliaient avec nous dans l'unité. Car nous avons besoin de communier avec ces grandes réalités chrétiennes pour rester vraiment à la hauteur de notre vocation universelle, catholique : elles rendraient l'unité de notre Eglise plus riche, parce que plus dense en sa variété. N'est-il pas de circonstance de rappeler en finissant cette belle prière que formulait une préface de notre sacramentaire léonien au jour de la Pentecôte, à propos des langues, il est vrai, mais nous pouvons l'étendre à toutes les autres différences : *ut vocum varietas aedificationi Ecclesiae non difficultatem faceret, sed augeret unitatem.*

XI

SIGNIFICATION THÉOLOGIQUE DE LA CONSTITUTION *SACRAMENTUM ORDINIS*

par S. Exc. Mgr François Miranda Vicente,
Évêque auxiliaire de Tolède,
Président de la Commission Liturgique de
l'Épiscopat espagnol

En traitant du « Renouvellement de la liturgie selon l'esprit de la pastorale, sous le pontificat du pape Pie XII », qui constitue le thème général du Congrès actuel, l'étude de la Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis*, du 30 novembre 1947, ne pouvait manquer, alors même que nous devons l'exposer avec la brièveté schématique imposée par le temps limité qui nous est accordé pour cela.

L'importance de la constitution pontificale se déduit clairement de ce que, jusqu'à sa promulgation, on n'avait pu arriver à une solution certaine au sujet du rite essentiel du sacrement de l'Ordre, ni par voie de spéculation, ni par voie historique, puisque les avis des théologiens étaient divisés en de multiples opinions. Voilà pourquoi l'urgente nécessité et le vif désir exposés au Saint-Siège depuis longtemps et par divers intermédiaires se fit sentir unanimement, pour demander une intervention du Magistère de l'Eglise, qui donnerait lumière aux intelligences, dissipant les obscurités qui règnent autour d'un sacrement si capital, et une solution pratique fermant la porte à beaucoup de perplexités de conscience et tranquillisant les cœurs torturés par tant de doutes et de craintes.

I. — Le problème au sujet du rite essentiel du sacrement de l'Ordre

La Constitution Apostolique traite seulement des Ordres qui sont vraiment sacramentels, c'est-à-dire l'Episcopat, le Sacerdoce et le Diaconat. Or, ce sacrement étant un signe sensible qui confère puissance spirituelle et grâce divine pour remplir les ministères sacrés, quel est le signe sensible, quel est le rite par lequel on administre efficacement le sacrement de l'Ordre et dans lequel se trouve son essence ? Ou, employant les termes

techniques des théologiens, depuis saint Thomas, qui ont mis l'essence du signe sacramentel dans la matière et la forme, quelle est la matière et quelle est la forme du sacrement de l'Ordre ?

La raison de ce doute est dans la surabondance des rites et des formules, d'ailleurs très beaux, par lesquels on a voulu mieux exprimer les effets d'un sacrement si admirable, et qu'on a ajoutés dans son administration au long des temps et dans les diverses régions.

Lequel des divers rites avec lesquels on administre le sacrement de l'Ordre devrait être considéré comme l'essentiel ? Voilà le problème que les théologiens avaient posé, sans avoir donné une solution satisfaisante, lorsque fut promulguée la Constitution Apostolique.

Pour expliquer toute la portée de la solution donnée par S. S. Pie XII à ce problème théologico-liturgique, il faut faire une revue historique de la question, alors même que nous nous limitons aux principaux jalons qui indiquent la route.

II. — Évolution historique des rites essentiels du sacrement de l'Ordre

Durant les premiers siècles de l'Eglise, que nous parlions des Apôtres (Livre des Actes, Epîtres de saint Paul) comme de toute l'époque apostolique, l'imposition des mains et la prière qui s'y joint sont l'unique rite connu pour les trois Ordres.

Au III^e^ siècle, en plus du témoignage de Tertullien, de saint Corneille et de saint Cyprien, qui affirment la même chose, nous avons la *Traditio Apostolica* de saint Hippolyte, se rapportant à la Consécration épiscopale, qui se fait par l'imposition des mains et l'oraison consécratoire.

Ensuite, les témoignages au sujet du rite essentiel de l'ordination, consistant uniquement et exclusivement dans l'imposition des mains et la prière, sont si nombreux et si explicites que nous ne pouvons pas les alléguer ici, puisqu'on peut les trouver dans l'ouvrage remarquable du cardinal Van Rossum : *De essentia sacramenti ordinis*. Nous faisons uniquement remarquer la solennité avec laquelle l'ordination sacerdotale était célébrée, et l'assistance du peuple. Les Constitutions Apostoliques ajoutent, dans la consécration épiscopale, la cérémonie de l'imposition du livre des Evangiles et une première intronisation.

Tous les Pères du V^e^ siècle ne mentionnent pas autre chose pour l'ordination que l'imposition des mains et la prière.

Dans les rites orientaux, qui se formèrent dans le cours des

V^e-IX^e siècles, outre le rite primitif de l'ordination, il y eut un accroissement de l'eucologie, un apogée de solennité et de symbolisme, exprimés par les ornements dont étaient revêtus les ordinands et dans la collation de certains objets qui signifiaient leur ministère : mais toujours et dans tous les cas, l'imposition et la prière apparaissent comme le rite unique et propre.

Dans la primitive liturgie romaine (jusqu'aux VIII^e et IX^e siècles) le rite de l'ordination, présenté par les Sacramentaires et par les *Ordines* conserve sa pureté dans l'essentiel; le revêtement des ornements a lieu en marge de la cérémonie.

Les liturgies gallicane et mozarabe (celle-ci propre à l'Espagne) jusqu'au X^e siècle, enrichirent le rite de l'ordination par la présentation, l'acclamation et une formule de collecte ainsi que la remise de l'évangéliaire au diacre, ou du *Liber Manualis* au prêtre, et de l'onction des mains de celui-ci et de l'évêque, mais aucun de ces nouveaux éléments ne figurait comme matière de l'ordination, puisqu'ils avaient lieu *post ordinatum* comme symbole de leur fonction et de leur charge. Jusqu'ici l'unique rite essentiel est l'imposition solennelle des mains accompagnée de la prière, et celle-ci très variée selon les liturgies.

Mais, *au temps de la formation du Pontifical romain*, les choses changèrent. Entre les X^e et XII^e siècles, les cérémonies explicatives du rite essentiel prirent du relief, au détriment de celui-ci. Les Sacramentaires et les *Ordines* se fondirent dans le Pontifical romano-germanique, élaboré vers la moitié du X^e siècle. La remise des instruments, à savoir : l'évangéliaire et l'étole au diacre; l'onction des mains et la remise du calice avec du vin et de la patène avec l'hostie, l'étole et la chasuble au prêtre; l'imposition de l'évangile ainsi que la remise de la crosse et de l'anneau à l'évêque, s'introduisirent insensiblement durant ces siècles en Occident d'une manière peu uniforme et plutôt par initiative privée, dans l'intention de rendre sensibles les pouvoirs conférés avec chacun des Ordres sacrés.

Le Pontifical romain du XII^e siècle reproduisit de nouveau les rites essentiels de la primitive ordination romaine, la *benedictio* qui était l'*oratio cum impositione manus*; mais il adopta beaucoup de rites gallicans comme la remise des instruments, en leur donnant cependant un caractère symbolique et accessoire.

Le Pontifical de la Curie du XIII^e siècle fixa et précisa les suppléments introduits dans le précédent. L'*oratio* appelée aussi *consecratio* et *benedictio*, se concrétise déjà définitivement dans la *Prefatio*. La remise du calice et de la patène ont une valeur symbolique. On ne trouve pas encore pour la prêtrise

ni pour l'épiscopat l'imposition des mains avec la formule *Accipe Spiritum Sanctum.*

Le Pontifical de Durand de Mende de la fin du XIII[e] siècle prit pour base le rite antérieur et ajouta de nouveaux rites destinés à signifier clairement les effets invisibles de l'action liturgique. Entre les nouveautés que Durand introduisit et qui importent à notre propos se trouvent : 1° dans l'ordination du diacre, l'interruption de la Préface et l'imposition des mains à ce moment, avec la formule *Accipe Spiritum Sanctum;* 2° dans l'ordination sacerdotale, l'imposition de la chasuble pliée et la dernière imposition des mains après la Communion, avec les paroles *Accipe Spiritum Sanctum : quorum remiseritis...*; 3° dans la consécration épiscopale, l'imposition des mains avant la Préface avec la formule *Accipe Spiritum Sanctum*, la bénédiction de la crosse et de l'anneau ainsi que la dernière partie de la cérémonie : mitre, gants, intronisation et bénédiction. Dans le Pontifical de Durand, il y a une infinité de rubriques nouvelles, témoignage de tout un changement d'idées. Son magnifique ouvrage marque le terme d'une évolution. Il est bien certain que quelques-uns de ces rites ne se sont pas généralisés jusqu'au siècle suivant ni même après; mais nous pouvons dire aussi que le Pontifical romain n'ajouta dans la suite que quelques rubriques et changea ou introduisit quelques rites, comme la concélébration dans l'ordination sacerdotale : introductions qui sont de peu d'importance pour notre objet.

III. — Évolution de la doctrine sur le rite essentiel du sacrement de l'Ordre

Faisons maintenant un bref parallèle entre l'évolution du rite que nous venons de décrire, et l'évolution doctrinale; et nous verrons immédiatement l'influence que le rite a eue sur la doctrine théologique du sacrement de l'Ordre.

En général, on peut affirmer que la question théologique au sujet de l'essence du sacrement de l'Ordre ne se pose pas dans les dix premiers siècles de l'Eglise. Jusqu'au temps de la formation du Pontifical romano-germanique il n'y a pas de divergence d'opinions.

Les Pères, tant grecs que latins, de même que les écrivains de l'antiquité, ne connaissent d'autre rite que ceux, vraiment apostoliques, de l'imposition des mains et de la prière, ce que les Pontificaux du moyen âge exprimaient laconiquement par les paroles *Imponit manus... dat orationem.*

L'introduction de nouveaux rites depuis le Pontifical romano-

germanique qui naquirent du désir d'expliquer et d'extérioriser davantage les effets sacramentels, fut ce qui commença à susciter des doutes : surtout par l'évolution simultanée de la doctrine scolastique, lorsque les théologiens tentèrent de systématiser le dogme, en cherchant la matière et la forme des sacrements.

Pour Urbain II (fin du XI[e] siècle), le rite essentiel pour l'épiscopat et le sacerdoce est l'onction des mains. Hildebert, Bandinus et d'autres, pensaient de même. Effectivement, le Pontifical romano-germanique alors en usage donnait un relief spécial à cette cérémonie.

La *traditio Evangelii* dans le diaconat, ainsi que du calice et de la patène dans la prêtrise, furent considérés comme des rites simplement explicatifs au début (X[e] siècle) et encore après, comme on peut le voir chez Pierre Lombard, Hugues de Saint-Victor et d'autres auteurs du XII[e] siècle. Mais déjà, à la même époque, il y en eut qui commencèrent à donner la valeur de rite essentiel de l'ordination à la *Traditio*; ainsi, Etienne *de Balgiaco* et Yves de Chartres.

Mais la doctrine théologique changea encore à la fin du XIII[e] siècle, après l'apparition du Pontifical de Durand de Mende. Selon lui, les diverses « remises des instruments » sont le rite essentiel de l'Ordre, les autres choses *sunt de solemnitate*. Il est peut-être le premier qui le prétendit de façon déterminante et formelle. Donc, sous l'influence du Pontifical de la Curie et de celui de Durand de Mende, et surtout par l'autorité de saint Thomas d'Aquin, prévalut toujours davantage l'opinion que la *traditio instrumentorum* est le rite essentiel de l'Ordre.

La doctrine de saint Thomas demeura consacrée d'une manière définitive et fut tenue par un grand nombre comme dogme de foi lorsque le concile de Florence l'accepta et que, dans le décret donné en faveur des Arméniens (en 1439) il désigna comme unique matière de l'ordination la remise des instruments, et comme forme les paroles par lesquelles se fait cette remise : *Accipe potestatem*. Cependant, il y eut toujours des auteurs qui, s'appuyant sur l'histoire, défendaient la doctrine traditionnelle de l'imposition des mains avec la prière.

Une multitude d'opinions surgit chez les théologiens sur le rite essentiel de l'ordination, que le cardinal Van Rossum classe en six groupes :

Première opinion. L'unique matière essentielle est la remise des instruments et la forme, les paroles : *Accipe potestatem*. Cette interprétation fut adoptée entre autres par saint Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin au XIII[e] siècle; Durand au

XIV^e^; Tostado et Biel au XV^e^; Cajetan, Vitoria et Soto au XVI^e^, dominant chez les thomistes jusqu'au XVIII^e^. Abandonnée au XIX^e^, Galtier et Hugon la ressuscitèrent ensuite.

Deuxième opinion. Elle admet deux rites essentiels pour la prêtrise : la remise des instruments avec les paroles respectives, par lesquelles on confère le pouvoir sur le corps physique du Christ, et la dernière imposition des mains avec la formule : *Accipe Spiritum Sanctum, quorum remiseritis peccata...*, par laquelle on confère le pouvoir sur le corps mystique du Christ. Cette interprétation inaugurée au XIV^e^ siècle par Scot fut soutenue ensuite par beaucoup de théologiens, comme Gerson, Medina, Tolcdo, Vasquez, Bellarmin, Jean de Saint-Thomas, les Salmanticenses, Billuart, etc. A la fin du XVIII^e^ siècle elle fut presque totalement abandonnée.

Troisième opinion. Elle tient pour essentielle la première imposition des mains et la remise des instruments avec la formule correspondante. Ainsi opinèrent quelques théologiens des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles et ensuite Billot, Tanquerey et Noldin entre autres.

Quatrième opinion. Triple manière et forme : première imposition des mains, remise des instruments et dernière imposition des mains avec les paroles respectives. Parmi ses défenseurs, peu nombreux, figurent Lugo, Gotti et Egger.

Cinquième opinion. Elle présente comme essentielles indifféremment ou la remise des instruments ou l'imposition des mains. Bien peu la suivirent, comme Amico et Diana.

Sixième opinion. Selon celle-ci, l'unique rite essentiel est l'imposition des mains, la première en ce qui concerne la prêtrise, avec l'oraison que le Pontife dit alors. Ce fut la pratique constante de l'Eglise orientale et de l'Eglise occidentale jusqu'au X^e^ siècle. Alors commença une période d'hésitations jusqu'aux XIV^e^ et XV^e^ siècles et la première moitié du XVI^e^ siècle. Elle reparut au XVI^e^, devenant de plus en plus puissante, de telle sorte qu'au XIX^e^ ce fut l'opinion préférée par les théologiens modernes, devenant l'opinion commune.

Quant au décret d'Eugène IV pour les Arméniens, au Concile de Florence dans la partie consacrée aux sacrements, qui a été la *crux theologorum*, on en donna trois interprétations qui affirment en substance : « 1° Ce fut une vraie définition infaillible, émanée du magistère solennel et extraordinaire de l'Eglise, qui changea la matière de l'Ordre pour l'Occident; ainsi pensèrent Tapper, Billot et Galtier. 2° Ce fut un véritable exposé

doctrinal, mais émané du magistère ordinaire de l'Eglise, non infaillible; opinion soutenue par Van Rossum et Gasparri. 3° Ce fut un décret disciplinaire, une instruction pratique empruntée à la doctrine alors la plus commune entre les théologiens. Défendue par d'Amibale, Denzinger et Quera, c'est l'opinion la plus commune chez les modernes.

IV. — Solution donnée par S. S. Pie XII

Au pape heureusement régnant revient la gloire d'avoir donné la solution définitive à ce difficile problème théologique, au moyen de la Constitution *Sacramentum Ordinis* du 30 novembre 1947, par laquelle il a calmé tant de luttes ardentes et mis la lumière dans de si obscures ténèbres. Le document pontifical se divise en six points. Les trois premiers sont doctrinaux ou de principes, et les trois derniers de caractère dispositif et pratique.

Le premier point expose l'unité, l'identité et l'immutabilité du sacrement de l'Ordre pour toute l'Eglise; la doctrine des sept sacrements que Jésus-Christ a institués; et comment l'Eglise n'a aucun pouvoir *in substantiam sacramentorum*.

Dans le deuxième point, il montre que nonobstant l'unité et l'identité du sacrement de l'Ordre, admises par tous les catholiques, dans sa collation on ajouta plusieurs cérémonies au cours des temps et dans les diverses régions, ce qui est la cause de diverses opinions des théologiens sur ce qui était le rite essentiel, ainsi que des perplexités de conscience dans quelques cas, et du désir ardent manifesté à l'Eglise de déterminer ce qui était nécessaire pour l'administration valide des saints Ordres.

Dans le troisième point, le pape dit que les effets des saints Ordres — diaconat, prêtrise et épiscopat — la grâce et le pouvoir qui sont conférés, s'expriment suffisamment dans tous les rites de tous les temps et de toutes les régions de l'Eglise universelle par l'imposition des mains et les paroles qui la déterminent. En outre, elle laisse voir comment l'Eglise romaine a toujours tenu pour valides les ordinations données avec le rite grec sans la remise des instruments, de telle manière que le Concile de Florence n'imposa pas aux Grecs de changer le rite de leur ordination, l'Eglise ayant voulu que, à Rome même, on continuât toujours à ordonner selon ce rite. Et, par conséquent, la *traditio instrumentorum* n'est pas requise pour la validité de ce sacrement par la volonté de Jésus-Christ. Et si parfois cela a été nécessaire par volonté et prescription de l'Eglise, celle-ci peut aussi abroger ce qu'elle a établi.

Dans le quatrième point, avec la Suprême Autorité Apostoli-

que, il déclare solennellement et, autant qu'il serait nécessaire, décrète et dispose que l'unique matière des saints Ordres du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat est l'imposition des mains, et l'unique forme les paroles qui déterminent la matière. De même, il déclare et dispose que la *traditio instrumentorum* n'est pas nécessaire *au moins dans le présent* pour la validité de ces Ordres.

Dans le cinquième point, avec la même Suprême Autorité, il décrète déjà concrètement que la matière du diaconat est l'unique imposition des mains de l'évêque et la forme les paroles de la Préface : *Emitte in eum, quaesumus, Domine, Spiritum Sanctum... roboretur.* Dans l'ordination sacerdotale, la matière est la première imposition des mains de l'évêque, qu'il fait en silence, et non l'imposition de la main droite qu'il continue de faire immédiatement, ni la dernière dans laquelle il dit : *Accipe Spiritum Sanctum... quorum remiseris peccata...* et la forme, les paroles de la Préface, dont les suivantes sont essentielles : *Da, quaesumus, omnipotens Pater...* (jusqu'à) *insinuet.* Dans la consécration épiscopale, la matière est l'imposition des mains de l'évêque consécrateur, et la forme les paroles de la Préface dont les suivantes sont nécessaires à la validité : *Comple in sacerdote tuo ministerii tui summam...* (jusqu'à) *sanctifica.*

Le sixième et dernier point ordonne que l'imposition des mains se fasse en touchant physiquement la tête de l'ordinand, bien que le contact moral suffise pour la validité.

A la fin, le pape ordonne que, malgré de ce qui a été disposé, on exécute saintement tous les rites et cérémonies du Pontifical romain; mais qu'on devra tenir compte des dispositions de cette Constitution. De même, déclare-t-il, que ce qui y a été disposé n'aura pas de valeur rétroactive et, s'il survenait quelque doute, on devrait le soumettre au Saint-Siège.

V. — Signification théologique de la constitution « Sacramentum Ordinis »

Cette Constitution Apostolique est une véritable et solennelle déclaration dogmatique en même temps qu'un décret ou disposition doctrinale et disciplinaire, comme l'indiquent ses propres paroles dans les points quatre et cinq.

Délibérément, Sa Sainteté s'est limitée à définir les points essentiels pour couper court à toute controverse des théologiens à leur sujet, et pour en finir avec les doutes et scrupules de

conscience dans une affaire aussi capitale pour l'Eglise; mais elle n'a pas voulu résoudre les questions accessoires.

En premier lieu, elle a fait une déclaration intéressante, en affirmant que l'Eglise n'a aucun pouvoir *sur la substance des sacrements*, donnant à ce terme un sens minimum que personne ne peut nier, entendant par là ce que, au témoignage des sources de la révélation divine, Jésus-Christ a déterminé lui-même qu'on doit observer par respect du signe sacramentel.

Le pape a déclaré aussi que les effets de l'Ordre ont été suffisamment signifiés, en tout temps et en tout lieu, dans l'Eglise universelle, par l'imposition des mains et les paroles qui la déterminent, et que la remise des instruments n'appartient pas à la substance des sacrements et n'est pas requise pour leur validité, par la volonté de Jésus-Christ; et que si, hypothétiquement, elle a été parfois nécessaire par la volonté de l'Eglise pour la validité, par la volonté et prescription de l'Eglise, celle-ci peut maintenant changer et abroger ce qu'elle-même aurait établi.

En conséquence *reste solennellement résolu pour l'avenir* : 1° que l'unique matière essentielle du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat est l'imposition des mains (dans la prêtrise, la première) et sa forme essentielle les phrases signalées, prises dans les Préfaces respectives; 2° que la remise des instruments n'est pas un rite nécessaire pour la validité, ni aucun autre rite du Pontifical, en dehors de ceux qu'on vient de dire; 3° que le contact physique n'est pas nécessaire pour la validité de l'ordination, quoiqu'il le soit pour la licéité. Il n'appartient donc pas à la substance du sacrement.

Sa Sainteté Pie XII n'a cependant pas voulu dirimer la controverse théologique de savoir si Jésus-Christ a institué le sacrement de l'Ordre d'une manière spécifique ou bien d'une manière générique, ni non plus si la *substantia sacramenti* se confond avec la matière et la forme des scolastiques, comme beaucoup le prétendaient, avec Van Rossum, ou, au contraire, si l'Eglise peut changer la matière et la forme d'un sacrement *salva ejus substantia* comme d'autres l'affirment avec Galtier et Hugon.

Le pape n'a donc pas résolu d'autres problèmes débattus entre théologiens, comme : le pouvoir de l'Eglise pour établir la valeur des sacrements par l'observation de rites déterminés; si l'imposition des mains est d'origine divine ou seulement apostolique ou ecclésiastique; si l'épiscopat est un Ordre distinct de la prêtrise; si le sous-diaconat est ou non un sacrement, etc.

La Constitution Apostolique ne résout pas non plus, pas même hypothétiquement, bien qu'elle les prenne en considération eu égard aux temps passés, les questions suivantes : *a*) si la

remise des instruments a été essentielle par la volonté de l'Eglise, et si, par conséquent, celle-ci a effectivement changé un jour la matière et la forme du sacrement de l'Ordre; *b*) quel est le sens et l'autorité du décret d'Eugène IV, au Concile de Florence, etc. Les théologiens peuvent donc continuer à discuter toutes ces questions.

Nous croyons cependant, avec la majorité des auteurs, que la Constitution Apostolique, à la lumière de l'histoire et des sources, favorise davantage l'opinion de l'institution divine spécifique, comme signe sensible essentiel du sacrement de l'Ordre, de l'imposition des mains et des paroles qui déterminent leur signification. Nous pensons également que la remise des instruments n'a jamais été un rite essentiel de l'ordination du diacre, du prêtre et de l'évêque, pas même par la volonté de l'Eglise, et que le Concile de Florence n'a fait que reproduire le sentiment des théologiens, alors le plus répandu et aussi que le sous-diaconat et les Ordres mineurs ne sont pas de vrais sacrements.

On pourraît tirer beaucoup d'autres conclusions de cette Constitution Apostolique; mais la brièveté qui nous a été imposée ne nous permet pas de poursuivre davantage. Nous voulions seulement faire ressortir la grande et capitale importance qu'elle a pour la théologie de l'Ordre, ainsi que son éminent caractère pratique et pastoral. Nous proclamons que c'est un sujet de gloire et un des actes les plus importants du très fécond Pontificat du pape Pie XII glorieusement régnant, pour lequel l'Eglise lui doit une éternelle reconnaissance.

XII

PORTÉE PASTORALE DE LA CONSTITUTION *CHRISTUS DOMINUS*

par S. Exc. Mgr Gabriel Garrone,
Archevêque-coadjuteur de Toulouse

Le 6 janvier 1953, le Souverain Pontife, par la Constitution Apostolique *Christus Dominus*, assortie d'une Instruction de la Sacrée Congrégation du Saint-Office, aménageait la loi du jeûne eucharistique, et autorisait les Ordinaires à permettre, en de certaines conditions, la célébration de messes le soir...

Bien peu d'interventions portent au même degré la marque d'une *inspiration pastorale*; bien peu ont ou sont appelées à avoir *pastoralement* un *retentissement* plus profond.

L'audace et l'opportunité d'un tel geste permettent de le comparer, en envergure et en portée, à la grande refonte liturgique du *Triduum Sacrum*. Peut-être même est-il, du point de vue pastoral, encore plus formellement significatif, et plus décisif dans ses conséquences.

En effet, tandis que les motifs du remaniement liturgique du *Triduum Sacrum* sont pris essentiellement de la nature même des réalités liturgiques en question [1], c'est avant tout et *presque exclusivement l'intérêt spirituel des fidèles* qui a déterminé les modifications ou les concessions affectant la grave loi du jeûne eucharistique.

Et, d'autre part, c'est pour ainsi dire *la vie quotidienne* de la communauté chrétienne et des fidèles qui en enregistre le bénéfice.

L'analyse que nous allons entreprendre répond donc pleinement à l'intention de ce Congrès. Nous essaierons de conduire une telle analyse aussi clairement et précisément qu'il sera possible.

1. Remettre les offices commémoratifs dans le cadre des événements commémorés.

Voici quelles en seront les étapes :

1. *Rappel* sommaire des lignes essentielles de *Christus Dominus.*

2. *Inspiration pastorale* de ce texte.

a) *Conditions* dans lesquelles s'inscrivent les nouvelles mesures;

b) *Audace* de cette initiative;

c) *Prudence* des dispositions.

3. *Répercussions et résultats* pastoraux.

4. *Difficultés inhérentes* à une telle matière.

Enfin, rapide conclusion.

*
* *

I. — Rappel sommaire des lignes essentielles de « Christus Dominus »...

Il ne peut être inutile de se remémorer, au début de cette étude, les grandes lignes de la Constitution, ses *summa capita* : nous en emprunterons la formulation au R. P. Castellano. O. P., membre du Saint-Office[2], dans un article du *Monitor ecclesiasticus* de 1953.

1. Tous ceux qui ne se trouvent pas dans les « conditions particulières » évoquées par la Constitution, sont tenus d'observer la *loi du jeûne eucharistique « depuis minuit »*.

2. *L'eau naturelle* ne rompt pas le jeûne.

3. *Les dispenses* du jeûne sont prévues immédiatement par la loi elle-même.

4. Les fidèles n'en peuvent user que sur *avis prudent du confesseur.*

5. Les prêtres, même non chargés d'âmes, ne sont pas tenus de prendre cet avis préalable.

6. En règle générale, *liquides alcoolisés et aliments soli-*

2. Aujourd'hui S. Exc. Mgr Castellano, Assistant ecclésiastique de l'Action catholique italienne.

des sont interdits *sub gravi* : la loi prévoit les seuls cas exceptionnels où ils sont autorisés.

7. Dans les conditions prévues par la loi, sont exigées, comme sauvegardant la révérence due à la sainte Eucharistie : l'abstinence d'une heure quant au liquide — il ne s'agit ni de l'eau, toujours permise, ni de l'alcool, toujours interdit —, et l'abstinence de trois heures quant au solide.

8. Les faveurs ainsi consenties ne peuvent être *ni interprétées ni utilisées de façon à en élargir la portée.*

9. Toutes dispenses, facultés, indults antérieurement consentis par le Saint-Siège, qu'ils soient territoriaux ou personnels, ainsi que toutes les coutumes contraires à la nouvelle discipline, sont abrogés.

10. La nouvelle discipline vise à promouvoir, aussi efficacement que possible, le bien spirituel des fidèles : c'est dans ce but, par conséquent, *servatis servandis*, qu'elle doit être interprétée et appliquée.

Ajoutons que les Ordinaires reçoivent l'autorisation de permettre, sous de certaines conditions, et si le bien commun l'exige, la célébration de la messe dans la soirée. On a dit plus haut (n° 7), comment s'énonçait alors la loi du jeûne eucharistique pour la communion.

*
* *

II. — Conditions dans lesquelles s'inscrivent les nouvelles mesures

Les courageuses dispositions de *Christus Dominus* font face formellement à une *situation pastorale.*

Cette situation est déterminée par deux éléments : l'un est d'ordre *spirituel* : un appétit croissant des fidèles pour l'Eucharistie; l'autre d'ordre *social* : une transformation profonde du régime général de la vie, et en particulier du régime du travail.

C'est la convergence de ces deux éléments qui a été déterminante dans l'esprit du législateur et qui trahit ainsi en même temps, son attention aux conditions concrètes de la

vie pastorale, et son souci de faciliter au maximum l'accès des hommes aux sources sacramentelles du salut.

On peut dire cependant, que le poids d'un seul élément se montre déjà capable d'entraîner la décision du législateur, comme il apparaît dans le cas si évidemment privilégié des enfants, dont le régime scolaire n'a pas été substantiellement modifié par l'évolution des choses, mais en qui le goût pour l'Eucharistie s'est approfondi et généralisé.

Il faut donc souligner d'abord ce trait de la conjoncture pastorale : *le progrès de la pratique eucharistique*, en l'entendant de la Sainte Communion. *Christus Dominus*, en prenant ce fait en considération, rend hommage à l'effort du saint pape Pie X pour réintégrer la communion dans une participation plénière au mystère de la messe. Ce que le saint pape avait voulu est si bien atteint déjà, que, d'une certaine façon, les modifications à la loi du jeûne sont la conséquence de son entreprise : à l'origine de l'initiative pastorale de Pie XII, il y a donc l'action pastorale de Pie X.

Mais à côté de ce donné spirituel nouveau, il y a aussi des conditions sociales nouvelles. L'attention accordée à ces conditions, les concessions généreusement faites pour y répondre, sont dignes d'un particulier intérêt. Nous nous trouvons là devant une réalité mal définie, qui est issue de transformations insensibles, aboutissant à des situations multiples, diverses, et qui est susceptible aussi de modifications ultérieures...

Visiblement, l'Église ne veut pas que ses fils soient les victimes d'un état de fait, et se trouvent ainsi privés de l'aliment spirituel dont ils ont à la fois le goût et le besoin. Mais d'autre part, elle entend ne pas se laisser entraîner, sous le coup de changements dont beaucoup sont peu naturels ou précaires, à en subir purement et simplement la loi, risquant ainsi de sacrifier à des conditions incertaines des valeurs traditionnelles et durables. Cet esprit surnaturellement et sagement pastoral, donne à *Christus Dominus* en même temps cette audace d'imagination dont nous aurons à parler, et cette sévère prudence qu'il nous faudra aussi souligner.

Mais *l'existence de ces conditions nouvelles est un fait.*

Le rythme normal de la vie, celui qui s'harmonise au

rythme de la nature et fait correspondre le travail de l'homme à ce qu'on pourrait appeler le travail des choses sous la lumière du soleil, et son repos au repos des choses dans la nuit, est très largement brisé. Cela s'est fait un peu à notre insu, à la faveur en particulier du désordre de la guerre, sous le coup d'une industrialisation tyrannique... La vie active générale s'étire vers le soir de plus en plus, et passe largement les barrières de la nuit. En sorte que le réveil ne peut que coïncider avec la reprise du travail, à cause de la nécessité d'un minimum de sommeil.

Les existences qui se conforment encore au rythme naturel, commencent à paraître anachroniques et quelquefois même, gravement désaccordées : elles ne maintiennent souvent leurs traditions qu'au prix d'une rupture de contact, coûteuse pour les intéressés et préjudiciables aux rapports nécessaires d'une vie pastorale.

Et d'autre part, l'existence s'est faite exigeante, trépidante : pour vivre, chacun doit travailler, les journées sont pleines, les loisirs irréguliers.

Bref, pour ce qui concerne notre sujet — c'est un aspect seulement de cette révolution dans la vie quotidienne —, un certain glissement, une certaine orientation des choses font coïncider les heures de liberté et de détente avec les heures tardives, plutôt qu'avec les heures matinales. Les églises se vident aux messes jadis fréquentées du matin en semaine. Des cérémonies, celle de la Confirmation par exemple, quand elles ont lieu en ville au cours d'une matinée, ont fini par s'accomplir dans un quasi désert. Mais que l'on place cette cérémonie vers le soir, et voici l'église qui s'emplit et qui, d'année en année, dans les mêmes circonstances, se retrouve fidèlement et sans effort garnie de fidèles. Bien des villes en France en témoigneraient[3].

Ces phénomènes, pour être matériels, mal réglés, n'en sont pas moins insurmontables et décisifs (ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, qu'ils soient irréversibles). Il faut au législateur un grand courage pour les fixer et en tirer des

3. Peut-être pourrait-on ramener ainsi les foules vers de splendides liturgies, comme celle d'une consécration d'église, trop longues pour être célébrées dans la matinée avec un vrai concours populaire, même si les préliminaires sont anticipés la veille.

conséquences, une extrême prudence aussi. Mais il est sûr que, faute d'en tenir compte, on courrait le risque terrible que la religion encore vivante, peu à peu ne s'éteigne, faute de trouver un corps, comme la flamme qui cherche en vain une matière pour ne pas mourir.

Il y avait des âmes qui, peut-être à leur insu, avaient faim de l'Eucharistie et qui s'en sont aperçues au jour où le Souverain Pontife leur a montré le Pain, accessible, à leur portée, dans le cadre même de leur vie telle qu'elle est organisée (ou désorganisée), par les choses d'aujourd'hui.

« Il nous a dressé la table », peut-on dire, au milieu d'un monde apparemment « ennemi » (Psaume 22).

C'est l'œuvre par excellence du « Pasteur ».

Des hommes se sont retrouvés, après longtemps, capables de fidélité et d'obéissance à la loi de Dieu et de l'Église — il y en a parmi les auditeurs de nos messes dominicales du soir : ils ne savaient plus que l'Eucharistie pouvait encore être pour eux.

b) *Audace de l'initiative.*

Qu'il ait fallu de l'audace pour concevoir, pour formuler, pour décider tout cela, qui ne le sentirait ?

La loi à laquelle se réfèrent les dispositions de *Christus Dominus* est une loi séculaire, profondément vénérable, qui porte en elle un poids de sagesse pastorale et de sens du Mystère bien plus grand que ne peuvent en exprimer toutes nos raisons.

Le jeûne sacré, depuis des siècles et des siècles, monte une garde sévère et indispensable tout autour du Repas eucharistique : il le défend des confusions dangereuses avec le repas commun, il ménage au Sacrifice du Seigneur la préparation d'un humble et purifiant sacrifice d'homme.

L'Église ne pouvait toucher à cette loi qu'avec un infini respect. Ce respect est sensible tout le long du texte — littéralement, dès son début, où en est rappelée la rigueur —, jusqu'à la fin, où l'on prévient toute interprétation de la Constitution qui tendrait à en énerver le principe.

La vérité est que le principe du jeûne eucharistique sort de cette affaire non diminué mais confirmé, plus solidement assuré, moins que jamais discutable. Cette adaptation, quand

par exemple, tenant compte des terres missionnaires ouvertes à l'Évangile, elle soustrait l'eau naturelle à la matière du jeûne eucharistique —, constitue une épreuve pour le principe qui s'affirme en s'adaptant.

Il a fallu une grande audace et une grande sûreté, un souci fervent du bien des âmes, pour oser prendre le problème actuel par le biais d'une telle loi et pour réussir à tout concilier.

c) *Prudence des dispositions.*

Ce qui d'ailleurs ne dispense pas de vigilance dans l'application. Dès le mois de mars 1955, le Saint-Office intervenait pour prévenir les interprétations extensives concernant les messes du soir. Ce qui nous a valu une désignation, extrêmement heureuse dans sa netteté, de deux écueils, de deux redoutables contrefaçons de l'authentique intention « pastorale », savoir : l'avantage *particulier* et le but *décoratif*. Ce petit texte du Saint-Office est un admirable compendium, et en définitive une parfaite définition du but « pastoral ».

Il est difficile de mieux dire.

Dans le texte même de la Constitution, l'Église marque sa volonté rigoureuse de prudence de deux manières. D'abord en engageant formellement et sévèrement la conscience des Ordinaires, à qui il appartient de juger et d'accorder eux-mêmes le droit de célébrer une messe le soir[4]. Et d'autre part, en déterminant avec un soin extrême les conditions subjectives — vraie nécessité —, et objectives — nature des boissons ou médicaments, horaires, etc. — dans lesquelles l'usage des concessions est autorisé.

La Constitution peut même, au premier abord, surprendre par sa complexité. C'est l'inévitable rançon d'une prudence nécessaire. La merveille serait qu'une entreprise aussi audacieuse et aussi délicate n'ait pas exigé au départ un vrai luxe de précautions, d'autant plus que les circonstances

4. Cf. la conclusion de S. Exc. Mgr Castellano, *loc. cit.* : « La constitution et l'instruction doivent être interprétées de manière à promouvoir le bien spirituel des fidèles; c'est-à-dire de façon à éviter soit un laxisme, générateur d'abus et de confusion, soit un rigorisme qui interdise aux âmes l'accès des sommets. »

auxquelles la charité pastorale du Souverain Pontife veut faire face sont de celles qu'on ne peut prétendre saisir parfaitement d'un coup, et qu'on ne peut prudemment considérer comme stables et définitives.

*
* *

III. — Répercussions et résultats pastoraux

Des résultats chiffrés auraient ici un grand intérêt.

Il a semblé cependant que les situations étaient encore trop diverses, les dispositions prises localement par les Ordinaires trop variables — messes autorisées en semaine et non le dimanche, ailleurs l'inverse —, pour qu'on pût, dans le délai qui était laissé, procéder à une enquête sérieuse.

Cependant, quelques données certaines peuvent être invoquées, dont la convergence est saisissante. Nos renseignements concernent la France et sont appuyés ici sur des témoignages très nombreux; ils sont aussi l'écho de la situation anglaise telle que nous pouvons nous la représenter. Je serais surpris que l'Italie, l'Espagne ou l'Allemagne ne nous apportent pas, dans le cadre de leurs propres expériences, *positis ponendis*, un témoignage au moins analogue.

En Angleterre, et cela vaut sans doute pour les pays anglo-saxons et le Canada, il ne semble pas que la messe du soir le dimanche soit présentement autre chose qu'une exception. Mais la messe du soir aux fêtes d'obligation est maintenant la pratique générale; presque tous les évêques l'ont permise. Et il ne peut y avoir de doute que l'assistance à la messe a crû énormément (400 ou 500 pour 100).

Le témoignage de la France dans le même sens est incontestable : *Christus Dominus* a *ressuscité la célébration des fêtes d'obligation*, et même des fêtes « supprimées », que leur caractère non chômé avait éliminées peu à peu de la pratique des fidèles. Et l'expérience de trois années est bien trop courte pour mesurer ce que pourra tirer le zèle des pasteurs de cette inespérée et magnifique résurgence, dont tout garantit qu'elle sera durable.

Et non seulement les fêtes d'obligation. Là où l'appel du curé restait jusqu'ici sans réponse, désormais l'attrait du

saint Sacrifice réunit autour de l'autel de la paroisse un groupe important de fidèles, *le premier vendredi du mois*. La puissante et solennelle parole du Souverain Pontife appelant au réveil de la dévotion au Sacré-Cœur, rencontre aujourd'hui, grâce à *Christus Dominus*, un instrument pastoral de qualité incomparable et effectivement attirant.

Ce qu'on peut dire encore, du moins pour la France, où, dans les grandes villes, la messe du soir a été souvent autorisée le dimanche et réunit d'importantes assistances, c'est que, parmi les messes dominicales, *celle du soir est généralement la meilleure*, la plus recueillie, celle où le prêtre dispose de l'auditoire le plus attentif et le plus docile, celle où l'on participe plus parfaitement.

Il serait certainement faux de dire que cette messe rassemble les « paresseux ». Tous les sondages effectués permettent d'y reconnaître : des mères de famille écrasées d'ouvrage dans la matinée par les soins de leurs enfants, et pour qui la messe matinale était, ou impossible, ou moralement trop difficile, presque matière à dispense, et en tous cas un peu « volée »; des employés ou commerçants indisponibles le matin; de vieilles gens depuis longtemps privées par nécessité de cet office dominical et qui le retrouvent avec une émotion profonde.

Pour écarter cette critique, il suffirait de comparer l'auditoire dominical des messes de midi dans une grande ville, et l'auditoire des messes du soir. Qui pourra s'y tromper? Sur ce point, le but poursuivi par la Constitution semble atteint : la marge des abus est insignifiante auprès des résultats heureux et sains. Cette marge est inévitable, et elle peut être réduite par le rappel régulier en chaire de la loi qui définit les destinataires principaux de ces messes du soir.

Un dernier fait à signaler dont la portée spirituelle et pastorale est immense, c'est *le climat créé*, en bien des circonstances graves, par la possibilité de la communion à des heures où elle était jadis impossible. On peut dire que rien peut-être ne manifeste plus complètement le succès de l'entreprise du saint pape Pie X, et n'apporte à son vœu une plus émouvante satisfaction que ces *mariages*, voire ces *funérailles*, souvent placés par nécessité en fin de matinée, où l'on peut voir, à la messe même du mariage, s'approcher de la Table sainte, autour des jeunes époux,

quelquefois beaucoup de leurs amis; à la messe de funérailles, les proches mêmes du défunt recevoir le Christ ressuscité, source de foi et d'espérance. En de telles occasions, on peut bien le dire, *tout est changé par rapport au passé*. C'est une vraie révolution dans l'atmosphère pastorale, une voie ouverte sur des progrès illimités, une « véritable édification », au sens le plus banal, mais aussi le plus élevé du mot.

Et ce qui est vrai de ces moments exceptionnels, est vrai également des matinées dominicales où *la communion aux messes tardives* contribue à hausser le niveau spirituel des fidèles présents, corrigeant la désastreuse banalité d'un office qui tendrait à se réduire à une formalité. La passivité est vaincue, le pont jeté entre le Mystère et ceux qui doivent non seulement y « assister », mais y « prendre part ».

Tels sont les signes, entre autres, qu'il est possible dès aujourd'hui de relever. Ils sont indiscutables, et l'on accordera sans peine qu'ils sont seulement les premiers indices d'un mouvement profond qui est loin d'avoir encore révélé toutes ses promesses.

*
* *

IV. — Difficultés inhérentes a une telle matière

Est-ce à dire qu'il ne se présente aucune difficulté ?

Nous avons évoqué déjà le *danger d'abus* : la note du Saint-Office en faisait état, et il serait vain de nier qu'un effort permanent ne s'impose aux Pasteurs pour rappeler à leurs fidèles les principes essentiels qui doivent guider leur jugement en cette matière, les limites qu'ils ne franchiraient pas sans désobéir à l'Église et sans compromettre le but pastoral lui-même dont la Constitution est inspirée.

On peut évoquer aussi *la complexité et la diversité des situations locales auxquelles une loi générale doit faire face*. En Grande-Bretagne, l'homme qui travaille mange peu de chose à midi, quelquefois seulement quelques sandwiches. Il travaille jusqu'à 17 heures ou 17 h. 30, parfois 18 heures; quand il rentre chez lui, il est fatigué et il a faim. Il ne peut ni ne veut attendre pour le principal repas

de la journée qu'il est habitué à prendre aussitôt rentré. Il mange... Conséquence : l'assistance aux messes du soir est importante aux fêtes d'obligation..., mais ceux qui communient sont une faible minorité. (Ce sont) surtout des femmes qui ne sortent pas pour travailler et peuvent donc manger plus tôt, avant 17 h. 30...

Il faudrait aussi regarder de plus près (l'expérience du Triduum pascal y aidera), le cas des *paysans* dont le long et quotidien travail des étables s'accommode difficilement du seul liquide : jusqu'ici, les expériences ont surtout porté sur les villes; le cas des *prêtres* dont les deux ou trois messes ne comportent souvent pas l'intervalle requis d'une heure.

On peut enfin faire allusion à la complexité même de la loi, complexité dont nous avons assez dit comment elle s'explique. Mais cette loi reste, c'est sûr, encore un peu difficile à intégrer dans un enseignement commun, difficile à proposer dans un catéchisme[5], et probablement pour beaucoup, à appliquer sans quelque peine et sans erreur, ou à l'occasion, sans scrupules. L'Église qui a eu l'audace d'une pareille initiative est seule juge du possible et du convenable dans ces matières. Il lui appartient de voir si quelque chose peut être fait sagement dans cette direction qui rejoint d'ailleurs la précédente : réduction du délai, simplification... ? Nous avons, en tout ce qui a été dit, assez de raisons pour faire amplement et paisiblement confiance.

*
* *

Conclusion

On serait tenté de finir sur un simple sentiment d'immense gratitude et de confiance.

Mais il y a plus et mieux à faire.

L'Église compte sur les Pasteurs pour tirer de cette initiative, entièrement et généreusement pastorale, tout le bien qu'elle s'en est promis.

C'est donc plutôt sur un mot de résolution qu'il convient

5. Cf. la formule excellente que la Sacrée Congrégation du Concile introduit dans le Catéchisme de Pie X (*A.S.S.*, 1953) : elle montre bien, dans sa clarté, ce qui demeure de complexité.

d'achever cette analyse. Que l'Église puisse être assurée que ses intentions et directions sont *comprises*, *fidèlement transmises*, *consciencieusement appliquées*, *efficacement exploitées*. Qu'on la *tienne* précisément et constamment *au fait des résultats obtenus*, comme des *questions* qui se lèvent. Que les évêques, dépositaires de ses intentions et souvent juges des applications, soient auprès des fidèles les bons dispensateurs de ces bienfaits, les instrument actifs de leur mise en œuvre, et éventuellement, de leur progrès.

C'est sur eux, finalement sans doute, que repose l'espoir de l'Église et l'avenir.

XIII

LA RÉFORME LITURGIQUE DE LA SEMAINE SAINTE : IMPORTANCE, RÉALISATION, PERSPECTIVES

par le R. P. Ferdinand Antonelli, o.f.m.,
Rapporteur général de la Sacrée Congrégation des Rites

On doit a la clairvoyance du pape actuel, S. S. Pie XII et à son infatigable et courageux dynamisme, le fait que la réforme liturgique générale, commencée il y a un demi-siècle par saint Pie X, attendue et appelée par tous les fervents de la liturgie et par tant de pasteurs d'âmes, est entrée dans une phase de réalisation concrète, avec des mesures de plus en plus vastes et importantes. Il suffit de rappeler l'introduction dans l'usage liturgique de la nouvelle version du psautier, la constitution apostolique *Christus Dominus* avec la nouvelle discipline du jeûne eucharistique et la concession des messes du soir, et le décret du 23 mars 1953 sur la simplification des rubriques, pour se rendre compte du chemin accompli en ces dix dernières années dans la voie de la réforme liturgique. Mais, parmi toutes les mesures prises par Pie XII en ce domaine, celle qui entre le plus directement dans le cadre de la réforme liturgique générale est, sans aucun doute, l'*Ordo hebdomadae sanctae instauratus*, publié par le décret *Maxima redemptionis nostrae mysteria* du 16 novembre 1955.

Un congrès comme celui-ci, qui se propose de mettre en lumière l'œuvre du Pontife actuel en faveur de la sainte liturgie, ne pouvait pas se passer d'un rapport sur ce chapitre de la réforme liturgique de la Semaine Sainte. Et je suis reconnaissant aux organisateurs du congrès pour l'honneur qu'ils m'ont fait en m'invitant à parler de cette réforme.

Je me propose d'accomplir cette tâche en traitant :

1° de l'importance de la réforme liturgique de la Semaine Sainte;

2° des résultats produits par sa première réalisation;
3° des perspectives qu'on peut ouvrir pour sa stabilisation à venir.

1° *Importance de la réforme liturgique de la Semaine Sainte.*

On a dit, et avec raison, que la réforme liturgique de la Semaine Sainte constitue l'acte le plus important de l'histoire de la liturgie, de saint Pie V à nos jours. Cette importance se mesure surtout à deux éléments : la position prééminente que la Semaine Sainte occupe dans toute l'année liturgique, et les critères qui ont été suivis dans la préparation de la réforme.

Il est superflu d'insister, devant un public aussi qualifié en la matière, sur le premier de ces deux éléments : la prééminence de la Semaine Sainte dans l'année liturgique. Il suffira de rappeler que les rites de la Semaine Sainte sont au centre de toute la liturgie, de même que les mystères qu'elle célèbre, de la passion, mort et résurrection du Christ, sont au centre de toute l'économie du salut.

Ces rites sacrés et leurs formulaires, par l'antiquité et la richesse de leur contenu, représentent la part la plus précieuse de tout le patrimoine liturgique. Par là, on peut facilement juger quelle lourde responsabilité pesait sur ceux qui étaient appelés à porter les mains sur un ensemble liturgique aussi vénérable.

Et pourtant une révision s'imposait bien ici. Tout au long des siècles, certains éléments précieux avaient été perdus, beaucoup avaient été déformés, d'autres s'y étaient ajoutés ou superposés sans raison; puis le formalisme cérémoniel avait pris le dessus, en créant un climat artificiel, le plus opposé à cette intuition immédiate que doit permettre toute représentation liturgique, et qui est une condition indispensable pour une participation active et consciente des fidèles.

En outre, pour la liturgie du triduum sacré, le noyau le plus saint de tout cet ensemble liturgique, s'était ajouté, dans la première moitié du XVII[e] siècle, un autre facteur externe, mais d'importance capitale à l'égard de la participation des fidèles.

Comme on le sait, les trois jours : jeudi, vendredi et samedi saints furent des jours fériés même civilement, de la fin du IV^e^ siècle à 1642, c'est-à-dire pendant plus de douze siècles. Pendant tout le moyen âge, ce furent justement ces jours qui virent partout le peuple chrétien rassemblé autour de l'autel.

En 1642, Urbain VIII, sous la pression du changement intervenu dans les conditions de la vie sociale, fut contraint de retrancher ces trois jours de la liste des jours fériés : avec le changement, beaucoup de fidèles : ouvriers, employés, hommes d'affaires ne pouvaient plus se rendre présents, même s'ils l'eussent voulu, à ces solennités célébrées le matin. La conséquence, aussi douloureuse que connue, fut une absence quasi totale de certaines catégories de fidèles aux offices des trois jours, et surtout du vendredi et du samedi saints. Ç'aurait été le moment de reporter ces offices aux heures de la soirée, qui sont les heures appropriées et qui furent en usage pendant tant de siècles. Mais, au temps d'Urbain VIII, la coutume de ne célébrer la messe que le matin était si enracinée dans la mentalité du clergé et des fidèles qu'on ne pouvait même pas songer à un tel retour à l'antiquité. Il nous fallait — disons-le aussi — la vision exacte de l'histoire et des besoins pastoraux du pape actuel Pie XII pour dépasser d'un coup une telle mentalité et ramener tous les offices des trois jours saints aux heures de la soirée.

Beaucoup, ancrés par principe au passé, même quand le passé n'a pas ou n'a plus de justification, pensaient pouvoir pronostiquer on ne sait quelles réactions. La réaction, de fait, s'est produite, mais dans un sens contraire à ces craintes : l'affluence aux offices a dépassé partout les prévisions les plus optimistes. Il ne faudra pas longtemps, comme pour l'usage de l'eau à l'égard du jeûne eucharistique, pour que, en ce qui concerne le retour des offices des trois jours aux heures de la soirée, tous finissent par se demander pourquoi donc on a tant tardé à introduire des modifications si naturelles et si salutaires.

Quoi qu'il en soit, ce retour à la célébration des trois jours saints dans les heures de la soirée, outre un intérêt pratique et pastoral, celui de rendre possible à un plus grand nombre de fidèles la participation à ces rites, a aussi

un autre intérêt de caractère directement liturgique, celui de rétablir la primitive correspondance entre le récit évangélique des divers mystères et leur représentation liturgique : la dernière Cène tard dans la soirée du jeudi; la passion et la mort du Seigneur dans les premières heures de l'après-midi du vendredi; sa résurrection dans la nuit sainte du samedi, qui débouche à l'aube du dimanche de Pâques.

Qui ne sentait le désaccord, par exemple, entre l'idée des trois jours passés par Jésus au sépulcre, et le carillon de la résurrection le samedi à midi, à vingt-quatre heures à peine des offices de la passion et de la mort ? Qui ne remarquait la fausse note que produisait le fait de célébrer les rites de la vigile pascale, avec le riche symbolisme du feu et du cierge, et avec les formulaires pleins d'allusions à la nuit sainte et bienheureuse, quand la célébration était anticipée au matin du samedi dans une église inondée de soleil ?

Au total, la présente réforme de la Semaine Sainte, même pour le seul fait du retour à la célébration des trois jours aux heures de la soirée ou de la nuit, constituerait par elle-même un événement de telle importance qu'il fasse époque dans l'histoire de la liturgie.

Mais il y a un autre élément que nous devons prendre en considération pour mesurer l'importance de cette réforme : les critères dont elle s'inspire. Elément moins voyant peut-être, mais de portée plus vaste. Quels ont donc été les critères et les directives suivis par la Commission pontificale pour préparer la réforme liturgique de la Semaine Sainte ? Nous pouvons les résumer en deux mots : d'une part, fidélité scrupuleuse aux meilleures traditions liturgiques; d'autre part sensibilité aux intérêts pastoraux.

La tradition liturgique d'abord. Les rites et les formulaires de la Semaine Sainte ont pris naissance à la période classique de la liturgie. Au long des siècles, ils ont subi, comme nous l'avons déjà indiqué, des modifications souvent malheureuses : des éléments précieux se sont perdus, d'autres ont été déformés, plus souvent s'y sont introduites des superstructures, disproportionnées et peu en situation. Une révision avisée de tout ce complexe requérait avant

tout une connaissance ample et sûre du développement historique des différents rites et de la tradition manuscrite de leurs formulaires respectifs. Chose qui fut loin d'être facile, mais que rendent possible aujourd'hui les progrès de l'histoire liturgique et de l'édition critique des principaux textes anciens; cette possibilité n'existait pas, au contraire, à l'époque de saint Pie V quand des hommes très doctes (qu'on pense à un cardinal Sirlet) réduisirent cet ensemble liturgique à la forme qui nous est parvenue : alors la connaissance de l'histoire liturgique était en effet trop imparfaite et surtout les éditions des textes liturgiques anciens étaient trop défectueuses.

Ce n'est pas à moi de dire maintenant si la réforme actuelle a toujours été fidèle au principe que je viens de rappeler, de ne pas s'éloigner des meilleures traditions liturgiques. A en juger par les nombreux commentaires autorisés qui ont été déjà publiés, il semble que les membres de la Commission pontificale peuvent être satisfaits. On a considéré comme très justifiée, par exemple, l'élimination des formules tardives et prolixes de la bénédiction des rameaux, et tous se sont réjouis de la revalorisation ainsi apportée à la procession de ce jour, comme hommage public au Christ, roi messianique; tous ont apprécié le nouveau rite de l'adoration de la croix qui, dans sa substance, est médiéval; tous ont applaudi à la suppression de la prétendue « messe des présanctifiés », et ainsi de suite.

Certes, en se proposant de suivre le sillon de la tradition liturgique, la Commission n'entendait pas s'obliger à ressusciter purement et simplement tout ce qui est ancien, uniquement parce qu'ancien. Il y a des éléments médiévaux, ou même plus récents, très réussis. Il peut y avoir aussi des rites dont le symbolisme était jadis perçu par tous sans difficulté et qui, aujourd'hui, parce que les conditions de la vie et de la culture ont changé, ne sont plus compris, ou tout au moins ne sont plus intelligibles et efficaces comme à l'origine.

Cette dernière observation nous amène à parler de l'autre principe directeur de la réforme, celui des intérêts pastoraux. La liturgie n'est pas un musée de pièces archéologiques; elle est l'expression la plus vivante de l'Eglise, et la vie n'est pas statique. La liturgie, si elle est le culte rendu

à la majesté de Dieu, est encore école de vie chrétienne, et à l'école le disciple doit pouvoir comprendre et suivre la leçon. La liturgie est aussi pédagogie religieuse, et le fidèle, à travers les gestes et les formules, doit être amené à pénétrer et à revivre les mystères de la rédemption.

Bref, pour que la liturgie soit, comme elle doit l'être, à la fois culte de Dieu, école et pédagogie de vie chrétienne, il est nécessaire que les fidèles puissent y prendre une part active et consciente. Dans l'action liturgique, ils ne sont jamais de simples spectateurs, mais des acteurs.

Par une combinaison de facteurs que ce n'est pas le moment d'analyser, dans les derniers siècles, les fidèles étaient devenus souvent de simples spectateurs, et l'action liturgique était considérée comme une chose qui regardait quasi exclusivement le clergé. Il suffit de penser à certaines églises du début de la Renaissance, avec leur chœur ou leur sanctuaire complètement fermé, où la masse des fidèles était écartée même matériellement de l'action liturgique.

La réforme liturgique doit avoir pour premier objectif de ramener les fidèles à une participation active et consciente à la célébration des saints mystères. Pour obtenir cela, il faut que les fidèles puissent voir, comprendre et suivre le développement de l'action; il faut donc qu'ils soient intéressés, qu'ils soient conduits à s'acquitter de leur rôle. Et cela, c'est justement un retour à l'antiquité.

Dans la réforme actuelle de la Semaine Sainte, cette préoccupation est évidente et continuelle. Ouvrons, par exemple, le nouvel *Ordo* à la première page, à la bénédiction des rameaux. Le prêtre fait d'abord la bénédiction en se tournant vers le peuple, afin que tous puissent voir. Une fois récitée l'antienne d'introduction, il salue la communauté : *Dominus vobiscum :* « *cui* OMNES *respondent*, dit la rubrique : *Et cum spiritu tuo* ». Qu'on note cet *omnes* qui introduit tout de suite les fidèles à une participation personnelle à l'action liturgique. Cette participation est indiquée et précisée continuellement dans toutes les rubriques de la Semaine Sainte. Qu'on pense, par exemple, le vendredi saint, à l'adoration de la croix que tous les assistants doivent pouvoir faire, et au *Pater noster*, que tous les fidèles sont invités à réciter ensemble, en

latin, avant la communion; qu'on pense, dans la vigile pascale, au cierge que chacun doit porter en main et qu'il doit allumer en empruntant la lumière du cierge pascal, symbole du Christ; qu'on pense enfin à ce solennel et prenant dialogue entre le célébrant et les fidèles, dans la rénovation des promesses baptismales.

Ces procédés pour rendre plus consciente et plus active la participation des fidèles, sont continuels dans le nouvel *Ordo*.

Et ils n'ont pas seulement une fonction liturgico-pastorale, celle qui se manifeste dès maintenant par une participation directe des fidèles à l'action liturgique, mais, dans le cadre de la réforme liturgique générale, ils ont, en même temps que bien d'autres rubriques, une importance significative pour montrer quels sont les critères et les orientations dont s'inspirera la future réforme de la liturgie.

Quand on dit, par exemple, que durant toute la Semaine Sainte, dans les célébrations solennelles, c'est-à-dire avec les ministres sacrés, le célébrant ne répète jamais ce que ces ministres sacrés, diacre, sous-diacre ou lecteur, chantent ou lisent *vi proprii officii* (*Instruction*, II, 6), mais que lui, le célébrant, et même lui en premier lieu, comme chef de la communauté, *sedens auscultat*, on affirme naturellement un principe — très justifié, comme le savent bien tous les liturgistes — qui ne pourra pas ne pas être invoqué aussi pour tous les autres cas semblables. De même, quand on établit que, dans les *Orationes solemnes* du vendredi saint, après l'invitation du diacre : *Flectamus genua*, doit suivre réellement un intervalle de prière silencieuse, il est clair que cela devra se faire aussi dans tous les cas semblables durant l'année liturgique. On pourrait multiplier ces exemples significatifs.

Tout ce que nous avons exposé jusqu'ici nous semble justifier pleinement ce que nous avons dit au début, à propos de l'importance de la présente réforme liturgique de la Semaine Sainte, à savoir qu'elle constitue, dans l'histoire de la liturgie, le fait le plus saillant depuis saint Pie V; et nous pouvons ajouter qu'elle représente le pas le plus décisif vers cette réforme générale de la liturgie que tout le monde attend et appelle.

2° *Résultats de la première réalisation du nouvel « Ordo hebdomadae sanctae ».*

Venons maintenant au second point, c'est-à-dire aux résultats de la première célébration de la Semaine Sainte selon le nouvel *Ordo*. Nous avons déjà dit que l'affluence des fidèles a partout dépassé toute attente. La Sacrée Congrégation des Rites est déjà en possession d'abondants rapports et de relations autorisées, de la part des nonces ou délégués apostoliques et surtout de la part des Ordinaires : de Sydney en Australie à Portland dans l'Oregon, sur les bords du Pacifique; de l'Angleterre à l'Afrique du Sud; c'est-à-dire de tout le monde catholique. Dans ces relations on fait connaître avant tout comment se sont déroulés les offices, dans les grandes villes comme dans les paroisses de campagne. La substance de ces rapports peut se résumer en quelques mots : affluence partout doublée, triplée, quintuplée à tous les offices, en particulier à ceux des soirées du jeudi, du vendredi, du samedi saints; participation vivante, consciente, religieuse, aux rites sacrés; pour beaucoup c'était une vraie découverte : « La réforme a permis, écrit un évêque français, une redécouverte du mystère pascal pour les pasteurs et les fidèles »; enfin un sentiment général, chez le clergé et les fidèles, de profonde gratitude envers S. S. Pie XII pour ce don fait par lui à l'Eglise.

Un tel résultat, si plein et si général, est dû principalement à ces deux facteurs : aux critères adoptés dans la réforme, critères de simplicité, de clarté intuitive, d'étroite correspondance des rites et de leurs formulaires avec les mystères célébrés, et critères surtout pastoraux, en ce sens que les fidèles se sont sentis engagés à jouer eux aussi un rôle, et un rôle substantiel; un second facteur ensuite, pour expliquer le grand succès, doit être recherché dans le zèle intelligent et opportun des évêques, du clergé, et de tous les apôtres du mouvement liturgique.

Innombrables sont les instructions et les exhortations publiés à ce sujet par les évêques dans leurs Bulletins diocésains; comme innombrables ont été les réunions sacerdotales, les conférences et les instructions données par le clergé et les liturgistes pour préparer les fidèles à

cette grande nouveauté liturgique, en beaucoup d'endroits on a même recouru à la radio et à la télévision.

Puis, un élément de capitale importance, dans ce travail de préparation, a été la publication dans tous les pays de petites éditions de l'*Ordo* à l'usage des fidèles, avec le texte latin et la traduction dans les diverses langues vulgaires, et avec de sobres catéchèses; dans les seuls Etats-Unis d'Amérique on a eu, sauf erreur, douze éditions diverses de l'*Ordo* pour les fidèles, et l'une d'elles, préparée par le P. Diekmann, de l'abbaye Saint-Jean de Collegeville, au Minnesota, a un tirage de 1.650.000 exemplaires, et dire que, malgré cela, aux Etats-Unis, comme en France, en Allemagne, en Espagne et en Italie, quelques jours avant la Semaine Sainte, tous les exemplaires de ces éditions pour les fidèles étaient complètement épuisés!

Dans son ensemble, donc, la réforme liturgique de la Semaine Sainte a eu, dès cette première année, un vrai, un grand succès. Telle est la première conclusion générale qu'on peut recueillir des relations des évêques.

Ces mêmes relations, toutefois, contiennent aussi des remarques de détail, signalent certaines difficultés particulières et cherchent comment les vaincre; je crois utile de toucher ces différents points.

Commençons par le *dimanche des Rameaux*. Tous ont apprécié la mise en valeur de la procession comme hommage public au Christ, roi messianique. En beaucoup d'endroits, spécialement dans les régions rurales et les villages, en suivant la suggestion de l'*Ordo* (n. 17), on a cherché à faire la bénédiction des rameaux dans une église secondaire, d'où est partie la procession solennelle vers l'église principale. Les fidèles sont restés très impressionnés par cet hommage public au Christ roi. Un seul désir est exprimé en quelques endroits : celui de pouvoir faire la procession l'après-midi. On allègue, avec raison, et la conformité avec le texte évangélique : saint Matthieu, en effet, après avoir raconté l'entrée à Jérusalem, ajoute que Jésus « sortit de la ville pour se rendre à Béthanie où il passa la nuit » (Mt., 21, 17), et saint Marc précise qu' « il était déjà tard » (Mc, 10, 12), et le motif historique. A Jérusalem, en effet, comme nous le raconte Ethérie, à la fin du VI^e^ siècle, la procession partait du mont des Oli-

viers aux premières heures de l'après-midi pour s'achever à l'Anastasis avec le lucernaire — et le motif pastoral, parce que, comme l'ont montré les messes du soir, on pourrait avoir le soir beaucoup de personnes qui ne sont pas là le matin.

Jeudi saint. — Le clergé a beaucoup apprécié la belle *Missa Chrismatis* remise aujourd'hui en vigueur, et qui peut rassembler tous les prêtres autour de l'évêque, au jour anniversaire de l'institution du sacerdoce.

Les messes du soir *in Cena Domini* ont connu la très grande foule. Le changement d'horaire, contrairement à ce qu'on pouvait craindre, n'a causé aucune difficulté pour la « visite des tombeaux » usage si populaire dans tous les pays latins.

Divers désirs, en revanche, sont signalés de divers côtés au sujet de la communion. On désire en premier lieu qu'il soit permis de pouvoir distribuer la communion aussi aux malades, malgré la prescription du Code, rappelée aussi dans l'Instruction (nos 18-19) qui, le jeudi saint, hors de la messe, prévoit seulement la communion des malades en danger de mort. Cette concession, observe-t-on, serait en pleine conformité avec l'esprit de la réforme. Et c'est vrai.

Un second désir concernant la communion, exprimé seulement par certains pays déterminés, est que le jeudi saint une messe lue soit permise le matin aussi, pour faciliter ainsi la communion, spécialement aux femmes et aux enfants. D'autres pourtant affirment qu'une telle nécessité n'existe pas et qu'on y a suffisamment pourvu par la facilité de pouvoir célébrer jusqu'à trois messes dans l'après-midi, naturellement à des heures différentes.

Plus pressant en revanche et, je voudrais dire plus général, est le désir que l'horaire fixé pour la célébration de la messe ou des messes *in Cena Domini*, de cinq à huit heures de l'après-midi (*Décret*, 11, 7), soit prolongé en portant le terme ultime jusqu'à neuf heures; et cela pour favoriser la participation de beaucoup de gens qui restent au travail ordinairement jusqu'à sept heures du soir.

Passons au *vendredi saint*. Tous les rapports mettent

d'abord en relief la grande affluence des fidèles et souvent leur émerveillement de voir pour la première fois un office aussi émouvant et dramatique.

Du point de vue liturgique, la satisfaction est unanime pour le nouveau rite, digne et solennel, de l'adoration de la croix, unanime aussi la satisfaction, spécialement chez les liturgistes pour l'élimination de la prétendue « messe des présanctifiés ». Mais la grande nouveauté liturgique du vendredi saint était celle de la communion des fidèles, qui, après plusieurs siècles, recommence à faire partie de cette grande action liturgique. Les prêtres ayant charge d'âmes n'ont pas manqué de mettre en relief la signification profonde et l'opportunité de la communion en un tel jour, comme participation à la divine victime, au moment même où l'on commémore le sacrifice sanglant de la Croix, dont l'eucharistie est le mémorial vivant et perpétuel. Et les fidèles sont entrés dans cette perspective-là en venant recevoir la communion, souvent en aussi grand nombre que le jeudi saint. Quant au rite de cette communion *extra missam* il y a une particularité digne de remarque. Il s'ouvre par le *Pater noster*, parce que c'est la prière qui a toujours été employée, depuis l'antiquité, comme préparation à la communion. Pour ce motif, il a été prescrit qu'il soit récité, non seulement par les prêtres, mais par tous les fidèles, et, ajoute la rubrique, en latin. Beaucoup avaient pensé que cette récitation du *Pater* en latin de la part de toute la communauté des fidèles, en dehors peut-être des pays latins, n'était pas possible. A ce propos on peut citer l'exemple d'un diocèse des Etats-Unis, dans lequel les fidèles, opportunément préparés, ont récité partout le *Pater noster* en latin, avec une grande satisfaction.

Un point délicat pour la réalisation du nouvel *Ordo* le vendredi saint était celui de la régularisation de nombreux offices extra liturgiques, introduits un peu partout dans l'après-midi pour remplir le vide qui s'est créé, quand l'antique action liturgique fut reportée au matin. Parmi ces offices les plus connus sont celui des Trois heures d'agonie, celui du chemin de la croix, celui de l'*Addolorata*, et de la procession de Jésus mort. Tous savent combien le peuple est attaché à certaines pratiques traditionnelles de

piété; il n'était donc pas facile d'accorder les usages existants avec le nouvel horaire, qui reporte l'office liturgique de la passion et de la mort du Seigneur à l'après-midi. Toutefois ici encore, les explications opportunes données par le clergé, et les progrès accomplis par la sensibilité liturgique des fidèles ont fait que tout s'est déroulé sans difficulté notable, avec parfois des solutions de compromis, qui finiront rapidement par trouver une meilleure réalisation. En effet, rien n'empêche qu'après l'action liturgique de la passion et de la mort du Seigneur, on puisse faire un solennel chemin de la croix, ou l'heure de l'*Addolorata*, ou la procession de Jésus mort; ce sera même un moyen pour prolonger la méditation sur le mystère du Golgotha. Ce qu'en revanche tous ont compris, sauf de rares exceptions, c'est qu'il faut exclure les Trois heures d'agonie. En effet, l'action liturgique solennelle du vendredi saint commémore précisément l'agonie du Sauveur sur la croix et sa mort; mettre en premier l'office extra-liturgique des Trois heures d'agonie et commencer ensuite la liturgie de la passion et de la mort est un contresens; il s'agit en effet d'une répétition dans laquelle la véritable action liturgique deviendrait un appendice, privé d'intérêt et d'efficacité.

Quant aux heures fixées pour l'office liturgique du vendredi saint, d'environ trois heures à six heures de l'après-midi (*Décret*, 11, 8), beaucoup ont exprimé le désir de voir reculer le terme ultime de six heures. Comme pour le jeudi saint, on désire également pour le vendredi saint un certain élargissement afin que, là où les circonstances le réclament, comme par exemple dans certains centres ouvriers, l'office liturgique puisse être autorisé à une heure plus tardive, jusqu'à neuf heures du soir.

Enfin, la célébration de l'office liturgique du vendredi saint dans l'après-midi a soulevé un problème qu'il n'était pas facile de prévoir. Tous savent que jusqu'ici, du moins dans beaucoup de pays, l'office du vendredi saint était un des moins fréquentés. Maintenant qu'il est reporté à l'après-midi, l'affluence est devenue telle qu'en beaucoup d'endroits les églises n'ont pas été assez grandes pour contenir la masse des fidèles. D'où la requête proposée de divers côtés de pouvoir célébrer deux ou trois fois, selon la

nécessité, une fonction liturgique du vendredi saint dans la même église, afin de permettre à tous les fidèles d'y assister.

On fait en outre observer qu'une éventuelle reprise de cet office, dans une même église, contribuerait aussi à éliminer, ou à rendre moins sensible, une autre difficulté d'ordre pratique, relevée par beaucoup à propos de cet office et plus précisément pour l'adoration de la croix. En raison en effet de l'affluence qui remplit les églises, le rite de l'adoration de la croix par les fidèles a demandé beaucoup de temps, en créant comme un arrêt de l'action liturgique. Pour éliminer cet inconvénient on a avancé diverses propositions : celle, par exemple, de montrer la croix, en invitant les fidèles à faire tous ensemble l'acte d'adoration; ou celle d'installer deux croix, ou davantage, en différents endroits déterminés de l'église, afin qu'un plus grand nombre de fidèles puisse accomplir au même moment l'acte d'adoration; ou enfin la proposition de reculer l'adoration des fidèles jusqu'à la fin de l'office. Je pense que la Sacrée Congrégation des Rites prendra ces propositions en considération, comme tant d'autres; quoi qu'il en soit, en ce qui concerne l'adoration de la croix, on ne doit pas oublier que ce rite constitue un des points culminants de l'action liturgique du vendredi saint et que, du point de vue pastoral aussi, c'est une chose très opportune de donner à tous les fidèles la possibilité de pouvoir accomplir, au moment voulu, cet acte si émouvant et si riche de signification et d'efficacité religieuse.

Arrivons finalement au *samedi saint*. La rénovation liturgique de la vigile pascale était déjà en usage, quoique facultativement, depuis cinq ans, et tous savent le succès qu'elle a rencontré. Et c'est précisément ce succès qui a ouvert la voie et hâté la réforme liturgique de toute la Semaine Sainte.

Dans cette réforme définitive, la vigile pascale a cessé d'être facultative et est devenue obligatoire. Une fois qu'on a ainsi éliminé toute action liturgique le matin et l'après-midi, au moins jusqu'à la tombée de la nuit, le samedi saint est redevenu un jour aliturgique et a retrouvé ce caractère primitif : celui d'un jour de grand deuil dans lequel, à parler idéalement, toute l'Eglise est

rassemblée en silence devant le sépulcre du Seigneur, en méditant le mystère de la mort de l'Homme-Dieu.

Ce fut une sage précaution que de commencer la réforme liturgique de la Semaine Sainte par la restauration de la vigile pascale et de montrer sa valeur pratique par une période d'expérimentation facultative. En effet, il y avait trop d'usages populaires liés surtout au samedi saint, et c'eût été une trop grande violence que d'obliger immédiatement l'office matinal à devenir office nocturne. Ainsi, après cinq ans d'expérience et d'adaptation, la vigile pascale a été célébrée partout sans difficultés, et les nombreux usages populaires liés au vieil horaire du matin ont trouvé dans tous les pays une facile solution.

Il y a un seul point qui demande encore une réalisation plus homogène, c'est celui de l'heure de la célébration. Tous n'ont peut-être pas suffisamment réfléchi à la nature intrinsèque de la vigile pascale, qui est la véritable célébration de la Résurrection du Seigneur, et non une célébration de vigile au sens moderne du mot, c'est-à-dire entendue comme préparation à une solennité, dans le cas présent pour préparer la Pâque.

La résurrection du Seigneur s'est produite après le milieu de la nuit du samedi et avant l'aube du dimanche. La vigile pascale, par sa nature, est une assemblée liturgique qui se déroule dans un climat de joyeuse attente de la résurrection. Il est donc logique que la fonction dépasse la nuit du samedi et se termine vers les premières heures du dimanche, quand le Seigneur est ressuscité. D'ailleurs, dans le décret *Maxima Redemptionis nostrae mysteria*, on a répété le principe que l'heure « qui convient pour la vigile pascale est de commencer aux environs de minuit entre le samedi et le dimanche de la résurrection » (*Décret*, II, 9). Mais d'autre part, en raison des différentes difficultés soulevées de plusieurs côtés pour cette célébration du milieu de la nuit, le même décret a donné faculté aux Ordinaires de pouvoir en permettre l'anticipation, naturellement pour des motifs pastoraux, mais jamais avant le crépuscule ou au moins avant le coucher du soleil. Ainsi en beaucoup d'endroits l'office a été célébré à l'heure convenable, c'est-à-dire avec la messe à minuit; mais en d'autres, aux premières heures du soir.

Peut-être qu'avec le temps on arrivera à une plus grande uniformité. Il faut, en tout cas, relever un fait qui répond aussi à une préoccupation. Beaucoup en réalité étaient préoccupés et peut-être le sont encore, de ce que, après avoir entendu la messe de la vigile pascale célébrée à minuit, les fidèles se sentiraient dispensés de retourner à la messe le lendemain, avec cette crainte, qui serait certainement pénible, de voir les églises quasi vides justement à la messe solennelle du jour de Pâques. Une telle préoccupation n'est pas dénuée de fondement. Cependant on constate un fait, mis en relief par beaucoup d'évêques dans leurs rapports, que justement là où la vigile pascale a été célébrée à minuit, le lendemain, à la grand-messe de Pâques, le nombre des fidèles non seulement n'a pas été inférieur à celui des années précédentes, mais souvent a été supérieur.

Pour conclure ce que nous avons exposé jusqu'ici concernant la célébration des offices de la Semaine Sainte suivant le nouvel *Ordo* nous pouvons affirmer que son application, en cette première année, non seulement n'a donné lieu à aucun inconvénient de quelque importance, mais a rencontré partout la faveur du clergé et la participation large et vivante, souvent enthousiaste des fidèles, dont beaucoup ont exprimé leur joie d'avoir enfin compris la profondeur et la richesse du mystère pascal.

3° *Perspectives d'avenir.*

Venons-en au troisième point, aux perspectives d'avenir.

Partant de la constatation que la réforme liturgique de la Semaine Sainte a remporté un grand succès, certains pourraient penser qu'il n'y a plus rien à faire maintenant qu'à continuer tranquillement ce qui s'est fait cette année.

Penser ainsi serait une grave erreur. Et ici, que l'on me permette d'étendre le regard, de la Semaine Sainte jusqu'à la réforme liturgique en général. La réforme liturgique ne consiste pas seulement, ni même principalement, à réviser des formulaires et des rubriques, en ce qui concerne la recherche de formes esthétiques plus dignes et plus expressives; on n'épuise pas la réforme en simplifiant, en abrégeant ou en corrigeant; le vrai but de la

réforme liturgique va bien au delà, il dépasse toute expression extérieure, et il faut parvenir jusqu'à l'âme, pour agir sur elle en profondeur et provoquer un renouvellement spirituel dans le Christ, souverain prêtre, de qui toute action liturgique tient valeur et efficacité.

C'est le véritable but de la réforme liturgique. La réforme liturgique de la Semaine Sainte ne peut pas non plus avoir un autre objectif. Elle est donc destinée à susciter et à fortifier, chaque année, un véritable et profond renouveau des fidèles dans le Christ, à travers les mystères salvifiques de sa passion, mort, résurrection et glorification; mystères qui revivent et se rendent présents, d'une manière inexprimable mais réelle, dans les grandes représentations liturgiques de ces jours. La réforme liturgique de la Semaine Sainte va ramener les fidèles à étancher leur soif à ces sources de grâce.

C'est pourquoi la Sacrée Congrégation des Rites, outre le Décret qui fixe les normes canoniques et liturgiques de la liturgie rénovée de la Semaine Sainte, et outre l'*Ordo* qui nous présente les formulaires et les rubriques, a cru opportun d'ajouter une *Instruction* particulière, elle aussi de caractère obligatoire, et dont le but éminemment pastoral est de rendre plus facile et plus sûr ce renouvellement spirituel des fidèles dans le Christ, qui constitue le but véritable de la restauration.

Pour atteindre ce but, l'*Instruction* s'adresse avant tout aux prêtres, et, en termes pressants, insiste sur la nécessité pour eux les premiers de s'efforcer de pénétrer dans l'esprit de la réforme liturgique. En effet, c'est seulement quand les prêtres connaîtront à fond la théologie de la Rédemption, qui s'exprime dans la liturgie, et particulièrement dans la liturgie de ces jours, c'est alors seulement qu'ils seront capables de créer chez les fidèles cette profonde conviction de la valeur inestimable de ces mystères, qui suscite en chacun d'eux le désir et la volonté de vouloir les revivre avec le Christ. Et c'est seulement quand le peuple, tout le peuple, et non seulement un petit groupe choisi et privilégié, sera ainsi profondément formé et enraciné dans ces convictions, au point de sentir le besoin plus que le devoir de participer avec tout son cœur et toute son âme au sacro-saint mystère de la passion, mort

et résurrection du Seigneur, parce que c'est d'eux que jaillit notre vie surnaturelle de fils de Dieu, c'est alors seulement, dis-je, que le succès de la réforme liturgique de la Semaine Sainte pourra être dit véritable, réel et durable.

Pour aider le clergé à accomplir ce très haut devoir pastoral, l'*Instruction* passe en revue les principaux jours de la Semaine Sainte et pour chacun d'eux présente comme un petit catéchisme théologico-liturgique, qui pourra servir de base pour une plus ample catéchèse sur les grands mystères représentés dans la liturgie.

Le temps le plus opportun pour cette catéchèse, comme il le fut de l'antiquité au moyen âge, est aujourd'hui aussi, comme le suggère l'*Instruction*, le temps du Carême. En effet les prédications sacrées sont traditionnelles en Carême et le thème général le plus indiqué pour cette prédication, thème toujours nouveau parce qu'inépuisable, est par conséquent l'œuvre grandiose du salut des hommes qui a son sommet dans la passion, mort et résurrection du Christ, mystère très élevé qui se perpétue dans la liturgie à travers tous les siècles.

Le Christ donc, qui domine toujours dans la liturgie, doit dominer d'une façon particulière dans les actions liturgiques de ces jours. La catéchèse sur la liturgie de la Semaine Sainte doit se mouvoir dans ce climat réellement christocentrique.

En commençant par le dimanche des Rameaux, avec sa procession rendue à une nouvelle splendeur, nous voyons tout de suite que le Christ est au centre. Il faut apprendre aux fidèles, à tout le peuple chrétien, que cette confession franche et ouverte du Christ, faite loyalement et fièrement sur la voie publique, vaut aussi pour toutes les manifestations, sans hésitation et sans compromis, dans l'esprit de la liturgie renouvelée du dimanche des Rameaux.

Mais suivre le Christ, glorieux et victorieux roi messianique, exige le courage d'être ses disciples sous la croix. C'est pourquoi l'antique messe de ce dimanche, avec la récitation de sa passion par saint Matthieu, est demeurée intacte. En effet, elle est fondamentale pour le chrétien, la conviction de cette grande vérité qu'on n'arrive à la victoire qu'à travers le combat et le sacrifice : la procession

triomphale des Rameaux et la messe de la Passion se correspondent et se complètent mutuellement.

Nous voici au jeudi saint. Ici le Christ domine, avec les expressions suprêmes de son amour. C'est pourquoi, dans la messe *in Cena Domini*, a été inséré le *Mandatum*. Jésus, en lavant les pieds des apôtres, donne l'exemple de l'amour qui s'abaisse aux services les plus humbles et demande à être imité par une charité concrète et effective envers nos frères. En outre l'Eucharistie, comme lien d'amour entre les frères, reçoit une nouvelle lumière de cet exemple du Seigneur. Un thème majeur de l'instruction pastorale de ce jour sera donc celui de la charité chrétienne dans son sens le plus large, le plus actif et le plus impératif. Tous doivent se convaincre que l'exercice de la charité est essentiel dans la loi évangélique et que plus le monde devient égocentrique, plus pressant est le précepte du Christ d'une charité fraternelle, véritable et effective.

Le fait de revivre, à travers la liturgie, les mystères du jeudi saint, c'est-à-dire l'amour du Rédempteur, manifesté par le lavement des pieds et, d'une façon immédiatement plus sublime, par le don de l'Eucharistie, devrait créer une génération de chrétiens pour qui la charité fraternelle, comme elle le fut dans les communautés chrétiennes des premiers siècles, soit l'expression naturelle, spontanée et constante de leur amour authentique et réel pour le Christ.

En passant au vendredi saint, nous rencontrons cette préoccupation plus qu'évidente de la réforme, de mettre les fidèles en un contact plus immédiat et plus profond avec le Christ mort pour nous sur la croix. C'est pourquoi on a revisé avec beaucoup de soins, sur les traces des coutumes médiévales, le rite de l'adoration de la croix. Les fidèles, comme nous l'avons déjà signalé, devraient pouvoir accomplir ce rite « liturgiquement », c'est-à-dire comme des acteurs eux aussi dans ce drame sacré, donc à l'intérieur de l'action liturgique et au moment voulu, et non pas après l'action sacrée, et en dehors d'elle, comme un acte qui nécessairement paraîtra avoir le caractère d'une dévotion privée.

Cette rencontre personnelle et liturgique, donc publique, du fidèle avec la Croix, exige de lui une prise de posses-

sion qui l'engage envers le Christ. Et un tel engagement devrait être vivifié et pour ainsi dire sanctionné grâce au contact sacramentel avec le Christ lui-même, contact rendu aujourd'hui possible depuis qu'a été rappelée à la vie la coutume multiséculaire de la communion des fidèles eux-mêmes en ce jour-là. C'est justement la communion, en ce jour-là, à ce moment-là, qui nous assure une participation réelle et plénière aux fruits de la Rédemption, opérée par le Christ sur la croix.

C'est là une théologie qui est devenue vie; ici la liturgie, souverain culte de Dieu, est devenue intrinsèquement moyen très efficace de la grâce qui opère en profondeur. Tel est le véritable et ultime motif pour lequel la communion a été rendue aux fidèles le vendredi saint.

Venons-en au samedi saint. Depuis 1951, c'est-à-dire depuis la restauration de la vigile pascale, on a beaucoup parlé et écrit sur cet ensemble liturgique, et souvent avec grande compétence théologique, historique et pastorale. Je pourrai donc être bref, en me limitant à toucher un seul point, particulièrement important du point de vue pastoral, le fait de la rénovation des promesses baptismales.

Tout le monde sait pourquoi le baptême a été conféré, dans l'antiquité, pendant cette nuit sainte. L'administration du baptême appelait naturellement la bénédiction de l'eau. Quand le baptême des adultes a disparu et que, par conséquent, a disparu l'administration du baptême en cette nuit, la bénédiction de l'eau baptismale n'a pas disparu mais est restée attachée à cet ensemble liturgique. Supprimée par conséquent l'administration réelle du baptême, cette bénédiction, si riche et si dense, perdait auprès des fidèles son importance et en fait était presque ignorée.

Aujourd'hui, dans la restauration de la vigile pascale, en restant dans le sillage le plus authentique de la tradition liturgique, après la bénédiction de l'eau baptismale a été introduite la rénovation des promesses baptismales. Une telle rénovation a pour but de faire que chacun se sente obligé au moins une fois par an à réviser sa position en face du Christ et de l'Eglise, et à poser un acte d'engagement conscient et de décision personnelle. Engagement et décision que nous n'avons pas été en mesure de faire quand le baptême nous fut conféré.

Cette remise en valeur de notre propre baptême, répétée chaque année liturgiquement, c'est-à-dire publiquement, devant toute la communauté de nos frères dans le Christ, si elle a été préparée comme il faut et si elle est faite avec le sens d'une responsabilité personnelle et consciente, devrait créer une mentalité profondément chrétienne, capable de transformer le monde encore une fois.

Il suffit de ces quelques remarques sur certains aspects pastoraux de la liturgie renouvelée de la Semaine Sainte pour nous donner une idée des grandioses perspectives qu'elles découvrent pour un réel renouveau de la vie chrétienne; à condition toutefois que tous, clercs et peuple, s'emploient à pénétrer toujours plus profondément dans les richesses inépuisables de la sainte liturgie, richesses que la liturgie elle-même reçoit de Dieu pour les distribuer aux hommes de bonne volonté.

Le peuple a été détaché, malheureusement, de la véritable vie liturgique; pour le ramener à une participation active, consciente, personnelle et communautaire, il faut un patient travail de rééducation, spirituelle et technique. C'est un travail qui ne s'accomplit pas en quelques années; il faudra des générations; mais il faut absolument commencer. Commençons par la liturgie du grand mystère de la passion, mort et résurrection du Seigneur, qui doit être célébrée partout, des cathédrales aux petites églises de campagne, parce que la Semaine Sainte, toute la Semaine Sainte, du dimanche des Rameaux au dimanche de la Résurrection, n'est pas seulement un des grands faits de l'année liturgique : elle est la solennité par excellence de tout le peuple chrétien; et tout le peuple chrétien a le droit de pouvoir célébrer, non pas une partie, mais toutes les parties de cette unique, suprême solennité.

Voilà pourquoi dans le nouvel *Ordo hebdomadae sanctae* a été prévu un double rite, le rite solennel avec les ministres sacrés, et le rite simple qui peut être célébré par un prêtre seul aidé par quelques *pueri ministrantes* convenablement formés. Les grandes cathédrales, les grandes églises monastiques pourront célébrer ces rites avec toute la splendeur qui leur convient; mais ce n'est pas là l'essentiel : tout autant fructueux et quoique plus simples pourvu qu'ils soient dignes, beaux et pieux, seront ces

offices célébrés par le bon curé de campagne, aidé par ses petits clercs et entouré par ses paroissiens qui ont compris la valeur sacramentelle de ces actions sacrées.

La Semaine Sainte, célébrée avec cette prise de conscience et avec cette participation vivante de la part de tout le peuple chrétien, aura aussi une autre conséquence, très précieuse et très désirée, celle d'une remise en valeur du dimanche. En effet, quand les fidèles auront compris ce qu'est la Pâque, et quand leur sera devenu familière l'idée que le dimanche, le jour où le Seigneur est ressuscité, est consacré en premier lieu à renouveler les mystères de Pâques, alors tout dimanche sera considéré comme la Pâque qui continue pendant toute l'année, alors même l'*Asperges*, par exemple, retrouvera sa véritable valeur qui est de rappeler le baptême de chacun, alors le dimanche redeviendra le jour du Seigneur, le jour où tout chrétien sent le besoin d'entrer dans la maison de Dieu, pour écouter la Parole et pour étancher la soif de son âme aux sources de grâce qui s'ouvrent dans la célébration du divin mystère.

Telles sont les perspectives lumineuses que S. S. Pie XII devait avoir devant les yeux lorsqu'il a pris sur lui la responsabilité d'une réforme aussi courageuse que celle de la Semaine Sainte.

Je crois devoir interpréter la pensée de tous ceux qui sont ici, dans une assemblée aussi nombreuse et aussi universelle, en renouvelant l'expression de notre profonde gratitude au Saint-Père pour le don spirituel de cette réforme; avec la résolution que chacun de nous porte certainement dans son cœur de vouloir coopérer personnellement à ce que cette réforme puisse atteindre son véritable but, qui est celui d'une rénovation progressive du monde dans le Christ.

Puisse aussi ce congrès contribuer puissamment à la réalisation de ces espérances, qui sont les espérances du pape, de l'Eglise, de tout le monde catholique.

XIV

LA CÉLÉBRATION DE LA SEMAINE SAINTE RESTAURÉE AUX ÉTATS-UNIS

par † S. Exc. Mgr Edwin V. O'Hara,
Archevêque-évêque de Kansas City (Missouri, États-Unis)

Les rapports envoyés de plus de quatre-vingt-dix archidiocèses et diocèses montrent clairement que la première célébration des rites de la Semaine Sainte restaurée aux Etats-Unis a été un succès écrasant en ce qui concerne l'enthousiasme général et l'énorme accroissement de l'assistance et de la réception de la sainte Communion. Il semble que ce serait grand dommage si cet enthousiasme et la très large instruction donnée à tous les niveaux qui a contribué à son éclosion n'étaient pas employés comme un point de départ pour un effort ultérieur plus développé et plus complet, afin de permettre partout à tous les fidèles de participer d'une façon plus consciente, plus totale, et également enthousiaste, à la sainte liturgie pendant les futures Semaines Saintes et aussi bien pendant le reste de l'année. Les rapports des quatre-vingt-treize Ordinaires indiquent aussi un remarquable accord pour diverses suggestions destinées à rendre les rites restaurés de la Semaine Sainte plus facilement praticables et même plus efficaces pour les fidèles.

Préparations

Dans le court délai qui s'est écoulé entre la publication du décret, la réception du texte même des rites et le début de la Semaine Sainte, l'effort de préparation fut vraiment extraordinaire. Dans presque tous les diocèses, une ou plusieurs lettres épiscopales furent envoyées aux pasteurs; dans beaucoup, on envoya aussi des exemplaires du décret. Dans beaucoup aussi, des copies de l'article du

P. Löw furent mises en circulation. La majorité des Ordinaires tinrent des conférences au clergé sur les rites restaurés, un évêque signalant qu'il a rencontré son clergé en neuf conférences distinctes. Un autre rapporte : « Je puis dire que de janvier 1956 jusqu'à la fin des offices de Pâques, je n'ai jamais vu mes prêtres plus intéressés et plus anxieux qu'ils ne l'ont été au sujet de ces directives de la Congrégation des Rites. »

Beaucoup d'Ordinaires aussi ont publié des plans de sermons pour leurs pasteurs, et davantage encore ont ordonné aux pasteurs de préparer le peuple à la Semaine Sainte par des sermons donnés aussi bien les dimanches que pendant les exercices du Carême. Dans la grande majorité des diocèses, en outre, un ou plusieurs articles furent publiés dans la presse locale du diocèse, en beaucoup de cas, par séries entières. En plusieurs endroits aussi on prévit des instructions spéciales pour organistes et maîtres de chapelle. En deux cas, on organisa des programmes radiophoniques. Un diocèse employa une méthode intéressante et fructueuse en invitant les membres de l'Association des hommes catholiques à faire des invitations à domicile en distribuant des brochures et en expliquant les avantages des changements, particulièrement sous l'angle de la participation familiale. Le nombre de publications concernant la Semaine Sainte et les quantités vendues furent également phénoménales. Outre l'*Ordo* officiel, parurent alors : la traduction du Décret et de l'Instruction, quatre livres ou livrets sur les rubriques des rites restaurés à l'usage du clergé; une analyse des rites pour l'usage pastoral; six tracts explicatifs pour les laïcs et treize différents livrets donnant les traductions des rites, trois d'entre eux comportant un commentaire complet. (Tous sauf un ont imprimé les réponses latines et dans l'un, qui a été publié par la « Presse liturgique », toutes les réponses pour les fidèles ont été clairement indiquées et toute la notation musicale nécessaire a été donnée pour assurer une parfaite participation.) La vente de ces différents tracts a atteint un total d'environ quatre millions. Comme le relate un Ordinaire de la côte Est : « Il y a une diffusion de tracts et de brochures extrêmement et étonnamment belle. Et nous pouvons signaler un accueil

merveilleux de ces publications par les fidèles. A l'avenir, nous sommes sûrs que de telles publications seront désirées en quantités croissantes pendant les prochaines Semaines Saintes. »

Il faut ajouter à cela qu'il y a eu plusieurs numéros spéciaux des trois magazines catholiques vendus dans tous le pays, d'innombrables articles dans les magazines, et des articles et des informations à la fois dans la presse catholique et dans la presse profane.

Le Comité spécial constitué par la Conférence liturgique nationale a lancé et organisé pour une grande part cette diffusion de l'information et cet éveil de l'intérêt à l'égard des rites restaurés. Ce Comité a constitué un bureau temporaire qui a accompli une œuvre formidable en utilisant tous les moyens efficaces pour faire largement connaître et bien comprendre les rites de la Semaine Sainte restaurée. Parmi ses nombreuses activités, il a demandé à l'Université Notre-Dame d'établir un « séminaire » pour prêtres. Ce séminaire a été utilisé et suivi par quatre-vingt-dix-neuf prêtres de quarante-six diocèses; ses travaux ont été publiés et se sont vendus largement.

Le Comité a publié aussi trois éditions d'une bibliographie concernant les livres et les tracts sur la Semaine Sainte, et il l'a envoyée aux Ordinaires de tous les Etats-Unis. Les libraires ont également été pourvus de cette bibliographie et de divers autres moyens pour intéresser leurs clients à la littérature de la Semaine Sainte. Un auteur bien connu de manuels fut prié de préparer des tracts destinés aux écoles secondaires et supérieures et on en organisa la publication. On organisa aussi la traduction et la publication de la Messe Chrismale et on en informa les Ordinaires. En différents endroits, on organisa la télévision de la procession des Rameaux par la N.B.C. On approvisionna des relais nationaux et locaux pour fournir la presse catholique tout au long du Carême, de la Semaine Sainte et de la Semaine Pascale. On envoya un memorandum de huit pages à tous les services de presse profane de diffusion nationale et aux magazines, pour assurer une relation correcte des cérémonies et pour développer l'intérêt. Il en résulta de longs articles dans deux magazines profanes d'énorme diffusion.

Résultats

Les rapports des Ordinaires signalent un enthousiasme presque universel pour l'*Ordo* restauré. L'immense majorité rendent compte de progrès formidables dans l'assistance et dans la réception de la sainte Communion. Des remarques comme celle-ci sont typiques : « L'opinion presque unanime exprimée par les pasteurs et par les prêtres qui ont charge d'âmes, a été que ce fut de loin la plus grande Semaine Sainte dont ils aient souvenir, à la fois quant au nombre des assistants, et spécialement quant au nombre de ceux qui ont reçu la sainte Communion. » Certain rapport s'étonne avec une note de joie et de fierté du bon accueil fait à ces cérémonies par les laïcs et de leur participation à celles-ci. « Que Dieu soit remercié et loué pour le grand nombre de gens qui ont reçu la sainte Eucharistie pendant ces jours saints. »

En beaucoup de cas cet enthousiasme de la part des prêtres vient plutôt de l'expérience de la Semaine Sainte que d'aucune prévision préalable : « Même les prêtres qui n'étaient pas enthousiastes au début ont été convaincus du bienfait du changement... » « Certains, des prêtres âgés, spécialement ceux qui n'ont pas d'aide, ont trouvé que c'était un véritable fardeau que d'inaugurer cette nouveauté. Toutefois, en voyant les réponses des laïcs, la majorité ont été convaincus de sa valeur... » « Même les pasteurs qui avaient des craintes au sujet des changements ont été enthousiastes dans leurs rapports sur le succès de la nouvelle liturgie... » « Je crois que le clergé en général est heureux du nouvel *Ordo* et je constate que les fidèles sont ravis... » « La réaction commune des pasteurs et des fidèles a été favorable au nouvel *Ordo*, avec une note plus marquée peut-être parmi les laïcs que dans le clergé... »

Participation

Les rapports des évêques concernant le degré de participation de la part des laïcs à la procession des Rameaux, aux répons et aux chants, sont tellement variés qu'il est

presque impossible d'en faire un résumé. Typiques sont ces réactions populaires : « La certitude que les gens désirent participer aux cérémonies de l'Eglise est un des résultats évidents du rituel restauré... » « Pour commencer avec le dimanche des Rameaux, la participation des laïcs était notable et enthousiaste... » « On a remarqué partout un intérêt renouvelé, une attitude respectueuse et approbative, un esprit édifiant de coopération... » « Les fidèles étaient heureux de pouvoir participer aux diverses cérémonies, et, même aux endroits où manquaient des répons, la participation fut remarquable; si l'on considère que c'était la première réalisation du nouvel *Ordo*, la participation, dans son ensemble, a été au delà de toute attente. »

D'autre part, selon divers rapports : « L'impression de Son Excellence est que la participation des laïcs n'était pas tellement enthousiaste. » La majorité, toutefois, signalent que les fidèles se sont intéressés à la participation active, beaucoup disant que le manque de temps pour une préparation adéquate était un élément qui rendait celle-ci difficile. La majorité des rapports signalent d'une façon certaine qu'il y a « place pour de grands progrès ». Un évêque dit : « Bien que beaucoup de pasteurs et de religieuses aient exercé les enfants à l'école et aient exhorté le peuple à chanter avant le commencement de la cérémonie, les gens sont si habitués à rester silencieux à l'église qu'ils ont trouvé difficile de faire entendre leur voix. Probablement qu'ils le trouveraient beaucoup plus facile si les paroles des chants et des hymnes étaient en langue maternelle plutôt qu'en latin qu'ils trouvent difficile à prononcer. » Mais une conclusion peut certainement se tirer des différents rapports au sujet de la participation, qui semble être qu'une préparation adéquate et un exercice préalable sont des facteurs importants. Et que également importants sont l'intérêt et le savoir-faire des prêtres pour aider le peuple à tenir sa partie.

La langue maternelle

Un grand nombre de rapports disent aussi, en relation avec la participation des laïcs, qu'un emploi plus étendu de

la langue maternelle serait désirable. « Beaucoup de nos prêtres pensent qu'un emploi plus libéral de l'anglais devrait être permis dans toutes les cérémonies de la Semaine Sainte. Ils ne désireraient aucun changement dans la langue de la messe elle-même, mais ils sont convaincus que l'emploi de l'anglais dans les cérémonies de la Semaine Sainte, spécialement dans la Vigile pascale, aiderait spirituellement le peuple et lui permettrait de participer à la liturgie d'une façon plus développée... » « Un plus large emploi de la langue maternelle dans l'Office de la Vigile, par exemple pour la lecture des Prophéties et pour les Litanies des saints, se montrerait aussi plus utile pour permettre un plus grand intérêt des fidèles envers l'Office... » « Le renouvellement des engagements du baptême en anglais a eu un effet presque stupéfiant, qui montre clairement combien est désirable une plus grande participation du peuple par des réponses en anglais dans la liturgie. Les longues lectures en latin dans les Prophéties et la Passion, par exemple, aboutissent à ce que le peuple perd contact avec la cérémonie. Souvent le peuple ne saisit pas la force de la Parole de Dieu vivante et parlée... » « Un point sur lequel plus que sur aucun autre les pasteurs insistent dans leurs rapports, a été le grand avantage qu'offre l'emploi de la langue maternelle. Pendant la brève période où furent renouvelés les engagements du baptême, l'assemblée a paru soudainement transformée. De spectateurs des rites sacrés, ils sont devenus participants. C'est ma conviction qu'un emploi plus large de la langue maternelle ferait comprendre à nos gens que la liturgie sacrée est essentiellement une action dans laquelle ils ont une part qui leur appartient, subordonnée sans doute à la fonction des ministres sacrés, mais néanmoins une part importante. »

Peu de rapports seulement manifestent de l'opposition à un emploi plus étendu de la langue maternelle.

Difficultés et souhaits

On mentionne constamment une foule énorme le jeudi saint et le vendredi saint (mais non pas, malheureusement,

à la Vigile pascale), spécialement, mais non exclusivement dans les grandes villes. Le problème est ainsi résumé par un archidiocèse : « La plus grande difficulté (le jeudi saint) a été occasionnée par l'étroitesse de l'horaire et le petit nombre de messes permises en dehors de lui. Beaucoup de nos paroisses remplissent leur église six à huit fois le dimanche. Comment donc s'adapter à la moitié ou aux deux tiers de ce nombre avec trois messes le jeudi saint ? Ce fut impossible et, en certains endroits, les gens ont été très désorientés en essayant d'entrer dans l'église pour la messe et la communion. Le problème créé par une foule plus grande que n'en peut contenir l'église en un seul office a été aussi aigu le vendredi saint que le jeudi saint. »

Le besoin d'une messe du matin le jeudi saint est mentionné à plusieurs reprises, pour les gens qui ne peuvent pas venir le soir et aussi pour aider à résoudre le problème du surnombre. Plusieurs requêtes ont été faites également pour que, là où c'est nécessaire, les prêtres aient la permission de biner. *Que la sainte Communion soit permise aux malades* le jeudi saint et le vendredi saint est une requête presque unanime. *Que la sainte Communion soit distribuée au clergé et aux laïcs* qui assistent à la messe chrismale, est aussi une requête presque unanime. *Que les offices du vendredi saint puissent commencer à midi* est aussi une demande presque unanime. « Il y a eu beaucoup de malaise du fait que la tradition américaine, dans les magasins, les usines et les bureaux, est de fermer de midi à trois heures. Les églises de villes devraient pouvoir terminer vers trois heures. » D'autres demandent un office plus court (avec la sainte Communion) dans la soirée, outre celui de l'après-midi, pour aider à résoudre le problème de l'affluence.

Que l'on fasse quelque chose pour rendre la *vénération de la croix plus réalisable* dans les églises bondées : « Le vendredi saint, l'adoration individuelle de la croix semble excessivement longue et la sainte Communion est devenue comme une sorte de moment creux, avec la plupart des fidèles épuisés. »

Beaucoup d'autres souhaits d'ordre pratique se rencontrent aussi dans les rapports. Ceux qui concernent le jeudi

saint et le vendredi saint et les suggestions générales pour tous les offices sont surtout d'ordre pratique pour faciliter la participation des fidèles aux offices. On a enregistré certaines plaintes au sujet de l'abandon ou du déplacement de l'office des « Trois Heures ». Un petit nombre, aussi, au sujet de la difficulté de maintenir l'office de la Résurrection, traditionnel en certains endroits, en plus de la Vigile pascale. D'autres ont trouvé que le peuple accueille volontiers les offices liturgiques à la place des offices populaires.

La Vigile pascale

Des commentaires et des suggestions sur la Vigile pascale il semble se dégager qu'il ne faut pas seulement des modifications d'ordre pratique, mais un grand travail d'éducation dans le clergé, et aussi chez les fidèles, si l'on veut que cette vigile prenne sa juste place qui est celle de l'office principal dans toute l'année ecclésiastique. Tandis que les rapports montrent un immense accroissement de l'assistance dans les endroits qui n'ont pas pratiqué auparavant la Vigile pascale, on en signale très peu ou pas du tout dans ceux qui l'ont célébrée préalablement, et, en certains cas, on note une diminution. Beaucoup de commentaires semblent montrer ce que dit un des rapports : « La Vigile pascale continue à déconcerter beaucoup de gens et on espère, soit que le samedi saint sera un jour aliturgique, avec une messe qui soit clairement la messe de Pâques, ou que la messe deviendra une observance du samedi plutôt qu'une observance du dimanche. »

Puisque, d'une part, la Vigile avec la messe qui la suit était, à l'origine, l'office de Pâques, et puisque, d'autre part, beaucoup d'Ordinaires rendent compte que l'heure de minuit est difficile ou impossible pour beaucoup de leurs gens, cette suggestion exprimée dans plusieurs rapports semble excellente : « Permission d'accomplir le rite de la Vigile pascale très tôt le matin de Pâques. Même si ceci n'était pas employé dans beaucoup d'endroits, cela pourrait aider à corriger cette idée fausse, mais répandue,

que la Vigile est un office du samedi saint, ce qui est une erreur. »

Ceci, naturellement, ne satisferait pas les nombreux fidèles (spécialement les religieuses) qui se plaignent de ce que « Vous nous avez donné la communion le vendredi saint et vous nous l'avez enlevée le samedi saint ».

Il est clair, d'après beaucoup de réflexions comme celles-ci de la part du clergé comme des laïcs, qu'un programme d'éducation se fait vivement désirer pour expliquer tout l'ensemble de la structure et du but de l'année liturgique en général, et de la Semaine Sainte en particulier.

Le désir, chez les fidèles, de recevoir la sainte Communion, est certainement très édifiant et doit être encouragé. Mais il faut évidemment leur montrer qu'elle n'est pas une fin en soi, mais le plus grand *moyen* que le Christ nous ait donné de vivre sa vie, — une fin qui est aussi atteinte lorsque l'on prend pleinement part aux offices et à l'esprit de la Semaine Sainte et de toute l'année liturgique.

Ce qui suit est un bref résumé des principaux vœux émis par les Ordinaires pour permettre aux fidèles de participer plus pleinement aux offices de la Semaine Sainte.

Jeudi saint.

1° On désire la permission d'une messe le matin du jeudi saint dans les églises paroissiales où c'est nécessaire, pour la commodité des écoliers, de leurs mères et de ceux qui ne peuvent pas venir à un office du soir.

2° On désire la permission de distribuer la sainte Communion, le jeudi saint, aux malades et à ceux qui sont à la chambre, non seulement dans les hôpitaux, mais aussi bien chez eux.

3° Comme un symbole d'unité du diocèse avec l'évêque, la communion devrait être distribuée à la messe chrismale au clergé et aux fidèles présents.

Vendredi saint.

4° Le vendredi saint il pourrait y avoir deux offices auxquels la sainte Communion pourrait être distribuée. L'un solennel (le grand office liturgique), de préférence, étant

donné les conditions de vie des Américains, entre midi et trois heures. Un second service, dans la soirée, pour les travailleurs qui ne peuvent pas venir dans la journée.

5° La rubrique concernant la vénération de la croix devrait être révisée pour éviter l'affluence et l'attente occasionnées dans les grandes paroisses par les dispositions actuelles. Les foules sont formidables et les offices sont excessivement prolongés par la rubrique actuelle.

Samedi saint.

6° Puisqu'on préfère, en beaucoup d'églises paroissiales, que la Vigile pascale, étant donné les conditions de vie des Etats-Unis, soit célébrée dans la soirée, ne pourrait-on donner la permission d'avoir la cérémonie avant l'aube, le dimanche de Pâques ? Même si ce privilège n'était pas largement employé, il ferait comprendre que la cérémonie n'est pas une fonction du samedi saint.

7° Les laïcs sont retenus trop longtemps pendant la cérémonie de la Vigile. Si les cérémonies étaient abrégées, cela permettrait de combattre la tendance de beaucoup de gens à arriver à minuit pour accomplir leur obligation d'assister à la messe de Pâques, en faisant échouer ce qui est le but de la Vigile.

8° Il devrait y avoir un règlement définitif concernant l'obligation du jeûne et de l'abstinence le samedi saint.

Langue vivante.

9° Le renouvellement des engagements du baptême dans la langue vivante a eu l'effet stupéfiant de transformer l'assemblée de spectateurs en participants. Le peuple perd le contact avec la cérémonie pendant les longues lectures en latin. Toutes les réponses un peu développées qui réclament la participation du peuple devraient être en langue maternelle. Cette suggestion vise : un hymne processionnel pour le dimanche des Rameaux, les Litanies, les Impropères et les Leçons à la Vigile, dont on souhaite que le peuple les écoute. Elle s'appliquerait aussi à la lecture de la Passion.

Le jeûne eucharistique.

10° Les règles actuelles du jeûne eucharistique pourraient-elles être amendées de façon à exiger l'abstinence de nourriture solide pendant trois heures, sans s'occuper de l'heure de la messe ? Le matin, cela rendrait service aux travailleurs de nuit. Dans l'après-midi, c'est maintenant permis, et à minuit cela ménagerait un jeûne convenable.

Aucune boisson alcoolisée ne serait permise, depuis minuit jusqu'après la communion, sans s'occuper de l'heure de la communion.

Besoins missionnaires.

11° La liturgie si évocatrice de la Semaine Sainte devrait pouvoir s'adapter, non seulement dans les paroisses bien installées, mais aussi dans les milliers de villes et de villages de nos régions rurales où, parfois, il n'y a même pas une chapelle. « L'Eglise en prière », à travers la liturgie, porterait témoignage au Christ dans chaque village, grâce au « ministère du diaconat » qui serait restauré et qui combinerait les fonctions de catéchiste et de chef de la prière.

Conclusion

Un des évêques a résumé en ces termes le principal résultat des rites restaurés de la Semaine Sainte aux Etats-Unis : « Le nouvel *Ordo* représente un formidable pas en avant pour rendre notre peuple plus conscient de ce que la liturgie de l'Eglise est quelque chose à quoi il doit participer et où il peut trouver une source abondante de grâces et d'inspiration. Même cette année, où le temps ne nous a pas permis d'organiser et d'exécuter un programme adéquat pour former aussi bien le clergé que les laïcs aux grandes possibilités du nouveau rituel, la réponse du peuple est très encourageante, spécialement en ce qui concerne l'assistance et la réception des sacrements. »

Aussi, tout pasteur d'âmes sera reconnaissant au Saint-Père pour cette réforme des rites de la Semaine Sainte. Mais notre sentiment de gratitude s'accroîtra, j'en suis

sûr, avec les années, si les prêtres et le peuple saisissent les conséquences les plus profondes de cette réforme. L'accroissement de l'assistance est nécessairement le premier pas. Pourtant, ce n'est que le premier pas. La présence physique ne suffit pas. Une fois que nos gens sont là, ils doivent être aidés tout au long de la route pour mieux comprendre la liturgie et pour y participer plus complètement.

Ceci, nous espérons l'accomplir d'une façon toujours plus parfaite dans l'avenir. Le nouvel *Ordo* offre des possibilités presque illimitées dans cette direction.

XV

LA CÉLÉBRATION DE LA SEMAINE SAINTE RESTAURÉE EN ALLEMAGNE

par S. Exc. Mgr Othon Spuelbeck,
Administrateur Apostolique de Meissen (Allemagne Orientale)

Le rapport de feu Mgr O'Hara, archevêque de Kansas City, qui vient de nous être communiqué, a exposé la situation en Amérique du Nord, si riche en moyens de publicité par les imprimés, par la radiodiffusion et la télévision. Le vénéré archevêque pouvait nous citer des chiffres à la fois réjouissants et imposants qui témoignent de la préparation de la nouvelle liturgie de la Semaine Sainte parmi les fidèles à l'aide de ces moyens. Nous savons tous à quel point, grâce à ces moyens de publicité, la participation intérieure des fidèles peut être encouragée. Ces livres et ces brochures non seulement ont été imprimés, ils ont été lus et médités; les paroles de la radiodiffusion ont touché des cœurs bien disposés, et la télévision leur a fait voir et toucher l'action liturgique.

Dans les régions d'où j'ai pu venir parmi vous, c'est-à-dire de la République allemande démocratique qui fait partie du bloc de l'Est, il n'est pas possible au même degré d'informer les catholiques de cette manière. L'influence du gouvernement à orientation marxiste est décisive sur toute parole imprimée ou diffusée par la radio. Nous n'avons que deux journaux du dimanche, dont l'un, intitulé *Le Jour du Seigneur* tire à 100.000 exemplaires et paraît tous les quinze jours, et l'autre, *Hedwigsblatt* (Journal de Sainte-Hedwige) a un tirage de 25.000 exemplaires par semaine. On a pu publier une seule brochure contenant la liturgie de la Semaine Sainte restaurée, mais dont le tirage était si réduit que j'y ai renoncé pour mon diocèse en faveur des autres diocèses de notre région. Nous avons dû nous contenter de l'information directe des fidèles par la prédication et la catéchèse, soit dans des réunions de la jeu-

nesse paroissiale, soit par des exposés sur la Semaine Sainte dans les cercles d'hommes ou de femmes de nos paroisses. En outre eurent lieu des triduums et des réunions paroissiales du soir qui furent bien fréquentés; une préparation intense des servants et enfants de chœur rendit très populaire dans les familles notre effort commun. Les deux publications religieuses, qui sont d'une grande importance pour nos fidèles et sont lues avec beaucoup d'attention, bien au delà des abonnés, ont joué un rôle décisif dans cette intense préparation. Du fait que les textes et les instructions ne nous parvenaient que tardivement, la célébration digne de la Semaine Sainte est devenue comme un test sur la vitalité des paroisses. Avec une profonde reconnaissance, nous pouvons dire que nos paroisses ont subi cette épreuve avec un succès qui dépasse de loin nos espoirs.

La charge d'initier au nouvel *Ordo* incombait donc surtout au clergé. Dans des conférences diocésaines ou d'archiprêtré, le nouvel *Ordo* fut étudié avec soin, ainsi que son adaptation aux livres diocésains de prière et de chant, et la ferveur liturgique du clergé mérite d'être soulignée. Car elle a contribué d'une manière décisive à la célébration digne de la liturgie de la Semaine Sainte. Autre fait d'importance : presque tous les diocèses situés dans la République allemande démocratique disposent depuis quelques années de nouveaux livres de prière et de chant diocésains. Or, ils contenaient déjà la nouvelle Vigile pascale, et donnaient d'importantes directives, grâce aux expériences des dernières années, pour la célébration de la Semaine Sainte. Un grand nombre de prières et de cantiques pouvaient être utilisés dans l'initiation à la Semaine Sainte restaurée.

Cette préparation extérieure se passait dans une ambiance toute particulière, à savoir la situation si grave et si menacée de notre *Diaspora*, notre Dispersion, aggravée encore par l'agressivité désastreuse du matérialisme athée contre la vie de foi. Ce matérialisme athée est propagé dans toutes les écoles, dans tous les cours de perfectionnement, par les journaux et les livres, tout en nous privant de toute possibilité d'une défense adéquate. En effet, la partie centrale de l'Allemagne s'est progressivement vidée

depuis un siècle et demi, et surtout depuis le commencement du vingtième siècle, de sa substance religieuse. Nous, catholiques, qui habitons dans ces régions, nous sommes une minorité religieuse de 10 % tout au plus. Les grandes villes de Leipzig, Magdebourg, Halle, comptent à peine 7 % de catholiques, Berlin en compte un peu plus de 10 %. Dans les milieux protestants, la foi consciente est en train de disparaître. La religion y reste tout au plus une affaire de sentiment, ou une coutume pour les instants marquants de la vie : la naissance, le baptême, le mariage, la mort, afin de leur donner le cadre traditionnel de solennité.

Dans ce pays, nos catholiques sont très isolés au point de vue religieux. On ne comprend pas leurs préoccupations, on se moque de leur genre de piété. Ces régions étant très évoluées du point de vue de la civilisation et de la technique, les catholiques y passent pour retardataires et sots; d'ailleurs ils sont souvent socialement les plus faibles. C'est pourquoi le jugement sur eux a souvent un caractère péjoratif. Certes, l'époque du national-socialisme a remis en valeur chez les protestants maintes données de foi bibliques, longtemps oubliées, mais l'assaut du matérialisme athée a fait de nombreuses et nouvelles ruines. Les enfants sont dressés contre les parents et leurs convictions religieuses, dans les écoles dont le programme n'admet que le matérialisme athée. Cette manière d'inculquer durant des années les thèses marxistes n'est pas sans conséquences. Toute notre vie publique est d'une manière effrayante une vie « sans Dieu ». Si dans cette atmosphère la foi demeure vive, nous le devons en partie à l'action des parents, mais surtout à la grâce de Dieu. Pleins de reconnaissance envers Dieu nous observons des paroisses vivantes, aux offices bien fréquentés, où l'on communie beaucoup. En moyenne 30 % dans chaque paroisse assistent à la messe chaque dimanche, et 70 à 80 % des enfants sacrifient leur unique après-midi libre pour fréquenter assidûment l'enseignement religieux au presbytère. Mais il nous manque trop souvent le puissant stimulant qui émane de grandes célébrations religieuses, parce que malheureusement nous n'avons à notre disposition que de petites églises et chapelles, des hangars et des salles de

danse pour nos offices. Il y a bien de temps en temps des processions et des pèlerinages qui jouissent d'une grande faveur, mais les possibilités de manifestations publiques par des célébrations communautaires sont trop rares.

Par contre, on organise sans cesse chez nous de grands défilés pour les motifs les plus variés, avec chœurs parlés et panneaux lumineux. Il existe une sorte de liturgie publique, à vrai dire blasphématoire, exécutée par les organisations de masse. Des machines sont ornées de couronnes et de guirlandes, et promenées en cortège solennel à travers les rues. Des chœurs chantent des hymnes qui singent notre liturgie : « Gloire, louange et honneur au tracteur, à la machine. » Il existe un « chant du désert » de Chostakovitch sous forme d'un grand oratorio qu'on présente au public en scènes dramatiques, et qui divinise la terre et la glorifie comme la mère de toute vie. L'existence du Christ est niée ouvertement dans les revues et les journaux. On répète inlassablement que la science a prouvé que le Christ n'a jamais vécu, qu'il est un mythe, une légende.

C'est dans ce monde qui certes est une *diaspora* à cause du petit nombre de catholiques parmi de nombreux protestants, mais davantage encore à cause de l'ambiance athée, que la nouvelle liturgie de la Semaine Sainte a fait entendre sa voix.

Laissez-moi vous dire tout de suite ce qu'un jeune ouvrier catholique a déclaré le matin de Pâques à l'un de nos prêtres : « D'une pareille Semaine Sainte et Vigile pascale je puis de nouveau vivre toute une année. » Peut-on donner à la Semaine Sainte restaurée un assentiment plus intense que cette déclaration ?

Notre vénéré évêque de Berlin, Mgr Weskamm, récemment décédé, dont j'ai l'honneur de transmettre à ce congrès les préoccupations, avait fait à la rencontre liturgique internationale de Lugano un rapport sous le titre : « La participation active à la célébration, fonction essentielle pour la vie et la croissance de la communauté chrétienne. » Il l'avait terminé par les paroles suivantes, si lourdes de soucis : « Lorsqu'on assiste jour par jour à l'assaut terrible de l'Antéchrist contre les fidèles, et

surtout contre la jeunesse, on cesse de penser ces problèmes dans l'abstrait, car il s'agit d'une question de vie et de mort. Dans les pays où la situation ressemble à la nôtre, en général on ne touche pas au culte. Mais l'Eglise rend-elle ce culte compréhensible, vivant, ouvert ? L'Eglise éveille-t-elle la Parole de Dieu et la puissance de la grâce dans la liturgie, afin que les chrétiens puissent en vivre et en acquérir les richesses ? La Parole de Dieu, afin que les fidèles soient immunisés contre les erreurs du temps et puissent maintenir leur existence chrétienne contre les attaques idéologiques et la puissance de la grâce, afin que la communauté du Christ jouisse de toute la force de son Seigneur au milieu d'un monde sans Dieu ? »

Cette demande si instante, présentée par Mgr Weskamm sous forme d'une question, l'*Ordo instauratus* l'a exaucée; c'est pourquoi nous éprouvons une vive gratitude pour l'éveil puissant d'une religiosité authentique que nous avons pu constater partout cette année.

Lorsqu'on tient compte de l'entourage et de l'atmosphère, on comprend ce que signifiait pour nos hommes et jeunes gens le fait, le dimanche des Rameaux, d'accompagner par leur procession la sainte Croix du Seigneur et de l'acclamer : « *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* » Et l'antienne a été répétée inlassablement : « Gloire, louange et honneur à toi, Christ Roi », et le cantique résonnait en allemand : « Elevez-vous, portes, ouvrez-vous, car le Seigneur de gloire arrive, le roi de tous les rois, le Sauveur du monde entier. »

Sur la place Karl-Marx, à Leipzig, où ont lieu d'habitude les grandes manifestations politiques, a retenti de grand matin ce chant de louange au Christ Roi. Vous n'imaginez pas à quel degré une action semblable touche un homme dans l'intime de son cœur et lui convient. Il veut être témoin, et témoigner de ce qui émeut profondément son cœur. Cette manifestation vitale de la foi, elle est d'une importance capitale pour notre dispersion et pour notre pays, où l'homme catholique rend gloire au Christ et participe avec joie à cette action hautement liturgique de l'Eglise, et non pas à des formes paraliturgiques. Les autres sont silencieux, muets; ils ne veulent pas connaître le Christ Seigneur. C'est avec un enthousiasme plein de

joie que cette année nos paroisses catholiques sont sorties presque partout de l'église dans les rues pour porter ce témoignage. A la fin de la procession, l'oraison proclamée devant l'autel semblait expressément composée pour nos régions qui subissent l'assaut meurtrier de l'athéisme : « Seigneur Jésus-Christ, notre roi et notre Rédempteur : pour votre gloire nous avons porté ces rameaux et offert nos chants solennels. Daignez nous accorder que la plénitude de vos bénédictions soit diffusée partout où seront portés ces rameaux, et que votre droite protège tous les rachetés contre toute iniquité et les tromperies des esprits malins, vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. Amen. »

D'un autre genre, mais tout aussi décisive fut pour nous la célébration du vendredi saint, et en particulier la vénération de la croix. On dit que l'homme de chez nous n'aime pas trop manifester ses sentiments. Mais cette vénération profonde et sobre par la génuflexion devant le Crucifix, telle que les hommes et les femmes l'ont également faite dans la liturgie, a été l'expression de leur profonde et intime union au Christ crucifié. Le témoignage public du dimanche des Rameaux n'est donc pas un geste isolé, mais il est profondément enraciné dans cette union du cœur. Or, cette cordialité que les hommes de chez nous aiment si peu livrer au grand public, ils ont pu l'exprimer ici. Combien cette forme de l'adoration de la croix était juste et appropriée, les rapports de beaucoup de paroisses le confirment qui disent que toute l'assistance, banc après banc, y a pris part. La réception de la sainte Communion en était le nécessaire achèvement et signifiait : Que le Seigneur qui a tant souffert pour nous, dont nous venons de saluer respectueusement la croix, veuille bien rester avec moi et me guider; je veux lui appartenir avec fidélité.

Les grands et puissants sentiments des Impropères, nous avons pu les suggérer aux fidèles qui remplissaient nos églises en leur faisant chanter nos anciens cantiques allemands si beaux sur la Passion du Seigneur, dont la traduction du : *Salve caput cruentatum*, *O Haupt voll Blut und Wunden*, et tant d'autres.

Les grandes prières de supplication du vendredi saint,

les *Orationes fidelium*, sont devenues, avec leur alternance de silence, de recueillement et de prière, l'expression de nos soucis et de nos peines tout à fait particulières. Il n'y a personne chez nous qui ne se soucie, l'un d'un prisonnier, l'autre d'un déporté qui n'est pas encore rentré, cet autre d'un proche qui a perdu la foi et s'est égaré, ceux-ci de la conversion de leurs voisins à la foi, et tous de la paix, de l'unité, du bien-être dans l'Etat et la famille. Le moment de silence entre *Flectamus genua* et *Levate* nous a fait comprendre d'une manière nouvelle et profonde ces intentions qui répondent si pleinement à notre propre situation. Ces prières ont été en vérité les *Orationes fidelium* NOSTRORUM!

L'orientation vers la piété intime du cœur a atteint son sommet le soir du jeudi saint, devant l'amour du Seigneur qui se fait serviteur et victime. Partout cet office du soir a été très suivi. L'heure de la Cène touche tous les cœurs. Non pas pour glisser dans le sentimentalisme, mais parce que chacun, pris individuellement, dans sa propre personne, se sent interpellé. Chez nous l'individu est toujours englobé dans la masse, il en est complètement recouvert. Nous aussi, nous avons eu de grandes foules dans les offices. Mais ce n'était plus seulement une masse; chacun, individuellement, avait conscience de sa valeur. Ce n'était point non plus une piété privée qui isole, mais la communauté de nombreuses personnes. Chaque cœur était touché, et chacun l'a ressenti pour sa part, ensemble avec tant d'autres : cet amour du Seigneur, il me regarde, moi, personnellement.

Là où le lavement des pieds a pu se faire, il a fortement impressionné. Un homme a dit ensuite : « Monsieur le curé, me voici, je suis prêt pour n'importe quel service. » Ainsi se manifesta également l'union intime de tous dans le Christ. C'est Lui, notre Seigneur, et nous sommes ses frères, c'est Lui seul que nous servons.

Deux choses ont facilité avant tout cette célébration et lui ont donné une nouvelle plénitude : 1) l'heure appropriée; 2) le lavement des pieds. Les paroisses ont fait l'expérience vivante d'une nouvelle manière de participation active. Les hommes, dans l'enceinte du chœur, se savaient les représentants de toute la communauté, et dans

celle-ci, chacun devait se dire : ma place est également parmi eux, car nous sommes tous ses apôtres auxquels il a lavé les pieds. Quelle belle disposition à l'apostolat actif est née de cette célébration silencieuse, et pourtant si impressionnante! Partout où cette cérémonie a eu lieu, elle a été un puissant stimulant de l'activité apostolique des laïques, qui a été le fruit de cette célébration silencieuse et intime.

Le silence du samedi saint, jour où le Seigneur repose dans la tombe, a été abondamment employé par nos fidèles pour des exercices de dévotion privée, en particulier celui du chemin de la Croix.

Quant à la nuit pascale, qui se pratique chez nous depuis plusieurs années, les expériences diffèrent. Tantôt la fréquentation était plus forte, tantôt plus faible. Lorsqu'on a recherché pourquoi, on a découvert que là où une participation active avait réussi à bien mettre en mouvement les assistants, soit par des chants en commun, soit par des lectures parallèles en langue vulgaire, la participation des fidèles avait augmenté. C'est précisément à l'occasion de cette célébration, déjà en usage depuis plusieurs années, que nous avons compris que les fidèles ne veulent pas assister en spectateurs muets à l'action sacrée.

Dans nos régions cette célébration a son poids particulier; elle signifie : la montée des ténèbres vers la lumière.

Je me souviens d'un entretien que j'eus à la Kommandantur soviétique lorsque, voici quelques années, nous demandions pour la Fête-Dieu l'autorisation pour le texte du *Lauda Sion*.

L'officier soviétique fut choqué par la strophe :

Vetustatem novitas
Umbram fugat veritas
Noctem lux eliminat.

Il demanda : « Quelle est cette nuit, quelle est cette lumière? » Voici comment il interprétait ce texte : la nuit, c'est l'Ouest; nous, les hommes soviétiques, nous sommes la lumière, l'avenir nous appartient. Tout le messianisme effréné qui existait déjà du temps des tsars et qui anime si intensément le système actuel des Soviets,

se manifestait dans ces paroles : C'est nous, la lumière, c'est nous, l'avenir!

Voilà ce que nous entendons sans cesse dans notre région. Et voici que nos catholiques, qui viennent de ce monde, entrent dans l'aire de l'Eglise pascale pour y chanter et y vivre ce que signifie le cri : *Lumen Christi.* Ils y font l'expérience de l'homme nouveau qui sort des fonts baptismaux nouvellement consacrés; et la confession de foi du renouvellement du baptême, où nous saluons avec tant de joie l'emploi de la langue vulgaire, se charge d'une puissante force d'élévation.

Comprenez-vous dès lors à quel point nous avons besoin de cette liturgie? Que le lieu du culte n'est plus éloigné de notre monde ambiant? Que pour nous autres la liturgie n'est plus le rayonnement d'une noblesse réservée, mais qu'elle assume, au centre même de notre monde, les engagements du chrétien?

Ici se passe quelque chose de décisif, ici le peuple est appelé au témoignage vivant. Ici personne ne peut passer avec indifférence. Nous avons fait l'expérience d'une vraie participation active. Sachez que nos fidèles ont remporté chez eux la lumière pascale dans de petites lanternes, qu'ils ont laissé allumé pendant toute la journée dans leurs maisons le cierge pascal qui portait le signe du Christ. Et les hommes qui font cela, ils ne viennent pas d'une région de religion traditionnelle, mais ce sont des habitants déracinés de grandes villes. Ainsi en fut-il à Berlin, à Magdebourg, à Dresde, à Leipzig. Et combien puissamment résonne en pareille matinée de Pâques l'Alleluia de la grand-messe de la Résurrection!

Nos paroisses sont devenues des communautés chantantes qui ne se séparent qu'avec peine de leur église après la célébration.

En jetant un regard d'ensemble sur la Semaine Sainte et en nous demandant ce qui au fond a contribué d'une manière décisive à son utilisation pastorale-liturgique, il nous faut souligner ce qui a déjà été dit à différentes reprises :

1) Le lien d'unité qui relie toutes les célébrations depuis le deuxième dimanche de la Passion jusqu'au matin de

Pâques. Le grand triomphe du Seigneur dans la vie, à la Croix et dans la Résurrection. La grande synthèse et l'harmonie de ce thème.

2) La tendance vers l'authenticité dans l'action qui se manifestait partout, par exemple en ce qui concerne l'horaire adapté, ou le silence qui est demandé après le *Flectamus genua* jusqu'au *Levate*.

3) La possibilité d'une vraie participation active du peuple soit dans les processions, soit pour la vénération de la Croix, pour le lavement des pieds, pour les chants et la réponse à la prière et par l'attention aux lectures commandée par le terme *auscultet*.

Mais il faut aussi signaler des limites. Grâce à nos privilèges allemands qui concernent la grand-messe latine, il nous était possible de chanter un grand nombre de chants en allemand. Pour le dimanche des Rameaux la rubrique numéro 20 sur la procession portait l'indication : *Vel alius cantus*. En examinant de plus près la participation des fidèles, nous avons dû constater que là où la langue maternelle était bannie du chant, la participation vivante n'a pas pu se réaliser, et que des raisons sérieuses nous forcent de conclure que les *meliores fructus ex viva participatione* n'ont pas pu être atteints.

La Dispersion, au double sens que j'ai signalé au début, a ses expériences particulières qui peuvent être historiquement motivées. La résidence de l'évêque est dans la cathédrale de Bautzen, qui est encore aujourd'hui une église mixte, c'est-à-dire qui sert au culte catholique et au culte protestant. La seule dignité du chapitre est celle de doyen. Au temps de la Réforme, ce poste était occupé par Leisentrit, prélat qui s'est acquis beaucoup de mérites dans le domaine du cantique catholique allemand. C'est lui qui a sauvé dans nos pays la foi catholique. Récemment on a découvert de nouveau les documents qui prouvent que Leisentrit avait replacé, avec l'autorisation du Saint-Siège, la liturgie de la Résurrection dans la Vigile pascale. Dans son livre de chants et de prières, il a introduit des cantiques allemands. Par ces chants allemands, Leisentrit a sauvé à son époque la foi catholique dans

nos régions et cela grâce à la participation du peuple à l'action liturgique.

La première demande que nous impose l'expérience des années passées consiste à désirer que le privilège de la *Missa cantata cum cantu in lingua vernacula* soit valable pour la liturgie de la Semaine Sainte. Les chants en latin ne doivent pas être remplacés, mais nous souhaitons qu'une place soit faite aux cantiques populaires allemands; que la rubrique numéro 20 du dimanche des Rameaux soit étendue aux jours suivants, de sorte que l'acclamation du Christ dans la procession des Rameaux, dans les Impropères si impressionnants du vendredi saint, dans la jubilation pascale de la matinée de Pâques, jaillisse spontanément du cœur et aille directement au cœur.

Deuxième demande : La possibilité de proposer la Parole de Dieu aux hommes est très limitée dans notre région, tout en étant d'une importance décisive. L'assaut du matérialisme athée nous menace, et il nous faut profiter de chaque occasion pour faire pénétrer la parole du Seigneur et la parole de l'Eglise directement dans les cœurs des hommes. Quelle importance revient sous cet aspect à la lecture de la Passion du Seigneur dans la liturgie du dimanche des Rameaux et du vendredi saint! Mais la lecture se fait en latin. Si elle devait être répétée en allemand, cela exigerait trop de temps. En lisant une traduction allemande, les fidèles ne parviennent pas à s'assimiler directement tout le contenu du texte sacré. Mais nous savons combien nos fidèles sont ouverts, combien ils sont désireux d'entendre le message du Seigneur, dans nos régions si appauvries au point de vue religieux. Est-il permis de présenter très respectueusement la demande que la rubrique numéro 15 de la liturgie de la Vigile pascale : *Celebrans et ministri et clerus et populus sedentes auscultant*, soit étendue à toute la Semaine Sainte, afin que toutes les lectures, ainsi que l'introduction solennelle des oraisons du vendredi saint, le *Praeconium Paschale*, la bénédiction des fonts baptismaux soient entendues dans le plein sens du mot par le peuple ?

La troisième demande concerne l'autorisation de transférer la célébration de la Vigile pascale également aux heures matinales de Pâques, mais uniquement avec l'auto-

risation de l'Ordinaire. Cette demande est motivée par la longueur du trajet pour arriver à l'église et par l'insécurité des routes pendant la nuit.

Les efforts de liturgie pastorale ont obtenu un grand succès. La liturgie a été chez nous d'une imposante actualité; nous devons cela en grande partie à nos privilèges allemands, et nous demandons humblement que ces privilèges soient maintenus et étendus. Nous avons la ferme conviction que la sainte Eglise rend notre culte compréhensible, vivant et ouvert, afin qu'il devienne l'action authentique d'un peuple gravement menacé dans sa foi, qui se réunit autour de l'autel de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la communion de son Eglise.

XVI

L'ENCYCLIQUE *MUSICAE SACRAE DISCIPLINA* ET LA PASTORALE DE NOTRE TEMPS

par S. Exc. Mgr Albert Stohr,
Évêque de Mayence,
Rapporteur de l'Épiscopat allemand pour les questions liturgiques

Ma tache consiste à commenter l'une des dernières encycliques de notre Saint-Père Pie XII et à relever son importance pour la pastorale : l'encyclique *Musicae Sacrae disciplina* du 25 décembre 1955.

Cette encyclique ne doit pas être considérée seulement en elle-même; elle fait bloc avec les grandes encycliques de notre Saint-Père : *Mystici Corporis* du 29 juin 1943 et *Mediator Dei* du 20 novembre 1947; une triade d'astres qui longtemps encore luira dans l'Église à la gloire de Dieu et pour le progrès de la vie religieuse dans l'âme des fidèles. Ce sont surtout les liens profonds qui unissent *Musicae Sacrae* à l'encyclique *Mediator Dei*, qui n'échapperont point au lecteur attentif. Je renvoie surtout aux section 190, 191 et 192 de l'encyclique *Mediator Dei* (Édition Herder)[1]. Non seulement le plan de la troisième partie de l'encyclique *Musicae Sacrae disciplina* y est en quelque sorte anticipé, mais déjà les principes de sélection qui y sont exprimés font l'objet particulier de *Musicae Sacrae disciplina*.

Voici ces trois principes :

1. *Coetus, qui intento animo Sacrificio interest, silere procul dubio non potest, quandoquidem « cantare amantis est »...*

2. *Haud tamen asseverari potest hodiernae musicae modos atque concentus ex catholicae religionis cultu omnino removendos esse.*

3. *Vos adhortamur etiam, Venerabiles Fratres, ut popularis ad religionem pertinens cantus cura vestra promoveatur*[2].

1. Dans le recueil *Liturgie*, nos 643 et 644.
2. 1) L'assemblée qui assiste au sacrifice avec attention... sans

De même, l'encyclique *Mediator Dei* a déjà esquissé en termes qui nous apparaissent comme classiques l'image idéale d'une assemblée célébrant en commun le culte de l'Église :

> *Itaque militans Ecclesia, populus nempe una cum Clero, triumphantis Ecclesiae canticis Angelorumque choris suam inserit vocem, omnesque simul magnificum aeternumque Sanctissimae Trinitati concinunt laudis hymnum, secundum illud : « cum quibus et nostras voces ut admitti iubeas deprecamur »*[3].

Mais au delà des rapports qui l'unissent à *Mystici Corporis* et à *Mediator Dei*, l'encyclique *Musicae Sacrae disciplina* fait encore partie d'une plus grand ensemble, dont il faut tenir compte, d'autant plus que l'encyclique le rappelle expressément. Ce sont les deux documents importants qui concernent la législation de la musique sacrée, le *Motu Proprio* du saint pape Pie X du 22 novembre 1903 et la Constitution apostolique du pape Pie XI du 20 décembre 1928, qui s'accordent à insister beaucoup sur la primauté de la pastorale en tout ce qui concerne la musique sacrée, comme du reste cela se comprend aisément pour l'Église de Dieu, dont la première loi est le salut des âmes. Ce document fondamental du saint pape Pie X, dès ses premiers mots, fait résonner d'une manière admirable la devise de la pastorale : « Inter *pastoralis* officii sollicitudines! »

Mais ce serait vraiment sous-estimer la portée de l'encyclique *Musicae sacrae disciplina* que d'y voir seulement une confirmation des prescriptions données jadis par le saint pape Pie X dans son Motu Proprio. Dans *Musicae*

aucun doute ne peut demeurer silencieuse, car « chanter est le propre de celui qui aime »...

2) On ne peut prétendre que les modes et les accords de la musique d'aujourd'hui doivent être entièrement bannis du culte de la religion catholique.

3) Nous vous exhortons encore, Vénérables Frères, à déployer vos soins pour développer le chant religieux populaire.

3. Aussi l'Église militante, c'est-à-dire le peuple avec le clergé, unit sa voix aux cantiques de l'Église triomphante et aux chœurs des anges, et tous ensemble chantent une hymne de louange à la Très Sainte Trinité, selon cette parole : « Avec qui nous vous supplions de laisser unir nos voix également » (*Ibid.*, n° 643).

Sacrae disciplina notre Saint-Père dit formellement qu'il veut de nouveau éclairer cet important code de la musique sacrée et le recommander par des raisons nouvelles, afin que le noble art de la musique sacrée s'adapte aux circonstances actuelles, et s'enrichisse en quelque sorte pour répondre toujours mieux à la noble tâche[4].

Cette introduction éveille l'attention de chaque lecteur. Il est évident que le pape, ressemblant en cela au père de famille de l'Évangile, qui tire de son trésor *nova et vetera* pour les distribuer aux siens, a l'intention, en tant que Pasteur suprême de l'Église, non pas seulement de renouveler les anciennes prescriptions, mais de donner de nouvelles directives.

Le corps de l'encyclique est divisé en quatre parties.

I

Dans la première partie, le pape parcourt l'histoire glorieuse de la musique sacrée. Elle fait partie, comme la musique en général et comme tous les autres arts, des grands dons que le Dieu créateur a confiés à la nature humaine. Elle accompagne la célébration du culte du Peuple de Dieu aussi bien de l'ancienne Alliance que de la nouvelle Alliance. Elle se développe dans l'Église *a simplicibus nempe atque ingenuis, sed in suo genere perfectissimis, Gregorianis modulationibus ad grandia usque ac magnifica artis opera, quae non modo humanae voces, sed organa quoque atque cetera musicae instrumenta decorant, exornant atques in immensum fere amplificant*[5]. Elle fut encouragée, gardée et protégée, mais parfois aussi, lorsque le profane

4. *Sic speramus fore, ut quae Pius X, in suo chirographo quem jure meritoque « juridicum musicae sacrae codicem » appellavit, sapienter sanxit, denuo confirmentur et inculcentur, nova luce illustrentur, novisque commendentur rationibus; ita quidem ut hodiernis condicionibus aptata et aliquo modo locupletata praeclara musicae sacrae ars excelso muneri suo magis magisque respondeat* (*A.A.S.*, p. 6).

5. (*A.A.S.*, p. 8). Depuis les mélodies grégoriennes simples et naïves, mais très parfaites dans leur genre, jusqu'aux magnifiques œuvres d'art qui embellissent, ornent et développent d'une façon presque infinie les ressources non seulement de la voix humaine, mais encore des orgues et des autres instruments.

s'y introduit à l'excès, ramenée à ses limites par la « vigilance attentive » des papes. Dans ce contexte le Saint-Père cite une série de publications papales, depuis l'encyclique pour le jubilé du pape Benoît XIV, du 19 février 1749, jusqu'à sa propre encyclique *Mediator Dei*.

II

De cet exposé historique une conclusion s'impose. La musique sacrée n'a jamais été de « l'art pour l'art », *ars propter artem*, un art libre pour soi, soumis uniquement à ses lois immanentes, ce qui, à condition d'être bien compris, n'est même pas le cas, comme a dit le Saint-Père, pour l'art profane, mais toujours un art tenu à servir, un art « engagé », et cela d'une manière tout à fait particulière, comme le culte lui-même qu'il sert, et par conséquent un art toujours soumis à la législation de l'Église. Pour autant elle n'en était et n'en est pas moins un art. Elle est et reste une « noble discipline », un « art noble » comme l'encyclique l'appelle à différentes reprises, et il est évident qu'en chaque cas particulier elle doit répondre à toutes les exigences esthétiques et techniques qu'il faut satisfaire lorsqu'on veut parler d'art.

Ceci amène l'encyclique à traiter dans sa seconde partie de l'art en général, de l'art religieux et de l'artiste religieux en particulier, thème important et de haute actualité, que pourtant je puis laisser de côté, parce qu'il a déjà été traité à part dans un autre exposé de ce congrès.

Ce que le pape a dit de l'art comme tel, vaut dans un sens particulier de la musique sacrée : elle est plus proche du culte divin que l'architecture, la peinture et la sculpture; elle est en quelque sorte une aide de la sainte liturgie : *quippe quae sit sacrae liturgiae quasi administra*. Elle a des genres différents dont aucun n'est à dédaigner puisque chacun correspond à une tâche propre. Toutefois, plus elle est proche de la célébration eucharistique, plus la musique sacrée doit avoir de la dignité et de la force :

> *Huic facile concluditur musicae sacrae dignitatem et vim eo maiorem esse qui propius ad summum illud christiani cultus opus, Eucharisticum nempe altaris sacrificium, accedit.*

Enfin il est établi que tous les musiciens d'Église : compositeurs, maîtres de chœurs, chantres et musiciens d'orchestre exercent un apostolat véritable et authentique et pour cela doivent attendre du Christ une récompense appropriée. Partout dans le monde — peut-être en certains endroits plus que par le passé — on devra insister sur ce point de vue très important dans la formation religieuse des musiciens et des chanteurs d'église, afin qu'ils sachent envisager leur sainte fonction non seulement sous l'aspect liturgique, mais aussi sous l'aspect d'un ministère apostolique.

Après ces exposés plus systématiques suivent dans la troisième et la quatrième partie les conclusions pratiques :

Cum tanta sit, ut modo exposuimus, musicae sacrae et cantus religiosi dignitas et efficacitas, summopere necessarium est, ut in omnibus suis partibus diligenti studio et cura ita conformetur, ut salutares suos fructus feliciter edere possit[6].

III

a) En premier lieu le Saint-Père aborde le chant propre de l'Église *ciusque quasi patrimonio*, le chant grégorien :

Ac primum quidem cantus ille et musica sacra quae cum liturgico Ecclesiae cultu proxime coniunguntur, ad excelsum sibi propositum finem conducant oportet[7].

Voilà le premier énoncé directeur.

Le pape, en suivant saint Pie X, nomme les trois qualités qui conviennent d'une manière particulière à ce chant : *sanctitas*, *bonitas formae*, *universitas*.

La sainteté de ce chant consiste en ce qu'il s'adapte intimement aux textes et donne à leur sainteté — puisqu'il

6. (*A.A.S.*, p. 14). Puisque telles sont, comme nous venons de le montrer, la dignité et l'efficacité de la musique sacrée et du chant religieux, il est souverainement nécessaire qu'ils s'y conforment dans toutes leurs parties avec un zèle et un soin attentifs, pour qu'ils puissent avec succès porter leurs fruits de salut.

7. (*A.A.S.*, p. 15). Et tout d'abord ce chant et la musique sacrée qui sont unis de la manière la plus proche au culte liturgique de l'Église, doivent conduire à la fin sublime qui leur est assignée.

s'agit le plus souvent de textes de l'Écriture Sainte — une interprétation musicale qui fait son effet sur le cœur des auditeurs.

Hic enim cantus, ob intimam modulationum convenientiam cum sacro verborum textu, non solum iisdem arctissime accommodatur, sed eorundem etiam vim atque efficacitem quasi interpretatur, ac suavitatem audientium mentibus instillat[8].

On satisfait à l'exigence de la *bonitas formae* lorsque ces chants, malgré leur simplicité et leur unisson, possèdent une haute qualité musicale. C'est pourquoi ils jouissent à bon droit de l'admiration de tous les connaisseurs et offrent aux compositeurs comme une source intarissable pour leurs compositions nouvelles. (*Quasi fons inexhaustus evaserint, ex quo novos hauserint concentus*). Il s'agit de conserver ce trésor précieux et d'en communiquer au peuple chrétien les abondantes richesses. Cela vaut en premier lieu pour le grégorien de facture romaine, mais non moins pour les chants liturgiques des autres rites, *sive occidentalium populorum, ut Ambrosiani, Gallicani, Mozarabici, sive variorum Rituum Orientalium.*

Tous ces rites témoignent par leurs actes et leurs prières liturgiques de l'admirable richesse de l'Église, et ils conservent dans leurs chants liturgiques des trésors précieux qu'il ne faut pas seulement sauver, mais encore préserver de toute altération.

Le Saint-Père renouvelle donc les directives de ses prédécesseurs Pie X et Pie XI et ordonne :

ut nempe in sacris peragendis liturgicis ritibus idem sacer cantus latissime usurpetur, atque omni cum cura prospiciatur, ut recte, digne, pieque exsecutioni mandetur[9].

Le Saint-Père *renouvelle*, disais-je, les directives de ses

8. Ce chant, en effet, par la convenance profonde des mélodies avec le texte sacré des paroles, non seulement s'adapte à elles très étroitement, mais encore traduit en quelque sorte leur puissance et leur efficacité, et insinue leur suavité dans les âmes de ceux qui l'entendent.

9. ... que dans l'accomplissement des rites sacrés de la liturgie, ce chant sacré soit employé très largement, et qu'on veille avec tout le soin possible à ce qu'il soit exécuté avec exactitude, dignité et piété.

prédécesseurs. Ces directives, en effet, toujours répétées et renouvelées depuis plus de cinquante ans, elles ont trouvé leur écho, que Dieu en soit loué! Dans tout l'univers, en de nombreux endroits : diocèses, séminaires, couvents, églises paroissiales, le plain-chant s'est de nouveau acclimaté. Si durant ces jours, ici à Assise, nous avons pu chanter en commun d'une manière si admirable les grand-messes pontificales, c'est parce que les exhortations des papes depuis cinquante ans sont tombées dans un sol fertile et ont porté fruit. Pourtant beaucoup reste à faire sous ce rapport, afin que la troisième caractéristique du chant grégorien se manifeste au grand jour : son *universalité.*

> *... si in totius terrarum orbis catholicis templis Gregorianus cantus incorrupte et integre resonuerit, ipse quoque, sicut sacra Romana Liturgia,* universitatis *prae se feret notam, ita ut christifideles, ubicumque terrarum versantur, familiares sibi ac quasi domesticos percipiant concentus, atque adeo miram Ecclesiae unitatem vero cum animi solacio experiantur*[10].

Afin que cette universalité conserve pour toujours son fondement, l'Église désire qu'avec les paroles latines de la liturgie, le chant grégorien reste intimement lié *ut cum latinis sacrae Liturgiae verbis eorundem verborum cantus Gregorianus arcte connectatur*; c'est pourquoi elle se soucie, chaque fois que s'introduit une fête avec de nouveaux textes, de faire donner à ces textes des mélodies en un style authentiquement grégorien par des maîtres expérimentés[11].

10. (*A.A.S.*, p. 16). ... si dans les églises de tout l'univers catholique le chant grégorien résonne dans sa pureté et son intégrité, lui aussi, comme la sainte liturgie romaine, présentera la note d'*universalité*, si bien que tous les fidèles, en quelque endroit de la terre qu'ils se trouvent, perçoivent ces chants comme familiers et presque familiaux, et par là expérimentent avec une véritable consolation l'admirable unité de l'Église.

11. *Quodsi, propter dies festos recens in usum inductos, novae componendae erunt modulationes, id a magistris huius artis vere peritis eo modo fiat, ut propriis genuini cantus Gregoriani legibus fideliter obtemperetur, et novae modorum compositiones cum vetustioribus virtute et puritate digne concertent* (*A.A.S.*, pp. 15-16).

Que si, à cause des fêtes récemment introduites, de nouvelles mélodies doivent être composées, que cela soit fait par des maîtres vraiment experts en cet art, de telle sorte qu'on obéisse fidèlement aux lois propres de l'authentique chant grégorien, et que les nouvelles compositions rivalisent dignement en vertu et en pureté avec les anciennes.

Il y a toutefois des exceptions à cette *nota universitatis* :

Haud ignoramus sane ab hac ipsa Apostolica Sede ob graves causas quasdam sed omnino definitas exceptiones hac in re concessas esse[12].

Pour vous montrer de quel genre d'exceptions bien définies il s'agit, je voudrais vous citer un exemple : il s'agit d'un privilège des diocèses allemands et autrichiens. Depuis des siècles, dans de vastes régions de l'Allemagne florissait une forme de célébration de la messe qui peut être définie comme *missa cantata cum populi cantu in lingua vernacula*. Ce n'est pas, comme on pourrait le soupçonner, une messe allemande, mais une messe latine. Le prêtre célèbre la messe et chante toutes les acclamations et les chants qui lui appartiennent, en latin, et le peuple répond à ses acclamations latines également en latin. C'est uniquement à la place des autres chants latins que le peuple chante des cantiques dans sa langue maternelle, qui d'ordinaire sont adaptés au déroulement de la messe et à ses textes, et souvent suivent le cours de l'année liturgique. Cette *immemorabilis et plus quam centenaria consuetudo* (voir canon 5 du Code de Droit canonique) fut soumise en 1943 par feu le cardinal Bertram, de Breslau, doyen de l'épiscopat allemand à l'époque, après consultation de tous les évêques allemands et autrichiens, et au nom de l'épiscopat allemand et autrichien, au Saint-Siège pour approbation. La réponse du Siège apostolique du 24 décembre 1943 était conçue en ces termes : *Benignissime toleretur*. Enfin, le 29 avril 1955 le Saint-Office a de nouveau confirmé la *consuetudo* dans l'ensemble, tout en la délimitant exactement dans le détail et aussi en la restreignant.

Ce devaient en effet être des « causes graves » qui ont décidé le Saint-Siège à pareille « exception ». Nul doute que les motifs en étaient au plus haut degré d'ordre pastoral.

Et de fait, cette *consuetudo* qui du reste ne s'est pas uniquement acclimatée dans les pays allemands, mais parmi d'autres, est surtout vivante dans toute l'Église latine au delà du rideau de fer, surtout dans la Pologne catholique et

12. (*A.A.S.*, p. 16). Nous n'ignorons certes pas que le Siège Apostolique lui-même pour certains motifs graves a concédé des exceptions en ce domaine, mais tout à fait délimitées.

en Slovénie, et elle aide le peuple catholique, dans l'Église du silence aussi, à apprendre à confesser sa foi en chantant à la grand-messe dominicale; elle a chez nous une grande importance pastorale. C'est elle, qui, dans de nombreuses régions de notre patrie, a contribué à rendre, non pas la messe basse, mais la *missa cantata cum populi cantu in lingua vernacula*, la plus prisée et la plus fréquentée des messes dominicales par le simple peuple chrétien, et surtout par les hommes.

Il faut avoir vécu pareille célébration au milieu d'une paroisse et avoir subi l'impression de vigueur entraînante que donne le chant unanime de la communauté, pour se rendre compte de la valeur pastorale de ce genre de célébration et pour comprendre que nous, évêques allemands, nous ne voulons à aucun prix en être privés.

Il en est de même du chant des mélodies de genre psalmodique qui dans de nombreux diocèses ont la faveur des hommes, de sorte que les célébrations où l'on chante ces mélodies sont très fréquentées par eux.

En ma qualité d'évêque, de pasteur et de mandataire des évêques allemands pour les questions de célébration, je voudrais ici même exprimer de tout cœur ma gratitude au Saint-Père pour cette concession si gracieusement accordée.

Toutefois, je ne saurais passer sous silence le fait qu'en Allemagne une vive controverse est née sur l'interprétation de ce privilège du mois de décembre 1943, et qu'on y a mêlé également le passage qui s'y rapporte dans l'encyclique *Musicae Sacrae*. Intentionnellement je n'ai pas traité cette controverse et je me suis contenté d'esquisser les grandes lignes à l'aide du document. Que les intéressés en démêlent les détails entre eux. A mon avis, ils feraient bien de liquider la controverse entre eux, et cela selon les règles usuelles d'une interprétation scientifique des documents juridiques et en esprit de charité.

Pareil privilège ne peut évidemment pas être arbitrairement transféré à un autre pays. Puisque, selon le canon 1257 du Code de Droit canonique, il appartient uniquement au Saint-Siège d'ordonner la sainte liturgie, l'encyclique dit de ces concessions à juste titre :

quas tamen nequaquam latius proferri vel propagari, nec

sine debita eiusdem Sanctae Sedis venia, ad alias regiones transferri volumus[13].

Toutefois ce privilège, qui du reste doit avoir été en vigueur déjà dans les missions indiennes du Canada fondées au XVII[e] siècle (dans une paroisse de l'archidiocèse de Québec il fait loi aujourd'hui encore), a été étendu par le Saint-Siège tout récemment à différents pays de Mission en Asie orientale et en Afrique orientale.

Cette exception, certes, ne dispense nullement de la règle qu'il faut aussi par la suite cultiver le chant grégorien et qu'il faut le favoriser :

Quin immo ibi etiam, ubi eiusmodi concessionibus frui licet, locorum Ordinarii ceterique sacri pastores sedulo curent, ut christifideles inde a pueris saltem faciliores et magis usitatas modulationes Gregorianas addiscant, eisque etiam in sacris ritibus liturgicis uti sciant, ita ut hac quoque re Ecclesiae unitas et universitas in dies magis effulgeat[14].

En ce qui concerne les évêques allemands, ils ne promettent pas seulement obéissance au Saint-Père sur ce point, mais ils ont *aliquo modo* déjà devancé ses directives. Il y a longtemps déjà qu'il n'existe plus en Allemagne de livre diocésain de prières qui ne contienne ces simples mélodies latines. Ces mélodies se trouvent donc entre les mains des écoliers catholiques et de bien des adultes hommes et femmes. Pratiquement, dans les grands-messes dominicales des paroisses, on fait alterner les chants grégoriens avec les chants en langue maternelle et, aux jours de fête, avec des chants polyphoniques. Cette alternance des chants leur permet de se mettre mutuellement en valeur et de se compléter.

Après cette remarque, le Saint-Père revient aux exceptions à la règle, et les explique selon les formules qui se

13. Mais nous ne voulons pas qu'elle soient étendues ou répandues, ni, sans la permission requise du Saint-Siège, transportées en d'autres régions.

14. Bien au contraire, là où il est permis d'user de ces concessions, les Ordinaires des lieux et les autres pasteurs doivent veiller avec zèle à ce que les fidèles, dès l'enfance, apprennent au moins les plus faciles et les plus employées des mélodies grégoriennes; et qu'ils sachent en user dans les fonctions liturgiques, de telle sorte que sur ce point encore l'unité et l'universalité de l'Église resplendisse toujours davantage.

trouvaient dans la lettre du Saint-Office du mois d'avril 1955, adressée à la Congrégation des Rites.

Après avoir traité de ces exceptions, l'encyclique s'occupe de nouveau de *la règle*, c'est-à-dire du chant grégorien. Elle retient un avertissement que déjà les pères du concile de Trente avaient formulé : si comme nous l'avons vu, la sainteté du chant grégorien consiste en ce que celui-ci interprète ces textes et les exprime par la musique pour faire entrer la « suavité » qui est propre à ces textes, dans les oreilles de ceux qui en sont susceptibles —, alors l'Église doit avoir un vif souci non seulement que ces textes soient chantés, mais encore que le sens de ces textes devienne accessible à un grand nombre de fidèles. Ainsi le voulait le concile de Trente et le pape insiste de nouveau. Il veut donc que les pasteurs expliquent toujours ces paroles aux chanteurs d'église comme aussi aux fidèles, — et cela aussi bien pendant la messe qu'en dehors de la messe. Ainsi ceux qui ne comprendraient pas le latin auront au moins une quasi participation au texte latin : *ut ipsi quoque ea intellegant et quasi participent quae a sacrorum administris lingua latina proferuntur*[15]. Pour les y aider, il existe dans les divers pays de bonnes traductions et de bonnes explications.

Mais de telles traductions, comme l'encyclique le dit clairement, permettent seulement une quasi participation. C'est que même en s'absorbant dans leurs traductions, ceux qui ne comprennent pas le latin, tout en écoutant chanter ces mélodies grégoriennes (du reste exécutées avec l'art le plus consommé), ne peuvent pas ressentir cette participation intense dont, ils jouiraient, en auditeurs qui comprendraient le sens des paroles et dont ils saisiraient les nuances qui sur leurs ailes portent les âmes au ciel.

Ici l'encyclique touche un des problèmes les plus profonds et des plus difficiles de la musique sacrée, qui s'est posé au cours des siècles par suite de l'éloignement progressif entre la langue populaire et la langue latine. C'est un problème qui fait souffrir la chrétienté depuis le moyen âge et davantage encore depuis que les diverses langues nationales ont atteint leur plein épanouissement. Ceci est

15. (*A.A.S.*, p. 17). ... pour que ceux-ci les comprennent aussi et participent dans une certaine mesure à ce qui est dit en latin par les ministres du culte.

encore plus accentué dans les pays de mission. Mais je tiens à le dire très nettement : en ce domaine, une solution radicale est à écarter. Elle ne serait même pas réalisable. Mais il semble que les concessions, citées plus haut, d'une *Missa cantata cum populi cantu in lingua vernacula* pourraient fournir une indication pour une solution pratique à longue échéance. Et ainsi, d'une part on sauvegarderait l'universalité et la préséance de la langue latine et du chant grégorien, et d'autre part aussi le désir légitime des peuples d'une authentique participation par des chants en langue maternelle. Ce sont ces considérations qui ont amené les membres qui avaient pris part à la troisième session d'études internationales à Lugano en 1953, à soumettre au Saint-Siège la demande de vouloir bien donner aux Ordinaires le pouvoir d'autoriser l'usage du chant en langue maternelle suivant les besoins de leurs districts.

J'ai la ferme conviction que ce problème de la liturgie, difficile, — mais très urgent quand il est vu sous l'angle d'une pastorale vraiment fructueuse —, sera un jour résolu par l'Église d'une façon très sage et très magnanime. Un seul exemple pourra le suggérer :

Récemment je fus de nouveau très impressionné quand, au jour des saints Cyrille et Méthode, j'ai lu qu'à ces deux missionnaires on a toujours reproché leur façon de célébrer la liturgie. Mais quel désastre aurait résulté pour l'Église, s'ils avaient été vaincus par leurs adversaires, sans doute très bien intentionnés. Grâce à Dieu, ils trouvèrent des amis en très haut lieu, lesquels, d'un cœur très noble et d'un esprit magnanime, ont su reconnaître et apprécier la perspicacité des deux apôtres. Les papes résolurent très sagement ce problème angoissant. Ils embrassèrent les deux saints et les encouragèrent dans la voie qu'ils avaient prise, qui permettait à des millions d'âmes de prendre part au culte divin. C'est le pape Jean qui, après avoir hésité tout d'abord, prononça la parole bien connue depuis : que Dieu n'avait pas seulement créé les trois langues principales, (alors jugées seules dignes de la liturgie) à savoir l'hébreu, le grec et le latin, mais toutes les autres langues du monde dans lesquelles il voulait être honoré et loué : *ipse creavit et alias omnes ad laudem et gloriam suam.* (*Epistola* 255 : Mon. Germ., Ep. VII, 224).

*
* *

b) Dans la troisième partie, le Saint-Père avait traité uniquement du chant grégorien, mais maintenant il se tourne vers les chants polyphoniques et la musique instrumentale.

Comme il l'avait déjà fait entendre dans son encyclique *Mediator Dei*, il souligne ici qu'il ne veut à aucun prix bannir le chant polyphonique du service divin. Celui-ci contribue puissamment à la « magnificence » du service divin, car il est tout spécialement apte à éveiller le sentiment de la piété dans le cœur des fidèles.

Comme son prédécesseur saint Pie X, il fait l'éloge avant tout des grandes compositions polyphoniques du XVI[e] siècle. Ensuite il trace un tableau de la décadence de la composition dans les siècles suivants; des manières mondaines s'étaient en effet infiltrées dans la musique sacrée. Il relève avec joie le renouveau de ces compositions dans les dernières années, renouveau qui a été possible surtout grâce à l'étude des maîtres anciens, et de la « manière » de ces maîtres; et grâce à cela, dans les basiliques, dans les cathédrales et en d'autres grandes églises, on put de nouveau entendre les œuvres des grands maîtres anciens, et aussi des œuvres récentes de valeur. Même les églises plus modestes ne sont pas exclues du renouveau de l'art polyphonique, au moins dans la mesure de leurs possibilités. Le pape approuve tous ces efforts, et les loue, et dit expressément que l'Église les voit avec la plus grande bienveillance.

Ensuie le pape fait l'éloge de l'orgue qui, parmi les instruments admis à l'église, occupe le premier rang : « Il s'adapte le mieux aux chants et aux rites sacrés et rehausse de sa splendeur les actions qui se célèbrent, en même temps que, par sa manière majestueuse et sonore, il remplit les cœurs des fidèles et les porte avec un grand élan vers Dieu et vers les choses de Dieu. »

On ne peut prononcer de telle paroles que si on est un grand ami de la musique : ce n'est pas en vain que les paroles préliminaires de l'encyclique disent : *Musicae sacrae disciplina semper nobis summopere cordi fuit.*

Si, dans les passages qui suivent, le Saint-Père place, à côté de l'orgue, le violon et les autres instruments à cordes,

on découvre encore mieux par là le cœur du Saint-Père. Ainsi il ouvre de nouveau la porte des églises à la musique instrumentale et renoue ainsi avec une tradition qui remonte au moyen âge! Les nombreux artistes et les amateurs d'art sauront gré au Saint-Père pour cet encouragement!

Pour le reste, le pape ne fait que tirer les conclusions des principes qu'il avait déjà formulés dans *Mediator Dei* : je les ai cités au début de mon exposé.

Cependant, ce n'est pas à la légère que le pape laisse entrer à l'église l'art polyphonique et la musique instrumentale. C'est que l'Église a acquis au cours des siècles une sérieuse expérience de ces arts! Elle sait qu'ils sont exposés à certains dangers. Il est toujours arrivé qu'ils soient contaminés par des mondanités : *nec raro profani in eam irrepserunt modi*, et que par leur envahissement ils aient détruit ce qui était précisément l'objet du culte, ou que par leur exécution raffinée ils aient été pour les fidèles plutôt un objet de scandale qu'une cause d'édification. C'est pourquoi le pape veut des garanties; c'est-à-dire des règles auxquelles ils devront se conformer : celles-ci rendront service également à la pastorale. Ces règles avertissent de ceci :

> *ut in hoc gravi negotio omnis prudentia et cura adhibeatur, ne tales concentus polyphonici in templa inducantur qui ob tumidum quoddam et inflatu modulationis genus vel sacra Liturgiae verba nimietate quadam obscurent vel divini ritus actionem intercipiant vel denique cantorum peritiam et facultatem, cum sacri cultus dedecore, omnino deprimant*[16].
>
> *Vix tamen opus est monere, ut, ubi vires atque peritia tantis operibus impares sint, ab hujusmodi conatibus potius abstineatur quam ut opus cultu divino et sacris conventibus minus dignum proponatur*[17].

Ces directives du pape terminent son exposé sur la po-

16. (*A.A.S.*, p. 19). Dans cette grave question, qu'on emploie toute la prudence et le soin possibles pour que ne s'introduisent pas dans les églises des chants polyphoniques qui, par un certain genre boursouflé de mélodies, ou par leur surabondance, ne cachent les paroles de la sainte liturgie, ni n'interrompent le déroulement du rite divin, ni enfin ne rabaissent entièrement l'habileté et l'art des chanteurs, en enlaidissant le culte sacré.

17. (*A.A.S.*, p. 20). Cependant il est à peine besoin de signaler que là où les ressources et l'art sont inférieurs à de telles œuvres on s'abstienne de ces tentatives, plutôt que d'imposer au culte divin et aux saintes assemblées une œuvre qui en serait indigne.

lyphonie et la musique instrumentale. Un *thème nouveau est abordé*. Comme je l'ai montré au début de mon exposé, le pape y avait déjà fait allusion dans *Mediator Dei*. Mais autant que je sache, jamais durant l'histoire de la Musique sacrée il n'avait été traité avec une telle insistance et avec un tel développement. Et si je ne me trompe pas entièrement, c'est dans ce paragraphe ce qui est original et nouveau, et que le pape avait annoncé dans l'introduction de l'encyclique et ce qui sera important dans l'avenir : le pape traite du chant religieux en langue maternelle.

Ces chants religieux en langue populaire dérivent en réalité des chants liturgiques de l'Église. A la différence du chant grégorien, qui a un caractère universel, ils sont mieux adaptés à la mentalité des différents peuples. Sans aucun doute, il faut qu'ils répondent exactement à la doctrine de l'Église. En un langage clair et des mélodies simples, mais cependant avec tout le sérieux nécessaire et une dignité vraiment religieuse, il faut qu'ils expriment ces doctrines. Ces chants, qui sont pour ainsi dire nés de l'âme populaire, sont particulièrement aptes à réveiller les sentiments de cette âme. Et, quand ils sont chantés en chœur par la foule, ils élèvent puissamment les âmes vers le ciel.

Comme je l'ai déjà dit, ces chants ne doivent être employés à la *missa cantata* qu'avec la permission expresse du Saint-Siège. Mais le pape leur assigne expressément une place d'honneur et cela sans restriction aucune, lors des célébrations plus simples de la messe. C'est que les fidèles ne doivent pas être — et ici le pape emploie un mot que déjà son prédécesseur Pie X en parlant du chant grégorien avait employé (*Divini cultus* IX) —, des « spectateurs muets et en quelque sorte passifs », mais ils doivent accompagner la Sainte Action de cœur et de bouche, et unir leur piété à celle du prêtre :

> *ut christifideles Sancto Sacrificio non tantum ut muti et quasi inertes spectatores assistant, sed sacram actionem mente et voce comitantes suam pietatem cum sacerdotalibus precibus conjungant.*

A cette fin, le pape veut que les différents chants en langue populaire soient adaptés aux diverses parties de la messe. Et il constate avec grande satisfaction que son désir

est déjà réalisé dans une grande étendue de l'univers catholique.

Ces chants populaires en langue maternelle ont leur place, non seulement à la *missa lecta*, mais encore en bien d'autres circonstances aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église, dans les processions, les pèlerinages, les journées de sessions d'études, dans l'éducation de la jeunesse, à la maison et en famille. Partout, en pareilles circonstances, ils ont leur place pour intensifier la vie religieuse et la joie, et en cela ils forment un contrepoids aux influences néfastes.

Pour cette raison, le pape exhorte les évêques avec une grande fermeté à s'occuper du chant religieux populaire et, si ce n'est déjà fait, de faire rédiger des recueils de ces chants en langue maternelle, et cela pour le plus grand bien de la vie religieuse des fidèles.

La mission que le pape a confiée aux évêques du monde entier, n'est pas facile, mais elle est urgente. Qu'il me soit permis, comme évêque d'un pays dont le chant religieux populaire en langue maternelle avait déjà été loué par saint Bernard, en évêque d'une ville dans laquelle déjà en 1605 le célèbre *Mainzer Cantual* avait été édité, et en évêque d'un diocèse qui compte encore aujourd'hui parmi ceux qui sont les plus épris de chant, d'ajouter quelques expériences en ce domaine :

1) Certaines mélodies du chant populaire naissent et disparaissent. Aujourd'hui on les admire, demain on les oublie ou on les méprise. Des chants religieux populaires qui ont duré à travers les siècles, et qui pouvaient être rappelés à une nouvelle vie, lorsqu'ils avaient été oubliés, sont issus du chant grégorien ou du moins sont apparentés à l'esprit du chant grégorien.

2) Certains textes sont voués à la contingence, surtout s'ils sont trop subjectifs quant à leur contenu. Ils ne portent pas de fruits durables. Les poètes qui composent ces textes devraient prendre la liturgie comme guide. Comme le fait la liturgie, ils devraient puiser dans la sainte Écriture, dans les psaumes ou bien se laisser inspirer par les grands chants de l'Église (*Gloria*, *Sanctus*, *Agnus Dei*, *Te Deum*) ou les grandes hymnes et antiennes ou par les séquences. Mais il ne faudrait pas qu'ils les traduisent simplement mot à mot,

mais, selon leur génie, ils devraient créer quelque chose d'authentique, de vrai et de durable. L'expérience que nous avons faite avec les livres de prières montre que plus on est près de l'Écriture Sainte, plus l'œuvre est durable, plus elle est profonde, plus elle est appréciée. Ajoutez à cela qu'il semble fondé de croire à une force mystique toute spéciale de la parole de Dieu. D'ailleurs, l'Église le présuppose dans la prière : *Per evangelica dicta deleantur nostra delicta.* Et ceci rappelle bien la parole de Pie X : « Plus on reste près du chant grégorien, plus cela est sacré. »

*
* *

e) Après avoir traité du chant populaire en langue maternelle, le pape parle dans un bref chapitre du chant religieux en pays de mission. Sans aucun doute ces pages compteront un jour parmi les pages glorieuses de l'histoire des missions. Pour nous ces directives sont sans doute de la même importance que celles que le pape Grégoire le Grand avait données aux missionnaires d'alors partant en terre anglo-saxonne. Ce chapitre a du reste été traité par un autre conférencier, il est inutile d'en dire davantage.

*
* *

Venons-en donc au chapitre IV, dernier de l'encyclique. Je puis m'exprimer brièvement.

Le pape prend des dispositions très sages pour mettre ses directives en pratique. Il rappelle les anciennes lois prescrivant la création d'une *schola cantorum* dans les cathédrales et les grandes églises. Il règle la question des chœurs mixtes, il s'occupe de la musique sacrée dans les séminaires et de la formation des directeurs de chœurs. Il indique les personnes et institutions diocésaines et interdiocésaines, qui peuvent être d'un grand secours pour la mise en pratique des directives indiquées. A ces aides, j'ajouterai encore la commission diocésaine des questions liturgiques.

Dans les paroles finales de l'encyclique ressort de nouveau le souci pastoral, qui du reste est à l'origine de l'encyclique.

Hinc auspicato eveniet, ut nobilissima haec ars, quae omni-

bus Ecclesiae temporibus tanti aestimata est, etiam hodie ad genuinos sanctitatis et venustatis splendores adducta excolatur et in dies perficiatur; atque adeo pro sua parte feliciter efficiat ut Ecclesiae filii firmiore fide, spe vigentiore, flagrantiore caritate Deo Uni et Trino in sacris aedibus debitas tribuant laudes[18].

C'est là la réalisation de cette image idéale que nous entrevoyions déjà dans *Mediator Dei*. C'est l'image de l'*Ecclesia Orans*, de la grande « Liturge », qui se tient sans cesse devant le trône de Dieu. Dès cette terre, elle commence à chanter le chant de louange, qu'elle chantera au ciel et durant toute l'éternité devant celui qui est assis sur le trône et devant l'Agneau, à qui est la louange et la gloire dans les siècles des siècles (Apoc., 5, 13). Mais ce n'est pas seulement l'église de Dieu qui doit résonner des chants chrétiens, c'est aussi la demeure des familles chrétiennes. L'encyclique le désire. Elle exprime ce vœu par une citation d'une lettre de saint Cyprien à Donatus :

> Que le simple repas familial soit accompagné de psaumes. Puisque tu as une belle voix et une bonne mémoire, acquitte-toi de ce service, comme la coutume l'exige. Tu recrées davantage tes familiers, s'ils entendent un chant spirituel, si des mélodies pieuses résonnent à leur oreille avec une suave expression.

On ne peut lire sans être ému ce témoignage qui veut que notre vie terrestre soit imprégnée par les paroles et les mélodies de la liturgie, si l'on songe qu'il a été écrit durant la persécution sanglante et par un homme qui a signé cette confession de son sang. La liturgie n'est pas une jouissance facile pour les esthètes : elle est dynamisme, force et vie. Que Dieu par sa grâce veuille bien nous le faire comprendre davantage!

18. (*A.A.S.*, p. 25). Alors nous aurons le bonheur de voir cet art très noble, qui a été si hautement apprécié à toutes les époques de l'Église, être encore aujourd'hui cultivé de façon à atteindre les splendeurs authentiques de la sainteté et de la beauté, et se perfectionner tous les jours; au point que pour sa part il obtienne heureusement que les fils de l'Église rendent dans le sanctuaire les louanges qui sont dues au Dieu Un et Trine avec une foi plus ferme, une espérance plus vivante, une charité plus ardente.

XVII

Du texte latin à employer dans les nouveaux Propres selon l'Encyclique *Musicae sacrae disciplina*

Communication par Mgr Romita,
de la Sacrée Congrégation du Concile

Le principe étant maintenu de l'emploi de la langue latine dans la liturgie, une question particulière surgit en ce qui concerne la musique sacrée, surtout le chant propre à l'Eglise romaine : à savoir s'il faut s'en tenir aux versions anciennes, ou à la récente traduction du Psautier, ou aux futures versions du texte sacré ?

Il n'y a aucun problème pour les nouveaux Propres, dont le texte ne peut être donné dans le vénérable patrimoine du chant grégorien : alors on devra prendre le texte à la nouvelle traduction du Psautier et l'orner d'un chant grégorien composé à neuf, de telle manière pourtant « qu'on obéisse fidèlement aux lois propres de l'authentique chant grégorien, et que les nouvelles compositions rivalisent dignement en vertu et en pureté avec les anciennes ». Ce qui, de fait, n'est pas facile même pour les experts en cet art, comme on le constate facilement avec les réalisations déjà exécutées.

Mais puisqu'il existe encore un vaste trésor de textes sacrés, ornés par un chant grégorien authentique, presque toujours on y trouvera un formulaire adapté au nouveau texte; et alors on rencontre trois solutions possibles :

1) la mélodie grégorienne authentique, pour être adaptée au texte du nouveau Psautier, est resserrée, mutilée ou interpolée;

2) l'authentique mélodie grégorienne demeurant entière, on emploie le texte du nouveau Psautier;

3) le chant grégorien authentique est gardé intégralement avec l'ancien texte littéraire dans les livres liturgiques qui servent exclusivement au chœur; dans les autres

livres liturgiques, destinés à la récitation privée, on emploie entièrement le nouveau Psautier.

Il n'est personne qui ne voie que la première solution conduit à la déformation et même à la perte du vénérable patrimoine grégorien qu'au cours de tant de siècles le Saint-Siège a gardé dans son intégrité, et qu'il a enfin restitué sur la foi des manuscrits.

Nous pensons employer la seconde solution :

1) dans les récitatifs, comme la psalmodie, pourvu cependant que les règles traditionnelles soient régulièrement observées;

2) dans certaines formules typiques, qui, à cause de leur particulière élasticité, s'adaptent aux divers textes;

3) quand la différence entre les textes est si légère qu'on garde substantiellement la construction même des paroles, évitant, par suite, les conséquences de quelque importance.

Dans les autres cas, je pense qu'il faut adopter la troisième solution. Et en ce cas il n'y a pas d'obstacle dans la différence qui interviendrait entre l'antienne selon les anciennes versions et tout le texte du nouveau Psautier. C'est ce qui s'est déjà produit quand le Psautier gallican a remplacé le Psautier romain; et c'est ce qu'ont observé Pie V et Clément VIII; et c'est encore ce qu'ont maintenu les rédacteurs de l'Edition vaticane du Graduel et de l'Antiphonaire.

En outre il est connu que les auteurs du chant grégorien ont plus d'une fois emprunté le texte de l'antienne à des versets très éloignés, le resserrant ou l'étendant selon les exigences de la mélodie.

En ce qui concerne la pratique, rien n'empêche que dans les livres liturgiques destinés à la récitation privée, on emploie la nouvelle version du Psautier aussi bien pour les psaumes que pour les antiennes; dans les livres de chœur, qui sont particulièrement destinés soit à la messe, soit à l'office, qu'on emploie les compromis exposés plus haut; il s'agit en effet d'un emploi tout à fait distinct.

Cependant, avec cette solution sont sauvegardés les motifs qui justifient aussi bien l'authentique monodie grégorienne que les traductions du texte sacré.

XVIII

LA SIMPLIFICATION DES RUBRIQUES ET LA RÉFORME DU BRÉVIAIRE

par S. Ém. le cardinal Jacques LERCARO,
Archevêque de Bologne

Le Decretum generale de rubricis *ad simpliciorem formam redigendis* touche implicitement la messe elle-même et y apporte des simplifications; mais l'objectif le plus important des simplifications est le Bréviaire; directement, et indirectement à travers le calendrier.

Le présent rapport vise seulement les réformes que le Décret a apportées au Bréviaire; et il les examine rapidement dans leur nature, dans leur esprit, dans les promesses et les prémisses qu'explicitement ou implicitement elles posent ou semblent poser pour une réforme ultérieure, dans l'ouverture qu'elles offrent à des perspectives d'avenir.

Il ne peut pas débuter sans exprimer, au nom de tous, un remerciement ému au Saint-Père dont l'œuvre de rénovation liturgique trouve dans les normes du Décret et dans son esprit une des étapes les plus lumineuses.

*
* *

I. — But et esprit du décret

Explicitement, le Décret affirme :

le motif pastoral de la réforme : ce qui implique logiquement une prise de position déterminée et suggère des critères déterminés;

le caractère provisoire des mesures prises dans l'attente d'une réforme plus complète, mais laborieuse et longue; ce qui affirme manifestement des limites;

la simplification comme canon fondamental et comme objectif immédiat de la réforme actuelle, en relation avec sa finalité pastorale et dans les limites posées par son caractère provisoire et par l'engagement sans exception de conserver en même temps les livres liturgiques sans changement.

La finalité pastorale est déclarée dès les premiers mots : « De notre temps, les prêtres, surtout ceux qui ont charge d'âmes, sont de plus en plus chargés de tâches nouvelles et variées; ... aussi peuvent-ils difficilement s'adonner à la récitation de l'Office divin avec la tranquillité d'esprit qui est nécessaire... »

De la difficulté rubricale, quelques Ordinaires se sont faits les interprètes auprès du Saint-Siège en le priant de vouloir bien pourvoir à éliminer, ou au moins à simplifier le copieux appareil des rubriques.

Donner à l'esprit du prêtre, déjà surchargé par la multiplicité des soucis de son ministère, une plus grande tranquillité au moment où il s'approche du Seigneur pour chanter la louange au nom de l'Eglise et implorer ses miséricordes pour le monde, telle est donc l'intention de la réforme.

Pour l'atteindre, il a paru utile aux évêques qui se sont adressés au Saint-Siège, qu'on pourvût à une réforme ou du moins qu'on simplifiât l'appareil touffu des rubriques qui réglaient l'ordonnance de l'office divin et sa récitation.

Et le Saint-Père, en accueillant cette supplique des pasteurs d'âmes, ému à son tour par sa sollicitude de pasteur, confiait la tâche à une spéciale « Commission pour la réforme liturgique générale ».

La pensée de la Commission fut de ne pas s'attaquer immédiatement à une réforme radicale — qui aurait demandé immédiatement un très long délai — mais de débrouiller l'ensemble compliqué des rubriques, en supprimant des éléments additionnels, moins bien accordés à l'esprit et aux lois du style liturgique, en simplifiant.

En effet il était arrivé au poème de l'office divin ce qui était arrivé tant de fois aux belles basiliques romanes ou gothiques; la piété des générations qui se succédaient

devait apporter des additions discordantes souvent multipliées, de façon à obscurcir notablement la beauté d'une ligne architectonique simple et harmonieuse et à constituer parfois comme un encombrement confus de décorations, d'autels, d'images.

Il a pu sembler à quelques-uns que ce serait manquer de piété que d'écarter cette superstructure et de détruire l'entassement des statues et des autels... en pensant à la piété de ceux qui les avaient accumulés là et qui les vénéraient.

Mais il est pourtant raisonnable et utile de rendre à la basilique sa ligne et de la ramener à sa simplicité native. De même il a paru raisonnable et utile de débarrasser l'Office divin des superstructures introduites tardivement sans le contrôle d'un sens liturgique éveillé, appelées ainsi à en alourdir la ligne et bien souvent sans cet avantage, qui avait peut-être justifié leur introduction, de répondre à une requête vitale de la piété.

Ainsi la simplification des rubriques atteignait certainement l'objectif de donner au chœur et surtout au prêtre qui récitait privément l'Office divin, une tranquillité paisible, qui élimine les incertitudes et la perplexité; et une sereine agilité, qui lui permet d'avancer dans le Bréviaire sans de fréquents arrêts, et sans ces allées et venues à travers les pages du livre qui, outre qu'elles sont gênantes, sont une source abondante de distractions et parfois d'impatiences.

Mais, en même temps, la simplification, menée avec un sage attachement à l'esprit et aux lois de la liturgie, portait à récupérer, fût-ce pour l'instant d'une façon limitée, la belle ligne de l'année et de la journée liturgique.

Il s'en est suivi en outre une abréviation qui n'a pas été voulue immédiatement et pour elle-même, mais qui est née logiquement du processus de simplification adopté. Personne ne voudra s'en affliger. Il est vrai que dans la prière aussi la durée a sa valeur; mais la durée n'est pas en dépendance seulement du *multiloquium* que l'Evangile a condamné comme étant la préoccupation des païens; elle dépend aussi de la manière dont la prière vocale est faite; et le bon prêtre trouvera dans la légère abréviation du texte le motif d'une récitation plus méditée.

Il demeure vrai cependant que beaucoup s'étaient élevés contre l'excessive longueur du Bréviaire; c'est justement au nom des multiples engagements du ministère que le prêtre rencontre aujourd'hui dans la vie pastorale. Une enquête que *La Vie Spirituelle* avait lancée dans l'immédiat après-guerre avait donné lieu à une démonstration non négligeable du caractère onéreux du Bréviaire, et les appels à une réduction étaient nombreux...

Evidemment, ce n'est pas sous cet angle que la Commission a vu le problème; elle a poursuivi la ligne déjà tracée par saint Pie X, quand il avait supprimé les translations d'offices empêchés : simplification.

Il n'y a donc pas motif à scandale si la simplification a produit un abrégement.

De même qu'il n'y a pas motif à scandale si l'on réforme et que l'on juge par conséquent opportun d'éliminer ce qui à un autre moment historique fut ajouté, comme si en agissant ainsi on niait la présence permanente de l'Esprit dans son Eglise : la liturgie est le culte du Dieu immuable, mais rendu à Dieu par des hommes sujets au changement et, si dans sa substance elle est une et éternelle, elle est variée et changeante dans ses formes; la variété des rites et l'histoire liturgique en sont une preuve.

Et il n'y a pas lieu de se scandaliser si quelque chose est supprimé; même s'il peut rester un regret légitime de cette suppression. Il est toujours très sage de ne pas démordre de l'application logique et légitime d'un principe valide sous prétexte qu'il peut imposer certains sacrifices : reculer, en face d'un renoncement, à l'application cohérente du principe serait rendre vain le principe lui-même. Du reste, qu'on me permette de le dire, l'histoire du Bréviaire fournit justement la preuve de cette affirmation. Le pape Clément X avait décidé qu'aucune fête de saint ne serait plus introduite ultérieurement dans le calendrier de l'Eglise universelle, et cela pour sauvegarder le cycle temporal qui constitue l'ossature de l'année liturgique; mais, une fois ouverte la voie aux dérogations, le principe fut rendu vain, et de nombreuses fêtes accueillies dans le calendrier.

*
* *

La réforme actuelle s'affirme, comme on l'a déjà dit, explicitement provisoire : *interim... donec aliter provisum fuerit...*

Ce caractère provisoire, dû, comme on l'a déjà signalé, au désir de venir avec sollicitude au-devant des nécessités pastorales, a suggéré un critère limitatif : la conservation rendue obligatoire, avec même l'interdiction d'imprimer des éditions nouvelles des livres liturgiques actuels. Par conséquent, il n'y a pas changement mais seulement éventuelle suppression de textes.

Et la simplification n'a pas atteint tous les secteurs de l'office, pas même là où une simplification aurait été désirable! La solution est parfois seulement partielle et on a recours, nécessairement, au compromis; il en est ainsi, par exemple, pour l'octave de Noël pour laquelle une fois posé le critérium susdit, toute autre solution, loin de simplifier, aurait aggravé la complication déjà existante.

Ce caractère provisoire déclaré fait du décret, selon l'heureuse expression des *Ephemerides Liturgicae*, *un pont* entre le passé et un avenir dont nous souhaitons qu'il ne soit pas éloigné : de la réforme provisoire, en effet, il nous est possible de déduire des indications sur ce que seront les lignes directrices de la réforme définitive.

II. — Les lignes directrices de la future réforme

En effet, de l'aridité apparente des dispositions du Décret se détache, au regard du lecteur attentif, l'intention recherchée de restituer à l'année liturgique sa ligne originelle, en rendant évidence et prééminence au cycle temporal.

Par conséquent, puisque l'épine dorsale de l'année liturgique est le dimanche, celui-ci est souligné, porté au rite double et, comme les fêtes majeures, il a les premières vêpres et n'admet, même si c'est un dimanche mineur, qu'une seule commémoraison. Il est à noter, pour le relevé que nous sommes en train de faire que, tandis que le rite du dimanche monte, celui des fêtes descend : c'est-à-dire

que le temporal progresse, tandis que le sanctoral cède du terrain.

L'élévation des deuxième, troisième et quatrième dimanches de l'Avent au degré de « première classe », comme tous les dimanches de Carême, avec la prééminence sur les fêtes occurrentes même de « première classe » (l'Immaculée Conception explicitement comprise), signale le retour à une mise en valeur plus grande, et comme intensifiée, des temps liturgiques les plus notables de l'année, l'Avent et le Carême; tandis que les dispositions, évidemment provisoires, pour les jours entre la Circoncision et l'Epiphanie et entre celle-ci et le 13 janvier semblent promettre l'instauration souhaitée d'un temps de Noël et de l'Epiphanie.

S'il en est ainsi, je pense que dans un tel cadre annuel, il sera logique et désirable de valoriser liturgiquement le temps pascal également.

Pour le Carême, la concession (rien que concession, et limitée à la récitation privée pour le moment) de réciter même aux fêtes de saints qui n'ont pas le rite double de première ou de seconde classe, l'office férial — concession analogue à celle qui était déjà en vigueur pour la messe — tandis qu'elle permet au prêtre de vivre à plein la riche liturgie quadragésimale, semble être davantage qu'une joyeuse espérance : la promesse certaine d'un heureux retour à la célébration solennelle du *tempus acceptabile*, actuellement, en réalité, obscurci par la continuelle succession des fêtes; et par conséquent négligé sinon ignoré à proprement parler. Ce qui peut-être n'a pas peu contribué à rendre pratiquement vaine la loi du jeûne quadragésimal : qui ne voit qu'en recommençant à pouvoir parler de la *maceratio carnis*, on remet les consciences chrétiennes en face du problème de la mortification!...

C'est encore dans le cadre de l'année liturgique remis en lumière que nous trouvons dans leur juste prééminence les *Litanies majeures*, litanies authentiquement romaines.

Parallèlement à cette accentuation du temporal, il y a l'atténuation du sanctoral.

Le calendrier a conservé toutes les fêtes; mais celles du rite semi-double sont passées au rite simple; et celles du rite simple à la seule mémoire; cette introduction de la

mémoire, déjà accueillie par le calendrier monastique, est une opportune solution du problème.

Surtout, ont été abolies toutes les nombreuses octaves, trois exceptées et qui toutes appartiennent au temporal : Noël (conservée dans la forme actuelle pour le motif déjà donné) ; Pâques et Pentecôte, dont les jours ont été élevés à un rite supérieur. L'octave de Pentecôte laisse quelque peu perplexe, non seulement à cause du caractère conclusif de la fête, mais aussi parce que les Quatre-Temps d'été y restent inclus. Mais il est intéressant ici de souligner la réduction du nombre des octaves.

Et des vigiles : quatre seulement ont été conservées; pour deux d'entre elles — les saints Pierre et Paul et saint Laurent — évidemment c'est à titre provisoire que demeure leur concurrence avec les fêtes, respectivement, de saint Irénée et de saint Jean-Marie Vianney.

La célébration de la férie, consécutive à la réduction des fêtes à la seule mémoire et à la suppression de nombreuses octaves, complète les éléments de cette orientation, dont il n'est personne qui ne voie la force et l'importance, sous l'angle historique et liturgique.

Mais sa force et son importance ne sont pas moindres sous l'angle pastoral, celui qui est recherché par le Décret : ramener les âmes chrétiennes à la méditation du mystère de la Rédemption, que la liturgie développe dans le cours de l'année; les conduire à en vivre l'esprit, à cultiver pendant l'Avent le sens de l'indigence de l'homme et de l'appel à la délivrance divine; à se réjouir de l'union de Dieu avec nous dans la délicieuse liturgie de Noël; à mourir avec le Christ en Carême, en mortifiant les vices et les concupiscences et en confessant les fautes avec douleur; à ressusciter avec lui à Pâques, en renouvelant l'engagement du baptême, à vivre de sa grâce en appelant les dons du Saint-Esprit... tout cela a une éminente valeur formatrice, un potentiel incalculable d'action pastorale profonde, éclairée, sûre... la foi en est nourrie; les pages d'Ecriture, toujours puissantes pour former le parfait homme de Dieu, — disent avec la luminosité propre à la parole divine, la vérité du mystère qui est l'objet de notre créance. Mais surtout la vie de grâce se renforce au contact des mystères divins qui, dans la commémoration liturgique,

se renouvellent et opèrent dans les âmes et dans l'Eglise leurs effets de salut et de sanctification.

*
* *

Mais avec l'année liturgique, c'est aussi l'Office divin et la messe qui ont gagné à la simplification, en remettant en meilleure lumière leur propre ligne, alors dissimulée par la surcharge d'éléments ajoutés. Si, étant donné la règle de ne pas changer les livres liturgiques, les modifications dans le cours de l'Office sont demeurées nécessairement limitées et modestes, l'indication qui suit laisse déjà entrevoir d'heureuses perspectives.

Le retour des psaumes de la férie courante aux petites heures des fêtes de deuxième classe semble bien promettre, sous l'inspiration de saint Pie X, une plus grande fidélité à la récitation périodique du psautier entier, dont la récitation totale est souvent interrompue actuellement par la répétition fréquente de certains psaumes, spécialement du psaume 118.

Des considérations franchement pastorales conseilleront quelle périodicité il convient de donner à cette récitation; mais personne, je pense, ne voudra nier l'opportunité d'employer le Psautier dans l'office, conformément à une tradition vénérable : *Psalterium meum, gaudium meum* (saint Augustin).

Les lectures n'ont pas été, évidemment, modifiées : *interim*! Mais il suffit, à mon humble avis, de la norme simplificatrice qui consiste à ne pas les transférer, même celles qui contiennent le début des Livres, et l'abolition complète de la « neuvième leçon » peut donner une indication sûre au sujet de la valorisation qu'on peut faire de ce précieux élément du Bréviaire, trop souvent réduit aujourd'hui — et non seulement dans les Capitules des différentes heures — à une valeur presque uniquement symbolique.

La conservation des livres actuels a pu faire apparaître la suppression des *Pater*, *Ave* et *Credo* du début ou de la fin des heures, uniquement comme un élément d'abrégement, avec l'élimination de formules survenues tardivement. Si ce caractère additionnel justifie la suppression dans le processus de simplification, je dirai toutefois que,

au moins pour le *Pater*, elle prépare la voie à son insertion dans chacune des heures à un endroit plus convenable, c'est-à-dire au sommet de la prière.

C'est la place qu'il conserve, quoique dit *sub silentio*, aux nocturnes, au centre, entre les trois psaumes suivis par le verset, et les trois leçons précédées de l'absolution : c'est aussi la place qu'il conserve, récité à haute voix, dans les heures de l'Office monastique et dans les *preces* de notre Bréviaire : les *preces*, dites fériales, de laudes et de vêpres, les seuls conservées par la réforme.

Cette *valorisation* du *Pater*, prière « légitime » du chrétien, pour employer l'adjectif de Tertullien, serait extraordinairement efficace pour mettre en évidence la ligne des différentes heures; cette ligne acquiert légèreté et vigueur par la chute des commémoraisons, trop fréquentes et trop nombreuses, et des ajoutes de conclusion.

De façon analogue, c'est un allégement et pas seulement une simplification, que la suppression des *preces* dites dominicales à prime et à complies, et des *preces* fériales aux petites heures; c'est un élément monastique que les *preces* dans l'Office!

Mais la conservation (pour l'instant nécessairement inaltérée dans la forme) des *preces* fériales à laudes et à vêpres le mercredi et le vendredi en Avent, en Carême, et aux Quatre-Temps de septembre, a remis l'accent sur ces deux féries, la quatrième et la sixième, qui dès la première antiquité chrétienne (témoins le Pasteur d'Hermas et la Didachè) furent toujours des jours de particulière importance liturgique.

Ainsi il m'apparaît que, dans l'aridité de ses normes, et dans la limitation des tâches qui lui sont imposées, le décret donne des prémisses sûres pour l'Office de demain, prémisses que je résumerai ainsi :

valorisation du temporal avec en conséquence réduction du nombre et du rite des fêtes du sanctoral;

valorisation des temps liturgiques privilégiés, surtout du Carême, pour lequel se laisse entrevoir la suppression des offices de saints réduits à de simples mémoires;

valorisation du psautier comme élément fondamental de l'Office, avec une plus grande fidélité à sa récitation périodique;

valorisation des lectures et de leur fonction didactique et formatrice;

élimination des éléments additionnels, et restauration d'une ligne plus simple et plus logique à toutes les heures.

III. — Vers l'avenir : perspectives et problèmes

La réforme définitive se limitera-t-elle à ces perspectives ou bien, comme semble l'appeler une littérature sinon vaste, du moins prudente sur la question, abordera-t-elle des problèmes plus profonds et plus essentiels et apportera-t-elle, par conséquent, des modifications plus profondes; problèmes que, dans le cadre des limites qui lui sont imposées, l'actuel Décret n'a pas touchés et que peut-être il exclut volontairement, en attendant de les affronter décidément par une solution définitive ?

A nous, tandis que nous attendons avec une sereine confiance et une plénitude de dévote attention l'œuvre de la maternelle sollicitude de l'Eglise, il semblerait que nous nous éloignerions de la réalité si nous ignorions quels problèmes — effleurés et abordés, alors, sans préparation et avec une impulsivité présomptueuse dans les écrits qui depuis un demi-siècle jusqu'à maintenant traitent de la réforme du Bréviaire — reflètent toutefois des conditions de fait et des requêtes qu'il n'est pas prudent ni permis d'ignorer ou de négliger.

Il me paraît qu'on doit envisager ainsi les problèmes que la simplification actuelle ne touche pas, mais que l'esprit pastoral, par lequel elle est dictée et dominée, semble imposer à l'attention consciente de tous ceux qui comprennent que le Bréviaire doit être dans la vie du clergé non pas un fardeau — l'*onus dici* — qu'on porte passivement ou de mauvais gré, ou encore qu'on secoue comme un joug pénible, mais une force d'édification personnelle et pastorale, une tâche privilégiée : l'*opus Dei*.

* * *

Et un premier problème est celui-ci : l'office du clergé

séculier doit-il continuer à se modeler sur l'office monastique ?

Parce que, il n'y a pas de doute, historiquement le clergé séculier avait sa prière indépendamment de celle du monastère; et il est facile d'observer que les heures nocturnes, et certaines heures diurnes — l'*Officium capituli* à prime, complies, tierce, sexte et none — répondent aux exigences et surtout aux possibilités d'une communauté religieuse qui partage son temps entre la prière et le travail; mais c'est difficilement que les heures nocturnes et les petites heures peuvent s'insérer comme prière communautaire dans la vie du clergé séculier ou du peuple. En réalité, les petites heures ont tardé ou n'ont pas réussi à passer du monastère au clergé. Du reste, sinon dans le cadre général des heures, au moins dans l'ordonnance interne de celles-ci, déjà aujourd'hui le Bréviaire du clergé diffère du Bréviaire monastique.

*
* *

Le problème s'élargit si nous pensons à un office auquel le peuple fidèle participe lui aussi. La diffusion des Bréviaires traduits, l'usage accueilli par certains milieux d'élite de quelque heure particulière de l'Office divin (prime, par exemple, et complies) ont, de notre temps, révélé dans le laïcat une estime et un goût du Bréviaire qu'on pourrait appeler un contrepoids à l'indifférence qui apparaît çà et là chez les ecclésiastiques.

En réalité, le peuple chrétien a toujours pris une part, sa part, à la *Laus perennis*; part qui, dans l'antiquité, a consisté dans les solennelles laudes matutinales et dans les vêpres; et elle est demeurée, au moins notablement répandue, dans les vêpres des jours de fête jusqu'à maintenant.

L'office auquel le peuple est invité devra-t-il être, comme maintenant, le même que celui du clergé ?

Problème qui ne touche pas l'exclusion ou l'inclusion d'heures déterminées, comme la question précédente, mais la structure de l'heure ou des heures auxquelles on inviterait le peuple.

*
* *

Problème de la structure de l'Office divin ou de ses parties, qui se présente encore comme un des premiers présupposés de la réforme.

Il est évident qu'aujourd'hui l'Office a toujours une *structure chorale* et suppose que la récitation est chorale. La récitation privée — comme elle l'est maintenant normalement pour la quasi totalité de ceux qui sont obligés à l'office, soit dans le clergé séculier, soit dans quasi toutes les congrégations religieuses — doit s'adapter et réduire au monologue le continuel dialogue; adaptation que l'habitude rend même facile et comme inconsciente; mais qui ne manque pas d'un illogisme profond.

Il reste vrai, d'autre part, que même récité privément, l'Office est toujours une prière publique; et la forme chorale semble à certains mieux refléter justement cette note qui est la sienne, de prière ecclésiale...

Mais, entre ces deux aspects, lequel favorisera l'adhésion de l'esprit et rendra pratiquement la prière plus profitable ? Une simplification de l'Office visant à éliminer les expressions strictement chorales porterait à la suppression, dans la récitation privée, des saluts, des invitations, non pas nécessairement des versets, des répons, et moins encore des antiennes... qui pourraient aider dans la récitation comme indiquant le sens du psaume, en relation aussi avec son emploi dans ce moment liturgique particulier.

Mais ce n'est pas pour cette suppression, même si elle était plus radicale, que l'Eglise abandonnerait ou enfermerait aux archives le patrimoine musical de ses antiphonaires grégoriens; la forme chorale demeurerait toujours dans sa structure naturelle, mais seulement pour l'usage du chœur, canonial ou monastique; et au chœur cette forme est logique; et c'est seulement au chœur que ce précieux patrimoine mélodique peut encore être vivant.

*
* *

Un second problème — et celui-ci plus que jamais pastoral — me semble devoir attirer notre attention.

Surtout à l'époque de la Renaissance se sont introduites dans l'organisation de la vie ascétique certaines pratiques de piété individuelle, que la coutume d'abord puis la législation canonique ont rendues, au moins indirectement, obligatoires pour le clerc : la méditation, la visite au Saint-Sacrement, le Saint Rosaire, l'examen de conscience, auxquelles peut s'ajouter la lecture spirituelle.

Il en découle ainsi que dans la vie du prêtre il y a deux séries d'actes quasi parallèles, que l'intelligente ascèse de saints et de maîtres spirituels (je cite par exemple Dom Chautard et Dom Marmion) ont cherché à unir; mais dans l'ordinaire des cas elles ne cohabitent pas, *non coutuntur*, avec cette conséquence que l'une ou l'autre est sacrifiée.

On ne peut nier qu'aujourd'hui matines, laudes et prime d'une part, la méditation et la sainte messe avec l'action de grâces qui la suit d'autre part, constituent dans le début de la matinée du prêtre un fardeau considérable, qu'il n'est pas facile de concilier avec les devoirs du ministère, du confessionnal, de la prédication, de la catéchèse...

L'anticipation de l'Office nocturne, laudes comprises, dans l'après-midi de la veille, peut alléger le fardeau; pratiquement, de fait, elle est conseillée par tous ceux qui ont la charge spirituelle du clergé; on ne peut toutefois jamais la regarder comme une solution idéale, pour peu que l'on fasse attention — pour les laudes surtout — aux textes liturgiques. Mais jadis on croyait trop que les plus impossibles contresens étaient admis dans la liturgie, dont les textes finissaient par ne plus être que les documents d'un temps irrémédiablement passé...

Aujourd'hui pourtant, la restauration de la Semaine Sainte nous a rendu l'espérance de voir encore se lever le soleil le matin et d'entendre le chant du coq à l'aube...

Pour revenir à notre problème, nous nous demandons s'il ne faudrait pas prendre sérieusement en considération la difficulté que les prêtres de vertu ordinaire trouvent à s'acquitter des deux courants d'obligations, l'Office divin et les pratiques de piété prescrites par le Code de Droit canonique. Aussi beaucoup de directeurs spirituels du clergé, pleins d'expérience, se lamentent de ce qu'on néglige facilement et qu'on abandonne définitivement la méditation et d'autres pieuses pratiques; et des témoi-

gnages nombreux et non suspects déclarent qu'aujourd'hui le Bréviaire est abandonné en totalité ou en partie ou, en tout cas, qu'il est récité de façon formaliste par un louable sens du devoir, certes, mais sans qu'il parvienne à inspirer et à nourrir la vie...

Évidemment, quelle que soit la solution du problème, elle devra tenir compte de ce que dans la vie chrétienne ne peut manquer la prière individuelle : « Quand tu veux prier le Père, entre dans ta chambre, ferme la porte derrière toi, et prie ton Père dans le secret »; et d'autre part la prière publique ne peut manquer à l'Eglise.

Mais ceci ne signifie pas que l'une ne puisse nourrir l'autre; que les leçons de matines, par exemple, ne puissent fournir un aliment à la méditation et que les psaumes des laudes ne puissent pas en être la conclusion effective.

Je pense que l'existence et, pourrais-je dire, l'urgence du problème est claire, et que l'unité de la vie spirituelle a tout à gagner à un rapprochement qui simplifierait et réduirait les fardeaux, tandis qu'il vitaliserait toute l'activité ascétique du prêtre.

*
* *

A côté de ces problèmes de nature générale et en dépendance ou en connexion avec eux, se présentent des problèmes plus particuliers relatifs à la structure interne de l'Office divin.

Le premier concerne le Psautier.

Je ne pense pas que soit fondée l'objection effleurée çà et là contre la religiosité de certains psaumes (psaumes d'imprécation par exemple, ou ceux qui exaltent une sainteté formelle et légale...) comme si des sentiments ainsi dictés par l'Esprit-Saint ne pouvaient trouver leur place dans la formation de l'âme chrétienne : le Nouveau Testament ne les a pas refusés et quelquefois — comme dans la citation du psaume 108 au chapitre 2 des Actes — il en a esquissé l'interprétation authentique, valable aussi pour nous. Et toutefois il ne semblerait pas inopportun d'employer en guise de lectures certains psaumes moins proches de notre spiritualité, ou moins faciles pour elle.

Ainsi tout le Psautier, selon la meilleure tradition, continuerait à faire partie du Bréviaire; la distribution des psaumes employés comme prière se ferait selon une périodicité plus ou moins longue, selon un critérium pastoral qui assure au prêtre la nécessaire nourriture spirituelle, et à l'Eglise la prière continue, tout en laissant à l'activité apostolique le temps nécessaire et le nécessaire repos : « *nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus* ».

Il faudrait encore tenir compte de l'éventuel développement que la réforme réserverait aux autres éléments du Bréviaire, en particulier aux lectures, ou de l'éventualité de laisser à certaines heures — complies, par exemple, tierce, sexte et none — toujours les mêmes psaumes...

Tout compte fait, la distribution hebdomadaire semblerait peu opportune; la distribution par quinzaine, déjà en usage dans le Bréviaire ambrosien, apporte certes un notable allégement. Il ne semble pas toutefois — vu les considérations précédentes — qu'il faudrait exclure une distribution mensuelle; ou pour quatre semaines avec un supplément; surtout si les quatre petites heures susdites devaient reprendre quotidiennement les mêmes psaumes.

La répétition périodique est traditionnelle dans la liturgie de louange; elle nous semble ainsi préférable à une distribution du Psautier selon les temps de l'année liturgique, en appropriant certains psaumes au Carême ou au temps de la Passion, d'autres à l'Avent, d'autres au temps de Pâques, et ainsi de suite.

L'appropriation des psaumes à des circonstances particulières semble plutôt à réserver aux grandes solennités; l'actuel Décret oriente déjà vers cette voie.

*
* *

Très important est le problème des Leçons en raison de la place qu'elles occupent dans tout l'Office, spécialement aux nocturnes.

Le Décret pour la simplification, j'y ai déjà fait allusion, manifeste l'intention de redonner aux lectures leur pleine fonction didactique et ascétique. Si, dans le désirable rapprochement de la prière liturgique avec les formes de la piété privée, les matines offrent un champ à la médita-

tion, les lectures recommenceront à être la *lectio divina* qui, dans l'échelle de l'oraison médiévale, constituait le premier degré. De toute façon elles ne peuvent avoir une présence purement formelle.

Choix, nombre, distribution, longueur, sont des problèmes qui se posent pour toutes les catégories de leçons. Les suggestions présentées en ces dernières années sont nombreuses et variées : on va, pour les lectures bibliques et patristiques, jusqu'à proposer une lecture directe du texte pendant un temps établi d'avance; ou un choix de morceaux particulièrement intéressants, à rassembler dans une anthologie (en réservant une édition spéciale pour le voyage)... Certes un meilleur choix des fragments est souhaitable, surtout pour les lectures de l'Ancien Testament et des écrits patristiques, et on désire partout que le fragment ait un sens complet. Pour les leçons historiques, à la position critique et parfois hypercritique qui dominait voici quelques dizaines d'années, a succédé maintenant une orientation différente, qui tend à conserver la simplicité de la légende, en l'accueillant comme la traduction plastique d'une conception ascétique : cette orientation suggérerait de procéder avec précaution dans la nécessaire révision du légendier.

Certes, le réformateur devra dans ce secteur opérer davantage qu'un choix; mais nous savons désormais qu'un critérium pastoral informe de son esprit pratique l'œuvre dont il est chargé : les lectures seront sans aucun doute efficaces sur le plan de l'instruction dogmatique et sur le plan de la formation ascétique; et elles n'auront jamais un rôle purement formel.

*
* *

Tout ce qu'on a dit en particulier des leçons de matines s'étend raisonnablement aux capitules des autres heures, dans lesquels le caractère formaliste a désormais réduit la leçon à une allusion.

Il nous semble qu'à laudes et à vêpres, ou au moins à vêpres qui est l'heure où le peuple chrétien s'introduit dans la *Laus perennis*, le capitule pourrait être de façon convenable une lecture non pas longue, mais discrète, peut-

être en langue vulgaire dans les vêpres destinées au peuple, choisie opportunément pour l'instruction et la formation de l'homme de Dieu; rien ne semble s'opposer à ce qu'ainsi le capitule puisse suppléer la lecture spirituelle.

Dans les petites heures, au moins à tierce, sexte et none, destinées à être de brefs moments d'élévation vers le Seigneur, le capitule pourrait aussi être supprimé.

*
* *

Parmi les éléments choraux de l'Office, il en est un, vénérable pour son antiquité, beau par son élan poétique et son mouvement mélodique : c'est l'hymne. En réalité, on ne voit pas de motif pour l'éliminer, même dans l'Office récité privément. En revanche, s'il y a une voix unanime chez tous ceux qui, dans les dernières années, ont appelé la réforme du Bréviaire, c'est de revenir à la forme primitive dans les hymnes latinisées sous Urbain VIII, avec l'élimination qui en découle des hymnes de style pseudo-classique introduites postérieurement; et déjà l'édition typique des livres de chant portent le *Vexilla regis* et le *Veni, Creator* rendus à leur version primitive.

*
* *

J'ai fait allusion aux *preces* telles qu'elles ont été réglées par le Décret actuel de simplification. Il n'était pas possible, dans les limites imposées, de faire davantage. Si quelque désir demeure, il me semble que c'est surtout celui de voir le *Pater* (opportunément supprimé comme préparation au début des heures) prendre sa place centrale dans toutes les heures, et pas seulement à laudes et à vêpres, aux jours typiquement pénitentiels; qu'il soit dit à haute voix par l'hebdomadier; et à côté du *Pater*, au moins dans quelques heures, le Symbole des Apôtres, qui aujourd'hui ne figure à aucun moment de l'Office. Il est vrai que le *Credo* a son rôle propre dans le rite du baptême, mais il ne semble pas inopportun qu'il soit répété chaque jour par la voix de la prière officielle de toute l'Eglise.

*
* *

Les oraisons, déjà opportunément réduites en nombre par le Décret actuel, grâce à l'élimination des premières vêpres, concluent les différentes heures par une formule pleine de dignité et solennelle en sa simplicité. A ce style caractéristique des collectes des anciens sacramentaires, nous voudrions ramener aussi les oraisons récentes, trop souvent désireuses de synthétiser pesamment la vie du saint; et parfois maladroites dans leur style ; souvent elles manquent de rythme et ignorent le *cursus*.

IV. — Conclusions

Pour en venir à quelques conclusions, il me semble, en résumé, que dans la réforme souhaitée : l'allégement du calendrier du sanctoral, la remise en pleine lumière du temps et surtout des temps de l'Avent, de Noël, de Pâques et d'une façon particulière le Carême; qu'on distingue ultérieurement l'Office du clergé séculier de l'Office monastique; et qu'on opère aussi une distinction entre l'Office choral et l'Office récité individuellement.

On pourra aussi rendre facultatives certaines heures typiquement monastiques, comme l'Office du chapitre de prime, sauf à le mettre en évidence comme prière avant le travail, et tierce, sexte et none; mais en revanche en laissant obligatoire complies qui a aussi sa fonction dans la vie ascétique.

Si l'on joint opportunément matines et laudes avec la méditation, et complies — toujours avec les actuels psaumes du dimanche qui sont traditionnels — avec l'examen de conscience, on pourra peut-être diviser comme il convient le temps nécessaire à l'accomplissement de l'obligation entre le crépuscule d'un jour et le midi du suivant pour matines, laudes et prime, et l'après-midi jusqu'à minuit pour vêpres et complies; on éloignera ainsi la tentation d'acquitter l'obligation d'une façon formaliste en récitant tout l'office à la suite, ce qui rend la récitation pesante et la met hors de sa place.

Les petites heures abrégées, — l'hymne, un psaume court, le *Pater*, l'oraison, avec toujours le même psaume ou presque, qui serait ainsi facilement appris par cœur, pourraient interrompre, pour une profitable élévation de l'âme vers le Seigneur, le labeur du ministère, à quelque endroit qu'il fût... L'Office serait encore ainsi la sanctification de toute la journée et la *Laus perennis* que l'Epouse adresse à son Epoux et avec Lui, en Lui et pour Lui, au Père.

Et, étant donné la distribution du Psautier dans le délai d'un mois et l'élimination des éléments strictement choraux, ce ne serait pas chose lourde et longue, même si les lectures, opportunément, s'allongeaient un peu.

Conserverait-on aux matines du dimanche et des fêtes les trois nocturnes ? Il semble difficile de renoncer à une tradition qui a tant d'éléments à son actif; le dimanche et les fêtes pourraient conserver le schéma traditionnel, sauf à réunir, dans la récitation privée, les trois leçons du nocturne en une seule. Les fêtes, largement simplifiées, et les féries pourraient en revanche n'avoir que trois psaumes et, au chœur, trois leçons, unifiées en une seule dans la récitation privée.

Les autres heures conserveraient le schéma habituel; sauf à donner, à laudes et à vêpres, du développement au capitule, à éliminer certains élements choraux dans la récitation privée; peut-être réduire le nombre des psaumes de vêpres dans l'office du peuple.

*
* *

Une considération a été effleurée parfois dans les commentaires au Décret général : considération accompagnée de regret pour la suppression de l'*Ave Maria* au début des heures et la réduction de l'antienne mariale, réservée à la fin de tout l'office... En réalité, comme on l'a fait justement observer, le culte liturgique de la Vierge Mère de Dieu, avec les dispositions du décret, a enregistré un accroissement dans l'ensemble de ses manifestations; surtout se sont multipliés les jours où peut se célébrer l'*Officium S. Mariae in sabbato.*

Je pense toutefois que la réforme, à une époque de fer-

veur mariale, telle qu'est heureusement la nôtre, pourra opportunément donner au souvenir de la Vierge une place et une forme plus amples, sinon à toutes les heures, du moins à l'ensemble que nous appellerons matinal, comme il l'a déjà dans l'ensemble vespéral.

*
* *

Je n'ai pas exprimé mes pensées.

J'ai recueilli entre tant de voix, dont l'une ou l'autre était discordante, celles qui m'ont paru répondre aux exigences spirituelles et pastorales du clergé et qui en même temps s'accordaient avec l'esprit et le sens liturgique.

Et ces voix, je les soumets à votre méditation, messieurs les congressistes, certain que, amoureux de la sainte liturgie et soucieux du bien des âmes, vous avez trouvé dans l'examen d'un sujet qui vous est si cher, intérêt et plaisir.

*
* *

Certes, le Décret pour la simplification des rubriques a rempli de joie le cœur de tous ceux qui aiment la sainte liturgie et par ce qu'il règle de façon positive et par ce que, du fait de son caractère provisoire affirmé, il autorise à espérer.

Mais les réformes ne serviraient à rien, seraient-elles les plus hardies et les plus géniales, si faisait défaut l'esprit avec lequel doit être faite cette *unisona prex Ecclesiae*, pour reprendre les termes de saint Augustin... C'est pourquoi nous avons tant de reconnaissance au Souverain Pontife régnant pour un autre de ses documents, du 2 février 1945, qui, adressé immédiatement aux professeurs et supérieurs de séminaires offre pourtant à tous un rappel très dense d'indications opportunes et précieuses sur la place que le bréviaire doit avoir dans la journée, dans l'esprit et dans le cœur du prêtre; et sur sa richesse éducative et son efficacité pastorale, pourvu qu'il y ait toujours une préparation suffisante, même du point de vue culturel; cette préparation que suggère le document pontifical doit être donnée aux clercs dans le cours de leur formation de séminaire, dans l'enseignement des diverses

disciplines théologiques dont l'étude doit illuminer et nourrir la récitation du Bréviaire; préparation que devront amener à maturité, de façon plus profonde et plus immédiate, la formation ascétique du directeur spirituel et les orientations du supérieur.

Alors le Bréviaire ne sera plus le fardeau souvent relégué aux heures extrêmes, ou aux moments les moins propices de la journée; mais, entretien de l'âme avec Dieu, expression de notre médiation dans le Christ et de notre service de l'Eglise, il sera un aliment de la vie spirituelle et un instrument précieux du ministère pastoral; il ne sera pas un obstacle à l'urgence de l'action mais, dans l'intense action apostolique, nourriture savoureuse, repos indispensable.

*
* *

Messieurs les congressistes, tous nous pensons que le Bréviaire est le don précieux qu'au jour inoubliable du sous-diaconat ou de la Profession religieuse l'Eglise nous a fait en échange du don définitif que nous lui avions fait de notre jeunesse et de notre vie entière, en nous mettant à son service; don qui nous établit ambassadeurs autorisés de l'Eglise et de l'humanité auprès du trône de Dieu, et instruments officiels de la prière sacerdotale du Christ; nous tous qui sommes dans ce sentiment, présentons à la Sainte Eglise de Dieu nos pensées, expression d'amour fervent envers notre Bréviaire et d'un désir ardent pour qu'il s'insère d'une façon toujours plus profonde et efficace dans la vie du prêtre et dans l'œuvre de salut éternel et terrestre de l'Eglise dans le monde; aux mains, à l'âme inspirée, au cœur maternel de la Sainte Eglise, nous confions nos vœux et nous nous remettons à la sagesse aimante, filialement, avec confiance, les yeux fermés.

XIX

PAROLES DE CLOTURE

par S. Ém. le cardinal Lercaro

Éminence, Excellences, Révérendissimes Pères Abbés, mes Frères dans le sacerdoce, Mesdames, Messieurs.

Je suis chargé de prononcer ce que le programme du congrès appelle les paroles de clôture.

Comme vous le voyez sur le programme, c'est notre Eminentissime Président, le cardinal Cicognani, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, qui devait parler. Une indisposition non pas grave mais douloureuse, après le premier rapport d'hier matin auquel il a tenu à assister — nous avons pu remarquer avec quelle force de volonté — cette indisposition l'a empêché de prendre part ensuite à nos réunions et de célébrer ce matin la Chapelle papale solennelle, ce qui était son plus vif désir.

Sans être digne de le remplacer, je reprends sa pensée et je commence par les paroles qu'il se promettait de dire ce soir : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum!*

Nul ne peut le nier : cela a été pour nous une grande joie et surtout un immense bienfait de nous trouver ensemble ici, venant des terres les plus diverses, d'entendre parler et de parler d'un intérêt qui nous unit profondément au-dessus de si grandes différences, d'avoir chanté ensemble, prié ensemble.

En adoptant la parole lumineuse et révélatrice du jeune ouvrier de Berlin-Est, nous pourrions dire : « Avec un congrès comme celui-ci nous avons de quoi vivre pour une année entière! »

Ces journées ont été pour nous joyeuses et fécondes!

Dans une pensée émue et reconnaissante pour le Saint-Père, dont l'œuvre de renouveau liturgique sage et pastoral a été décrite devant nos yeux comme une construction hardie, géniale et généreuse; dans le sentiment très vif de la communion ecclésiale qui, au feu de la charité, fait se fondre dans l'unité de la foi et de l'espérance les différences ethniques et individuelles, nous avons célébré avec une joie simple et contenue le banquet de la vérité et de l'amour : nous avons compris que nous sommes des fils, fils d'une même famille; et nous avons donné libre cours à l'exubérance qui convient aux heures de sérénité et de joie : vos applaudissements — les mains ont tant de fois suppléé les paroles — ont été l'expression de cette exubérance confiante et filiale qui manifestait à l'Eglise notre mère vos sentiments de dévotion filiale et d'ouverture confiante.

Au terme de ce séjour à Assise, rendons grâces à Dieu : *Benedicamus Domino*. C'est de lui, du Père des lumières, de qui vient tout don parfait; c'est de lui que sont descendues sur ce congrès tant de lumières et tant de grâces. C'est de lui qu'en viendront les fruits : « C'est moi qui ai planté; Apollos a arrosé, mais c'est Dieu qui a donné la croissance. »

Notre action de grâces va encore à l'Eminentissime Président qui a aidé paternellement la préparation du congrès et qui en a assumé la direction avec amour et avec un très vif intérêt; aux Eminentissimes cardinaux vice-présidents; aux Excellentissimes archevêques et évêques et aux Révérendissimes Abbés qui ont apporté à ces séances tant d'autorité et d'expérience; aux Rapporteurs qui ont fait paraître brèves des séances qui n'étaient ni brèves ni légères; au Comité exécutif et à toutes les sections, jusqu'aux plus humbles collaborateurs : Cyrénéens méritants, souvent ignorés; sans leur aide intelligente et infatigable, nous n'aurions pas eu l'organisation parfaite du congrès, si parfaite que les choses semblaient se dérouler toutes seules, sans être dirigées, comme le cours d'un fleuve; aux chanteurs et à leurs maîtres qui nous ont fait prier doublement; aux techniciens qui ont en quelque sorte renouvelé le don des langues; au service de presse toujours rapide et complet, en liaison avec les journaux du monde

entier, qui a travaillé sans arrêt même quand nous nous reposions; au *Sacro Convento*, dont la générosité compréhensive a donné tant de beauté à nos célébrations liturgiques; à l'hospitalité insurpassable de la *Pro Civitate Christiana*, hôtesse seigneuriale et incomparablement fraternelle; à la cité d'Assise qui nous a offert, par l'accueil cordial de son évêque et de son maire, le charme de sa poésie et de l'esprit de saint François; à tous merci, merci du fond du cœur!

Mais le congrès n'est pas fini, certes! Il aura son couronnement dans la bénédiction et la parole auguste du Saint-Père!

Le visage du Père commun, du grand pontife du renouveau liturgique a été présent au milieu de nous depuis le début et dans toutes les séances : combien de fois est allée vers lui notre pensée reconnaissante pendant que les rapports nous révélaient l'ampleur de son œuvre liturgique.

Mais demain nous serons autour de lui, de sa personne sacrée, pour écouter sa voix.

Et pour lui dire quelque chose.

Pour lui dire quoi ? Nos vœux et notre engagement — engagement que la grâce d'avoir participé à ce congrès rend plus fort que jamais — l'engagement de nous mettre à l'œuvre pour que les grands actes du renouveau accompli par le Saint-Père atteignent en nous et autour de nous leur sainte finalité pastorale.

Nous déposons humblement aux pieds du Saint-Père cet engagement décidé et viril. Pour qu'il reste gravé dans nos cœurs, pour qu'il nous soit un aiguillon contre lequel il ne soit pas possible de regimber, nous le formulerons avec les paroles d'un défunt qui a vécu dans l'amour et dans la souffrance l'idéal du mouvement liturgique, l'évêque de Berlin, Mgr Weskamm, vers qui va encore une fois mon souvenir affectueux et reconnaissant. « Nous voulons travailler pour que le congrès d'Assise laisse derrière lui un écho non pas révolutionnaire mais efficace. »

Et soyons certains que la bénédiction de Pie XII, en descendant sur notre propos, lui donnera cet écho en profondeur!

DISCOURS DE S. S. PIE XII AUX PARTICIPANTS DU PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL DE PASTORALE LITURGIQUE

Texte officiel, titres et sous-titres publiés dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 29 octobre 1956, vol. 48, pages 711-725.

Vous Nous avez demandé de vous adresser la parole pour clôturer le Congrès International de Liturgie Pastorale, qui vient de se tenir à Assise. C'est de tout cœur que Nous répondons à votre demande et que Nous vous souhaitons la bienvenue.

Si l'on compare la situation actuelle du mouvement liturgique avec ce qu'il était il y a trente ans, on constate qu'il a accompli un progrès indéniable tant en extension qu'en profondeur. L'intérêt porté à la liturgie, les réalisations pratiques et la participation active des fidèles ont pris un développement qu'il eût été difficile de pressentir à ce moment. L'impulsion principale, tant en matière doctrinale que dans les applications pratiques, vint de la Hiérarchie et, en particulier de Notre saint Prédécesseur Pie X, qui par son *Motu Proprio* « *Abhinc duos annos* » du 23 octobre 1913 (*Acta Ap. Sedis*, a. 5, 1913, pp. 449-451) donna au mouvement liturgique un élan décisif. Le peuple croyant accueillit ces directives avec reconnaissance et se montra prêt à y répondre; les liturgistes se mirent à l'œuvre avec zèle, et bientôt s'épanouirent des initiatives intéressantes et fécondes, même si parfois certaines déviations appelèrent un redressement de la part de l'Autorité ecclésiastique. Parmi les nombreux documents publiés récemment à ce sujet, qu'il Nous suffise d'en mentionner trois : l'encycli-

que *Mediator Dei*, « *De sacra liturgia* » du 20 novembre 1947 (*Acta Ap. Sedis*, a. 39, 1947, pp. 522-595), le dispositif nouveau de la Semaine Sainte, en date du 16 novembre 1955 (*Acta Ap. Sedis*, a. 47, 1955, pp. 838-847), qui a aidé les fidèles à mieux comprendre et à participer davantage à l'amour, aux souffrances et à la glorification de Notre-Seigneur, et finalement l'encyclique *De Musica sacra* du 25 décembre 1955 (*Acta Ap. Sedis*, a. 48, 1956, pp. 5-25). Le mouvement liturgique est apparu ainsi comme un signe des dispositions providentielles de Dieu sur le temps présent, comme un passage du Saint-Esprit dans son Eglise, pour rapprocher davantage les hommes des mystères de la foi et des richesses de la grâce, qui découlent de la participation active des fidèles à la vie liturgique.

Le congrès, qui se termine actuellement, avait précisément pour but de montrer l'inappréciable valeur de la liturgie pour la sanctification des âmes et donc pour l'action pastorale de l'Eglise. Vous avez étudié cet aspect de la liturgie, tel qu'il se manifeste dans l'histoire et continue actuellement à se déployer; vous avez examiné aussi comment il est fondé sur la nature des choses, c'est-à-dire comment il découle des éléments constitutifs de la liturgie. Votre congrès comportait donc une étude du développement historique, des réflexions sur la situation actuelle et un examen des objectifs à atteindre dans l'avenir et des moyens propres à y conduire. Après avoir considéré attentivement votre programme de travail, Nous formulons des vœux pour que cette nouvelle semence, ajoutée à celles du passé, produise de riches moissons au profit des individus et de toute l'Eglise.

Dans cette allocution, au lieu de vous présenter des normes plus détaillées, sur lesquelles le Saint-Siège s'est déjà suffisamment prononcé, Nous avons jugé plus utile d'aborder quelques points importants que l'on discute actuellement en matière liturgique-dogmatique et qui Nous tiennent plus à cœur. Nous grouperons ces considérations sous deux titres, qui seront de simples indications plutôt que les thèmes mêmes de Nos développements : la Liturgie et l'Eglise, la Liturgie et le Seigneur.

I. — La liturgie et l'Église

Comme Nous l'avons dit dans l'encyclique *Mediator Dei*, la liturgie constitue une fonction vitale de toute l'Eglise, et non seulement d'un groupe ou d'un mouvement déterminé. *Sacra Liturgia integrum constituit publicum cultum mystici Iesu Christi Corporis, capitis nempe membrorumque eius* (*Acta Ap. Sedis*, a. 39, 1947, pp. 528-529). Le Corps mystique du Seigneur vit de la vérité du Christ et des grâces qui se répandent dans les membres, les animent et les unissent entre eux et avec leur Chef. Telle est l'idée de saint Paul, quand il dit dans sa première Epître aux Corinthiens : « *Omnia vestra sunt, vos autem Christi, Christus autem Dei* » (1 Cor., 3, 23). Tout est donc dirigé vers Dieu, son service et sa gloire. L'Eglise, remplie des dons et de la vie de Dieu, se livre d'un mouvement intime et spontané à l'adoration et à la louange du Dieu infini et, par la liturgie, lui rend comme société le culte qu'elle lui doit.

A cette liturgie unique, chacun des membres, ceux qui sont revêtus du pouvoir hiérarchique comme la foule des fidèles, apporte tout ce qu'il a reçu de Dieu, toutes les ressources de son esprit, de son cœur et de ses œuvres. La Hiérarchie d'abord, qui détient le *depositum fidei* et le *depositum gratiae*. Au *depositum fidei*, à la vérité du Christ contenue dans l'Ecriture et la Tradition, elle puise les grands mystères de la foi et les fait passer dans la liturgie, en particulier ceux de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption. Mais on trouverait difficilement une vérité de foi chrétienne, qui ne soit exprimée en quelque manière dans la liturgie, qu'il s'agisse des lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament, pendant la Sainte Messe et dans l'Office divin, ou des richesses que l'esprit et le cœur découvrent dans les psaumes. Les cérémonies liturgiques solennelles sont d'ailleurs une profession de foi en acte; elles réalisent les grandes vérités de la foi sur les dessins impénétrables de la générosité de Dieu et ses faveurs inépuisables à l'égard des hommes, sur l'amour et

la miséricorde du Père céleste envers le monde, pour le salut duquel il envoya son Fils et le livra à la mort. C'est ainsi que l'Eglise communique en abondance dans la liturgie les trésors du *depositum fidei*, de la vérité du Christ. Par la liturgie aussi se répandent les trésors du *depositum gratiae*, que le Seigneur a transmis à ses Apôtres : la grâce sanctifiante, les vertus, les dons, le pouvoir de baptiser, de conférer le Saint-Esprit, de remettre les péchés par la pénitence, de consacrer des prêtres. C'est au cœur de la liturgie que se déroule la célébration de l'Eucharistie, sacrifice et repas; c'est en elle aussi que se confèrent tous les sacrements et que, par les sacramentaux, l'Eglise multiplie largement les bienfaits de la grâce dans les circonstances les plus diverses. La Hiérarchie étend encore sa sollicitude à tout ce qui contribue à rendre plus belles et plus dignes les cérémonies liturgiques, qu'il s'agisse des lieux de culte, du mobilier, des vêtements liturgiques, de la musique sacrée ou de l'art sacré.

Si la Hiérarchie communique par la liturgie la vérité et la grâce du Christ, les fidèles de leur côté ont pour tâche de les recevoir, d'y consentir de toute leur âme, de les transformer en valeurs de vie. Tout ce qui leur est offert, les grâces du sacrifice de l'autel, des sacrements et des sacramentaux, ils les acceptent, non d'une manière passive, en les laissant simplement s'écouler en eux, mais en y collaborant de toute leur volonté et de toutes leurs forces, et surtout en participant aux offices liturgiques ou du moins en suivant leur déroulement avec ferveur. Ils ont contribué dans une large mesure et continuent à contribuer par un effort constant à accroître l'apparat extérieur du culte, à construire des églises et des chapelles, à les décorer, à rehausser la beauté des cérémonies liturgiques par toutes les splendeurs de l'art sacré.

La contribution de la Hiérarchie et celle que les fidèles apportent à la liturgie ne s'additionnent pas comme deux quantités séparées, mais représentent la collaboration des membres d'un même organisme, qui agit comme un seul être vivant. Les pasteurs et le troupeau, l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée ne forment qu'un seul et unique

corps du Christ. Aussi n'y a-t-il aucune raison d'entretenir de la méfiance, des rivalités, des oppositions ouvertes ou latentes, soit dans les pensées, soit dans la façon de parler ou d'agir. Entre les membres d'un même corps, doivent régner avant tout la concorde, l'union, la collaboration. C'est dans cette unité que l'Eglise prie, offre, se sanctifie, et l'on peut donc affirmer à bon droit que la liturgie est l'œuvre de l'*Eglise tout entière*.

Mais Nous devons ajouter : la liturgie n'est cependant pas *toute l'Eglise*; elle n'épuise pas le champ de ses activités. Déjà, à côté du culte public, celui de la communauté, il y a place pour le culte privé, que l'individu rend à Dieu dans le secret de son cœur ou exprime par des actes extérieurs, et qui possède autant de variantes qu'il y a de chrétiens, bien qu'il procède de la même foi et de la même grâce du Christ. Cette forme du culte, non seulement l'Eglise la tolère, mais elle la reconnaît pleinement et la recommande, sans toutefois rien enlever à la prééminence du culte liturgique.

Mais lorsque Nous disons que la liturgie n'épuise pas le champ des activités de l'Eglise, Nous pensons surtout à ses tâches d'enseignement et de pastorale, au *Pascite qui in vobis est gregem Dei* (1 Petr., 5, 2). Nous avons rappelé le rôle que le Magistère dépositaire de la vérité du Christ exerce par la liturgie; l'influence du pouvoir de gouvernement sur elle est aussi évidente, puisqu'il appartient aux Papes de reconnaître les rites en vigueur, d'en introduire de nouveaux et de régler l'ordonnance du culte, et aux Evêques de veiller avec soin à ce qu'on observe les prescriptions canoniques concernant le culte divin (*Acta Ap. Sedis*, a. 39, 1947, p. 544). Mais les fonctions d'enseignement et de gouvernement s'étendent encore bien au delà. Il suffit pour s'en rendre compte de jeter un coup d'œil sur le Droit Canon et ce qu'il dit du Pape, des Congrégations romaines, des Evêques, des Conciles, du Magistère et de la discipline ecclésiastiques. On arrive à la même conclusion en observant la vie de l'Eglise, et dans Nos deux allocutions du 31 mai et du 2 novembre 1954 sur la triple fonction de l'Evêque, Nous avons expressément insisté sur

l'étendue de ses charges, qui ne se limitent pas à l'enseignement et au gouvernement, mais comprennent aussi tout le reste de l'activité humaine dans la mesure où des intérêts religieux et moraux sont en jeu (*Acta Ap. Sedis*, a. 46, 1954, pp. 313-317; 666-677).

Si donc les tâches et les intérêts de l'Eglise sont à ce point universels, les prêtres et les fidèles se garderont dans leur façon de penser et d'agir de tomber dans l'étroitesse de vues ou l'incompréhension. Notre encyclique *Mediator Dei* avait déjà redressé certaines affirmations erronées, qui tendaient soit à orienter l'enseignement religieux et la pastorale dans un sens exclusivement liturgique, soit à susciter des entraves au mouvement liturgique qu'on ne comprenait pas. En fait, il n'existe aucune divergence objective entre le but poursuivi par la liturgie et celui des autres fonctions de l'Eglise; quant à la diversité des opinions, elle est réelle, mais toutefois ne présente pas d'obstacles insurmontables. Ces considérations suffiront à montrer, Nous l'espérons, que la liturgie est l'œuvre de toute l'Eglise, et que tous les fidèles comme membres du Corps mystique doivent l'aimer, l'estimer et y prendre part, en comprenant toutefois que les tâches de l'Eglise s'étendent bien au delà.

II. — La liturgie et le Seigneur

Nous voudrions maintenant considérer spécialement la liturgie de la Messe et le Seigneur qui en est à la fois le prêtre et l'offrande. Comme des imprécisions et des incompréhensions se font jour çà et là à propos de points particuliers, Nous dirons un mot de l'*actio Christi*, de la *praesentia Christi* et de l'*infinita et divina maiestas Christi*.

1. « *Actio Christi* ».

La liturgie de la Messe a comme but d'exprimer sensiblement la grandeur du mystère qui s'y accomplit, et les

efforts actuels tendent à y faire participer les fidèles d'une manière aussi active et intelligente que possible. Bien que cet objectif soit justifié, on risque de provoquer une baisse du respect, si l'on détourne l'attention de l'action principale pour la diriger vers l'éclat d'autres cérémonies.

Quelle est cette action principale du sacrifice eucharistique ? Nous en avons parlé explicitement dans l'Allocution du 2 novembre 1954 (*Acta Ap. Sedis*, a. 46, 1954, pp. 668-670). Nous y citions d'abord l'enseignement du Concile de Trente : « *In divino hoc sacrificio, quod in Missa peragitur, idem ille Christus continetur et incruente immolatur, qui in ara crucis semel se ipsum cruente obtulit... Una enim eademque est hostia, idem nunc offerens sacerdotum ministerio, qui se ipsum tunc in cruce obtulit, sola offerendi ratione diversa* » (*Conc. Trid.*, Sessio XXII, cap. 2). Et Nous poursuivions en ces termes : « *Itaque sacerdos celebrans, personam Christi gerens, sacrificat, isque solus, non populus, non clerici, ne sacerdotes quidem, pie religioseque qui sacris operanti inserviant; quamvis hi omnes in sacrificio activas quasdam partes habere possint et habeant* » (*Acta Ap. Sedis, l. c.*, p. 668). Nous soulignions ensuite que, faute de distinguer entre la question de la participation du célébrant aux fruits du sacrifice de la messe et celle de la nature de l'action qu'il pose, on était arrivé à la conclusion : « *Idem esse unius Missae celebrationem, cui centum sacerdotes religioso cum obsequio adstent atque centum Missas a centum sacerdotibus celebratas.* » De cette affirmation, Nous disions : « *Tamquam opinionis error reici debet.* » Et Nous ajoutions en guise d'explication : « *Quoad sacrificii Eucharistici oblationem tot sunt actiones Christi Summi Sacerdotis, quot sunt sacerdotes celebrantes, minime vero quot sunt sacerdotes Missam episcopi aut sacri presbyteri celebrantis pie audientes; hi enim, cum sacro intersunt, nequaquam Christi sacrificantis personam sustinent et agunt, sed comparandi sunt christifidelibus laicis, qui sacrificio adsunt* » (*Acta Ap. Sedis, l. c.*, p. 669). Au sujet des congrès liturgiques, Nous avons dit en cette même occasion : « *Hi cœtus interdum propriam sequuntur regulam, ita scilicet, ut unus tantum sacrum peragat, alii vero (sive omnes sive*

plurimi) huic uni sacro intersint in eoque sacram synaxim e manu celebrantis sumant. Quod si hoc ex iusta et rationabili causa fiat, ... obnitendum non est, dummodo huic modo agendi ne subsit error iam supra a Nobis memoratus »; c'est-à-dire l'erreur sur l'équivalence entre la célébration de cent messes par cent prêtres et celle d'une messe à laquelle cent prêtres assistent pieusement.

D'après ceci l'élement central du sacrifice eucharistique est celui où le Christ intervient comme *se ipsum offerens*, pour reprendre les termes mêmes du Concile de Trente (Sess. XXII, cap. 2). Cela se passe à la consécration où, dans le même acte de la transsubstantiation opérée par le Seigneur (cf. *Conc. Trid.*, Sessio XIII, cap. 4 et 3), le prêtre célébrant est *personam Christi gerens*. Même si la consécration se déroule sans faste et dans la simplicité, elle est le point central de toute la liturgie du sacrifice, le point central de l'*actio Christi cuius personam gerit sacerdos celebrans*, ou les *sacerdotes concelebrantes* en cas de véritable concélébration.

Des événements récents Nous donnent l'occasion de préciser certains points à ce propos. Quand la consécration du pain et du vin est opérée validement, toute l'action du Christ lui-même est accomplie. Même si tout ce qui suit ne pouvait être accompli, rien d'essentiel cependant ne manquerait à l'offrande du Seigneur.

Quand la consécration est achevée, l'*oblatio hostiae super altare positae* peut être faite et est faite par le prêtre célébrant, par l'Église, par les autres prêtres, par chaque fidèle. Mais cette action n'est pas *actio ipsius Christi per sacerdotem ipsius personam sustinentem et gerentem*. En réalité l'action du prêtre consacrant est celle même du Christ, qui agit par son ministre. Dans le cas d'une concélébration au sens propre du mot, le Christ, au lieu d'agir par un seul ministre, agit par plusieurs. Par contre, dans la concélébration de pure cérémonie, qui pourrait être aussi le fait d'un laïc, il n'y a point de consécration simultanée, et l'on soulève alors une question importante : « Quelle intention et quelle action extérieure sont requises,

pour qu'il y ait vraiment concélébration et consécration simultanée ? »

Rappelons à ce propos ce que Nous disions dans Notre Constitution Apostolique *Episcopalis Consecrationis* du 30 novembre 1944 (*Acta Ap. Sedis*, a. 37, 1945, pp. 131-132). Nous y déterminions que dans la consécration épiscopale les deux évêques, qui accompagnent le consécrateur, doivent avoir l'intention de consacrer l'élu, et qu'ils doivent par conséquent poser les actions extérieures et prononcer les paroles, par lesquelles le pouvoir et la grâce à transmettre sont signifiés et transmis. Il ne suffit donc pas qu'ils unissent leur volonté avec celle du consécrateur principal et déclarent qu'ils font leurs ses paroles et ses actions. Ils doivent eux-mêmes poser ces actions et prononcer les paroles essentielles.

Il en va de même dans la concélébration au sens propre. Il ne suffit pas d'avoir et de manifester la volonté de faire siennes les paroles et les actions du célébrant. Les concélébrants doivent eux-mêmes dire sur le pain et le vin : « Ceci est mon Corps », « Ceci est mon Sang »; sinon, leur concélébration est de pure cérémonie.

Aussi n'est-il pas permis d'affirmer que « la seule question décisive en dernière analyse est de savoir dans quelle mesure la participation personnelle, soutenue par la grâce, que l'on prend à cette offrande cultuelle, accroît la participation à la croix et à la grâce du Christ, qui nous unit à lui et entre nous ». Cette manière inexacte de poser la question, Nous l'avons déjà repoussée dans l'allocution du 2 novembre 1954; mais certains théologiens ne peuvent pas encore y acquiescer. Nous le répétons donc : la question décisive (pour la concélébration comme pour la messe d'un prêtre unique) n'est pas de savoir quel fruit l'âme en retire, mais quelle est la nature de l'acte qui est posé : le prêtre, comme ministre du Christ, fait-il ou non l'*actio Christi se ipsum sacrificantis et offerentis*. De même pour les sacrements, il ne s'agit pas de savoir quel est le fruit produit par eux, mais si les éléments essentiels du signe sacramentel (la position du signe par

le ministre lui-même, qui accomplit les gestes et prononce les paroles avec l'intention *saltem faciendi quod facit Ecclesia*) ont été validement posés. De même dans la célébration et la concélébration, il faut voir, si avec l'intention intérieure nécessaire, le célébrant accomplit l'action extérieure et surtout prononce les paroles, qui constituent l'*actio Christi se ipsum sacrificantis et offerentis.* Cela ne se vérifie pas, quand le prêtre ne prononce pas sur le pain et le vin les paroles du Seigneur : « Ceci est mon Corps », « Ceci est mon Sang ».

2. « *Praesentia Christi* ».

Tout comme l'autel et le sacrifice dominent le culte liturgique, on doit dire de la vie du Christ qu'elle est tout entière commandée par le sacrifice de la croix. Les paroles de l'Ange à son père nourricier : « *Salvum faciet populum suum a peccatis eorum* » (Matth., 1, 21), celles de Jean-Baptiste : « *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi* » (Jn, 1, 29), celles du Christ lui-même à Nicodème : « *Exaltari oportet Filium hominis, ut omnis qui credit in ipsum, ... habeat vitam aeternam* » (Jn, 3, 14-15), à ses disciples : « *Baptismo... habeo baptizari, et quomodo coarctor usquedum perficiatur ?* » (Luc, 12, 50), et celles surtout de la dernière Cène et du Calvaire, tout indique que le centre de la pensée et de la vie du Seigneur c'était la croix et l'offrande de lui-même au Père pour réconcilier les hommes avec Dieu et les sauver.

Mais Celui qui offre le sacrifice, n'est-il pas en quelque sorte plus grand encore que le sacrifice lui-même ? Aussi voudrions-Nous à présent vous entretenir du Seigneur lui-même, et d'abord attirer votre attention sur le fait que dans l'Eucharistie l'Eglise possède le Seigneur avec sa chair et son sang, son corps et son âme, et sa divinité. Le Concile de Trente l'a défini solennellement dans la XIII[e] Sessions, can. 1; il suffit d'ailleurs de prendre dans leur sens littéral, clair et sans équivoque les paroles prononcées par Jésus, pour arriver à la même conclusion : « Prenez et mangez! Ceci est mon Corps, qui va être donné pour

vous! Prenez et buvez, ceci est mon Sang, qui va être versé pour vous. » Et saint Paul dans sa première lettre aux Corinthiens (1 Cor., 11, 23-25) reprend les mêmes termes aussi simples et clairs.

Chez les catholiques, il n'y a, à ce sujet, aucun doute, aucune diversité d'opinion. Mais, dès que la spéculation théologique entreprend de discuter sur la manière dont le Christ est présent dans l'Eucharistie, apparaissent sur nombre de points de sérieuses divergences de vues. Nous ne voulons pas entrer dans ces controverses spéculatives; mais Nous désirerions indiquer certaines limites et insister sur un principe fondamental d'interprétation, dont l'oubli Nous cause quelques préoccupations.

La spéculation doit prendre comme règle que le sens littéral des textes de l'Ecriture, la foi et l'enseignement de l'Eglise ont le pas sur le système scientifique et les considérations théoriques; c'est la science qui doit se conformer à la révélation, et non l'inverse. Quand une conception philosophique déforme le sens naturel d'une vérité révélée, c'est qu'elle n'est pas exacte, ou qu'on ne l'utilise pas correctement. Ce principe trouve son application dans la doctrine de la présence réelle. Certains théologiens, tout en acceptant la doctrine du Concile sur la présence réelle et la transsubstantiation, interprètent les paroles du Christ et celles du Concile de telle sorte qu'il ne subsiste de la présence du Christ qu'une sorte d'enveloppe vidée de son contenu naturel. A leur avis, le contenu essentiel actuel des espèces du pain et du vin est « le Seigneur au ciel », avec lequel les espèces ont une relation soi-disant réelle et essentielle de contenance et de présence. Cette interprétation spéculative soulève de sérieuses objections lorsqu'on la présente comme pleinement suffisante, car le sens chrétien du peuple fidèle, l'enseignement catéchétique constant de l'Eglise, les termes du Concile, surtout les paroles du Seigneur exigent que l'Eucharistie contienne le Seigneur lui-même. Les espèces sacramentelles ne sont pas le Seigneur, même si elles ont avec la substance du Christ au ciel une soi-disant relation essentielle de contenance et de présence. Le Seigneur a dit : « Ceci est mon Corps! Ceci

est mon Sang! » Il n'a pas dit : « Ceci est une apparence sensible qui signifie la présence de mon Corps et de mon Sang. » Sans doute, il pouvait faire que les signes sensibles d'une relation réelle de présence soient des signes sensibles et efficaces de la grâce sacramentelle; mais il s'agit ici du contenu essentiel des *species eucharisticae*, non de leur efficacité sacramentelle. On ne peut donc admettre que la théorie dont Nous venons de parler fasse pleinement droit aux paroles du Christ, que la présence du Christ dans l'Eucharistie ne signifie rien de plus et que cela suffise pour pouvoir dire en toute vérité de l'Eucharistie : *Dominus est* (cf. Jn, 21, 7).

Sans doute la masse des fidèles n'est pas en état de comprendre les problèmes spéculatifs difficiles et les essais d'explication concernant la nature de la présence du Christ. Le Catéchisme romain d'ailleurs invite à ne pas discuter de ces questions devant eux (cf. *Catech. Rom.*, pars II, cap. 4, n. 43 sq.), mais il ne mentionne ni ne propose la théorie esquissée ci-dessus; encore moins affirme-t-il qu'elle épuise le sens des paroles du Christ et les explique pleinement. On peut continuer à chercher des explications et des interprétations scientifiques, mais elles ne doivent pas faire sortir, pour ainsi dire, le Christ de l'Eucharistie et ne laisser dans le tabernacle que des espèces eucharistiques conservant une relation soi-disant réelle et essentielle avec le Seigneur véritable qui est au ciel.

Il est étonnant que ceux qui ne se contentent pas de la théorie exposée ci-dessus soient rangés au nombre des adversaires parmi les « physicistes » non scientifiques, ou que l'on n'hésite pas à déclarer à propos de la conception soi-disant scientifique de la présence du Christ : « Cette vérité n'est pas pour les masses. »

A ces considérations, Nous devons ajouter quelques remarques sur le tabernacle. De même que Nous disions tantôt : « Le Seigneur est en quelque sorte plus grand que l'autel et le sacrifice », pourrions-Nous dire maintenant : « Le tabernacle, où habite le Seigneur descendu parmi son peuple, est-il supérieur à l'autel et au sacrifice ? » L'autel

l'emporte sur le tabernacle, parce qu'on y offre le sacrifice du Seigneur. Le tabernacle possède sans doute le *Sacramentum permanens*; mais il n'est pas un *altare permanens*, parce que le Seigneur ne s'offre en sacrifice que sur l'autel pendant la célébration de la sainte messe, mais non après ni hors de la messe. Au tabernacle, par contre, il est présent aussi longtemps que durent les espèces consacrées, sans cependant s'offrir en permanence. On a pleinement le droit de distinguer entre l'offrande du sacrifice de la messe et le *cultus latreuticus* offert à l'Homme-Dieu caché dans l'Eucharistie. Une décision de la Sacrée Congrégation des Rites en date du 27 juillet 1927 limite au minimum l'exposition du Saint-Sacrement pendant la messe (*Acta Ap. Sedis*, a. 19, 1927, p. 289); mais elle s'explique aisément par le souci de maintenir habituellement séparés l'acte du sacrifice et le culte de simple adoration, pour que les fidèles en comprennent clairement le caractère propre.

Toutefois, plus importante que la conscience de cette diversité est celle de l'unité : c'est un seul et même Seigneur, qui est immolé à l'autel et honoré au tabernacle et qui de là répand ses bénédictions. Si on en était bien convaincu, on éviterait maintes difficultés, on se garderait d'exagérer la signification de l'un au détriment de l'autre et de s'opposer aux décisions du Saint-Siège.

Le Concile de Trente a expliqué quelles dispositions d'âme on devait avoir vis-à-vis du Saint-Sacrement : « *Si quis dixerit, in sancto Eucharistiae sacramento Christum unigenitum Dei Filium non esse cultu latreutico, etiam externo, adorandum, atque ideo nec festiva peculiari celebritate venerandum, neque in processionibus, secundum laudabilem et universalem Ecclesiae sanctae ritum et consuetudinem, sollemniter circumgestandum, vel non publice, ut adoretur, populo proponendum, et eius adoratores esse idololatras : anathema sit* » (*Conc. Trid.*, Sessio XIII, can. 6). « *Si quis dixerit, non licere sacram Eucharistiam in sacrario reservari, sed statim post consecrationem necessario adstantibus distribuendam, aut non licere, ut illa ad infirmos honorifice deferatur : anathema sit* » (*Conc. Trid., l. c.*, can. 7). Qui adhère de cœur

à cette doctrine ne pense pas à formuler des objections contre la présence du tabernacle sur l'autel. Dans l'Instruction du Saint-Office *De arte sacra* du 30 juin 1952 (*Acta Ap. Sedis*, a. 44, 1952, pp. 542-546), le Saint-Siège insiste, entre autres, sur ce point : « *Districte mandat haec Suprema S. Congregatio ut sancte serventur praescripta canonum 1268, § 2 et 1269, § 1 :* « *Sanctissima Eucharistia custodiatur in praecellentissimo ac nobilissimo ecclesiae loco ac proinde regulariter in altari maiore, nisi aliud venerationi et cultui tanti sacramenti commodius et decentius videatur... Sanctissima Eucharistio servari debet in tabernaculo inamovibili in media parte altaris posito* » (*Acta Ap. Sedis, l. c.*, p. 544).

Il ne s'agit pas tant de la présence matérielle du tabernacle sur l'autel que d'une tendance sur laquelle Nous voudrions attirer votre attention, celle d'une moindre estime pour la présence et l'action du Christ au tabernacle. On se contente du sacrifice de l'autel, et l'on diminue l'importance de Celui qui l'accomplit. Or la personne du Seigneur doit occuper le centre du culte, car c'est elle qui unifie les relations de l'autel et du tabernacle et leur donne leur sens.

C'est d'abord par le sacrifice de l'autel que le Seigneur se rend présent dans l'Eucharistie et il n'est au tabernacle que comme *memoria sacrificii et passionis suae*. Séparer le tabernacle de l'autel, c'est séparer deux choses, qui doivent rester unies par leur origine et leur nature. La manière dont on pourrait placer le tabernacle sur l'autel sans empêcher la célébration face au peuple peut recevoir diverses solutions, sur lesquelles les spécialistes donneront leur avis. L'essentiel est d'avoir compris que c'est le même Seigneur qui est présent sur l'autel et au tabernacle.

On pourrait aussi souligner l'attitude de l'Eglise à l'égard de certaines pratiques de piété : les visites au Saint-Sacrement, qu'elle recommande vivement, la prière des quarante heures ou « adoration perpétuelle », l'heure sainte, le transport solennel de la communion aux malades,

les processions du Saint-Sacrement. Le liturgiste le plus enthousiaste et le plus convaincu doit pouvoir comprendre et deviner ce que représente le Seigneur au tabernacle pour les fidèles profondément pieux, que ce soient des gens simples ou instruits. Il est leur conseiller, leur consolateur, leur force, leur recours, leur espérance dans la vie comme dans la mort. Non content de laisser venir les fidèles vers le Seigneur au tabernacle, le mouvement liturgique s'efforcera donc de les y attirer toujours davantage.

3. « *Infinita et divina Maiestas Christi* ».

Le troisième et dernier point que Nous voudrions traiter est celui de l'*infinita et divina Maiestas* du Christ, que traduisent les mots : *Christus Deus*. Certes le Verbe incarné est Seigneur et Sauveur des hommes; mais il est et reste le Verbe, le Dieu infini. Dans le symbole de saint Athanase on dit : *Dominus noster Jesus Christus Dei Filius, Deus et homo est*. L'humanité du Christ a droit aussi au culte de latrie à cause de son union hypostatique avec le Verbe, mais sa divinité est la raison et la source de ce culte. Aussi la divinité du Christ ne peut-elle rester en quelque sorte à la périphérie de la pensée liturgique. Il est normal que l'on aille *ad Patrem per Christum*, puisque le Christ est Médiateur entre Dieu et les hommes. Mais il n'est pas seulement Médiateur; il est aussi, dans la Trinité, égal au Père et au Saint-Esprit. Qu'il suffise de rappeler le prologue grandiose de l'Evangile de saint Jean : « Le Verbe était Dieu... Tout a été fait par lui. Et rien de ce qui a été fait ne l'a été sans lui » (Jn, 1, 1-3). Le Christ est le Premier et le Dernier, l'Alpha et l'Omega. A la fin du monde, quand tous les ennemis auront été vaincus et la mort en dernier lieu, le Christ, c'est-à-dire le Verbe subsistant dans la nature humaine, remettra le Royaume à Dieu son Père, et le Fils lui-même se soumettra à Celui qui lui a tout soumis, pour que « Dieu soit tout en tous » (1 Cor., 15, 28). La méditation de l'*infinita, summa, divina Maiestas* du Christ peut certainement contribuer à l'approfondissement du sens liturgique, et c'est pourquoi Nous avons voulu attirer sur elle votre attention.

Nous voudrions ajouter pour terminer deux remarques sur « la liturgie et le passé », « la liturgie et le temps présent ».

La liturgie et le passé. En matière de liturgie, comme en beaucoup d'autres domaines, il faut éviter à l'égard du passé deux attitudes excessives : un attachement aveugle et un mépris total. On trouve dans la liturgie des éléments immuables, un contenu sacré qui transcende le temps, mais aussi des éléments variables, transitoires, parfois même défectueux. L'attitude actuelle des milieux liturgiques à l'égard du passé Nous semble en général tout à fait juste : on cherche, on étudie sérieusement, on s'attache à ce qui le mérite vraiment, sans par ailleurs tomber dans l'excès. Çà et là pourtant apparaissent des idées et des tendances aberrantes, des résistances, des enthousiasmes ou des condamnations, dont les formes concrètes vous sont bien connues et dont Nous avons dit un mot plus haut.

La liturgie et le temps présent. La liturgie confère à la vie de l'Eglise, et même à toute l'attitude religieuse d'aujourd'hui, une empreinte caractéristique. On remarque surtout une participation active et consciente des fidèles aux actions liturgiques. De la part de l'Eglise, la liturgie actuelle comporte un souci de progrès, mais aussi de conservation et de défense. Elle retourne au passé sans le copier servilement et crée du nouveau dans les cérémonies elles-mêmes, dans l'usage de la langue vulgaire, dans le chant populaire et la construction des églises. Il serait néanmoins superflu de rappeler encore une fois que l'Eglise a de graves motifs de maintenir fermement dans le rite latin l'obligation inconditionnée pour le prêtre célébrant d'employer la langue latine, et de même, quand le chant grégorien accompagne le saint Sacrifice, que cela se fasse dans la langue de l'Eglise. Les fidèles de leur côté se préoccupent de répondre aux mesures prises par l'Eglise, mais ils adoptent en cela des attitudes profondément différentes : certains montreront de la promptitude, de l'enthousiasme, parfois même une passion trop vive qui motive des interventions de l'autorité; d'autres témoigneront de

l'indifférence et même de l'opposition. Ainsi se manifeste la diversité des tempéraments, comme aussi des préférences pour la piété individuelle ou pour le culte communautaire.

La liturgie actuelle se préoccupe aussi de nombreux problèmes particuliers concernant par exemple : les rapports de la liturgie avec les idées religieuses du monde actuel, la culture contemporaine, les questions sociales, la psychologie des profondeurs.

Cette simple mention suffira à vous montrer que les divers aspects de la liturgie d'aujourd'hui, non seulement suscitent Notre intérêt, mais tiennent Notre vigilance en éveil. Nous désirons sincèrement que le mouvement liturgique progresse et Nous voulons l'y aider; mais il Nous appartient aussi de prévenir tout ce qui serait une source d'erreurs et de dangers. Ce Nous est d'ailleurs une consolation et une joie de savoir que Nous pouvons en cela compter sur votre aide et votre compréhension.

Que ces considérations puissent, avec les travaux qui vous ont occupés les jours précédents, porter des fruits abondants et contribuer à atteindre plus sûrement le but auquel tend la liturgie sacrée. Comme gage des bénédictions divines, que Nous implorons pour vous-mêmes et pour les âmes qui vous sont confiées, Nous vous accordons de tout cœur Notre Bénédiction Apostolique.

MONSEIGNEUR MICHEL ANDRIEU
(1886-1956)

La signature de Mgr Andrieu n'est jamais parue dans *La Maison-Dieu*, et pourtant chacun de nous a ressenti vivement la perte immense que faisait la pastorale liturgique, quand nous avons reçu la nouvelle de sa mort, le 1er octobre, alors que nous découpions avec joie les pages du IVe tome des *Ordines Romani*, tout juste sorti des presses.

Si la pastorale liturgique doit maintenir le contact avec tous ceux qui ont charge pastorale, elle doit s'appuyer aussi sur l'histoire des institutions liturgiques; elle ne saurait progresser sans une perpétuelle référence aux savants. Or Mgr Michel Andrieu était sans contredit la plus haute autorité scientifique dans le domaine liturgique. Le disciple de Duchesne avait égalé son maître, il laissera une marque aussi profonde dans l'histoire de la liturgie. L'un et l'autre savaient allier à l'exigence scientifique la plus rigoureuse l'art de l'exposé limpide dans une langue vivante et une syntaxe sans bavure; l'un et l'autre communiaient dans l'amour de la Rome chrétienne du haut moyen âge, où clercs et moines francs étaient venu apprendre à célébrer, dans une liturgie à la fois sobre et majestueuse, les mystères du Seigneur. Il n'est pas jusqu'à une certaine tournure d'esprit, où la causticité savait s'allier au respect du sacré, qui n'établissait une parenté entre le Rouergat de Millau et le Breton de Saint-Servan.

Louis Duchesne est mort en 1922. C'est en 1924 que le nom de Michel Andrieu s'imposa à l'attention par la publication de son étude sur la consécration par contact dans les documents liturgiques du moyen âge, *Immixtio et consecratio*, qui jetait un jour si nouveau sur l'usage de la communion sous les deux espèces et le rite de la commixion des sancta à la messe. Désormais, le nom de M. Andrieu n'apparaîtrait plus dans une revue sans apporter la même lumière sur l'un ou l'autre des problèmes de l'histoire de la liturgie, du classement des sacramentaires romains au Missel de la Chapelle papale, à l'histoire des Ordres mineurs dans l'ancien rite romain et à la genèse du cardinalat.

Mais la grande œuvre d'Andrieu a consisté dans la publication des *Ordines romani du haut moyen âge* (4 volumes parus de 1931 à 1956) et du *Pontifical romain au moyen âge* (4 volumes, 1938-1942). Le but de l'auteur était sans doute de publier une édition critique des textes, de reprendre, avec toutes les possibilités que nous offre la science contemporaine, les travaux de Mabillon et de Martène, mais aussi d'établir entre les textes une filiation, de les dater et de les localiser : l'origine franque des *Ordines romani*, l'influence déterminante de Durand de Mende dans le passage du Pontifical de la Curie au Pontifical romain du XVI^e^ siècle, l'identification de l'origine mayençaise et l'importance hors de pair du Pontifical publié par Hittorp, autant de résultats définitivement acquis à l'histoire de la liturgie.

Le secret des plus grands est de pouvoir faire ressortir d'une étude de détail les principes généraux qui éclairent tout un domaine du savoir et ouvrent un champ nouveau à la recherche. C'est jusqu'à ce plan qu'il faut situer l'influence de Mgr Andrieu : on n'écrira plus l'histoire de la liturgie romaine après lui comme on l'a écrite avant lui. L'amalgame des rites romains et des rites francs dans l'Empire carolingien, l'élaboration d'une liturgie romano-germanique qui descend en Italie par le Brenner avec les empereurs saliens au X^e^ siècle, son implantation dans la Cité apostolique, ne constituent pas seulement l'histoire du pontifical romain, mais aussi celle du missel, du sanctoral, de l'office. Tous les travaux qui seront menés sur les structures de la liturgie romaine du VIII^e^ au XIII^e^ siècle demeureront longtemps tributaires d'Andrieu.

Mgr Andrieu nous quitte en pleine maturité : son œuvre essentielle est achevée, au moins en manuscrit, mais nous le savions rempli de projets qu'il espérait mener à bien dans la retraite studieuse, où il n'a pas eu le loisir de s'installer, puisqu'il n'a abandonné sa charge de Doyen de la Faculté catholique de Théologie de Strasbourg qu'en juillet dernier. Saint-Louis des Français, la Bibliothèque vaticane, la Rome de sa jeunesse sacerdotale attendaient avec affection sa visite. Le Seigneur ne l'a pas permis.

Pour nous, qu'il nous suffise de faire monter vers Dieu la prière que nous ne lirons plus désormais sans émotion à la dernière page du dernier volume paru des *Ordines romani* : « *Animam de corpore quam assumpsisti, Domine, fac gaudere cum sanctis tuis in gloria*[1]. »

Pierre Jounel.

1. Michel Andrieu, *Les Ordines romani du haut moyen âge*, tome IV, Louvain, 1956 : *Ordo XLIX, Ordo qualiter agatur in obsequium defunctorum*, p. 529.

LE TROISIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DE MUSIQUE SACRÉE SE TIENDRA A PARIS DU 1er AU 8 JUILLET 1957

C'est à Paris que se tiendra en 1957 (du 1er au 8 juillet) le troisième des « Congrès internationaux de Musique sacrée », dont la périodicité sera désormais triennale.

De cette série de rencontres, Rome, comme il convient, a donné le départ. C'était au cours de l'Année Sainte, en 1950, à l'occasion du neuvième centenaire de la mort de Gui d'Arezzo. Elle le fit avec une grandeur qui sied bien à la Cité des Papes.

C'est à Vienne que revint l'honneur d'accueillir, en 1954, le deuxième Congrès. Cette capitale mondiale de la musique le fit selon un mode bien à elle et avec une grâce toute mozartienne.

Demain, c'est à Paris que le Congrès tiendra ses assises. Justement fière d'un honneur qu'elle apprécie, la France s'apprête à répondre dignement à l'attente du Monde catholique. Elle a tracé les grandes lignes d'un vaste et riche programme dont voici un rapide aperçu.

Thème général des travaux

Perspectives nouvelles de la musique sacrée
à la lumière d'une récente encyclique

En adoptant ce thème, les organisateurs n'ont fait que saisir une occasion pour eux providentielle : la parution, le 25 décembre 1955, d'un document pontifical d'exceptionnelle importance, l'encyclique *Musicae sacrae disciplina*. Cette encyclique, qui ne laisse dans l'ombre aucun des problèmes que se posent aujourd'hui les musiciens d'Église, sera la constante base de référence de tous les exposés et de toutes les discussions.

Voici quelques-unes des lignes de force autour desquelles s'organiseront les dix séances qui ont été prévues :

1. — Valeur religieuse, artistique et pastorale de la musique sacrée.
2. — Actualité du chant grégorien, chant propre de l'Église latine.
3. — Polyphonie liturgique contemporaine et tendance de la musique moderne.
4. — L'Église et les instruments de musique.
5. — Pour un renouveau artistique du chant religieux populaire.

6. — La musique sacrée et les techniques nouvelles d'enseignement et de diffusion (radio et télévision...).

7. — Le chant sacré des Églises d'Orient : tradition et renouvellement.

8. — Musique sacrée de style indigène dans les pays de Mission.

9. — Pour un renforcement des structures de la musique sacrée, sur les plans diocésain, national et international.

10. — Ajoutons qu'une « Présentation de la Musique sacrée dans l'École française », accompagnée d'un Concert en la chapelle du château de Versailles, sera faite aux congressistes, au cours d'une Journée dans cette ville.

On jugera par cette énumération de la largeur du tour d'horizon proposé, et quel bien on peut attendre, pour l'Église tout entière, des conclusions de ces travaux.

A côté des séances, et leur donnant le ton, composant pour ainsi dire l'atmosphère religieuse où doit se dérouler le Congrès, un cycle d'offices solennels est prévu. Il se déroulera, suivant la riche diversité des rites de l'Orient et de l'Occident, de tvpes de célébration et de formules musicales variées, dans le cadre des plus célèbres églises de Paris : Notre-Dame et Saint-Germain-des-Prés, Saint-Sulpice, Saint-Étienne-du-Mont, le Sacré-Cœur... et jusqu'en la prestigieuse cathédrale de Reims.

Enfin, des concerts et des récitals achèveront de présenter une image de la musique sacrée à la mesure de ses plus larges dimensions, dans des domaines qui, pour n'être pas toujours liturgiques, n'en sont pas moins de son ressort. Orchestre National et Chœurs de la Radiotélévision française, *Pueri Cantores*, et Enfants du Mouvement Ward, grandes Maîtrises de France et Ensembles Internationaux, Maîtres de l'Orgue français et étrangers, rivaliseront de zèle et de talent pour offrir au Seigneur la plus belle des louanges...

A peine est-il besoin d'ajouter que, pour ses Visiteurs d'un jour, Paris voudra se montrer fidèle à ses meilleures traditions d'hospitalité (réception à l'Hôtel de Ville, banquet, visites de sites et monuments...).

A Versailles, comme à Reims où le Congrès doit se transporter, c'est la France elle-même, avec le charme de son sourire, qui les accueillera.

Une documentation sera envoyée en décembre prochain sur simple demande au Secrétaire du Congrès, 23, rue Bachelet, Paris-18e.

(Prière de joindre 30 francs en timbres-poste.)

LA MAISON-DIEU 1956

TABLE DES ARTICLES
PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

Antonelli (F.) : La réforme liturgique de la semaine sainte.	47-48	223-246
Ayel (V.) : Chronique catéchistique	46	154-169
Bea (A.) : Valeur pastorale de la Parole de Dieu dans la Liturgie	47-48	127-148
Beauduin (Dom L.) : [Liminaire pour : la Restauration de la Semaine sainte]	45	5-8
Bekkum (S. Exc. Mgr G. van) : Le renouveau liturgique au service des Missions	47-48	155-176
Bouyer (L.) : Le jeudi de la Cène	45	50-59
Capelle (B.) : Méditation sur les « Orationes sollemnes » du vendredi saint	45	69-75
Id. : Théologie pastorale des Encycliques *Mystici Corporis* et *Mediator Dei*	47-48	65-80
Cicognani (S. Ém. le card. G.) : Discours d'ouverture du Congrès d'Assise	47-48	25-46
Dalmais (I.-H.) : L'adoration de la Croix	45	76-86
Id. : Le dimanche dans la liturgie byzantine	46	60-66
Daniélou (J.) : Catéchèse pascale et retour au paradis	45	99-119
Id. : Les Quatre-Temps de septembre et la fête des Tabernacles.	46	114-136
Deiss (L.) : A propos des « Psaumes » du P. Deiss	45	161-164
Doncoeur (P.) : Le dimanche des Rameaux	45	36-49
Fransen (G.) : L'obligation d'assister à une messe entière	46	67-73
Garrone (S. Exc. Mgr G.) : Portée pastorale de la Constitution *Christus Dominus*	47-48	209-222
Gelineau (J.) : A propos des « Psaumes » du P. Deiss	45	161-164
Gerlier (S. Ém. le card. P.-M.) : Les rituels bibliques et l'efficacité pastorale des sacrements	47-48	81-98
Gy (P.-M.) : L'Encyclique *Musicae sacrae disciplina* et la pastorale liturgique	45	143-157
Id. : La Réforme de la Semaine sainte et le principe de la Pastorale liturgique	45	9-15
Hesbert (R.-J.) : Les séries d'évangiles des dimanches après la Pentecôte	46	35-59
Hild (J.) : Dimanches verts et mystère pascal	46	7-34
Hum (J.-M.) : A propos des « Psaumes » du P. Deiss	45	161-164
Id. : Les offices du dimanche soir	46	80-113
Id. : Où en est le parolier de cantiques ?	45	158-160
Jounel (P.) : Le jeûne pascal	45	87-92
Id. : Le nouvel Ordo de la Semaine sainte	45	16-35
Id. : Mgr Michel Andrieu	47-48	346-347
Jungmann (J.-A.) : La Pastorale, clef de l'histoire liturgique	47-48	47-64

LERCARO (S. Ém. le card. J.) : La simplification des rubriques et la réforme du bréviaire 47-48 297-320
ID. : Paroles de clôture 47-48 321-326
MIRANDA VICENTE (S. Exc. Mgr Fr.) : Signification théologique de la Constitution *Sacramentum Ordinis* 47-48 197-208
MISTRORIGO (S. Exc. Mgr A.) : Le tout nouveau Rituel biblique latin-italien concédé au diocèse de Lugano 47-48 99-104
NOIROT (M.) : Réflexions canoniques sur des lois liturgiques récentes 46 137-153
O'HARA (S. Exc. Mgr E. V.) : La célébration de la Semaine sainte restaurée aux États-Unis 47-48 247-260
PIE XII (S. S.) : Discours aux participants du premier Congrès international de Pastorale liturgique 47-48 327-345
R. (A.-M.) : L'effort des diocèses pour la Semaine sainte..... 45 120-142
ROGUET (A.-M.) : Note pour la catéchèse des psaumes 45 93-98
ID. : Le prône dominical 46 74-79
ID. : Renouveau de la liturgie et renouveau de la prédication. 47-48 149-154
ROMITA (Mgr) : Du texte latin à employer dans les nouveaux Propres 47-48 295-296
ROUSSEAU (O.) : La pastorale liturgique et les liturgies orientales 47-48 177-196
SPÜLBECK (S. Exc. Mgr O.) : La célébration de la Semaine sainte restaurée en Allemagne 47-48 261-274
STOHR (S. Exc. Mgr A.) : L'Encyclique *Musicae sacrae disciplina* et la pastorale de notre temps 47-48 275-294
VIALE (E.) : Le culte eucharistique durant le triduum pascal. 45 60-68
WAGNER (J.) : L'art liturgique et la pastorale 47-48 105-126

BIBLIOGRAPHIE

BABIN (P.) et SERVEL (J.) : 1) En marche vers le Christ. 2) Le Christ est venu 46 165
CARRINGTON (Ph.) : The primitive christian calendar 45 167
CAZELLES (H.), GELIN (A.), etc. : Moïse, l'homme de l'alliance. 45 169
COCAGNAC (A.-M.) : Le Jugement dernier dans l'art. — Ronchamp, Vence 45 174
DANIÉLOU (J.) : Les saints « païens » de l'Ancien Testament.. 45 169
DOLD (A.) : *Sursum corda* 45 173
ÉQUIPE SACERDOTALE DE SAINT-LOUIS D'ALFORTVILLE : Initiation au mystère chrétien 46 155
ID. : Initiation des enfants à la liturgie 46 157
FLICOTEAUX (E.) : Le sens du Carême 45 170
GROSS (F.-L.) : *I Peter, a Paschal Liturgy* 45 167
GUILLAUME (A.) : Jeûne et charité dans l'Église latine 45 171
HUBY (J.) : L'Évangile et les Évangiles, nouv. éd. rev. par X. LÉON-DUFOUR 45 169
JANIN (R.) : Églises orientales et rites orientaux 45 172
JUNGMANN (J.-A.) : Catéchèse 46 154
KOROLEVSKIJ (C.) : Liturgie en langue vivante 46 170
LACROIX (J.), D'ONCIEU (E.) : Sacrements du Christ Jésus..... 46 161
LÉCUYER (J.) : Abraham notre Père 45 168
LEFEBVRE (Dom G.) : Le saint Sacrifice de la messe 46 173
MARTIMORT (A.-G.) : En mémoire de moi 46 160
MEYNIER (A.) : Louanges à la Trinité 45 170
NASRALLAH (Mgr J.) : Marie dans la Liturgie byzantine..... 45 172
OSTER (E.) : Le grand dessein de Dieu dans la pastorale et la prédication 45 171
SAUVAGEOT (P.) : Catéchèse biblique 46 160
STEIN (E.) : Le mystère de Noël. — La prière de l'Église..... 45 173
TARALON (J.) : Jumièges 45 174
TARDIF (H.) : La victoire du nouvel Adam 45 170

VERDIER (Jean), CHANON (M.) et AGNARD (A.-M.) : Éveilleurs de vie : directives de pédagogie religieuse 46 165
VINCENT (A.) : Les manuscrits hébreux du désert de Juda.... 45 166
Vocabulaire biblique, dir. VON ALLMEN 45 166
VONIER (A.) : Le peuple de Dieu 45 170
WEISGERBER : Votre Rosaire 45 170

DIRECTIVES DE L'ÉGLISE

L'Encyclique *Musicae sacrae disciplina* 45 143
Sur la simplification des rubriques 45 165

CHRONIQUES

L'effort des diocèses pour la Semaine sainte 45 120
Chronique catéchistique :
I. Ouvrages 46 154
II. Congrès 46 165
Ouverture de l'Institut supérieur de Liturgie 46 174
Le IIIe Congrès international de musique sacrée 47-48 348

NÉCROLOGIE

Mgr Michel Andrieu 47-48 346

PRINCIPAUX ENSEMBLES D'ARTICLES

Restauration de la Semaine sainte 45
Les Dimanches verts 46
Le Congrès d'Assise-Rome 47-48

Le gérant : CLAUDE ROGUET, 29, boul. Latour-Maubourg.
Imprimerie AUBIN, LIGUGÉ (Vienne). — 1-1957.